

Volume n°117

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL
DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 1999

Été 2002

Canada

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL
DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

PROFIL DE LA PAUVRETÉ,
1999

Été 2002

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au

Conseil national du bien-être social
112, rue Kent, 9^e étage
Place de Ville, Tour B
Ottawa (Ontario) K1A 0J9
Téléphone : (613) 957-2961
Télécopieur : (613) 957-0680
Courriel : ncw@magi.com
Site web : www.ncwcnbes.net

Also available in English under the title:
Poverty Profile, 1999

© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2002
N° de cat. H67-1/4-1999F
ISBN 0-662-87160-X

N° de Poste-publications canadienne 1453122

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PAUVRETÉ AU CANADA : PROFILS ET TENDANCES CLÉS	5
TENDANCES GÉNÉRALES, 1998 À 1999.....	5
LES NIVEAUX DE PAUVRETÉ ET LE TAUX MOYEN DE PAUVRETÉ, 1999.....	6
TENDANCES HISTORIQUES, 1980-1999.....	6
LA PAUVRETÉ ET LE SEXE.....	7
LA PAUVRETÉ ET LES ENFANTS.....	7
LA PAUVRETÉ ET LE STATUT D'IMMIGRANT OU DE MINORITÉ.....	7
LA PAUVRETÉ ET L'ÉDUCATION.....	8
LA PAUVRETÉ ET LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL.....	8
LA PAUVRETÉ ET LES PERSONNES ÂGÉES.....	9
I. LA PAUVRETÉ – TENDANCES RÉCENTES	11
LES PERSONNES CONSIDÉRÉES INDIVIDUELLEMENT.....	12
TENDANCES DE LA PAUVRETÉ – FAMILLES ET PERSONNES SEULES.....	16
TAUX DE PAUVRETÉ AVANT ET APRÈS IMPÔT POUR 1999.....	24
II. LA SITUATION SELON LES PROVINCES	35
ENSEMBLE DE LA POPULATION.....	35
FAMILLES.....	47
PERSONNES SEULES.....	47
TAUX DE PAUVRETÉ AVANT ET APRÈS IMPÔT EN 1999.....	49
TAUX DE PAUVRETÉ PAR RAPPORT À LA POPULATION DES PROVINCES.....	51
III. LA SITUATION DE LA PAUVRETÉ EN 1999	57
TYPE DE FAMILLE.....	57
AUTRES DIFFÉRENCES PAR ÂGE, SEXE ET TYPE DE FAMILLE.....	59
DIFFÉRENCES PAR ÂGE DU GAGNE-PAIN PRINCIPAL.....	60
TRAVAIL.....	65
NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS.....	66
NIVEAU DE SCOLARITÉ.....	69
ANNÉE D'IMMIGRATION.....	73
RÉGION DE RÉSIDENCE.....	75
MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT.....	76
IV. LES PERSONNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENU	79
PAIEMENTS DE TRANSFERT.....	81
SOURCES DE REVENU.....	82

V. LES PETITS SALARIÉS.....	91
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	91
EMPLOI DU GAGNE-PAIN PRINCIPAL ET DES AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE.....	93
PRINCIPALE ACTIVITÉ DU GAGNE-PAIN PRINCIPAL	93
REVENU D'EMPLOI, 1999	97
VI. DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET ÉCART DE PAUVRETÉ	99
ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL POUR LE CANADA.....	101
RÉPARTITION DES REVENUS EN POURCENTAGE DU SEUIL DE PAUVRETÉ SELON LE TYPE DE FAMILLE	103
PERSONNES AYANT UN REVENU INFÉRIEUR À LA MOITIÉ DU SEUIL DE PAUVRETÉ.....	109
VII. DURÉE DE LA PAUVRETÉ.....	113
DURÉE DE LA PAUVRETÉ, SELON LA COMPOSITION DE LA FAMILLE	113
DURÉE DE LA PAUVRETÉ SELON L'ÂGE ET LE SEXE	118
DURÉE DE LA PAUVRETÉ SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ ET LE SEXE	120
DURÉE DE LA PAUVRETÉ SELON LES RESTRICTIONS AU TRAVAIL, LE STATUT D'IMMIGRANT OU L'APPARTENANCE À UNE MINORITÉ VISIBLE	121
VIII. ÉTUDE APPROFONDIE DE CERTAINS GROUPES SPÉCIAUX.....	131
LES FEMMES	131
LES ENFANTS.....	134
LES PERSONNES ÂGÉES	136
IX. PEUPLES AUTOCHTONES	143
CONCLUSION.....	153
ANNEXES	
A – MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS	155
B – SEUILS DE FAIBLE REVENU (AVANT IMPÔT)	161
C – SEUILS DE FAIBLE REVENU (APRÈS IMPÔT)	162
D – TAUX DE PAUVRETÉ PAR RÉGION.....	163
E – DEGRÉ DE PAUVRETÉ PAR RÉGION, 1999	164
MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL	166
CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL.....	167

INTRODUCTION

Le Conseil national du bien-être social a constaté avec plaisir que bon nombre des taux de pauvreté, qui avaient légèrement diminué au Canada en 1998, ont poursuivi leur baisse en 1999. Il y a malheureusement peu de raison de croire que notre riche pays prend les mesures nécessaires pour éliminer sérieusement les causes et les conséquences de la pauvreté. Dans certains groupes de la population, les taux de pauvreté sont encore très élevés et la gravité et la durée de la pauvreté s'accroissent.

Au cours de la période 1998-1999, le produit intérieur brut du Canada est passé de 919,8 milliards de dollars à 966,4 milliards de dollars, soit une hausse de près de 5 p. 100. En utilisant ce taux réel de croissance économique comme critère de comparaison, on constate que la plupart des taux de pauvreté pour le Canada n'ont pas bougé en 1999, comme ce fut le cas durant toutes les années 1990.

L'héritage du passé et la discrimination fondée sur le sexe sont toujours présents, comme l'illustre la hausse des taux de pauvreté entre 1998 et 1999 chez les femmes âgées. Et comment notre pays peut-il tendre vers un avenir prometteur lorsque les enfants de moins de six ans ont constitué très probablement le groupe d'âge le plus touché par la pauvreté au cours de la période 1993-1998, ce qui correspond à la durée entière de leur vie et à l'étape la plus cruciale de leur développement ? Dans la section suivante nous présentons d'autres profils et tendances clés.

Profil de la pauvreté, 1999 est le rapport annuel le plus récent du Conseil national du bien-être social établi à l'aide de données factuelles compilées par Statistique Canada. Il présente de nombreuses données statistiques pour 1999 ainsi que les tendances de la pauvreté depuis 1980. Comme par le passé, nous analysons les faits sans toutefois proposer un plan détaillé visant à éliminer la pauvreté et sans formuler de recommandations en ce sens. Ces dernières années, le Conseil national du bien-être social a publié de nombreux rapports dans lesquels il a formulé de nombreuses recommandations pour lutter contre la pauvreté.

Depuis la publication du *Profil de la pauvreté, 1998*, nos données ont fait l'objet de deux séries de révisions distinctes mais se chevauchant ; ces révisions ont légèrement modifié les chiffres par rapport à nos rapports précédents, mais les profils et les tendances sont restés les mêmes. Dans le cadre de la première révision, il a fallu refaire la pondération des données couvrant plusieurs années. Statistique Canada a révisé ses données sur les faibles revenus pour la période 1980-1993 publiées dans la version 1994 du rapport *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*. Ces révisions ont consisté à rajuster les estimations de la population à la lumière du recensement de 1991, à corriger les estimations pour tenir compte des personnes non couvertes et à inclure les résidents non permanents qui étaient physiquement présents au Canada. Le Conseil national du bien-être social a décidé d'utiliser les chiffres révisés de Statistique Canada pour la période 1980-1993.

La deuxième série de révisions visait à harmoniser les normes et les définitions utilisées dans le cadre de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Nos données pour la période 1980-1995 proviennent de l'EFC qui n'englobait pas le personnel militaire et les personnes sans revenu. De

plus, aux fins de cette enquête, un enfant est défini comme toute personne de moins de 18 ans, à l'exception des personnes de 15 à 17 ans dont l'état matrimonial est autre que célibataire. En gros, cette définition exclue toute personne de moins de 18 ans qui est mariée, séparée, divorcée ou veuve. Par contraste, nos données pour la période 1996-1999 sont fondées sur la définition utilisée aux fins de l'EDTR qui englobe l'ensemble des personnes de moins de 18 ans, quel que soit leur état matrimonial. Pour la période 1980-1995, nous avons obtenu de Statistique Canada des données fondées sur la définition d'un enfant compatible avec celle utilisée dans le cadre de l'EDTR.

Il y a également du nouveau dans le *Profil de la pauvreté, 1999*. Dans le passé, la plupart des données présentées portaient sur une seule année. Elles ne nous permettaient pas de savoir quelles personnes pauvres au cours d'une année donnée l'étaient également pendant les années suivantes ou pendant combien d'années elles risquaient de l'être. Toutefois, dans cette nouvelle édition du *Profil de la pauvreté*, nous analysons la dynamique de la pauvreté à l'aide des données de la récente Enquête de Statistique Canada sur la dynamique du travail et du revenu qui fait une analyse des fluctuations des revenus des personnes au Canada de 1993 à 1998.

Dans nos rapports précédents, nous analysons également l'incidence et le degré de la pauvreté au Canada en nous basant sur les seuils de faibles revenus avant impôt. Dans le présent rapport, notamment dans notre analyse de la pauvreté à long terme au Canada, nous avons indiqué les taux de pauvreté avant et après impôt, chaque fois que cela était possible. Cette approche nous permet de constater l'incidence du système fiscal sur la distribution des revenus au Canada. Elle tient également compte du fait que certaines sources de revenu ne sont pas imposables. Nous n'avons toutefois pas tenu compte de certaines taxes, notamment des taxes de vente ; elles peuvent avoir un effet régressif qui n'est pas compensé par la TPS ni par aucun autre crédit. Les taux avant et après impôt sont des outils précieux qui nous aident à comprendre la pauvreté. Pour avoir plus de précisions sur la méthodologie et les définitions, veuillez consulter les annexes.

En plus de la disparité de revenus dont nous faisons état dans ce rapport, les résultats de la récente Enquête de Statistique Canada sur la sécurité financière indiquent que la disparité des richesses constitue un autre problème grave qui ne cesse de s'accroître. De nombreux Canadiens à faible revenu ne détiennent que peu ou pas d'actifs mais des dettes élevées, une situation qui conduit inévitablement à l'exclusion et au désespoir. Notre rapport de cette année contient des données sur les avoirs, extraites de la base de données de l'EDTR.

Une particularité de la présente édition de *Profil de la Pauvreté* est un chapitre consacré spécifiquement aux peuples autochtones¹. Le Conseil juge primordial, en effet, que les divers ordres de gouvernement du Canada intensifient leurs efforts afin de réduire et de prévenir la pauvreté chez les Autochtones en tenant compte des modes de vie propres aux peuples autochtones. Les données extraites de la base de données de l'EDTR sur la situation de certains

¹ Pour les besoins de ce chapitre, les données sont présentées dans la plupart des cas pour les personnes qui se sont identifiées comme Autochtone, incluant les Indiens d'Amérique du Nord, les Inuits et les Métis. Ce concept est conforme au mandat du Conseil en ce qui concerne les problématiques d'équité et celle fondée sur les besoins des Canadiens à faible revenu.

Autochtones sont mentionnées dans les chapitres habituels du *Profil de la pauvreté*. Cette source de données ne couvre que très partiellement, cependant, la population autochtone du Canada. De plus, divers types de renseignements sont nécessaires afin de mieux décrire la situation – unique et assez mal comprise par la majorité des Canadiens non autochtones – des peuples autochtones. Par exemple, le fait que différents peuples autochtones aient différents statuts juridiques est un résultat de la Loi sur les Indiens de 1876, selon laquelle les Indiens de l'Amérique du Nord étaient tenus de s'inscrire, et elle continue d'avoir une incidence sur plusieurs aspects de la vie sociale et économique.

Le chapitre sur les Autochtones est donc différent des autres chapitres du *Profil de la pauvreté*. Beaucoup de données sont déjà périmées, car elles proviennent du recensement de 1996 et de sources antérieures. Toutefois, de nouvelles données étaient recueillies pendant la rédaction de ce chapitre, dans le cadre d'une nouvelle Enquête auprès des peuples autochtones. Statistique Canada dévoilera dans environ un an les résultats de cette enquête et les données du recensement de 2001. Le Conseil prévoit utiliser à ce moment les nouvelles données pour une recherche plus approfondie.

Le Conseil national du bien-être social espère que le présent rapport aidera à mieux saisir le phénomène de la pauvreté au Canada, sujet abondamment traité, mais toujours mal compris. Les mythes et les stéréotypes sur la pauvreté et sur les personnes pauvres, que leur situation soit de courte ou de longue durée, sont profondément enracinés dans notre société. Nous espérons que le présent rapport permettra de dissiper certaines idées fausses et qu'il incitera les gouvernements à employer tous les outils dont ils disposent pour que les Canadiennes et les Canadiens puissent tous profiter des grandes richesses de notre pays. Mieux encore, nous espérons qu'il éclairera les gouvernements sur leurs priorités au début d'un nouveau siècle : réduire les coûts de la pauvreté qui affectent tous les Canadiens et investir nos ressources de façon judicieuse afin d'offrir à chacun de meilleures occasions de profiter de la prospérité que connaît le Canada.

PAUVRETÉ AU CANADA : PROFILS ET TENDANCES CLÉS

TENDANCES GÉNÉRALES, 1998 À 1999

- En 1999, la plupart des taux de pauvreté ont baissé, que ce soit ceux des familles ou ceux des personnes considérées individuellement. Pour l'ensemble des Canadiens, le taux a baissé de 0,7 point de pourcentage, passant de 16,9 p. cent en 1998 à 16,2 p. cent en 1999¹. De façon similaire, celui des familles a diminué de 0,8 point de pourcentage, de 13 p. cent à 12,2 p. cent. Il a également diminué de 0,5 point de pourcentage chez les personnes seules, passant de 39,4 p. cent en 1998 à 38,9 p. cent en 1999. Chez les enfants il a également connu une maigre diminution de 0,5 point de pourcentage, passant de 19,2 p. cent à 18,7 p. cent.
- Cependant, peu des améliorations observées dans les niveaux de pauvreté peuvent se comparer à la forte performance de l'économie canadienne observée pendant huit années d'affilée et notamment à un impressionnant taux de croissance économique national de près de 5,0 p. cent entre 1998 et 1999.
- En fait le taux de pauvreté a empiré pour certaines catégories de Canadiens. Chez les femmes âgées seules, il a atteint 48,5 p. cent en 1999, ce qui représente une hausse de 0,6 point de pourcentage puisqu'il était de 47,9 en 1998; chez les couples de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans il a augmenté de 0,3 point de pourcentage, soit de 8,3 p. cent à 8,6 p. cent. De façon similaire, le niveau de pauvreté chez les hommes seuls de moins de 65 ans a augmenté légèrement, soit de 33,0 p. cent à 33,2 p. cent, une hausse de 0,2 point de pourcentage.
- Les pères chef de famille monoparentale ont constitué le seul groupe pour lequel l'amélioration dans le taux de pauvreté avant impôt a correspondu de près au taux national de croissance économique de 5 p. cent. Leur taux de pauvreté a chuté de 5,1 points de pourcentage, passant de 23,1 p. cent à 18 p. cent.
- Pour les couples âgés, le taux de pauvreté qui était de 7 p. cent a connu une baisse plus modérée de 2,3 points de pourcentage, mais il a atteint en 1999 le niveau le plus bas observé, c.-à-d. 4,7 p. cent; pour les femmes seules de moins de 65 ans, il a baissé de 1,3 point de pourcentage, soit de 43,6 p. cent à 42,3 p. cent; pour les mères chef de famille monoparentale, le taux a diminué de 1,1 point de pourcentage, passant de 52,9 p. cent à 51,8 p. cent.
- Le taux de pauvreté pour l'ensemble des familles n'a diminué que de 0,8 p. cent, soit de 13 p. cent à 12,2 p. cent.

¹ Tous les chiffres donnés ici sont basés sur des seuils de pauvreté avant impôt. Le fait de tenir compte de l'impôt sur le revenu a des effets variables selon la population en cause. On trouvera tout au long du rapport des renseignements sur les taux de pauvreté après impôt.

LES NIVEAUX DE PAUVRETÉ ET LE TAUX MOYEN DE PAUVRETÉ, 1999

- En 1999, 1 025 000 familles et 1 677 000 personnes seules vivaient dans la pauvreté au Canada.
- Pour certains groupes clés, tout particulièrement les chefs de famille monoparentale et les personnes seules de tous âges, les taux de pauvreté étaient en 1999 nettement supérieurs au niveau moyen de pauvreté enregistré pour l'ensemble des Canadiens. Les couples montraient un taux de pauvreté inférieur au taux de pauvreté moyen de 12,2 p. cent pour les familles et de 16,2 p. cent pour les individus.
- En 1999, 51,8 p. cent des mères chef de famille monoparentale, 38,9 p. cent de toutes les personnes seules, 42,3 p. cent des femmes seules de moins de 65 ans, 33,2 p. cent des hommes seuls de moins de 65 ans, 48,5 p. cent des femmes âgées seules et 31,9 p. cent des hommes âgés seuls étaient pauvres. Les taux de pauvreté chez les mères chefs de famille monoparentale et chez les femmes seules étaient plus de quatre fois plus élevés que le taux moyen de pauvreté de 1999 pour tous les Canadiens; le taux de pauvreté chez les hommes seuls de tous âges était tout juste un peu moins de trois fois plus élevé que le taux de pauvreté moyen.

TENDANCES HISTORIQUES, 1980-1999

- Que les taux de pauvreté aient diminué, qu'ils soient demeurés à peu près stables ou qu'ils aient augmenté de 1998 à 1999, la plupart des taux avant impôt pour les familles et les personnes sont demeurés plus élevés que les niveaux historiques. Au total, 4,9 millions de Canadiens ont vécu dans la pauvreté en 1999. C'était au-delà d'un million ou 26,2 p. cent de plus qu'en 1989, la dernière année complète avant que ne survienne la récession.
- Même les couples de moins de 65 ans avec ou sans enfants de moins de 18 ans ont connu dans le passé une meilleure situation que celle dans laquelle ils étaient entre 1998 et 1999. En 1989, le taux de pauvreté avant impôt chez les couples avec enfants était de 8,5 p. cent, ce qui est 1,9 point de pourcentage inférieur au taux correspondant de 10,4 p. cent pour 1999. Pour les couples sans enfants de moins de 18 ans, le taux de 1999 indique une détérioration de leur situation en regard du taux le plus bas de 6,7 p. cent établi en 1980.
- Le nombre de couples sans enfants dont le revenu est inférieur à 50 p. cent du seuil de pauvreté avant impôt a augmenté de 34 000 en 1998 à 43 000 en 1999, ce qui tranche radicalement par rapport au nombre comparativement faible de 27 000 couples sans enfants qui se trouvaient dans une telle situation en 1989.
- Entre 1993 et 1998, plus de sept millions de Canadiens ont vécu dans la pauvreté pendant l'une de ces six années. Plus d'un quart de ces personnes, soit environ 2,2 millions, étaient des enfants de moins de 18 ans. Soixante-deux p. cent ou environ 4,6 millions de

personnes, étaient en âge de travailler, soit les 18 à 64 ans. Environ 1,1 million se situaient dans le groupe d'âge des 18-24 ans.

- Plus de 1,5 million de Canadiens ont vécu dans la pauvreté pendant toute cette période de six ans allant de 1993 à 1998. Plus de 30 p. cent de ceux qui ont connu cette période prolongée de pauvreté, soit 459 000 personnes, étaient des enfants ou des jeunes de moins de 18 ans.

LA PAUVRETÉ ET LE SEXE

- Le taux de pauvreté avant impôt chez les femmes excédait celui observé chez les hommes dans presque toutes les catégories, l'écart variant de 9,1 points de pourcentage chez les personnes seules à 33,8 points de pourcentage chez les chefs de famille monoparentale.
- En 1999, le revenu des hommes était en moyenne supérieur de 4 895 \$ à celui des femmes chez les personnes seules de moins de 65 ans, de 5 837 \$ chez les personnes âgées seules et de 18 258 \$ chez les chefs de famille monoparentale.
- Chez les chefs de famille monoparentale, plus de 70 p. cent des hommes avaient un revenu supérieur à 125 p. cent du seuil de pauvreté, mais chez les femmes moins de 40 p. cent avaient un niveau de revenu similaire.

LA PAUVRETÉ ET LES ENFANTS

- En 1999, le taux de pauvreté chez les enfants était de 18,7 p. cent. C'est un taux plus élevé que celui de 15,2 p. cent enregistré en 1989 et que le taux moyen de pauvreté pour 1999 qui était de 16,2 p. cent. En outre, en 1999 la plus grande partie des familles pauvres avec enfants du Canada auraient eu besoin en moyenne de plus de 8 000 \$ supplémentaires avant impôt et de plus de 5 000 \$ supplémentaires après impôt pour simplement atteindre le seuil de pauvreté.
- Il est tragique de constater que, parmi tous les groupes d'âge, ce sont les enfants de moins de six ans pour qui la probabilité de vivre dans la pauvreté pendant six années entières, de 1993 à 1998, a été la plus forte.

LA PAUVRETÉ ET LE STATUT D'IMMIGRANT OU DE MINORITÉ

- Entre 1993 et 1998, les immigrants membres des minorités visibles constituaient environ 5,6 p. cent de la population canadienne. Pourtant, environ 42,5 p. cent des immigrants membres des minorités visibles ont vécu dans la pauvreté pendant au moins une de ces six années, en comparaison de 29,5 p. cent pour la population totale. De plus 15,6 p. cent des immigrants membres des minorités visibles ont vécu dans la pauvreté pendant toute cette période, comparativement à 5 p. cent des personnes qui ne sont pas membres des minorités visibles.

- Toujours entre 1993 et 1999, les personnes d'origine autochtone vivant hors réserve constituaient 0,9 p. cent de la population canadienne. De ces Autochtones, 49,4 p. cent comptaient parmi les plus de sept millions de personnes qui ont vécu dans la pauvreté pendant au moins une de ces six années. De plus, on estime à 12,6 p. cent les personnes d'origine autochtone vivant hors réserve qui comptaient parmi les 1,5 million de personnes ayant vécu dans une pauvreté à long terme au cours de cette période.

LA PAUVRETÉ ET L'ÉDUCATION

- Le risque d'être pauvre décroît avec la hausse du niveau de scolarité et varie selon la situation familiale. Les mères seules n'ayant pas de diplôme d'études secondaires avaient le plus haut taux de pauvreté, soit 82,3 p. cent. Les familles où le principal soutien économique avait au moins un diplôme universitaire avaient un taux de pauvreté de 6 p. cent.
- Bien que le niveau d'éducation et le taux de pauvreté soient de façon générale en relation inverse, l'éducation n'est pas toujours une assurance contre la pauvreté. Parmi les 1 025 000 familles qui étaient pauvres en 1999, 64,2 p. cent des chefs de famille avaient un diplôme d'études secondaires ou de niveau plus élevé; chez les 1 667 000 personnes seules pauvres en 1999, 52 p. cent avaient un diplôme d'études secondaires ou de niveau plus élevé.

LA PAUVRETÉ ET LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les données pour 1999 montrent un recul du taux de pauvreté chez les personnes seules de moins de 65 ans et chez les familles en fonction de l'augmentation du nombre de semaines de travail. Le taux de pauvreté des personnes seules n'ayant occupé aucun emploi rémunéré s'établissait à 80,1 p. cent; le chiffre correspondant pour les personnes ayant travaillé de 49 à 52 semaines était de 18,4 p. cent. De façon similaire, pour les familles, le taux de pauvreté de celles n'ayant fait aucun travail rémunéré était de 56 p. cent; le chiffre correspondant pour les familles ayant fait 103 semaines ou plus de travail rémunéré, ce qui équivaut à deux travailleurs à l'année, était de 3 p. cent.
- Ces chiffres montrent à quel point l'emploi est important mais aussi que le fait d'occuper un emploi rémunéré est loin de constituer une pleine garantie contre la pauvreté. Plus de 40 p. cent des familles canadiennes vivant dans la pauvreté en 1999, dont le nombre dépassait le million, avaient comme chef de famille une personne qui occupait un emploi. Les mères seules travaillant à temps plein et à l'année avaient un taux de pauvreté de 19,7 p. cent.

LA PAUVRETÉ ET LES PERSONNES ÂGÉES

- Le taux de pauvreté chez les personnes âgées a pratiquement été réduit de moitié, passant de 34 p. cent en 1980 à 17,7 p. cent en 1999, et de plus de la moitié chez les couples âgés, passant dans ce cas de 17,5 p. cent en 1980 au plus bas niveau jamais enregistré, soit 4,7 p. cent, en 1999. Chez les femmes âgées seules, il a également chuté de manière importante, de 70,1 p. cent en 1980 à 48,5 p. cent en 1999. De façon similaire, chez les hommes âgés il est descendu de 56,7 p. cent en 1980 à 31,9 p. cent en 1999. Toutefois, les taux de pauvreté chez les personnes âgées seules demeurent très élevés comparativement à ceux observés pour les couples. Il est troublant de constater que chez les femmes âgées le taux a, en fait, augmenté entre 1998 et 1999, soit de 47,9 p. cent à 48,5 p. cent.

I. LA PAUVRETÉ – TENDANCES RÉCENTES

Tout comme en 1998, les taux de pauvreté ont presque tous légèrement diminué en 1999, mais ils sont néanmoins demeurés plus élevés que pendant les années qui ont précédé immédiatement la récession de 1990-1991. Il y avait plus de 4,8 millions de personnes pauvres au Canada en 1999, dont plus de 1,3 millions d'enfants.

Pendant la même période, soit de 1998 à 1999, le produit intérieur brut du Canada s'est accru de 919,8 milliards à 966,4 milliards de dollars – une augmentation de près de 5 p. cent. Si ce taux réel de croissance économique devait être utilisé comme critère de comparaison, il faudrait en déduire que les taux de pauvreté au Canada sont pour la plupart restés à peu près stables en 1999, comme ils l'avaient fait tout au long des années 1990.

Il est remarquable que le taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes de moins de 18 ans n'ait diminué que de 0,5 point de pourcentage, passant de 19,2 p. cent en 1998 à 18,7 p. cent en 1999. De même, les taux de pauvreté chez les personnes de moins de 65 ans, tout particulièrement les mères seules, les jeunes adultes et les étudiants faisant partie du groupe d'âge des 18-24 ans, sont demeurés continuellement élevés malgré huit années consécutives de croissance économique.

Le taux de pauvreté chez l'ensemble des personnes âgées a maintenu une tendance à la baisse, passant de 19,7 p. cent en 1998 à 17,7 p. cent en 1999. C'est principalement la baisse enregistrée chez les couples âgés et les hommes âgés seuls qui explique cette diminution du taux de pauvreté pour l'ensemble des personnes âgées. Pour les couples âgés, le taux est descendu de 7 p. cent en 1998 à 4,7 p. cent en 1999, tandis que chez les hommes âgés seuls, il est descendu de 35,1 p. cent en 1998 à 31,9 p. cent en 1999.

Contrastant de façon remarquable avec ces tendances à la baisse, le taux de pauvreté chez les femmes âgées seules qui, à 47,9 p. cent, était déjà élevé en 1998, a encore augmenté pour atteindre 48,5 p. cent en 1999.

Le présent chapitre décrit les principales tendances nationales observées dans les taux de pauvreté de 1980 à 1999, selon deux perspectives. La première analyse l'évolution des taux pour les personnes considérées individuellement, sans égard à leur situation familiale, tandis que l'autre le fait en fonction des types de famille. Les taux de pauvreté dont il est question dans l'analyse historique sont la plupart du temps des taux avant impôt, mais vers la fin du chapitre nous comparons divers groupes de population à partir de taux avant impôt et de taux après impôt.

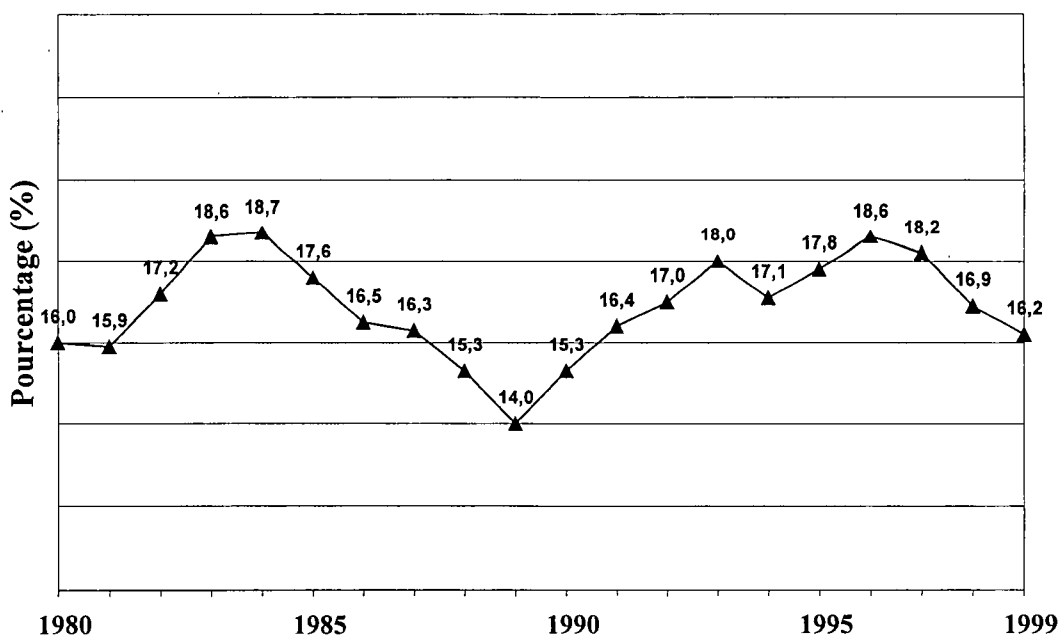
LES PERSONNES CONSIDÉRÉES INDIVIDUELLEMENT

L'une des façons d'analyser la pauvreté consiste à dénombrer les personnes vivant dans la pauvreté. La figure 1.1 présente le taux de pauvreté pour chacune des années de la période 1980-1999. Les tableaux reproduits à la fin du chapitre fournissent des renseignements additionnels sur le nombre de personnes pauvres et sur la population totale du groupe en cause. Le tableau 1.11 présente le nombre de personnes pauvres au Canada et la population totale du pays, ainsi que les taux de pauvreté pour les années 1980 à 1999.

En 1980, le taux de pauvreté était de 16 p. cent et environ 3,9 millions de personnes vivaient dans la pauvreté. Après la récession de 1981-1982, le nombre de personnes pauvres s'est élevé pour atteindre environ 4,7 millions et le taux de pauvreté a grimpé à 18,7 p. cent en 1984 – un sommet inégalé pour les deux décennies de la période 1980-1999. Ultérieurement, en 1989, le nombre de personnes pauvres a baissé à environ 3,8 millions et le taux de pauvreté est descendu à 14 p. cent. Ce dernier chiffre est le plus bas enregistré pour les deux décennies allant de 1980 à 1999.

En 1993 cependant, le taux de pauvreté est remonté à 18 p. cent et le nombre de personnes pauvres a grimpé à plus de cinq millions. En 1996, le taux de pauvreté a atteint 18,6 p. cent et le nombre de personnes pauvres s'élevait à environ 5,5 millions.

Figure 1.1 : Taux de pauvreté pour l'ensemble de la population, 1980-1999



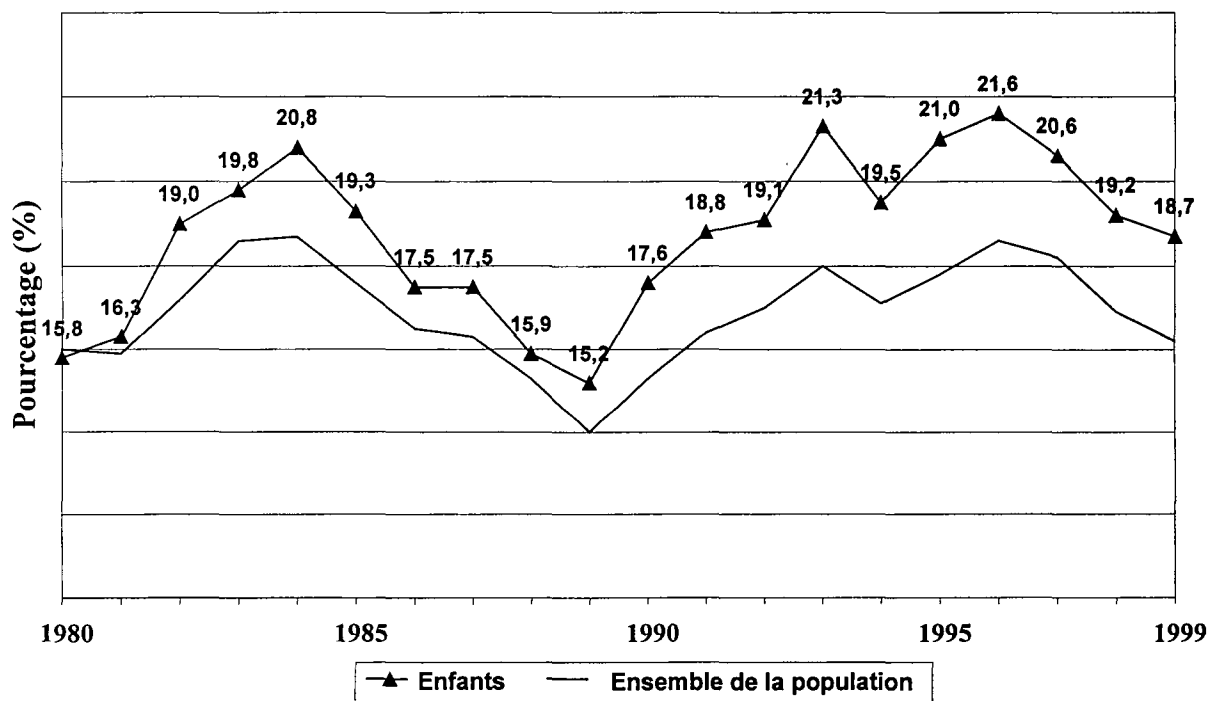
Une nouvelle tendance s'est amorcée en 1997, alors que le taux de pauvreté était de 18,2 p. cent et qu'il y avait 5,1 millions de personnes pauvres. Le taux a diminué pendant

trois ans pour atteindre 16,2 p. cent en 1999, ce qui constitue une amélioration soutenue, la première depuis la dernière moitié des années 1980. Mais le taux est encore supérieur à ce qu'il était au début des années 1990. Il y avait environ 0,7 million de personnes pauvres de plus en 1999, à la fin de la décennie, qu'il n'y en avait en 1990.

LES ENFANTS

Comme le montre la figure 1.2 (voir également le tableau 1.12), le taux de pauvreté chez les enfants a suivi une tendance similaire. Dans les années 1980, tant le taux de pauvreté chez les enfants que le nombre d'enfants pauvres ont augmenté à partir de la récession de 1981-1982. Les deux chiffres ont atteint un sommet en 1984, puis ils ont diminué pendant le reste de la décennie 1980. En 1989, lorsque la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution exprimant une volonté d'éliminer la pauvreté chez les enfants pour l'an 2000, il y avait un million d'enfants pauvres et le taux de pauvreté chez les enfants était de 15,2 p. cent.

Figure 1.2 : Taux de pauvreté chez les enfants, 1980-1999



La récession de 1990-1991 a fait augmenter de nouveau le taux de pauvreté chez les enfants. Il a connu une pointe de 21,3 p. cent en 1993, près de 1,5 millions d'enfants vivant alors dans la pauvreté. Une légère baisse du nombre d'enfants pauvres et du taux de pauvreté

chez les enfants s'est amorcée en 1997 et s'est maintenue jusqu'en 1999. En 1997, plus de 1,4 millions d'enfants vivaient dans la pauvreté et le taux de pauvreté était de 20,6 p. cent. En 1999, le taux est descendu à 18,7 p. cent, laissant environ 1,3 millions d'enfants dans la pauvreté.

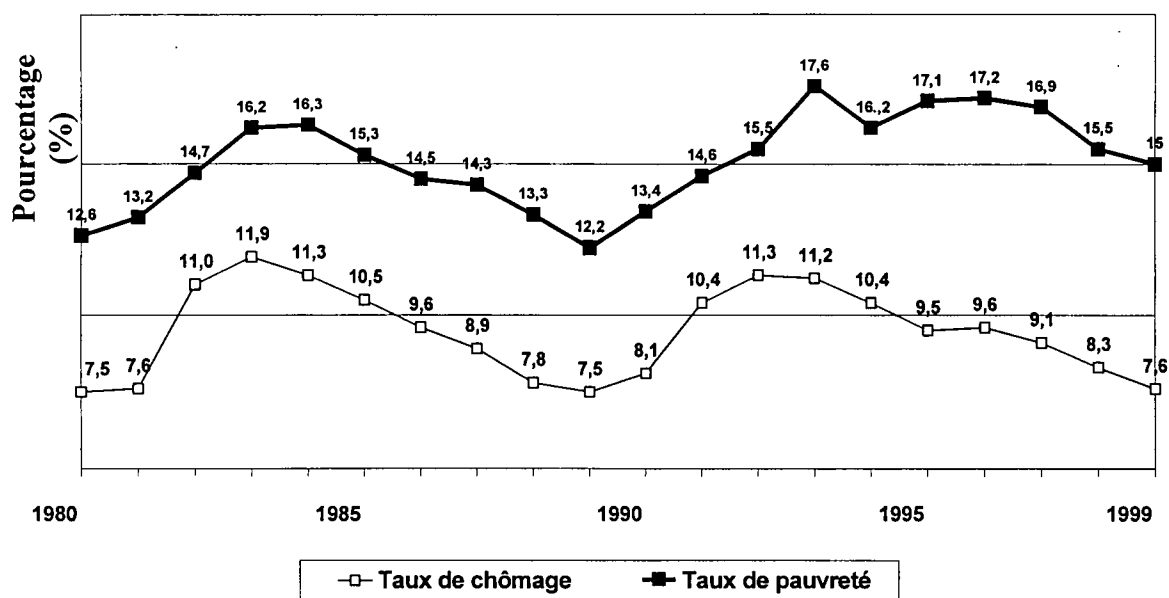
Cependant, le taux de pauvreté chez les enfants pour 1999 était encore supérieur de 3,5 points de pourcentage à celui de 1989. Si la résolution visant à éliminer la pauvreté chez les enfants qui a été adoptée par le Parlement en 1989 avait été prise au sérieux, l'écart entre les taux de 1989 et de 1999 aurait dû être plus grand et le rapport aurait dû être inversé.

LES ADULTES DE 18 À 64 ANS

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres, et le manque de bons emplois est l'une des principales causes de la pauvreté chez les parents. Le taux de pauvreté chez les adultes de moins de 65 ans tend à s'aligner sur le taux de chômage, à la hausse comme à la baisse. Toutefois, le lien entre les variations du taux de chômage et les variations du taux de pauvreté a été plus faible au cours des années 1990 qu'il ne l'avait été dans les années 1980. Dans les années 1990, comparativement à ce qui s'était passé dans les années 1980, la baisse du taux de pauvreté n'a pas suivi aussi rapidement la baisse du taux de chômage.

La figure 1.3 reproduit le taux annuel moyen de chômage pour les personnes de 15 ans et plus ainsi que le taux de pauvreté chez les personnes de 18 à 64 ans, soit le groupe dont les membres font très probablement partie de la population active. En 1999, le taux de chômage était de 7,6 p. cent et le taux de pauvreté de 15 p. cent.

Figure 1.3 : Taux de chômage et de pauvreté chez les personnes en âge de travailler, 1980-1999

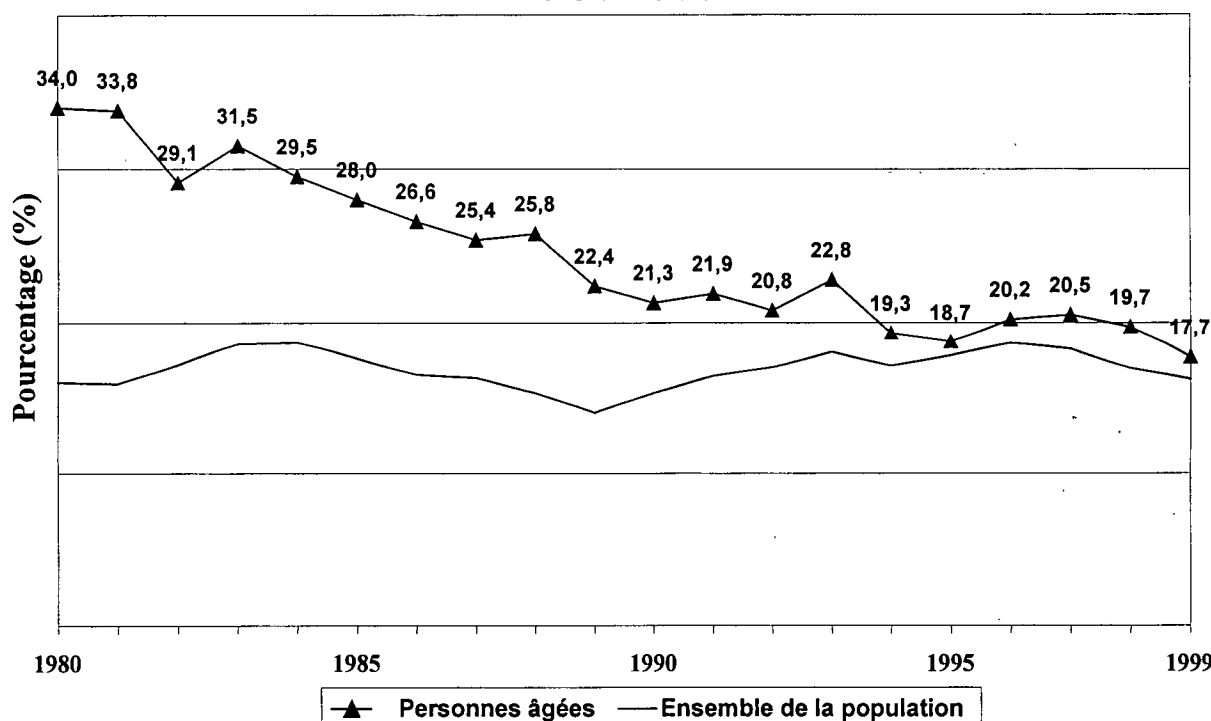


Jusqu'en 1993, le taux de chômage et le taux de pauvreté se maintenaient en parallèle. Quand le taux de chômage augmentait, le taux de pauvreté augmentait et quand le taux de chômage baissait, le taux de pauvreté baissait également. Au moment de la reprise après la récession de 1990-1991, le rapport a changé. Le taux de chômage a diminué de façon constante, mais le taux de pauvreté a mis plus de temps à bouger. En fait, le taux de pauvreté chez les adultes de moins de 65 ans a même augmenté légèrement. Ce n'est qu'entre 1998 et 1999, alors que la tendance à la baisse du taux de chômage se maintenait depuis plus de six ans, que le taux de pauvreté chez les personnes en âge de travailler est descendu d'abord à 15,5 p. cent en 1998, puis à 15,1 p. cent en 1999. Il semble que beaucoup de personnes situées à la partie inférieure de l'échelle des revenus n'ont pas été touchées par le cycle de croissance économique postérieur à 1991.

LES PERSONNES ÂGÉES

Pour la plupart, les personnes âgées ne font pas partie de la population active et sont par conséquent relativement peu touchées par les taux élevés de chômage. Le taux de pauvreté chez les personnes de 65 ans et plus est donc davantage fonction de l'efficacité des régimes de rentes privés et publics que de l'état de l'économie pendant une année donnée.

Figure 1.4 : Taux de pauvreté chez les personnes âgées, 1980-1999



Bien que le nombre de personnes âgées se soit accru de 68 p. cent entre 1980 et 1999, le nombre de celles qui vivaient dans la pauvreté au cours de cette période a diminué de 15 p. cent. En 1980, environ 742 000 personnes âgées vivaient dans la pauvreté, comparativement à environ 646 000 en 1999 (voir le tableau 1.13). Comme le montre la figure 1.4 ci-dessus, le taux de pauvreté chez les personnes âgées a chuté considérablement, de 34 p. cent en 1980 à 17,7 p. cent en 1999.

C'est en grande partie grâce aux programmes et politiques mis en oeuvre par les gouvernements au cours des années 1960 que le taux de pauvreté a diminué chez les personnes âgées. La création par le gouvernement fédéral du Programme de la sécurité de la vieillesse auquel s'est ajouté le Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées à faible revenu, ainsi que la création du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) en 1966 comptent parmi les plus importantes mesures ayant contribué à cette réduction de la pauvreté chez les personnes âgées. Le RPC et le RRQ sont le fruit d'une coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en vue de garantir que les travailleurs mettent chaque année une petite somme d'argent de côté pour leur retraite. Le RPC fonctionne encore sous forme de partenariat entre les deux paliers de gouvernement. Il y a cependant des indices selon lesquels certains Canadiens âgés pourraient faire face à des obstacles qui les empêcheraient de tirer pleinement profit de ces programmes. À titre d'exemple, une étude récente de l'Institut C.D. Howe montre que plus de 380 000 personnes âgées à faible revenu pouvant être admissible aux prestations du Supplément de revenu garanti n'ont pas fait de demande en ce sens¹. Ce groupe pourrait constituer une partie importante des 646 000 personnes âgées qui vivaient dans la pauvreté en 1999.

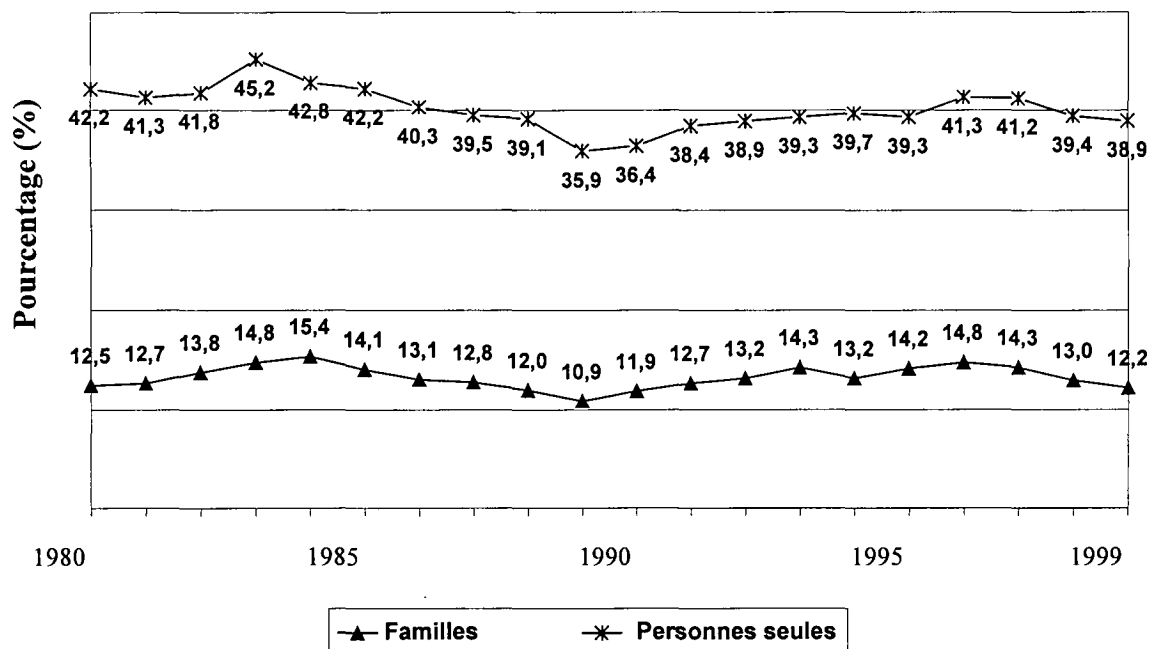
TENDANCES DE LA PAUVRETÉ – FAMILLES ET PERSONNES SEULES

Bien que les statistiques sur la pauvreté pour l'ensemble de la population donnent un bon aperçu général de ce phénomène, une analyse de la pauvreté qui fait la distinction entre les familles et les personnes seules, comme dans la figure 1.5 et les tableaux 1.14 et 1.15, est souvent plus révélatrice. Le taux de pauvreté chez les personnes seules est habituellement de deux à trois fois plus élevé que le taux observé pour les familles. En 1999, le taux de pauvreté pour les personnes seules était de 38,9 p. cent alors qu'il était de 12,2 p. cent pour les familles, ce qui donne un rapport de 3,2 à 1.

La principale raison pour laquelle le taux de pauvreté des familles est inférieur de façon constante à celui des personnes seules tient à ce qu'il arrive fréquemment que dans les familles un deuxième membre fasse partie de la population active, travaillant à temps partiel ou à temps plein. Les membres des familles peuvent aussi réaliser des économies d'échelle en partageant un lieu d'habitation et d'autres biens et services.

¹ Shillington, Richard, Institut C. D. Howe, « The Dark Side of Targeting: Retirement Savings for Low-Income Canadians », dans *The Pension Papers* (1999). Voir également *Le Supplément de revenu garanti à la portée de tous : un devoir*, Rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées (2001).

**Figure 1.5 : Taux de pauvreté - familles
et personnes seules, 1980-1999**



La proportion de couples mariés relativement jeunes, dont les deux conjoints travaillent, a considérablement augmenté depuis une génération, et les couples à deux revenus sont maintenant beaucoup plus nombreux que ceux à un seul revenu. En nombre croissant, des couples plus âgés sont formés de deux conjoints ayant travaillé à l'extérieur du foyer. Ces conjoints, qui avaient auparavant chacun un revenu, touchent tous deux des prestations de retraite du RPC ou du RRQ, en sus de celles de la Sécurité de la vieillesse. Dans certains cas, l'un d'entre eux ou les deux profitent également d'un régime privé de retraite.

On peut se faire une meilleure idée encore de la pauvreté en ventilant les familles et les personnes seules en grandes sous-catégories. Quatre catégories principales de familles représentaient en gros 80 p. cent de l'ensemble des familles pauvres en 1999 : les couples dont le chef de famille est âgé de 65 ans ou plus, les couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, les couples de moins de 65 ans sans enfant de moins de 18 ans et les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

Entraient dans l'autre tranche de 20 p. cent des familles pauvres, en 1999, des types de famille moins courants comme les familles monoparentales constituées du père et de ses enfants, l'unité familiale constituée de frères et de sœurs ou d'autres parents vivant sous le même toit, et les couples du même sexe. Dans beaucoup de cas, la taille des échantillons des

enquêtes de Statistique Canada est insuffisante pour qu'on puisse fournir des renseignements sur ces types de famille moins courants.

On distingue quatre catégories de personnes seules : les hommes de moins de 65 ans, les hommes de 65 ans et plus, les femmes de moins de 65 ans et les femmes de 65 ans et plus.

L'importance d'un deuxième revenu ou d'une deuxième source de revenu de retraite se manifeste de façon évidente dans les statistiques sur la pauvreté pour les quatre catégories de familles mentionnées. Les statistiques font également ressortir l'effet qu'exercent les responsabilités parentales. Le taux de pauvreté pour les familles monoparentales constituées de la mère et de ses enfants a toujours été entre cinq et six fois plus élevé, en moyenne, que le taux de pauvreté pour les couples avec ou sans enfants (pour plus de détails sur le nombre de familles et le taux de pauvreté dans chacune des catégories, consulter les tableaux 1.16, 1.17, 1.18 et 1.19)

LES FAMILLES AVEC ENFANTS

La figure 1.6 montre à quel point les familles constituées d'une mère seule et de ses enfants se retrouvent fréquemment dans la pauvreté comparativement aux familles formées d'un père seul et de ses enfants et de celles où les deux parents sont présents.

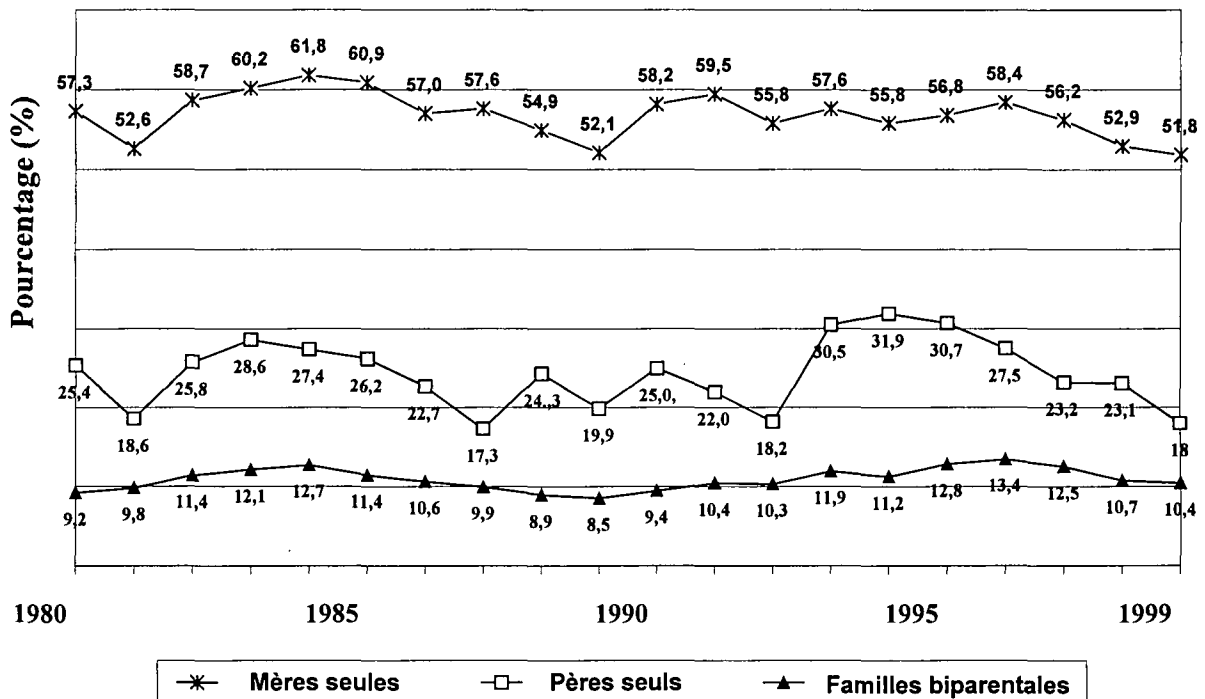
Tant le nombre de couples pauvres avec enfants que le taux de pauvreté ont fluctué selon la conjoncture économique de 1980 jusqu'au début des années 1990, avant de se fixer à des niveaux relativement élevés au milieu des années 1990. En 1999, le nombre de couples pauvres avec enfants et leur taux de pauvreté ont chuté à leurs niveaux les plus faibles depuis 1992. On comptait 321 000 couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans en 1999, et le taux de pauvreté s'établissait à 10,4 p. cent. Toutefois, ces chiffres sont encore plus élevés que les seuils de 1989, avant la récession, alors qu'on dénombrait 260 000 couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et que le taux de pauvreté était de 8,5 p. cent.

Le nombre total de couples avec enfants, pauvres et non pauvres, n'a presque pas bougé de 1980 à 1999. Pendant cette période, le nombre total de mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans a fortement augmenté, passant de 360 000 en 1980 à 570 000 en 1999.

L'augmentation du nombre de chefs de famille monoparentale chez les femmes s'est accompagnée d'une hausse du nombre de mères seules pauvres. Pendant la récession du début des années 1980, le nombre de mères seules pauvres a augmenté lentement, en proportion du nombre total de mères seules. Pendant la reprise qui a suivi cette récession, le nombre de mères seules pauvres a diminué.

Après la récession de 1990-1991, le nombre de mères seules pauvres a fait un bond considérable, passant de 238 000 en 1989 à 351 000 en 1993, le chiffre le plus élevé pour la période 1980-1999. Cette année est également celle où le nombre total de mères seules a atteint un sommet, soit 610 000. Depuis lors ce nombre a fluctué, s'établissant à 570 000 en 1999, une légère décroissance par rapport à 1998. Le nombre de mères seules vivant dans la pauvreté a diminué chaque année au cours de la période 1997-1999.

Figure 1.6 : Taux de pauvreté pour les familles avec enfants, 1980-1999



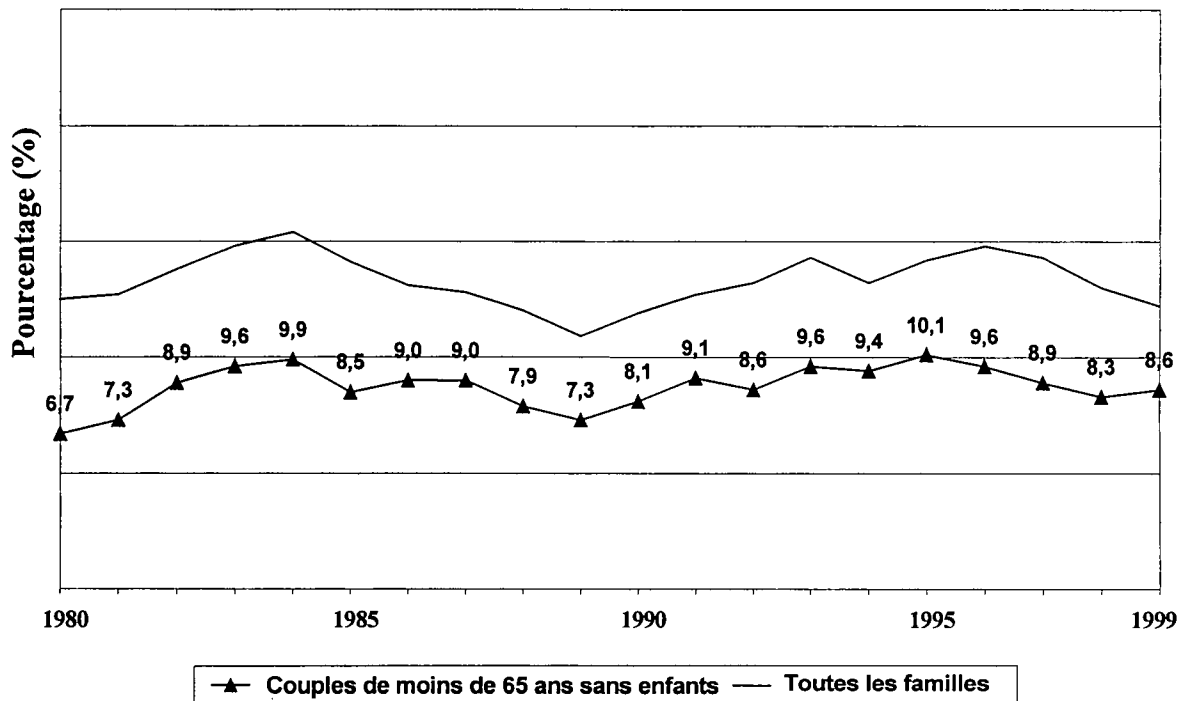
Le taux de pauvreté chez les mères chef de famille monoparentale est demeuré à un niveau inacceptable pendant les deux dernières décennies. De 1980 à 1999, le taux a oscillé entre 51,8 et 61,8 p. cent. Le taux de 51,8 p. cent de 1999, qui indique un maintien de la réduction amorcée depuis 1997, est le plus bas enregistré pour les mères seules. Cependant, les familles constituées d'une mère seule et de ses enfants étaient le seul type de famille dont une majorité vivait encore sous le seuil de pauvreté en 1999.

De 1980 à 1999, le taux de pauvreté chez les pères chef de famille monoparentale² est demeuré plus élevé que celui observé pour les couples avec enfants mais inférieur à celui des mères chef de famille monoparentale. Comme dans le cas des mères, le nombre de pères seuls a augmenté, doublant presque de 1980 à 1999 puisqu'il est passé de 57 000 à 108 000. Le

² Étant donné le très petit nombre de familles entrant dans cette catégorie, les données portant sur les pères chef de famille monoparentale analysées dans ce document doivent être interprétées avec prudence.

rapport du nombre de mères seules au nombre de pères seuls était en 1999 de 2,7 à 1, ce qui est nettement inférieur au rapport de 3,6 à 1 de 1980 mais reste encore très élevé. L'écart entre les taux de pauvreté des deux groupes est aussi très grand. En 1980, le taux de pauvreté était de 57,3 p. cent chez les mères seules mais seulement de 25,4 p. cent chez les pères seuls. En 1999, le taux de pauvreté chez les pères seuls était descendu à 18 p. cent, tandis qu'il était de 51,8 p. cent chez les mères seules.

Figure 1.7 : Taux de pauvreté chez les couples de moins de 65 ans sans enfants, 1980-1999



LES FAMILLES SANS ENFANTS

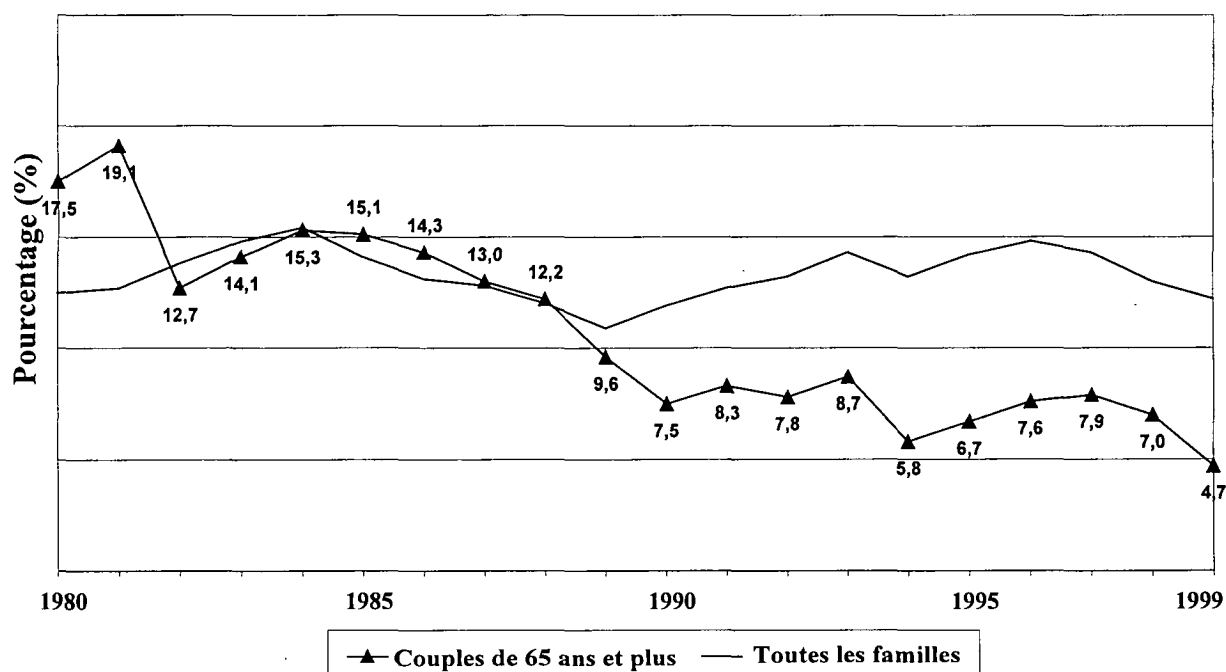
Au cours des dernières années, le profil de la pauvreté chez les couples sans enfants a été fort différent selon qu'il s'agit de couples de moins de 65 ans ou de couples âgés. Les tableaux 1.19 et 1.20 nous le démontrent en détail pour les années 1980-1999.

Pendant ces années, le nombre total de couples de moins de 65 ans sans enfants a augmenté graduellement. Le nombre de couples pauvres sans enfants était également plus élevé dans les années 1990 qu'il ne l'était dans les années 1980. De 1998 à 1999, le nombre de couples pauvres de 65 ans et plus a diminué de 18 000 – ce qui correspond à une chute de 2,3 points de pourcentage du taux de pauvreté, celui-ci passant de 7,0 p. cent en 1998 à 4,7 p. cent en 1999. La proportion de couples sans enfants a toutefois augmenté, soit de

8,3 p. cent en 1998 à 8,6 p. cent en 1999. Le plus faible taux de pauvreté pour les couples de moins de 65 ans sans enfants a été enregistré en 1980 ; il était alors de 6,7 p. cent.

Le nombre total de couples sans enfants de 65 ans et plus a également augmenté de 1980 à 1999. Cependant, tant le nombre de couples âgés pauvres que le taux de pauvreté chez les couples âgés ont chuté de façon remarquable. Il y avait 646 000 couples âgés pauvres en 1999, alors qu'il y en avait 742 000 en 1980. Le taux de pauvreté chez les couples âgés a diminué de 17,5 à 4,7 p. cent pendant cette période.

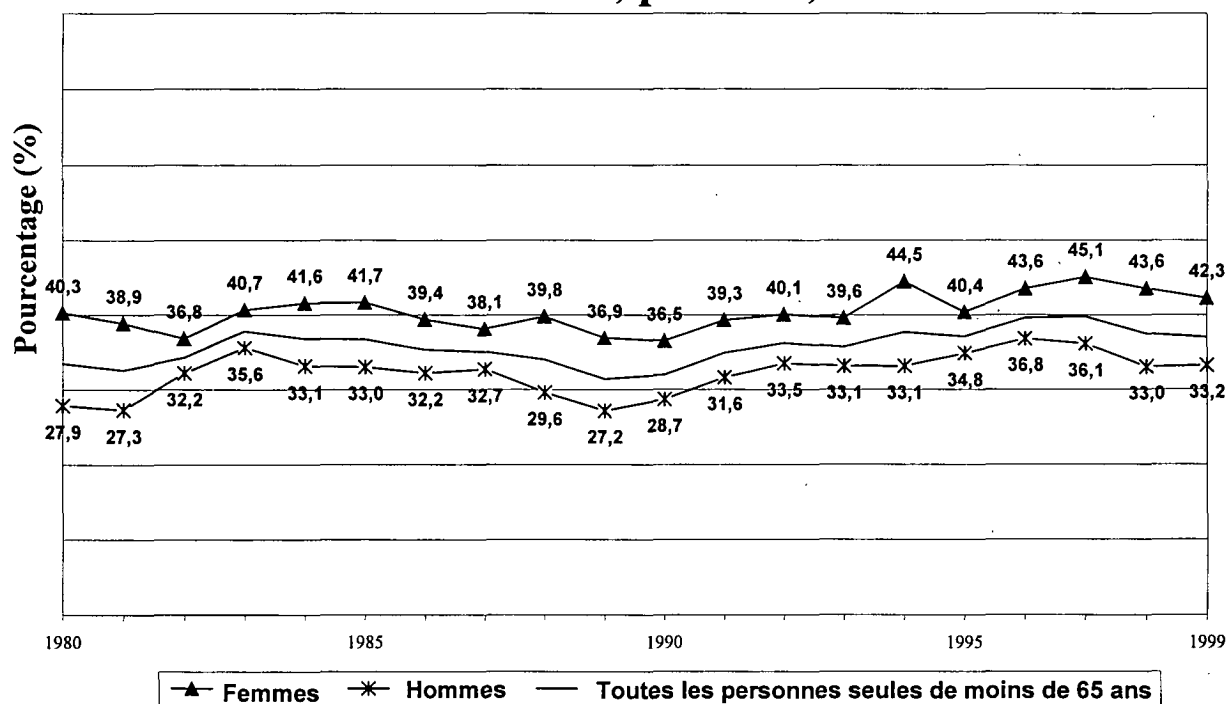
Figure 1.8 : Taux de pauvreté chez les couples de 65 ans et plus, 1980-1999



LES PERSONNES SEULES

Tant dans les années 1980 que dans les années 1990, les statistiques sur la pauvreté ont montré des écarts très importants entre les femmes seules et les hommes seuls. On a également observé des différences en fonction de l'âge, soit entre les personnes seules âgées et les personnes seules de moins de 65 ans. De façon générale, le taux de pauvreté a été plus faible chez les hommes seuls que chez les femmes seules et plus faible également chez les personnes âgées que chez les personnes de moins de 65 ans.

Figure 1.9 : Taux de pauvreté chez les personnes seules de moins de 65 ans, par sexe, 1980-1999



Les taux de pauvreté dans toutes les sous-catégories de personnes seules sont demeurés passablement plus élevés que ceux enregistrés pour les couples mariés. Ils étaient cependant très inférieurs à ceux observés chez les mères chefs de famille monoparentale.

Les figures 1.9 et 1.10 font ressortir les tendances en matière de pauvreté chez les hommes seuls et les femmes seules. Jusque dans les années qui suivent la récession de 1990-1991, les taux de pauvreté chez les personnes seules de moins de 65 ans tendent à fluctuer en fonction des taux de chômage. Par contre, chez les personnes seules plus âgées les taux ont baissé de façon relativement constante.

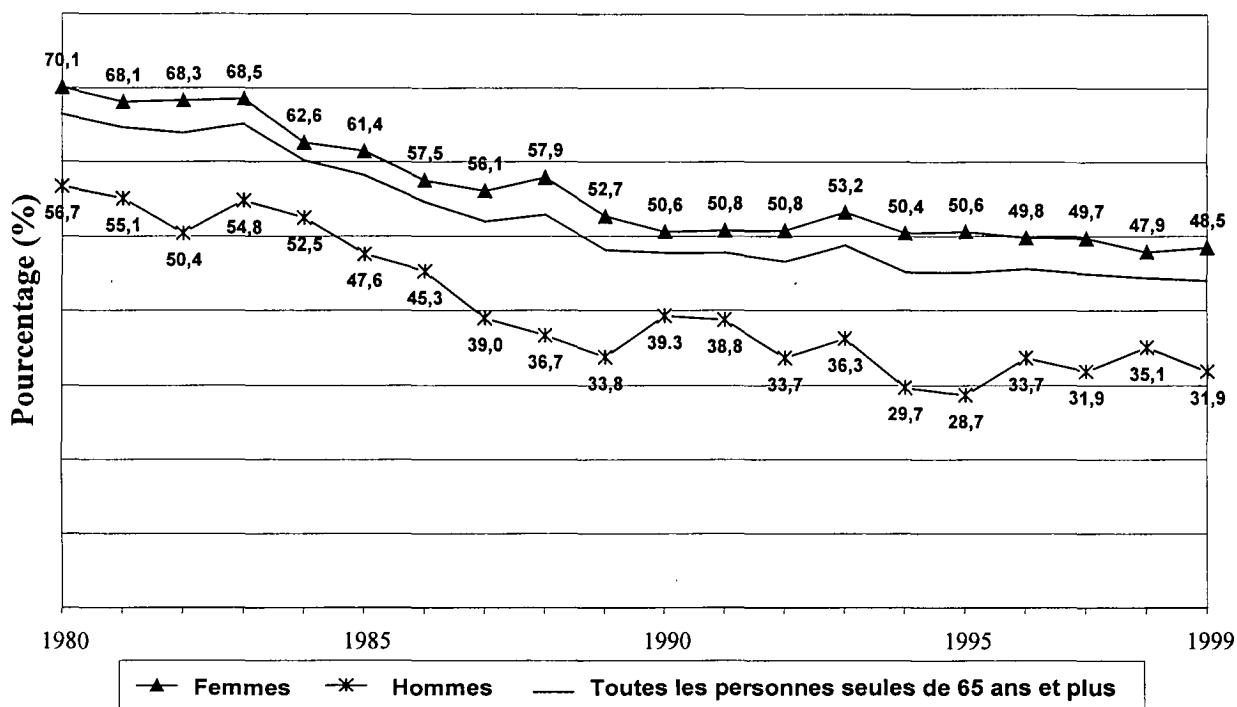
Chez les femmes seules de moins de 65 ans, le taux de pauvreté était de 40,3 p. cent en 1980 et de 42,3 p. cent en 1999. Pour les hommes, ces taux étaient respectivement de 27,9 p. cent et de 33,2 p. cent. C'est en 1980 que l'on a enregistré l'écart le plus important entre les hommes et les femmes, soit 12,4 points de pourcentage, et en 1982 que l'on a relevé le plus faible écart, soit 4,6 points. Le taux de pauvreté chez les hommes a augmenté de 0,2 point de pourcentage entre 1998 et 1999, mais il a diminué de 1,3 points chez les femmes. L'écart entre les hommes et les femmes est néanmoins demeuré élevé en 1999, soit de 9,1 points de pourcentage.

Dans le cas des personnes seules âgées de 65 ans et plus, le taux de pauvreté chez les femmes est descendu de 70,1 p. cent en 1980 au chiffre record de 47,9 p. cent en 1998. Il a toutefois augmenté légèrement de 1998 à 1999, soit de 0,6 point de pourcentage, passant de

47,9 à 48,5 p. cent. Du côté des hommes, il a chuté de 56,7 p. cent en 1980 à 31,9 p. cent en 1999.

Le plus faible taux de pauvreté chez les hommes âgés seuls a été atteint en 1995 ; il était alors de 28,7 p. cent. Le plus grand écart entre le taux de pauvreté chez les hommes âgés et le taux de pauvreté chez les femmes âgées a également été atteint en 1995, à 21,9 points de pourcentage. Il était alors de 28,7 p. cent chez les hommes comparativement à 50,6 p. cent chez les femmes. C'est en 1984 que l'écart a été le plus faible, à 10,1 points de pourcentage, le taux se situant à 52,5 p. cent pour les hommes âgés et à 62,6 p. cent pour les femmes âgées.

Figure 1.10 : Taux de pauvreté chez les personnes seules de 65 ans et plus, par sexe, 1980-1999



TAUX DE PAUVRETÉ AVANT ET APRÈS IMPÔT POUR 1999

Quel que soit le type de famille, le régime fiscal a eu un effet modérateur sur les taux de pauvreté avant impôt. Ceci est dû au fait qu'un régime fiscal progressif établit un taux d'imposition plus élevé pour les gens à revenu élevé. Les familles et les personnes pour lesquelles la possibilité de se déplacer au-dessus du seuil de pauvreté lorsque leur revenu est mesuré après impôt sont celles dont le revenu se situe très près du seuil de pauvreté avant impôt. Un taux de pauvreté après impôt plus faible ne signifie pas que les gens situés sous le seuil de pauvreté avant impôt ont davantage de revenus. En fait, comme nous le montrerons plus en détail dans les chapitres qui suivent, même les gens très pauvres paient habituellement un impôt. Ceci signifie que les gens qui ne sont pas pauvres ont proportionnellement payé plus d'impôt, de sorte que les positions relatives changent.

Bien que le taux de pauvreté ait été plus faible après impôt qu'avant impôt pour pratiquement toutes les catégories de familles, l'effet de la mesure du taux après impôt a été plus grand pour certaines catégories que pour d'autres. Les tableaux 1.23 à 1.25 montrent les taux de pauvreté avant et après impôt pour les divers groupes de familles.

L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Pour l'ensemble de la population, la différence entre le taux de pauvreté mesuré avant impôt et le taux de pauvreté mesuré après impôt a été relativement faible. Le taux après impôt était en 1999 de 11,8 p. cent, soit de 4,4 points de pourcentage inférieur au taux avant impôt, ce pourcentage équivalant à environ 1,3 millions de personnes. Parmi les différentes catégories de personnes, c'est chez les personnes âgées que l'écart entre les deux taux de pauvreté était le plus grand : leur taux de pauvreté après impôt était de 8,2 p. cent, soit de 9,5 p. cent de moins que le taux avant impôt de 17,7 p. cent. En ce qui regarde les enfants, l'écart entre les deux taux de pauvreté était plus faible. Le taux après impôt était de 13,9 p. cent, c'est-à-dire de 4,8 points de pourcentage inférieur au taux avant impôt.

De façon générale, l'effet du calcul du taux de pauvreté après impôt a été plus marqué pour les personnes seules que pour les familles. Le taux de pauvreté après impôt pour les personnes seules était 29,9 p. cent, soit de 9,0 points de pourcentage inférieur au taux avant impôt, alors que pour l'ensemble des familles le taux de 8,6 p. cent après impôt n'était inférieur que de 3,6 points de pourcentage au taux avant impôt.

LES FAMILLES

En ce qui regarde les familles avec enfants, c'est pour le groupe des mères seules que l'écart entre le taux de pauvreté avant impôt et le taux de pauvreté après impôt a été le plus grand, soit de 10,5 points de pourcentage (51,8 p. cent par rapport à 41,3 p. cent). Ce groupe avait malgré cela le taux de pauvreté le plus élevé de tous les types de familles. Les pères

seuls avaient un taux de pauvreté après impôt de 13,5 p. cent, inférieur de 4,5 points de pourcentage au taux avant impôt. C'est chez les couples de moins de 65 ans que la réduction dans le taux de pauvreté a été la moins grande, mais c'est également chez ce groupe que le taux de pauvreté était le plus faible parmi les familles avec enfants. Leur taux de pauvreté avant impôt était de 10,4 p. cent, comparativement à un taux après impôt de 7,3 p. cent.

Chez les couples âgés sans enfants, le taux de pauvreté après impôt n'était que de 1 p. cent, c'est-à-dire à 3,7 points de pourcentage de moins que le taux avant impôt, de sorte que leur taux de pauvreté était le plus bas de toutes les catégories de familles. Pour les couples de moins de 65 ans sans enfants, l'écart était moins grand, soit de 2,5 points de pourcentage, le taux avant impôt étant de 8,6 p. cent et celui après impôt de 6,1 p. cent. Toutefois, parmi les familles dont le chef avait moins de 65 ans, c'est cette catégorie qui avait les taux de pauvreté les plus bas, tant avant qu'après impôt.

LES PERSONNES SEULES

Chez les personnes seules, ce sont les personnes âgées pour qui la mesure du taux de pauvreté après impôt a eu le plus d'effet sur leur taux de pauvreté, le taux de pauvreté avant impôt qui était de 44 p. cent étant ramené à 21,7 p. cent après impôt, ce qui donne un écart de 22,3 p. cent de pourcentage. Chez les femmes âgées, l'effet est encore plus grand, le taux de pauvreté avant impôt de 48,5 p. cent étant ramené à 23,6 p. cent après impôt, pour un écart de 24,9 points de pourcentage. Chez les hommes âgés seuls par contre, le taux de 31,9 p. cent avant impôt a été ramené à 16,6 p. cent après impôt, ce qui donne un écart de 15,3 points de pourcentage. Néanmoins, le taux de pauvreté après impôt était encore plus élevé chez les femmes âgées que chez les hommes âgés et le nombre de femmes âgées pauvres dépassait de loin celui des hommes âgés pauvres, le rapport se situant autour de 4 à 1.

Pour les femmes seules de moins de 65 ans, l'écart entre le taux de pauvreté avant impôt et le taux après impôt était de 4,5 points de pourcentage, alors que cet écart était de 3,6 points de pourcentage pour les hommes seuls de moins de 65 ans. Cependant, le taux de pauvreté après impôt demeurait plus élevé chez les femmes que chez les hommes, soit de 37,8 p. cent comparativement à 29,6 p. cent.

	Nombre de personnes pauvres	Population totale	Taux de pauvreté (%)
1980	3 871 000	24 135 000	16,0 %
1981	3 914 000	24 579 000	15,9 %
1982	4 269 000	24 838 000	17,2 %
1983	4 660 000	25 062 000	18,6 %
1984	4 745 000	25 319 000	18,7 %
1985	4 499 000	25 564 000	17,6 %
1986	4 258 000	25 829 000	16,5 %
1987	4 254 000	26 142 000	16,3 %
1988	4 040 000	26 475 000	15,3 %
1989	3 771 000	26 847 000	14,0 %
1990	4 181 000	27 260 000	15,3 %
1991	4 545 000	27 682 000	16,4 %
1992	4 767 000	28 119 000	17,0 %
1993	5 143 000	28 530 000	18,0 %
1994	4 941 000	28 867 000	17,1 %
1995	5 205 000	29 197 000	17,8 %
1996	5 481 000	29 415 000	18,6 %
1997	5 415 000	29 730 000	18,2 %
1998	5 055 000	29 994 000	16,9 %
1999	4 886 000	30 249 000	16,2 %

	Nombre d'enfants pauvres	Nombre total d'enfants	Taux de pauvreté (%)
1980	1 061 000	6 713 000	15,8 %
1981	1 091 000	6 701 000	16,3 %
1982	1 259 000	6 626 000	19,0 %
1983	1 299 000	6 570 000	19,8 %
1984	1 364 000	6 543 000	20,8 %
1985	1 261 000	6 524 000	19,3 %
1986	1 149 000	6 562 000	17,5 %
1987	1 151 000	6 573 000	17,5 %
1988	1 054 000	6 618 000	15,9 %
1989	1 016 000	6 680 000	15,2 %
1990	1 195 000	6 773 000	17,6 %
1991	1 282 000	6 833 000	18,8 %
1992	1 317 000	6 911 000	19,1 %
1993	1 484 000	6 956 000	21,3 %
1994	1 362 000	6 997 000	19,5 %
1995	1 472 000	7 012 000	21,0 %
1996	1 533 000	7 095 000	21,6 %
1997	1 459 000	7 081 000	20,6 %
1998	1 353 000	7 052 000	19,2 %
1999	1 313 000	7 028 000	18,7 %

Données fondées sur les seuils de faible revenu avant impôt (base de 1992).0

	Nombre de personnes âgées pauvres	Nombre total de personnes âgées	Taux de pauvreté (%)
1980	742 000	2 180 000	34,0 %
1981	757 000	2 241 000	33,8 %
1982	668 000	2 294 000	29,1 %
1983	741 000	2 351 000	31,5 %
1984	716 000	2 427 000	29,5 %
1985	703 000	2 508 000	28,0 %
1986	692 000	2 601 000	26,6 %
1987	681 000	2 683 000	25,4 %
1988	714 000	2 768 000	25,8 %
1989	640 000	2 856 000	22,4 %
1990	629 000	2 947 000	21,3 %
1991	665 000	3 036 000	21,9 %
1992	650 000	3 128 000	20,8 %
1993	732 000	3 211 000	22,8 %
1994	635 000	3 297 000	19,3 %
1995	631 000	3 379 000	18,7 %
1996	697 000	3 446 000	20,2 %
1997	724 000	3 529 000	20,5 %
1998	710 000	3 599 000	19,7 %
1999	646 000	3 659 000	17,7 %

	Nombre de familles pauvres	Nombre total de familles	Taux de pauvreté (%)
1980	815 000	6 500 000	12,5 %
1981	842 000	6 654 000	12,7 %
1982	935 000	6 786 000	13,8 %
1983	1 008 000	6 818 000	14,8 %
1984	1 079 000	7 012 000	15,4 %
1985	998 000	7 098 000	14,1 %
1986	938 000	7 171 000	13,1 %
1987	927 000	7 251 000	12,8 %
1988	888 000	7 414 000	12,0 %
1989	820 000	7 516 000	10,9 %
1990	910 000	7 621 000	11,9 %
1991	977 000	7 697 000	12,7 %
1992	1 051 000	7 938 000	13,2 %
1993	1 143 000	7 981 000	14,3 %
1994	1 072 000	8 102 000	13,2 %
1995	1 173 000	8 257 000	14,2 %
1996	1 216 000	8 190 000	14,8 %
1997	1 182 000	8 252 000	14,3 %
1998	1 082 000	8 296 000	13,0 %
1999	1 025 000	8 406 000	12,2 %

Données fondées sur les seuils de faible revenu avant impôt (base de 1992).

TABLEAU 1.15 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES SEULES, 1980-1999			
	Nombre de personnes seules pauvres	Nombre total de personnes seules	Taux de pauvreté (%)
1980	1 118 000	2 653 000	42,2 %
1981	1 120 000	2 712 000	41,3 %
1982	1 130 000	2 703 000	41,8 %
1983	1 295 000	2 866 000	45,2 %
1984	1 218 000	2 846 000	42,8 %
1985	1 258 000	2 983 000	42,2 %
1986	1 245 000	3 092 000	40,3 %
1987	1 290 000	3 270 000	39,5 %
1988	1 296 000	3 315 000	39,1 %
1989	1 206 000	3 358 000	35,9 %
1990	1 279 000	3 518 000	36,4 %
1991	1 408 000	3 671 000	38,4 %
1992	1 425 000	3 658 000	38,9 %
1993	1 500 000	3 814 000	39,3 %
1994	1 525 000	3 836 000	39,7 %
1995	1 521 000	3 871 000	39,3 %
1996	1 644 000	3 982 000	41,3 %
1997	1 696 000	4 111 000	41,2 %
1998	1 676 000	4 256 000	39,4 %
1999	1 667 000	4 279 000	38,9 %

TABLEAU 1.16 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES COUPLES DE MOINS DE 65 ANS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS, 1980-1999			
	Nombre de couples de moins de 65 ans avec enfants vivant dans la pauvreté	Nombre total de couples de moins de 65 ans avec enfants	Taux de pauvreté (%)
1980	283 000	3 073 000	9,2 %
1981	302 000	3 089 000	9,8 %
1982	349 000	3 060 000	11,4 %
1983	373 000	3 068 000	12,1 %
1984	381 000	3 009 000	12,7 %
1985	346 000	3 027 000	11,4 %
1986	323 000	3 054 000	10,6 %
1987	300 000	3 018 000	9,9 %
1988	273 000	3 070 000	8,9 %
1989	260 000	3 070 000	8,5 %
1990	289 000	3 070 000	9,4 %
1991	320 000	3 071 000	10,4 %
1992	314 000	3 059 000	10,3 %
1993	366 000	3 064 000	11,9 %
1994	346 000	3 091 000	11,2 %
1995	402 000	3 135 000	12,8 %
1996	421 000	3 137 000	13,4 %
1997	390 000	3 125 000	12,5 %
1998	327 000	3 062 000	10,7 %
1999	321 000	3 076 000	10,4 %

Données fondées sur les seuils de faible revenu avant impôt (base de 1992).

	Nombre de mères seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté	Nombre total de mères seules de moins de 65 ans	Taux de pauvreté (%)
1980	206 000	360 000	57,3 %
1981	187 000	354 000	52,6 %
1982	228 000	389 000	58,7 %
1983	233 000	387 000	60,2 %
1984	264 000	427 000	61,8 %
1985	253 000	416 000	60,9 %
1986	230 000	403 000	57,0 %
1987	243 000	423 000	57,6 %
1988	244 000	444 000	54,9 %
1989	238 000	457 000	52,1 %
1990	283 000	486 000	58,2 %
1991	296 000	497 000	59,5 %
1992	337 000	604 000	55,8 %
1993	351 000	610 000	57,6 %
1994	309 000	554 000	55,8 %
1995	321 000	565 000	56,8 %
1996	328 000	563 000	58,4 %
1997	311 000	553 000	56,2 %
1998	307 000	580 000	52,9 %
1999	295 000	570 000	51,8 %

	Nombre de pères seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté	Nombre total de pères seules de moins de 65 ans	Taux de pauvreté (%)
1980	15 000	57 000	25,4 %
1981	11 000	61 000	18,6 %
1982	17 000	64 000	25,8 %
1983	15 000	53 000	28,6 %
1984	17 000	63 000	27,4 %
1985	15 000	57 000	26,2 %
1986	16 000	72 000	22,7 %
1987	10 000	60 000	17,3 %
1988	17 000	70 000	24,3 %
1989	12 000	61 000	19,9 %
1990	21 000	86 000	25,0 %
1991	16 000	73 000	22,0 %
1992	15 000	83 000	18,2 %
1993	31 000	101 000	30,5 %
1994	29 000	91 000	31,9 %
1995	29 000	95 000	30,7 %
1996	26 000	95 000	27,5 %
1997	23 000	101 000	23,2 %
1998	25 000	109 000	23,1 %
1999	19 000	108 000	18,0 %

Données fondées sur les seuils de faible revenu avant impôt (base de 1992).

TABLEAU 1.19 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES COUPLES DE MOINS DE 65 ANS SANS ENFANTS, 1980-1999			
	Nombre de couples de moins de 65 ans sans enfants vivant dans la pauvreté	Nombre total de couples de moins de 65 ans sans enfants	Taux de pauvreté (%)
1980	93 000	1 388 000	6,7 %
1981	103 000	1 402 000	7,3 %
1982	129 000	1 455 000	8,9 %
1983	135 000	1 405 000	9,6 %
1984	147 000	1 484 000	9,9 %
1985	132 000	1 548 000	8,5 %
1986	141 000	1 566 000	9,0 %
1987	149 000	1 648 000	9,0 %
1988	133 000	1 672 000	7,9 %
1989	125 000	1 726 000	7,3 %
1990	139 000	1 731 000	8,1 %
1991	157 000	1 731 000	9,1 %
1992	156 000	1 806 000	8,6 %
1993	170 000	1 777 000	9,6 %
1994	178 000	1 883 000	9,4 %
1995	190 000	1 891 000	10,1 %
1996	177 000	1 844 000	9,6 %
1997	164 000	1 852 000	8,9 %
1998	155 000	1 863 000	8,3 %
1999	165 000	1 909 000	8,6 %

Données fondées sur les seuils de faible revenu avant impôt (base de 1992).

TABLEAU 1.20 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES COUPLES DE 65 ANS ET PLUS, 1980-1999			
	Nombre de couples de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté	Nombre total de couples de 65 ans et plus	Taux de pauvreté (%)
1980	97 000	553 000	17,5 %
1981	106 000	556 000	19,1 %
1982	76 000	599 000	12,7 %
1983	84 000	599 000	14,1 %
1984	95 000	622 000	15,3 %
1985	97 000	643 000	15,1 %
1986	100 000	700 000	14,3 %
1987	92 000	704 000	13,0 %
1988	90 000	737 000	12,2 %
1989	72 000	748 000	9,6 %
1990	58 000	778 000	7,5 %
1991	66 000	793 000	8,3 %
1992	65 000	842 000	7,8 %
1993	73 000	831 000	8,7 %
1994	51 000	878 000	5,8 %
1995	62 000	925 000	6,7 %
1996	66 000	866 000	7,6 %
1997	69 000	869 000	7,9 %
1998	62 000	888 000	7,0 %
1999	44 000	924 000	4,7 %

TABLEAU 1.21 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS, 1980-1999

	Personnes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté	Nombre total de personnes seules de moins de 65 ans	Taux de pauvreté (%)	Femmes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté	Nombre total de femmes seules de moins de 65 ans	Taux de pauvreté (%)	Hommes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté	Nombre total d'hommes seules de moins de 65 ans	Taux de pauvreté (%)
1980	655 000	1 955 000	33,5 %	356 000	884 000	40,3 %	299 000	1 071 000	27,9 %
1981	644 000	1 976 000	32,6 %	351 000	901 000	38,9 %	294 000	1 076 000	27,3 %
1982	690 000	2 015 000	34,3 %	330 000	896 000	36,8 %	361 000	1 119 000	32,2 %
1983	790 000	2 090 000	37,8 %	367 000	902 000	40,7 %	423 000	1 188 000	35,6 %
1984	778 000	2 115 000	36,8 %	383 000	922 000	41,6 %	394 000	1 193 000	33,1 %
1985	814 000	2 220 000	36,7 %	392 000	938 000	41,7 %	423 000	1 281 000	33,0 %
1986	809 000	2 294 000	35,3 %	389 000	988 000	39,4 %	420 000	1 305 000	32,2 %
1987	846 000	2 417 000	35,0 %	396 000	1 037 000	38,1 %	451 000	1 379 000	32,7 %
1988	823 000	2 422 000	34,0 %	416 000	1 046 000	39,8 %	408 000	1 377 000	29,6 %
1989	770 000	2 453 000	31,4 %	393 000	1 064 000	36,9 %	377 000	1 389 000	27,2 %
1990	816 000	2 551 000	32,0 %	391 000	1 070 000	36,5 %	426 000	1 482 000	28,7 %
1991	937 000	2 686 000	34,9 %	451 000	1 149 000	39,3 %	486 000	1 537 000	31,6 %
1992	975 000	2 693 000	36,2 %	439 000	1 094 000	40,1 %	536 000	1 599 000	33,5 %
1993	988 000	2 765 000	35,7 %	441 000	1 114 000	39,6 %	547 000	1 651 000	33,1 %
1994	1 053 000	2 792 000	37,7 %	505 000	1 136 000	44,5 %	548 000	1 656 000	33,1 %
1995	1 050 000	2 827 000	37,1 %	480 000	1 188 000	40,4 %	570 000	1 638 000	34,8 %
1996	1 134 000	2 861 000	39,6 %	515 000	1 179 000	43,6 %	619 000	1 682 000	36,8 %
1997	1 177 000	2 956 000	39,8 %	556 000	1 235 000	45,1 %	621 000	1 722 000	36,1 %
1998	1 154 000	3 080 000	37,5 %	565 000	1 296 000	43,6 %	589 000	1 784 000	33,0 %
1999	1 148 000	3 100 000	37,0 %	548 000	1 295 000	42,3 %	600 000	1 805 000	33,2 %

Données fondées sur les seuils de faible revenu avant impôt (base de 1992).

TABLEAU 1.22 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES SEULES DE 65 ANS ET PLUS, 1980-1999									
	Personnes seules de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté	Nombre total de personnes seules de 65 ans et plus	Taux de pauvreté (%)	Femmes seules de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté	Nombre total de femmes seules de 65 ans et plus	Taux de pauvreté (%)	Hommes seuls de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté	Nombre total d'hommes seuls de 65 ans et plus	Taux de pauvreté (%)
1980	463 000	698 000	66,4 %	354 000	506 000	70,1 %	109 000	193 000	56,7 %
1981	476 000	736 000	64,6 %	367 000	539 000	68,1 %	109 000	197 000	55,1 %
1982	440 000	688 000	63,9 %	354 000	518 000	68,3 %	85 000	169 000	50,4 %
1983	505 000	776 000	65,1 %	401 000	585 000	68,5 %	105 000	191 000	54,8 %
1984	440 000	730 000	60,2 %	349 000	557 000	62,6 %	91 000	173 000	52,5 %
1985	444 000	764 000	58,2 %	359 000	585 000	61,4 %	85 000	178 000	47,6 %
1986	436 000	798 000	54,6 %	350 000	610 000	57,5 %	85 000	188 000	45,3 %
1987	444 000	853 000	52,0 %	363 000	648 000	56,1 %	80 000	205 000	39,0 %
1988	473 000	893 000	52,9 %	396 000	684 000	57,9 %	77 000	209 000	36,7 %
1989	436 000	905 000	48,2 %	362 000	687 000	52,7 %	74 000	218 000	33,8 %
1990	462 000	967 000	47,8 %	370 000	730 000	50,6 %	93 000	236 000	39,3 %
1991	471 000	985 000	47,8 %	376 000	740 000	50,8 %	95 000	245 000	38,8 %
1992	450 000	965 000	46,6 %	369 000	726 000	50,8 %	81 000	240 000	33,7 %
1993	512 000	1 049 000	48,8 %	414 000	778 000	53,2 %	98 000	270 000	36,3 %
1994	472 000	1 044 000	45,2 %	394 000	782 000	50,4 %	78 000	262 000	29,7 %
1995	471 000	1 044 000	45,1 %	396 000	782 000	50,6 %	75 000	263 000	28,7 %
1996	511 000	1 121 000	45,6 %	412 000	829 000	49,8 %	98 000	292 000	33,7 %
1997	518 000	1 155 000	44,9 %	418 000	841 000	49,7 %	100 000	314 000	31,9 %
1998	522 000	1 177 000	44,4 %	409 000	853 000	47,9 %	113 000	324 000	35,1 %
1999	519 000	1 178 000	44,0 %	417 000	861 000	48,5 %	101 000	317 000	31,9 %

Données fondées sur les seuils de faible revenu avant impôt (base de 1992).

TABLEAU 1.23 : TAUX DE PAUVRETÉ AVANT ET APRÈS IMPÔT POUR TOUTES LES PERSONNES, 1999

	Nombre de personnes pauvres		Taux de pauvreté (%)		Nombre total de personnes (pauvres et non pauvres)
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	
Toutes les personnes	4 886 000	3 569 000	16,2	11,8	30 249 000
Enfants de moins de 18 ans	1 313 000	975 000	18,7	13,9	7 028 000
Personnes âgées	646 000	300 000	17,7	8,2	3 659 000
Personnes seules	1 667 000	1 280 000	38,9	29,9	4 279 000

TABLEAU 1.24 : TAUX DE PAUVRETÉ AVANT ET APRÈS IMPÔT POUR LES FAMILLES, 1999

	Nombre de familles pauvres		Taux de pauvreté (%)		Nombre total de familles (pauvres et non pauvres)
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	
Toutes les familles	1 025 000	723 000	12,2	8,6	8 406 000
Mères seules de moins de 65 ans	295 000	236 000	51,8	41,3	570 000
Pères seuls de moins de 65 ans	19 000	15 000	18,0	13,5	108 000
Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	321 000	224 000	10,4	7,3	3 076 000
Couples de moins de 65 ans sans enfants	165 000	117 000	8,6	6,1	1 909 000
Couples de 65 ans et plus	44 000	--	4,7	1,0	924 000

-- Échantillon trop petit

TABLEAU 1.25 : TAUX DE PAUVRETÉ AVANT IMPÔT ET APRÈS IMPÔT CHEZ
LES PERSONNES SEULES, POUR 1999

	Nombre de familles pauvres		Taux de pauvreté		Nombre total de familles (pauvres et non pauvres)
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	
Toutes les personnes seules	1 667 000	1 280 000	38,9	29,9	4 279 000
Personnes seules de moins de 65 ans	1 148 000	1 023 000	37,0	33,0	3 100 000
Femmes seules de moins de 65 ans	548 000	490 000	42,3	37,8	1 295 000
Hommes seuls de moins de 65 ans	600 000	534 000	33,2	29,6	1 805 000
Personnes seules de 65 ans et plus	519 000	256 000	44,0	21,7	1 178 000
Femmes seules de 65 ans et plus	417 000	204 000	48,5	23,6	861 000
Hommes seuls de 65 ans et plus	101 000	53 000	31,9	16,6	317 000

II. LA SITUATION SELON LES PROVINCES

La conjoncture économique, la suffisance ou l'insuffisance des régimes de retraite et le type de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté dans toutes les régions du Canada. D'une province à l'autre, on constate toutefois de grandes différences qui sont attribuables à des facteurs comme les structures économiques, les prestations d'assistance sociale et l'accès à d'autres ressources sociales et économiques pouvant aider les personnes à améliorer leur situation économique.

La diversité des juridictions économiques provinciales se reflète souvent, en partie ou en totalité, dans l'écart des niveaux de pauvreté d'une province à l'autre. Dans le présent chapitre, nous comparons les taux de pauvreté avant impôt des dix provinces canadiennes pour la période 1980-1999, et ce pour l'ensemble de la population, les familles et les personnes seules. Nous indiquons également les taux de pauvreté avant et après impôt pour 1999¹.

ENSEMBLE DE LA POPULATION

Entre 1998 et 1999, le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population a diminué dans sept provinces, soit l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse tandis qu'il a augmenté en Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve et Labrador.

Au Québec, ce taux a baissé de 22,1 à 19,5 p. cent entre 1998 et 1999. C'est la plus forte baisse avant impôt enregistrée pour la population en général. Le taux de pauvreté a également chuté au Manitoba, passant de 20 à 18,5 p. cent.

Dans les autres provinces où le taux de pauvreté avant impôt a diminué, l'amélioration varie entre 0,9 point, en Saskatchewan, et 0,4 point, en Nouvelle-Écosse. Par contre, il a augmenté de 2,4 points en Colombie-Britannique, de 2,0 points à l'Île-du-Prince-Édouard et de 0,7 point à Terre-Neuve et Labrador.

En 1999, les taux de pauvreté dans l'ensemble de la population oscillaient entre un minimum de 13,5 p. cent, en Ontario, et un maximum de 20,7 p. cent, à Terre-Neuve et Labrador. La figure 2.24 indique les taux de pauvreté 1999 par province, pour les familles, les personnes seules et l'ensemble de la population.

Le taux provincial de pauvreté le plus bas pour l'ensemble de la population a été enregistré en Ontario, en 1989 avec 10,8 p. cent, et le taux le plus élevé à Terre-Neuve et Labrador avec 26,0 p. cent, en 1983.

De 1980 à 1999, le taux de pauvreté pour l'ensemble de la population s'est maintenu de manière constante au-dessus de la moyenne nationale au Québec, à Terre-Neuve et Labrador et

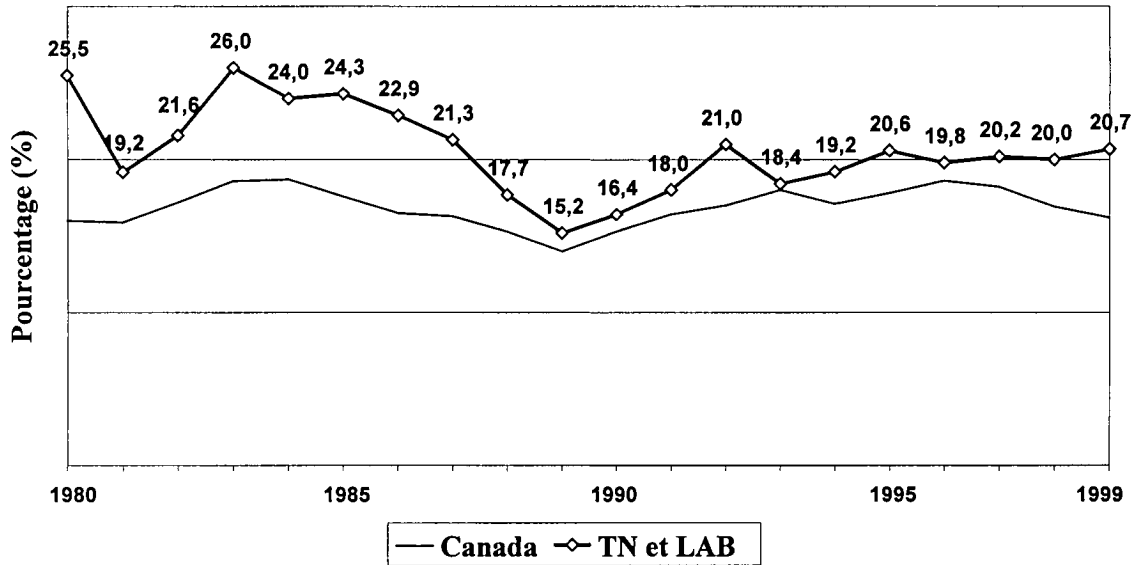
¹ Jusqu'en 1999, le Conseil national du bien-être social demandait à Statistique Canada seulement les données avant impôt sur la pauvreté qu'elle analysait ensuite. Nous avons obtenu les données avant et après impôt seulement pour l'année 1999.

au Manitoba. L'Ontario est la seule province où il s'est stabilisé sous la moyenne nationale pendant toute cette période. L'Île-du-Prince-Édouard suivait de près puisque de 1983 à 1999, son taux de pauvreté était inférieur à la moyenne nationale. En Nouvelle-Écosse, il a grandement fluctué entre 1980 et 1999, mais en gros, il se comparait à la moyenne nationale.

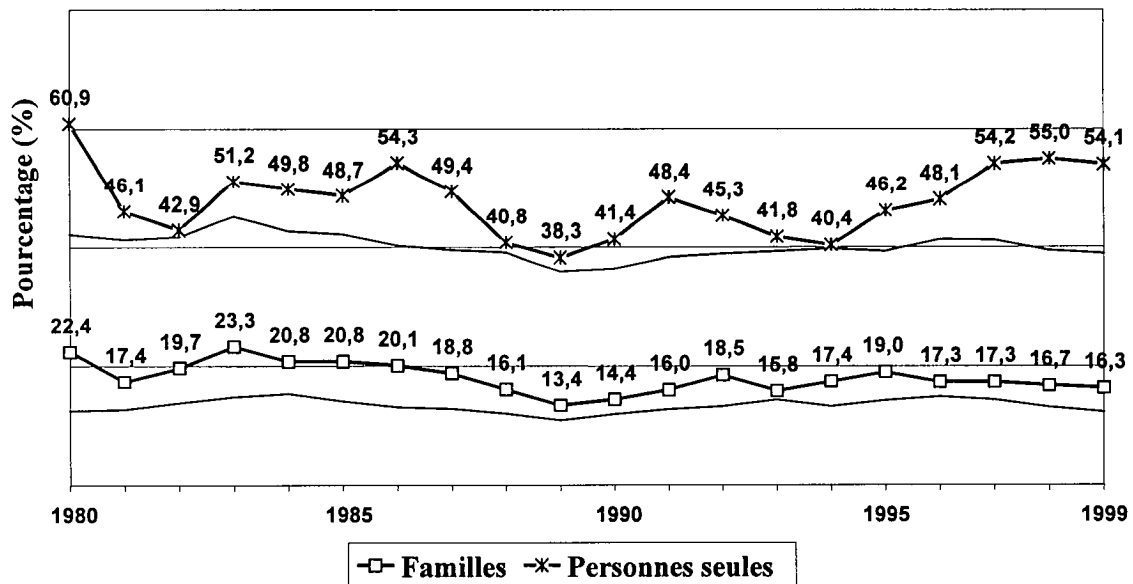
Les pages qui suivent illustrent les tendances de la pauvreté dans les provinces pour la période 1980-1999. Les graphiques figurant à la partie supérieure des pages donnent les taux de pauvreté par province pour l'ensemble de la population, de 1980 à 1999. La ligne ponctuée de losanges accompagnés de pourcentages indique les taux de pauvreté de la province. Aux fins de comparaison, chaque graphique comporte une deuxième ligne indiquant les taux de pauvreté pour l'ensemble du Canada. Lorsque les lignes se rapprochent, et afin d'éviter toute confusion, aucun pourcentage ne figure sur cette deuxième ligne.

Les graphiques présentés à la partie inférieure des pages indiquent les taux de pauvreté des familles et des personnes seules pour la période allant de 1980 à 1999. Les lignes n'ayant aucun symbole ou pourcentage représentent les tendances nationales.

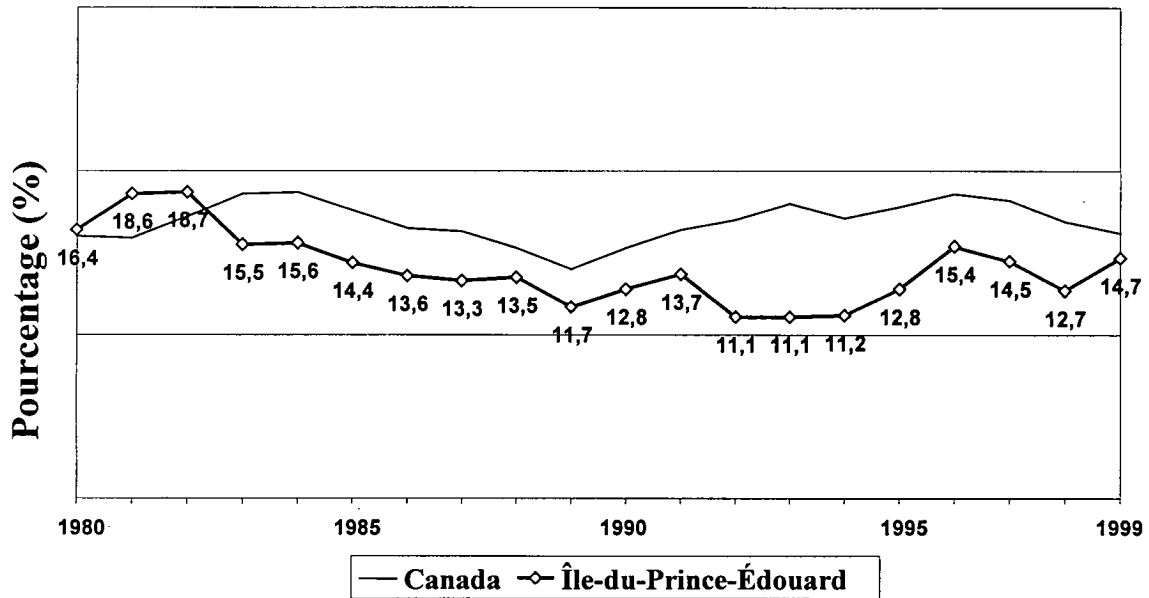
**Figure 2.1 : Terre-Neuve et Labrador
Tendance de la pauvreté – Ensemble de la population**



**Figure 2.2 : Terre-Neuve et Labrador
Tendance de la pauvreté – Familles et personnes seules**



**Figure 2.3 : Île-du-Prince-Édouard
Tendance de la pauvreté - Ensemble de la population**



**Figure 2.4 : Île-du-Prince-Édouard
Tendance de la pauvreté – Familles et personnes seules**

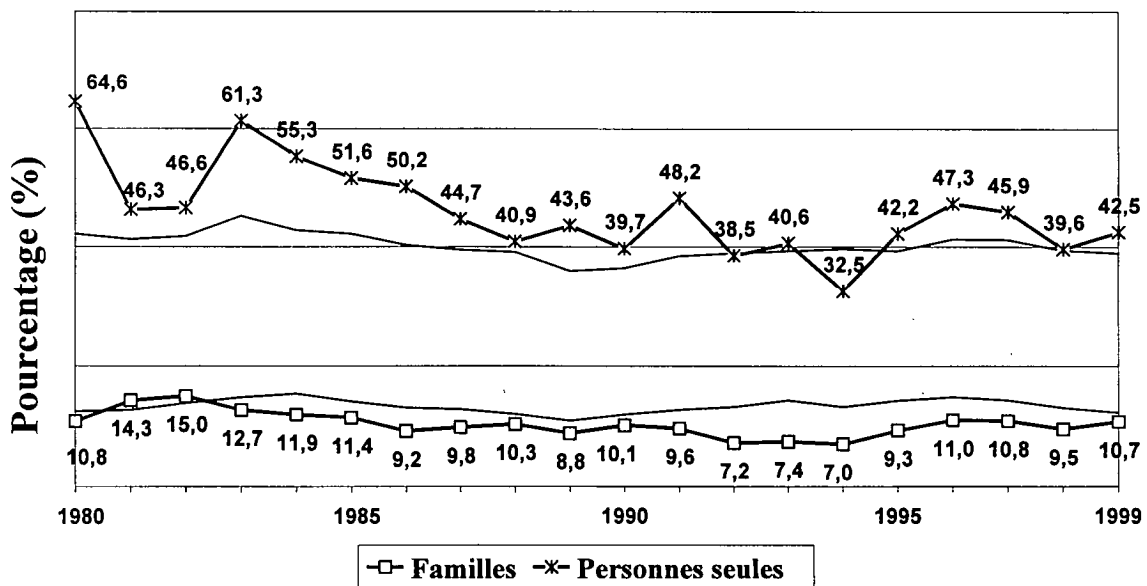


Figure 2.5 : Nouvelle-Écosse
Tendance de la pauvreté - Ensemble de la population

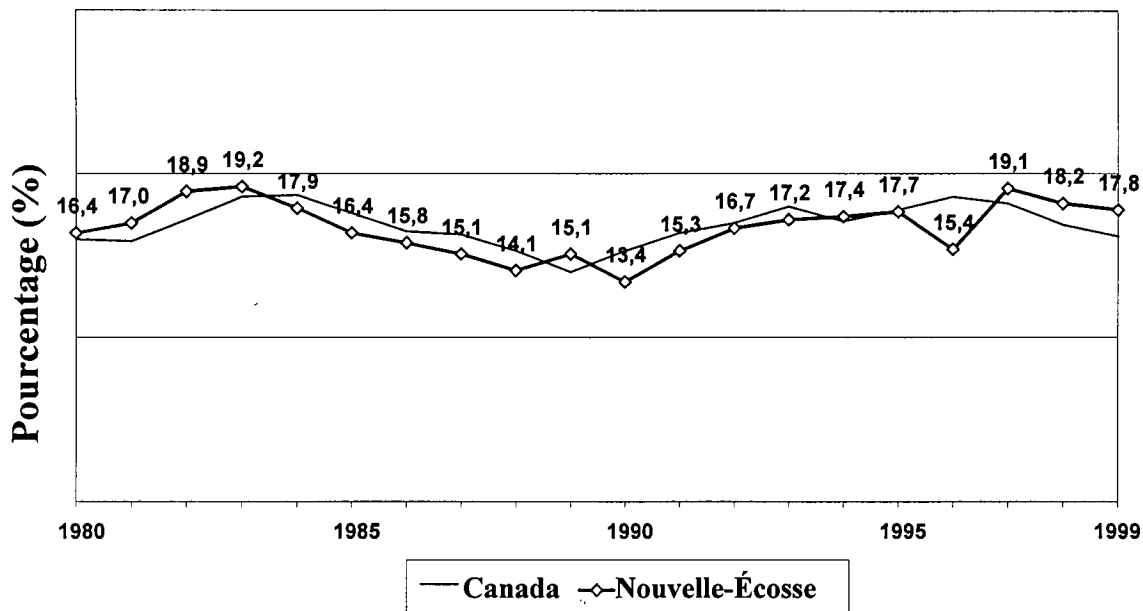
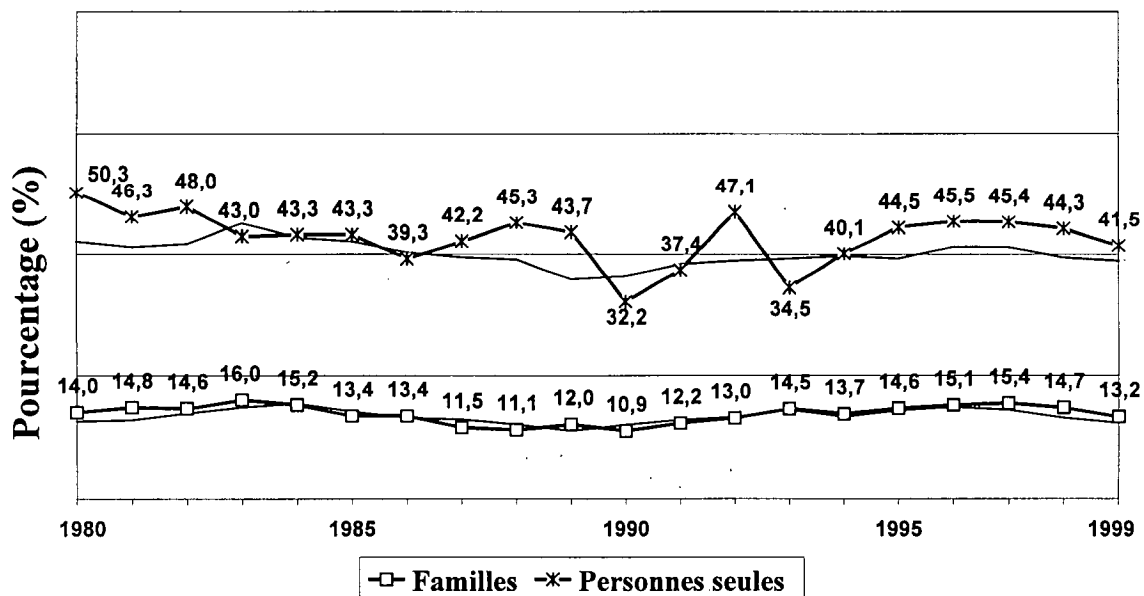
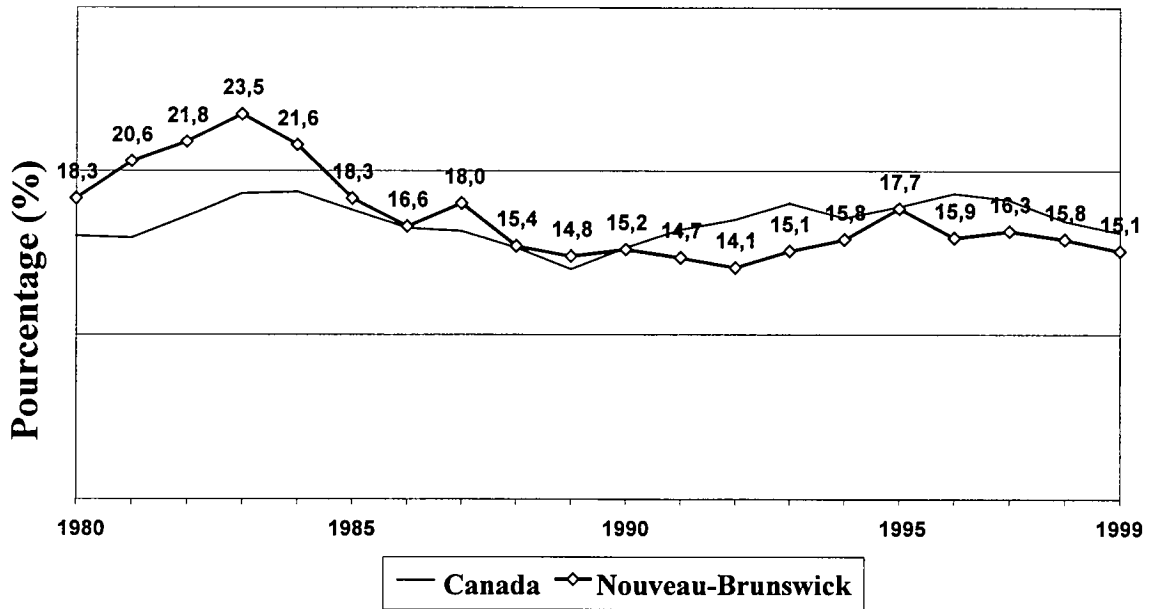


Figure 2.6 : Nouvelle-Écosse
Tendance de la pauvreté – Familles et personnes seules



**Figure 2.7 : Nouveau-Brunswick
Tendance de la pauvreté - Ensemble de la population**



**Figure 2.8 : Nouveau-Brunswick
Tendance de la pauvreté - Familles et personnes seules**

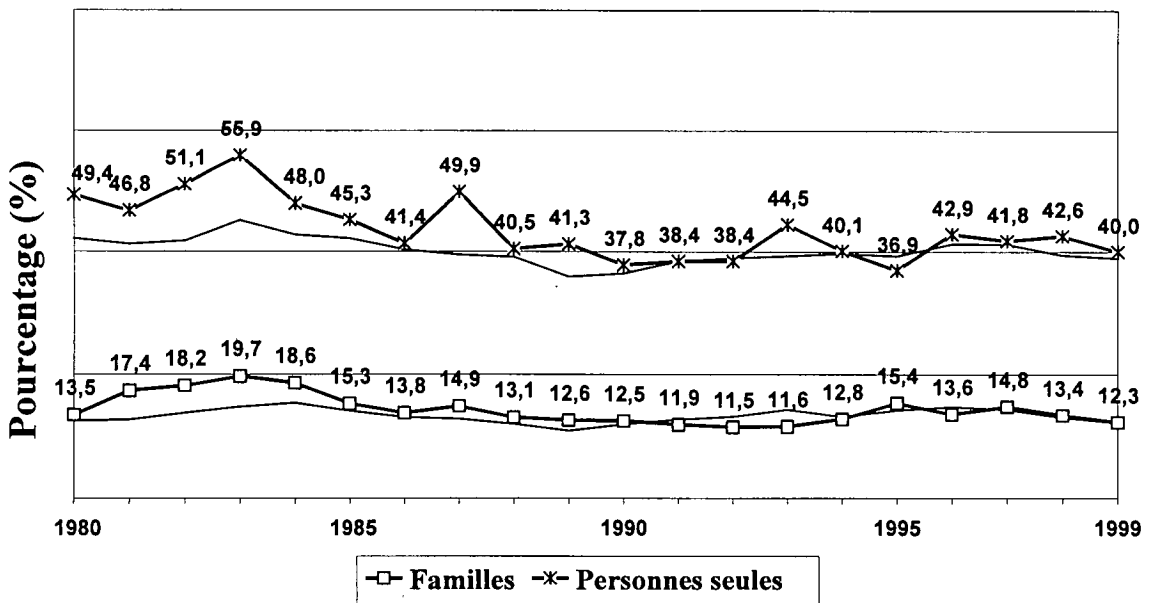


Figure 2.9 : Québec
Tendance de la pauvreté - Ensemble de la population

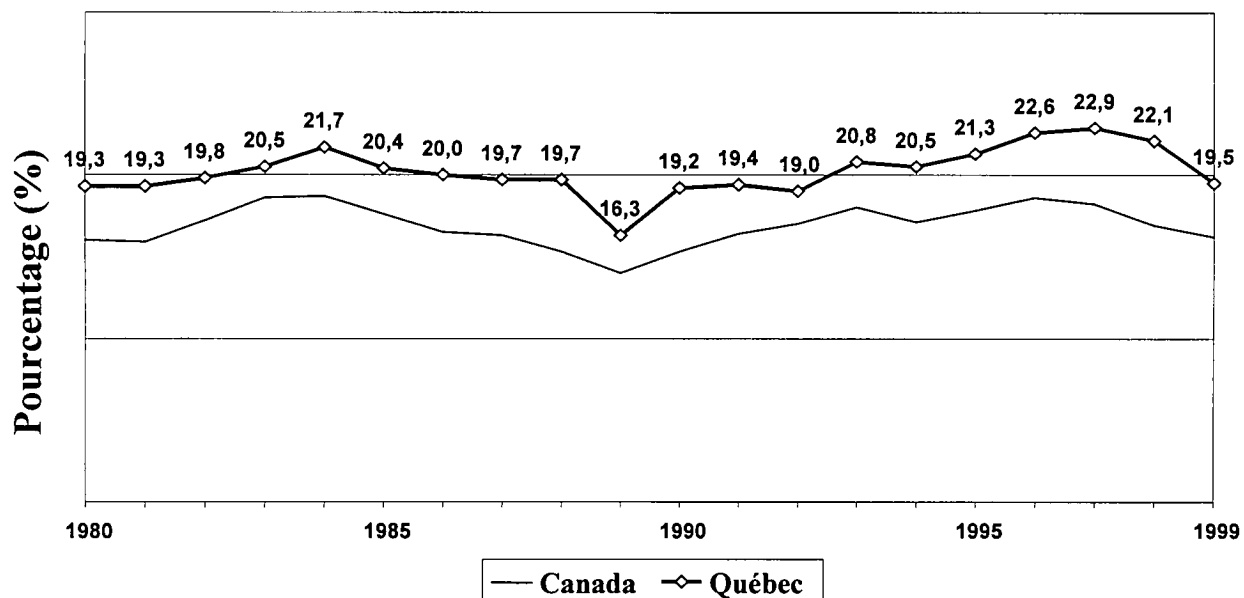


Figure 2.10 : Québec
Tendance de la pauvreté - Familles et personnes seules

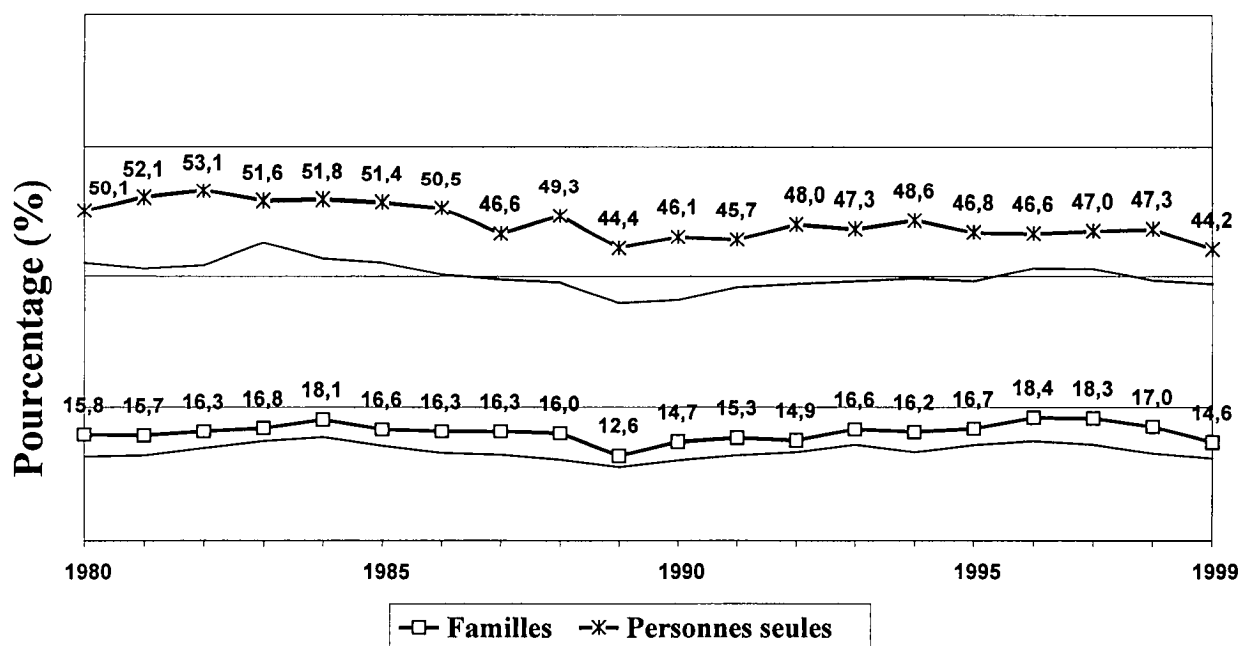


Figure 2.11 : Ontario
Tendance de la pauvreté - Ensemble de la population

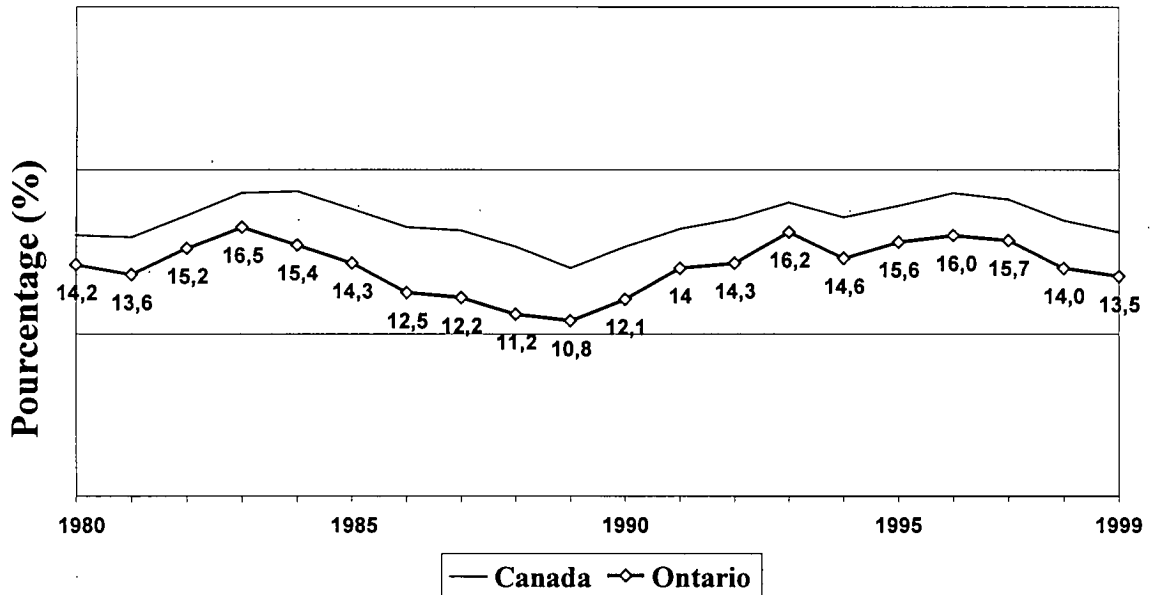
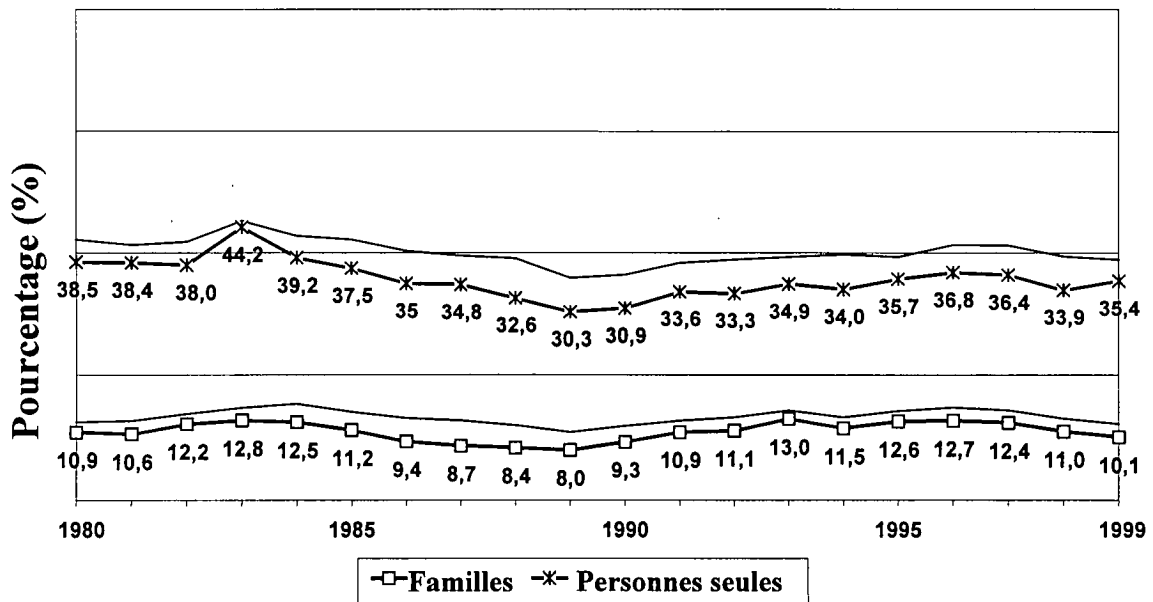
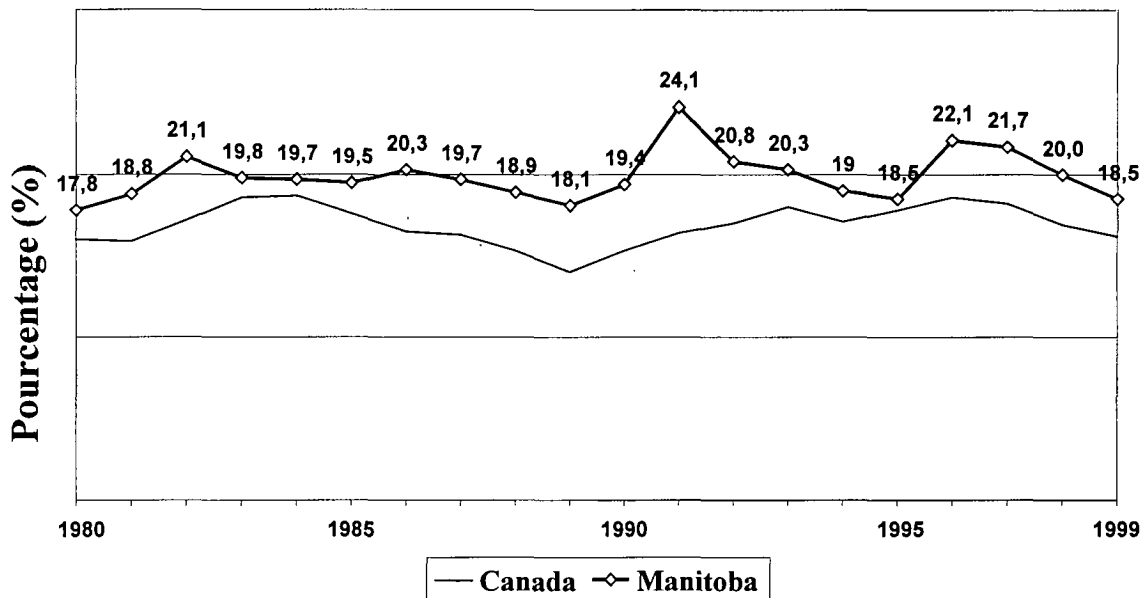


Figure 2.12 : Ontario
Tendance de la pauvreté - Familles et personnes seules



**Figure 2.13 : Manitoba
Tendance de la pauvreté - Ensemble de la population**



**Figure 2.14 : Manitoba
Tendance de la pauvreté – Familles et personnes seules**

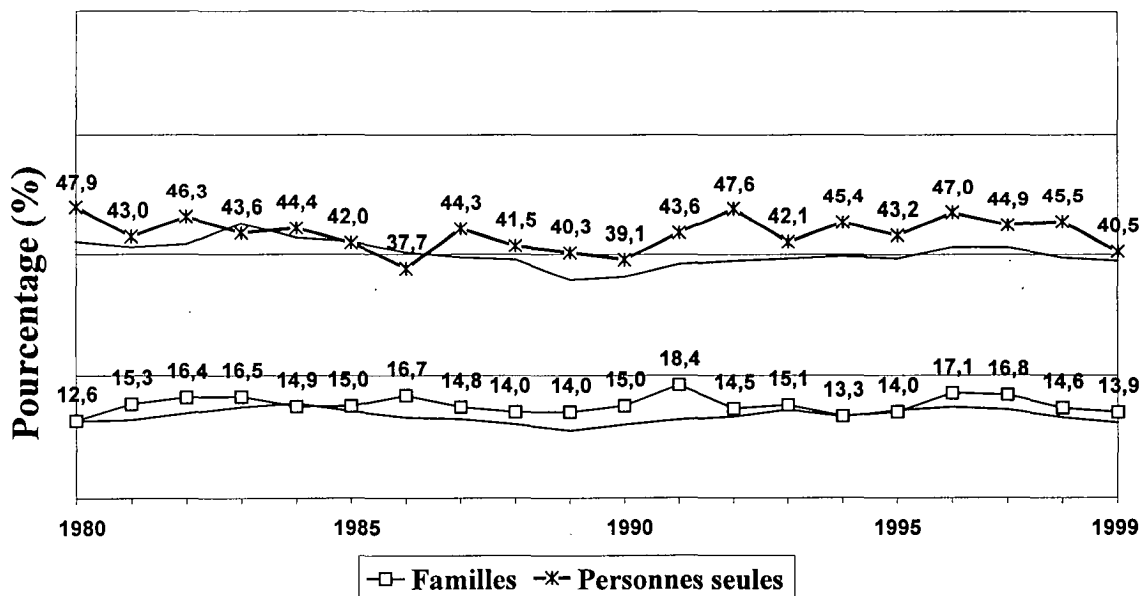


Figure 2.15 : Saskatchewan
Tendance de la pauvreté - Ensemble de la population

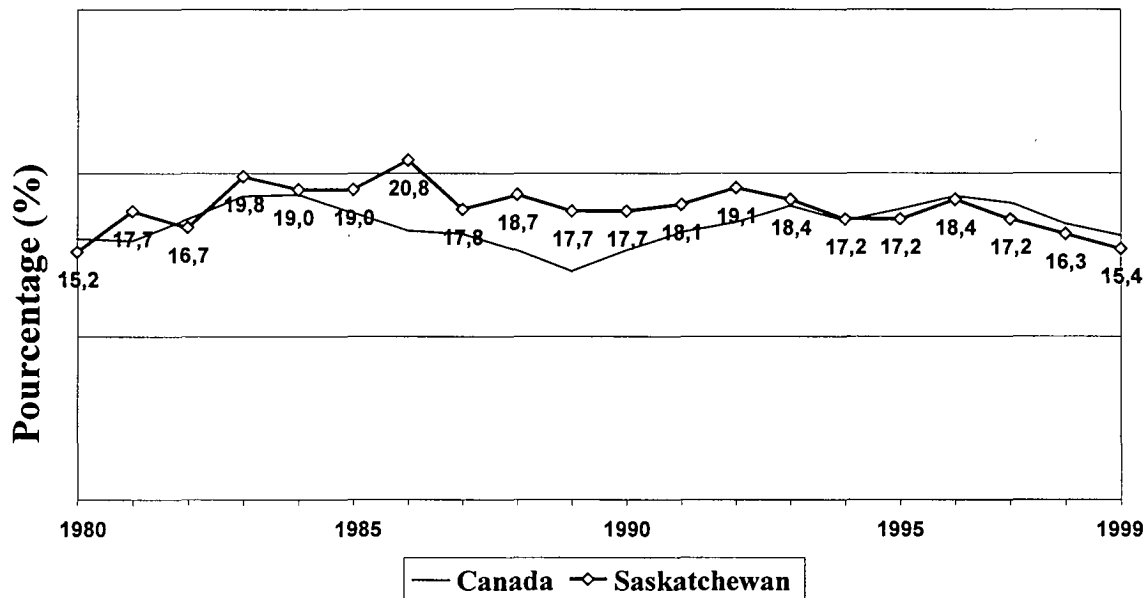


Figure 2.16 : Saskatchewan
Tendance de la pauvreté - Familles et personnes seules

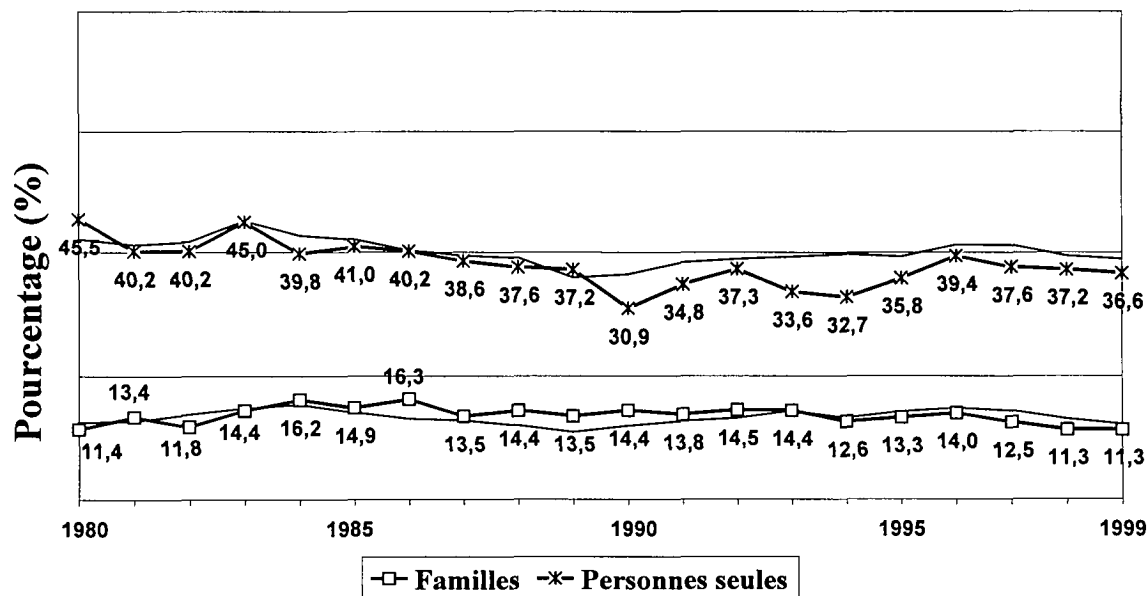


Figure 2.17 : Alberta
Tendance de la pauvreté - Ensemble de la population

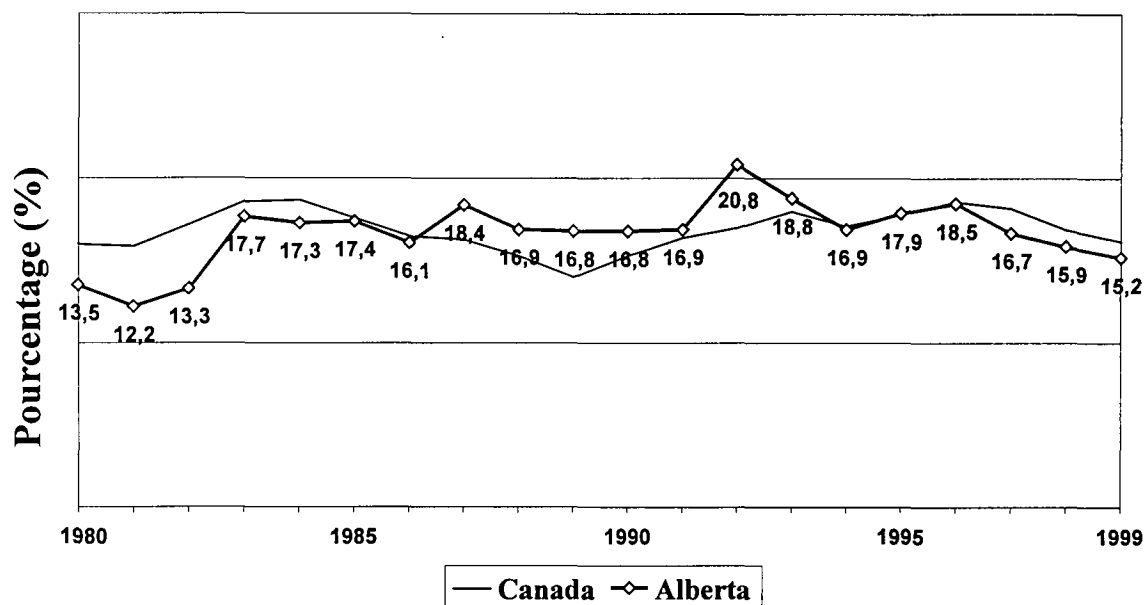


Figure 2.18 : Alberta
Tendance de la pauvreté - Familles et personnes seules

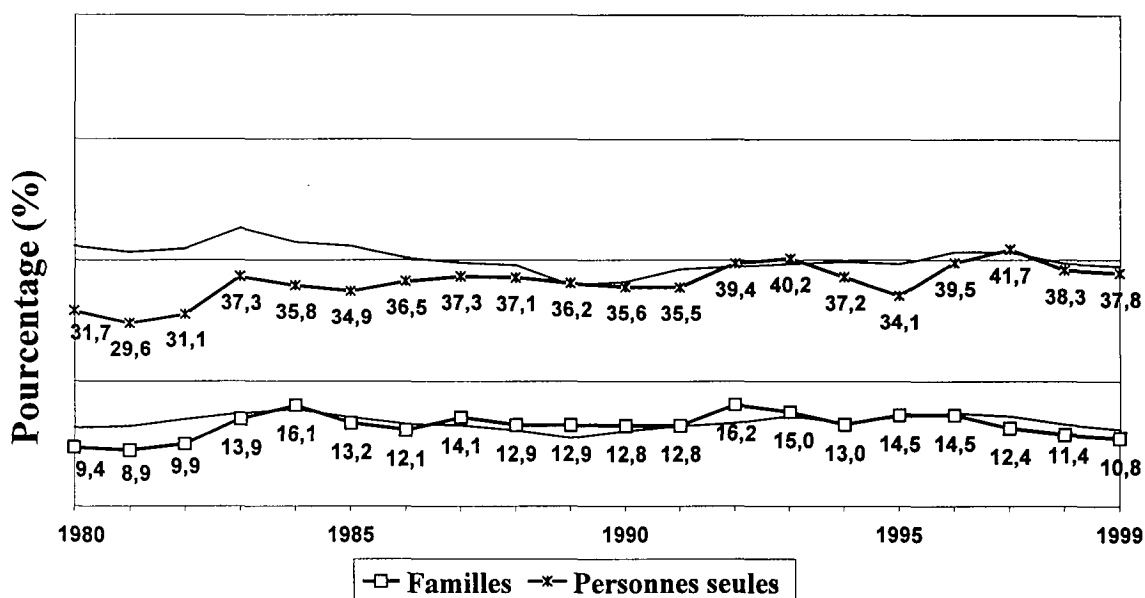


Figure 2.19 : Colombie-Britannique
Tendance de la pauvreté - Ensemble de la population

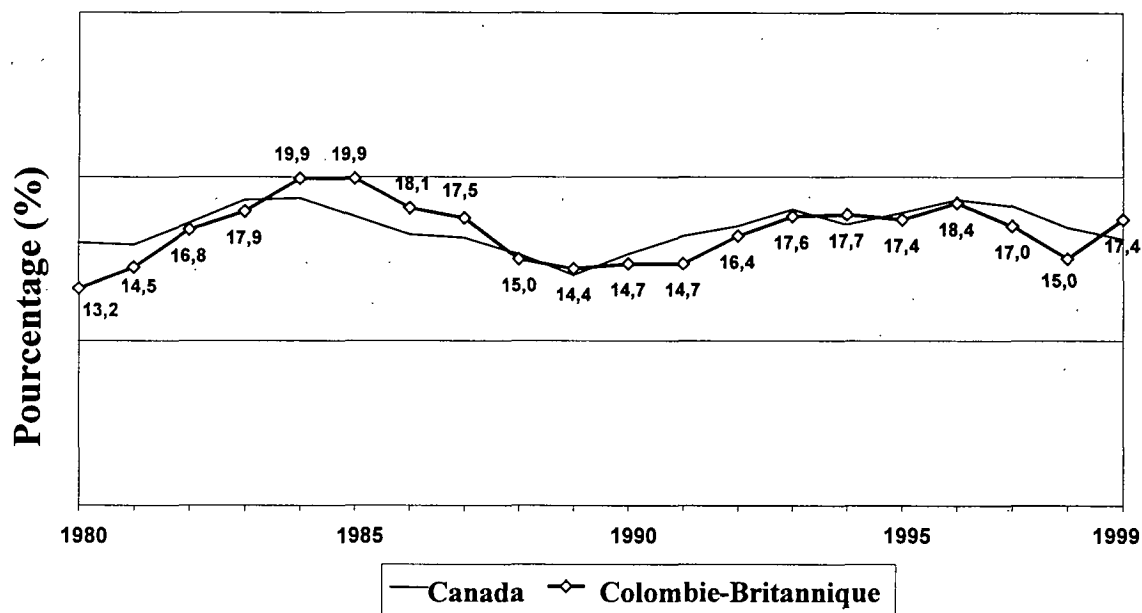
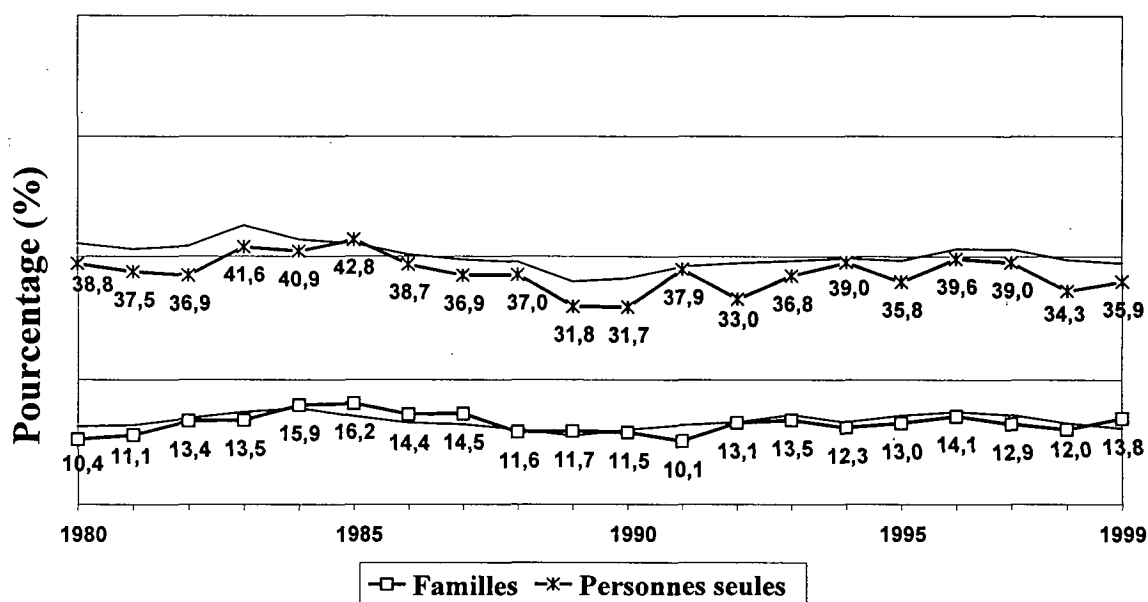


Figure 2.20 : Colombie-Britannique
Tendance de la pauvreté – Familles et personnes seules



FAMILLES

De 1998 à 1999, le taux de pauvreté des familles est demeuré stable en Saskatchewan, à 11,3 p. cent. Il a par contre diminué dans toutes les autres provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard où il a gagné 1,8 et 1,2 point respectivement. C'est au Québec que la baisse a été la plus forte (2,4 points), faisant passer le taux de 17,0 en 1998 à 14,6 p. cent en 1999. Dans les autres provinces, l'amélioration variait entre 1,5 point, en Nouvelle-Écosse, et 0,4 point, à Terre-Neuve et Labrador.

En 1999, le taux provincial était inférieur à la moyenne nationale, laquelle était de 12,2 p. cent, dans les provinces suivantes : Ontario (10,1 p. cent), Île-du-Prince-Édouard (10,7 p. cent), Alberta (10,8 p. cent) et Saskatchewan (11,3 p. cent). Il dépassait légèrement la moyenne nationale en Nouvelle-Écosse (13,2 p. cent), en Colombie-Britannique (13,8 p. cent), au Manitoba (13,9 p. cent) et au Québec (14,6 p. cent). Le taux à Terre-Neuve et Labrador (16,3 p. cent), se situait bien au-dessus de la moyenne nationale. Quant à lui, le taux de 12,3 p. cent du Nouveau-Brunswick s'approchait de la moyenne.

Depuis 1980, le taux provincial pour les familles a constamment dépassé la moyenne nationale dans les provinces du Québec, du Manitoba et de Terre-Neuve et Labrador. En Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard, le taux provincial pour les familles s'est généralement maintenu au-dessous de la moyenne nationale pour la période 1980-1999. En ce qui concerne l'Île-du-Prince-Édouard, la seule exception a été la période de 1981 à 1982, lorsque le taux provincial fut plus élevé. Le taux pour les familles dans les cinq autres provinces a fluctué considérablement au fil des ans selon différentes tendances.

PERSONNES SEULES

De 1998 à 1999, le taux de pauvreté des personnes seules a augmenté dans certaines provinces et diminué dans les autres, tout comme dans l'ensemble de la population. La baisse la plus accentuée a été constatée au Manitoba où le nombre de personnes seules pauvres est tombé de 45,5 à 40,5 p. cent. Au Québec, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et Labrador, en Saskatchewan et en Alberta, on a constaté de légères améliorations, soit 3,1 p. cent, 2,6 p. cent, 0,9 p. cent, 0,6 p. cent et 0,5 p. cent respectivement. Par contre, à l'Île-du-Prince-Édouard, il a gagné 2,9 points, en Colombie-Britannique, 1,6 point et en Ontario, 1,5 point.

En 1999, le taux de pauvreté avant impôt de Terre-Neuve et Labrador était le plus élevé, à 54 p. cent. Celui de l'Ontario était le plus bas, à 35 p. cent.

De 1980 à 1999, le taux de pauvreté des personnes seules dépassait la moyenne nationale à Terre-Neuve et Labrador ainsi qu'au Québec. À Terre-Neuve et Labrador, il a oscillé entre un maximum de 60,9 p. cent, en 1980, et un minimum de 38,3 p. cent, en 1989. L'écart entre la moyenne nationale et le taux provincial a été le plus faible en 1982 (le taux provincial était alors de 42,9 p. cent), entre 1988 et 1990 (il variait alors entre 38,3 et 41,4 p. cent) et en 1993 et 1994 (il s'établissait à 41,8 et à 40,4 p. cent respectivement).

L'écart entre la moyenne nationale et le taux provincial de pauvreté des personnes seules s'est toutefois considérablement élargi entre 1995 et 1999 à Terre-Neuve et Labrador. Il a atteint

son maximum (15,6 points) en 1998 lorsque le taux provincial s'établissait à 55,0 p. cent par rapport à 39,4 p. cent pour la moyenne nationale. En 1999, l'écart a été ramené à 15,2 points lorsque les taux provincial et national ont baissé à 54,1 p. cent et 38,9 p. cent respectivement.

Par ailleurs, de 1980 à 1999, le taux de pauvreté des personnes seules en Ontario et en Colombie-Britannique s'est généralement maintenu sous la moyenne nationale. En Ontario, il a varié entre un minimum de 30,3 p. cent, en 1989, et un maximum de 44,2 p. cent, en 1983 et en Colombie-Britannique, entre un minimum de 31,7 p. cent, en 1990, et un maximum de 42,8 p. cent, en 1985; la moyenne nationale, varie entre un minimum de 35,9 p. cent, en 1989, et un maximum de 42,8 p. cent, en 1984.

À l'Île-du-Prince-Édouard, le taux provincial s'est généralement maintenu au-dessus de la moyenne nationale entre 1980 et 1991. Entre 1992 et 1993, il était comparable à la moyenne nationale. En 1994, il est cependant tombé à 32,5 p. cent tandis que la moyenne nationale s'établissait à 39,7 p. cent. Toutefois, depuis 1995, il s'est constamment situé au-dessus de la moyenne nationale. En Nouvelle-Écosse également, le taux provincial dépassait la moyenne nationale au cours de la même période, à l'exception des années 1983, 1986, 1990 et 1993 alors qu'il était inférieur ou comparable à la moyenne nationale.

Au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, la tendance était comparable à celle de la Nouvelle-Écosse : dans les deux provinces, le taux de pauvreté s'est maintenu au-dessus de la moyenne nationale durant la majeure partie des deux dernières décennies. Au Nouveau-Brunswick, on a constaté quelques exceptions : de 1990 à 1992, il était pratiquement similaire à la moyenne nationale, en 1994, les deux taux étaient à nouveau pratiquement identiques et en 1995, le taux provincial était inférieur à la moyenne nationale. De 1996 à 1999, il dépassait le taux national, mais l'écart était cependant très mince à la fin de cette période. Au Manitoba, le taux provincial était soit comparable soit inférieur à la moyenne nationale de 1983 à 1986.

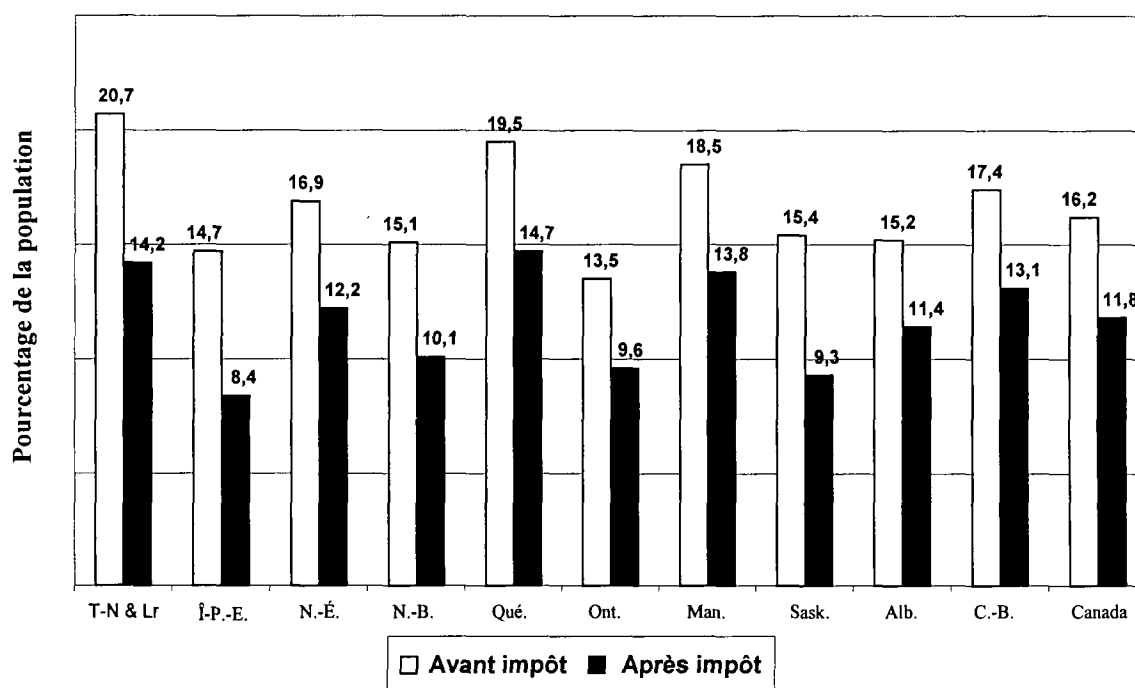
En Saskatchewan, le taux provincial et le taux national ont été pratiquement identiques de 1981 à 1989. Depuis 1990 toutefois, le taux de pauvreté des personnes seules dans cette province s'établit de manière constante sous la moyenne nationale.

Le taux de l'Alberta s'est généralement maintenu sous la moyenne nationale de 1980 à 1988. De 1989 à 1990, les deux taux étaient pratiquement identiques. Depuis, il est inférieur ou comparable à la moyenne nationale.

TAUX DE PAUVRETÉ AVANT ET APRÈS IMPÔT EN 1999

Dans toutes les provinces, comme à l'échelle nationale, les taux de pauvreté après impôt pour l'ensemble de la population, les familles et les personnes seules étaient généralement inférieurs aux taux avant impôt. Néanmoins, la réduction après impôt variait d'une province à l'autre. Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard, dont les taux de pauvreté avant impôt étaient déjà relativement faibles, les a vu baisser de manière substantielle après le calcul des impôts. Ses taux de pauvreté après impôt étaient donc relativement faibles. L'Ontario et l'Alberta, dont les taux de pauvreté avant impôt étaient aussi relativement faibles, n'ont connu qu'une légère diminution après le calcul des impôts ; les taux de pauvreté après impôt dans ces provinces ont donc tendance à être plus modestes. Le Québec et le Nouveau-Brunswick, qui affichaient des taux élevés avant impôt, ont connu des réductions modestes après impôt. Leurs taux de pauvreté après impôt se situent en général dans la moyenne.

Figure 2.21 : Taux de pauvreté 1999 - Ensemble de la population par province (avant et après impôt)

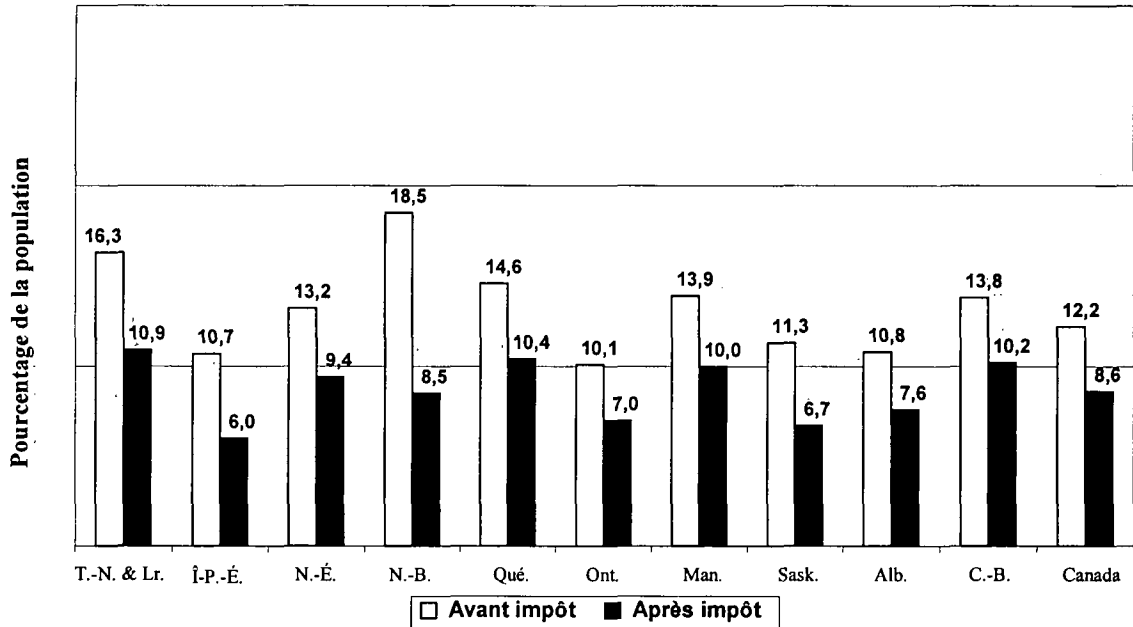


ENSEMBLE DE LA POPULATION

Le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population était plus élevé que celui des familles mais inférieur à celui des personnes seules. Les taux les plus élevés avant impôt ont été constatés dans les provinces suivantes : Terre-Neuve et Labrador (20,7 p. cent), Québec (19,5 p. cent), Manitoba (18,5 p. cent), Colombie-Britannique (17,4 p. cent) et Nouvelle-Écosse (16,9 p. cent). En Ontario (13,5 p. cent), à l'Île-du-Prince-Édouard (14,7 p. cent), au

Nouveau-Brunswick (15,1 p. cent), en Alberta (15,2 p. cent) et en Saskatchewan (15,4 p. cent), les taux étaient inférieurs à la moyenne nationale.

Figure 2.22 : Taux de pauvreté 1999 - Familles par province (avant et après impôt)

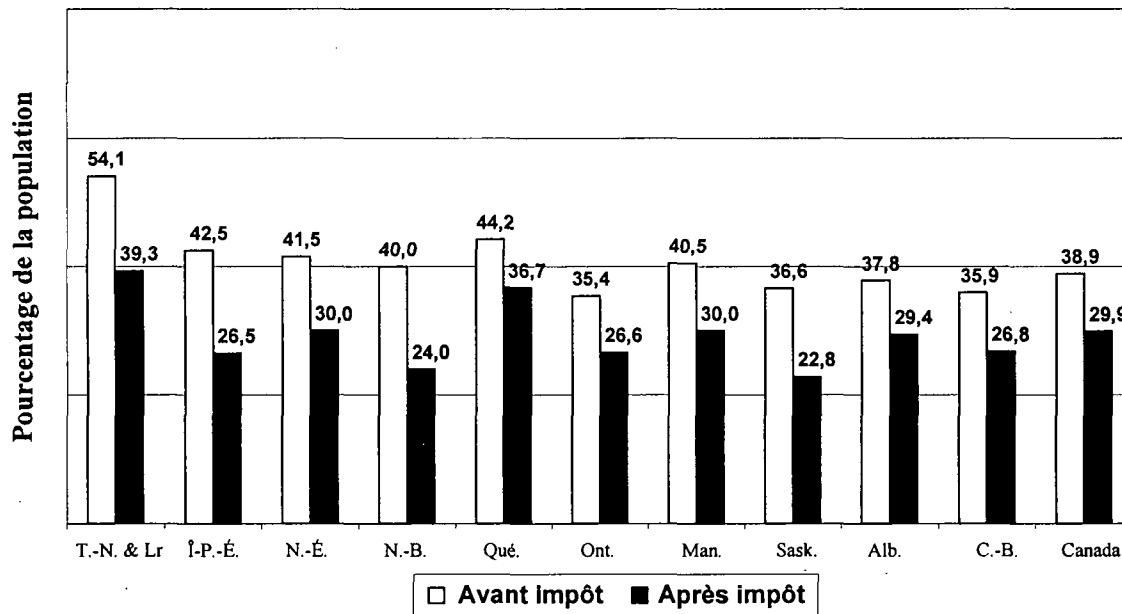


FAMILLES

Après impôt, c'est l'Île-du-Prince-Édouard qui affichait le taux de pauvreté le plus faible, soit 6,0 p. cent, et c'est au Nouveau-Brunswick que la réduction du taux de pauvreté a été la plus marquée après le calcul des impôts (10,0 points) ; son taux de pauvreté après impôt (8,5 p. cent) était donc très comparable à la moyenne nationale (8,6 p. cent). À Terre-Neuve et Labrador, la réduction après impôt a été la deuxième plus forte au pays (5,4 points) et l'Île-du-Prince-Édouard arrive au troisième rang (4,7 p. cent). Comme elle se classait déjà à l'avant-dernier rang pour son taux de pauvreté avant impôt, cette province a obtenu, en 1999, le taux de pauvreté le plus bas après impôt pour les familles.

En Ontario et en Alberta, les réductions après impôt du taux de pauvreté (3,1 et 3,2 points respectivement) sont inférieures à la moyenne nationale (3,6 points). Cependant, les taux affichés par l'Ontario (7,0 p. cent) et l'Alberta (7,6 p. cent), après impôt, étaient légèrement inférieurs à la moyenne nationale de 8,6 p. cent. Après avoir légèrement diminué après impôt, les taux de pauvreté du Manitoba, de la Colombie-Britannique et du Québec étaient supérieurs à la moyenne nationale.

Figure 2.23 : Taux de pauvreté 1999 – Personnes seules par province (avant et après impôt)



PERSONNES SEULES

Dans le premier chapitre, nous expliquons que les taux de pauvreté à l'échelle nationale sont généralement inférieurs pour les familles que pour l'ensemble de la population ou les personnes seules. Cette situation prévaut dans les dix provinces.

Après impôt, le taux de pauvreté des personnes seules a été réduit de 16,0 points, la réduction la plus forte, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick pour s'établir à 26,5 et à 24,0 p. cent respectivement. Cela veut dire que dans ces deux provinces, le taux de pauvreté se situait sous la moyenne nationale (29,9 p. cent) pour les personnes seules.

La Saskatchewan a constaté une modeste réduction de 13,8 points de pourcentage de son taux de pauvreté avant impôt. Cette province a également affiché le taux de pauvreté après impôt le plus bas (22,8 p. cent) de tout le pays pour les personnes seules. En Ontario et en Alberta, le taux de pauvreté après impôt se situait sous la moyenne nationale, malgré une modeste réduction après impôt de 8,8 et de 8,4 points respectivement.

Taux de pauvreté par rapport à la population des provinces

En 1999, il y avait environ 8,4 millions de familles au Canada. Un peu plus d'un million d'entre elles étaient pauvres avant impôt et près de 0,7 million, après impôt.

Selon Statistique Canada, 37,9 p. cent de toutes les familles canadiennes vivaient en Ontario en 1999 et 24,7 p. cent, au Québec. Ensemble, ces deux provinces représentaient en 1999 plus de 60 p. cent des familles pauvres du Canada.

En 1999, malgré que l'Ontario ait les taux de pauvreté les plus bas, avant impôt, pour les familles et les personnes seules, elle représentait 32,4 p. cent de toutes les familles pauvres du Canada et 32,1 p. cent de tous les Canadiens pauvres. C'est cependant au Québec que l'on retrouvait le plus fort pourcentage de personnes seules (31,3 p. cent) ayant un revenu avant l'impôt, inférieur au seuil de pauvreté avant impôt. L'Ontario occupait le deuxième rang pour le nombre de personnes seules pauvres, soit 30,7 p. cent.

Après impôt, le pourcentage des familles pauvres en Ontario était de 31,0 p. cent. Le Québec avait un taux après impôt de 29,9 p. cent.

TABLEAU 2.24 : TAUX DE PAUVRETÉ PAR PROVINCE, 1999

	Familles			Personnes seules			Ensemble de la population					
	Avant impôt		Après impôt		Avant impôt		Après impôt		Avant impôt		Après impôt	
	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)
Terre-Neuve et Labrador	26 000	16,3	17 000	10,9	30 000	54,1	22 000	39,3	112 000	20,7	77 000	14,2
Île-du-Prince-Édouard	4 000	10,7	2 000	6,0	7 000	42,5	5 000	26,5	20 000	14,7	11 000	8,4
Nouvelle-Écosse	35 000	13,2	24 000	9,4	55 000	41,5	40 000	30,0	157 000	16,9	113 000	12,2
Nouveau-Brunswick	27 000	18,5	19 000	8,5	35 000	40	21 000	24,0	112 000	15,1	76 000	10,1
Québec	302 000	14,6	216 000	10,4	522 000	44,2	433 000	36,7	1 433 000	19,5	1 084 000	14,7
Ontario	322 000	10,1	224 000	7,0	512 000	35,4	384 000	26,6	1 568 000	13,5	1 119 000	9,6
Manitoba	42 000	13,9	30 000	10,0	65 000	40,5	48 000	30,0	202 000	18,5	151 000	13,8
Saskatchewan	30 000	11,3	18 000	6,7	56 000	36,6	35 000	22,8	150 000	15,4	91 000	9,3
Alberta	86 000	10,8	61 000	7,6	165 000	37,8	128 000	29,4	445 000	15,2	334 000	11,4
Columbia-Britannique	150 000	13,8	110 000	10,2	219 000	35,9	163 000	26,8	686 000	17,4	513 000	13,1
Canada	1 025 000	12,2	723 000	8,6	1 667 000	38,9	1 280 000	29,9	4 886 000	16,2	3 569 000	11,8

Données fondées sur les seuils de faible revenu avant impôt (base de 1992).

TABLEAU 2.25 : TAUX DE PAUVRETÉ POUR LES FAMILLES DE MOINS DE 65 ANS, PAR PROVINCE, 1999*												
PROVINCE	Mères seules				Couples avec enfants				Couples sans enfants			
	Avant impôt		Après impôt		Avant impôt		Après impôt		Avant impôt		Après impôt	
	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)
Terre-Neuve et Labrador	7 000	66	5 000	51	9 000	16	7 000	11	4 000	12	3 000	8
Île-du-Prince-Édouard	--	--	--	--	2 000	11	--	--	--	--	--	--
Nouvelle-Écosse	9 000	56	7 000	44	8 000	8	5 000	6	7 000	11	5 000	8
Nouveau-Brunswick	10 000	63	8 000	47	7 000	9	5 000	7	4 000	8	3 000	5
Québec	87 000	57	72 000	48	91 000	13	64 000	9	53 000	11	38 000	8
Ontario	92 000	47	75 000	38	112 000	9	72 000	6	43 000	6	32 000	5
Manitoba	14 000	65	11 000	49	14 000	12	10 000	9	6 000	8	5 000	8
Saskatchewan	12 000	46	7 000	30	8 000	8	5 000	5	5 000	9	3 000	5
Alberta	24 000	46	17 000	34	30 000	9	23 000	7	17 000	9	10 000	5
Colombie-Britannique	40 000	52	32 000	41	42 000	11	32 000	8	25 000	9	19 000	7
Canada	295 000	52	236 000	41	321 000	10	224 000	7	165 000	9	117 000	6

*Chaque année, le Conseil national du bien-être social reçoit de nombreuses demandes de ventilation des taux de pauvreté nationaux par province et même par municipalité. Nous avons fourni des renseignements aussi fiables que possible, au plan statistique. Il convient de noter qu'il n'y a pas de tableau provincial pour les couples de plus de 65 ans, car leur nombre est trop bas pour que l'on puisse faire des analyses fiables.

-- Les données disponibles pour un groupe particulier ne sont pas fiables, au plan statistique.

TABLEAU 2.26 : TAUX DE PAUVRETÉ POUR LES PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS, PAR PROVINCE, 1999

PROVINCE	Personnes seules				Femmes seules				Hommes seules			
	Avant impôt		Après impôt		Avant impôt		Après impôt		Avant impôt		Après impôt	
	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)
Terre-Neuve et Labrador	21 000	56	19 000	49	10 000	62	9 000	54	11 000	51	10 000	42
Île-du-Prince-Édouard	5 000	43	4 000	35	3 000	52	2 000	42	3 000	37	2 000	30
Nouvelle-Écosse	39 000	42	34 000	37	20 000	50	18 000	44	18 000	35	16 000	31
Nouveau-Brunswick	22 000	39	18 000	31	8 000	39	6 000	30	14 000	38	12 000	32
Québec	348 000	40	328 000	37	174 000	46	166 000	44	174 000	34	162 000	32
Ontario	353 000	34	305 000	30	164 000	37	143 000	32	189 000	33	162 000	28
Manitoba	40 000	39	38 000	36	17 000	42	15 000	37	23 000	37	23 000	36
Saskatchewan	36 000	36	31 000	32	15 000	42	13 000	36	21 000	33	18 000	29
Alberta	132 000	38	114 000	33	66 000	47	56 000	40	66 000	32	58 000	28
Colombie-Britannique	151 000	34	131 000	30	69 000	42	61 000	37	82 000	30	71 000	26
Canada	1 148 000	37	1 023 000	33	548 000	42	490 000	38	600 000	33	534 000	30

TABLEAU 2.27 : TAUX DE PAUVRETÉ POUR LES PERSONNES SEULES DE 65 ANS ET PLUS, PAR PROVINCE, 1999

PROVINCE	Personnes seules				Femmes seules				Hommes seuls			
	Avant impôt		Après impôt		Avant impôt		Après impôt		Avant impôt		Après impôt	
	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)	Nombre	Taux de pauvreté (%)
Terre-Neuve et Labrador	8 000	51	3 000	16	7 000	63	3 000	23	--	--	--	--
Île-du-Prince-Édouard	2 000	40	--	6	2 000	42	--	--	--	--	--	--
Nouvelle-Écosse	16 000	41	6 000	15	14 000	47	5 000	18	--	--	--	--
Nouveau-Brunswick	13 000	43	3 000	10	11 000	46	3 000	11	--	--	--	--
Québec	174 000	58	105 000	35	142 000	63	88 000	39	32 000	45	16 000	23
Ontario	159 000	38	79 000	19	125 000	40	60 000	19	34 000	31	19 000	18
Manitoba	25 000	44	10 000	19	21 000	51	9 000	23	--	--	--	--
Saskatchewan	20 000	37	4 000	7	16 000	42	3 000	8	4 000	24	--	--
Alberta	33 000	36	14 000	16	27 000	42	11 000	16	5 000	21	--	--
Colombie-Britannique	68 000	40	32 000	19	52 000	46	22 000	20	16 000	28	--	--
Canada	519 000	44	256 000	22	417 000	49	204 000	24	101 000	32	53 000	17

-- Échantillon trop petit.

III. LA SITUATION DE LA PAUVRETÉ EN 1999

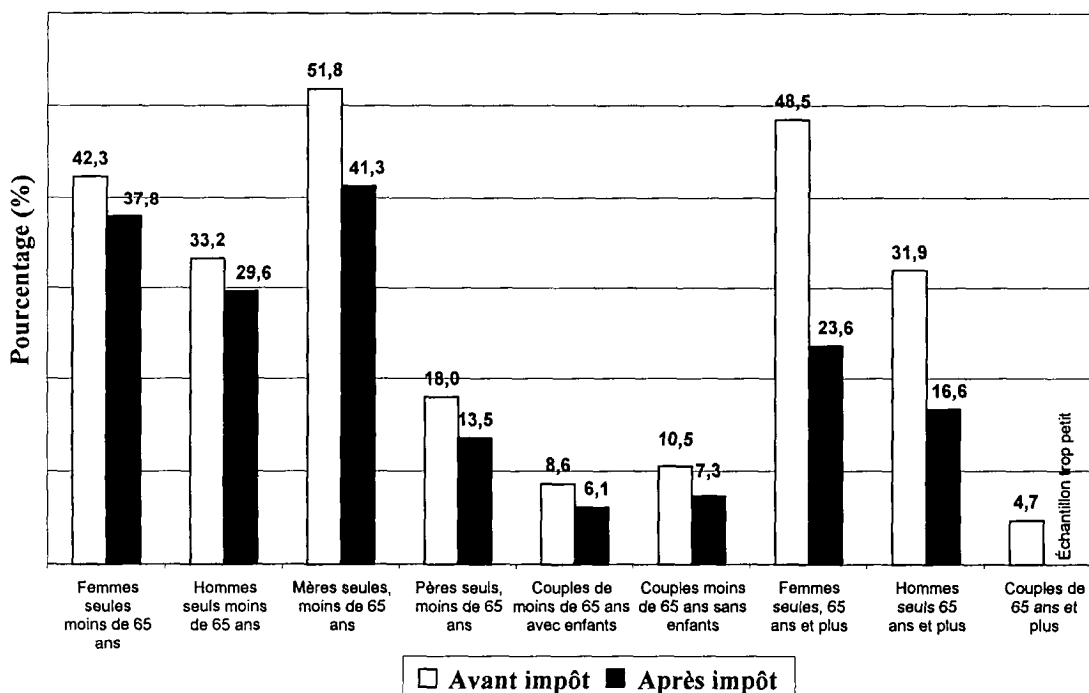
Les taux de pauvreté varient selon le type de famille, le sexe, l'âge, l'emploi, le niveau de scolarité, la population de la région de résidence et le type de logement. Parmi les familles avec enfants, les taux varient suivant le nombre et l'âge de ces derniers. Chez les immigrants, on relève des différences importantes qui sont fonction du temps déjà passé au Canada.

TYPE DE FAMILLE

Au Canada, le type de famille est sans doute le facteur le plus déterminant du risque de pauvreté. Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 2, on entend par « type de famille » les sous-catégories de familles et de personnes seules définies par l'âge, le sexe et la situation familiale. La figure 3.1 présente les taux de pauvreté des divers types de familles, avant et après impôt. Dans le présent chapitre, l'échantillon des pères seuls est trop petit pour que l'on puisse fournir des renseignements précis à leur égard.

C'est dans le groupe des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans que le taux de pauvreté avant impôt était le plus élevé en 1999, soit 51,8 p. cent. Elles sont suivies de près par les femmes âgées seules (48,5 p. cent) et par les femmes seules de moins de 65 ans (42,3 p. cent). Fait à remarquer, les taux de pauvreté avant impôt étaient sensiblement moins élevés dans les couples, en particulier les couples âgés, que chez les mères ou les personnes seules.

Figure 3.1 : Taux de pauvreté au Canada selon le type de famille, 1999



Les taux de pauvreté après impôt étaient plus bas dans tous les groupes, mais les effets de l'impôt étaient plus accentués chez les personnes âgées. Les mères seules affichaient les taux de pauvreté les plus élevés. Venaient ensuite les femmes seules de moins de 65 ans, puis les hommes seuls de moins de 65 ans. Les femmes âgées seules affichaient un taux de pauvreté moins élevé de 24,9 p. cent. La situation relative des autres types de famille est restée inchangée. L'écart important des taux de pauvreté avant et après impôt chez les personnes âgées s'explique par la différence de leurs sources de revenu, entre autres les revenus non imposables tirés de programmes gouvernementaux.

Les diagrammes à secteurs aux figures 3.2 et 3.3 indiquent le nombre de familles pauvres ou de personnes seules pauvres, par type de famille, par rapport à l'ensemble des familles ou des personnes seules vivant dans la pauvreté, et ce, en tenant compte du revenu avant et après impôt.

Figure 3.2 : Répartition des familles pauvres selon le type de famille, 1999

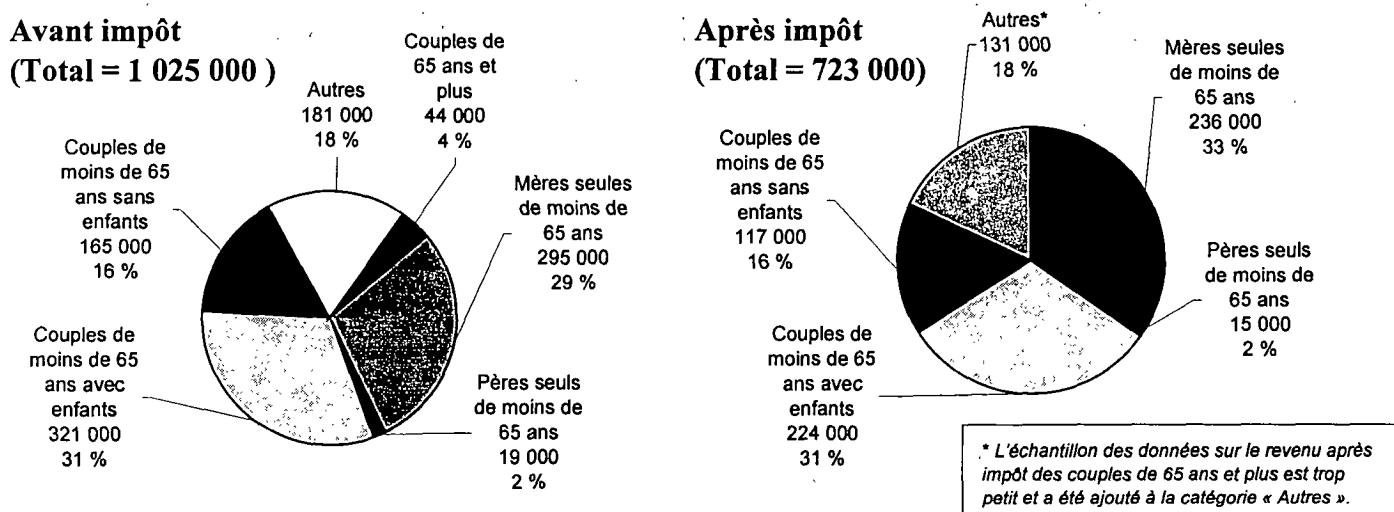


Figure 3.3 : Répartition des personnes seules pauvres, selon le sexe et l'âge, 1999

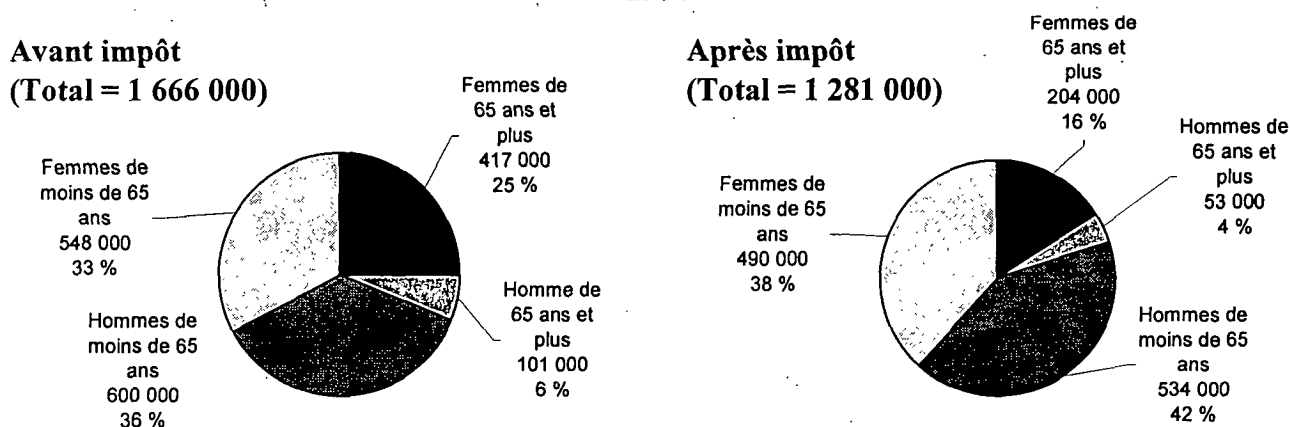
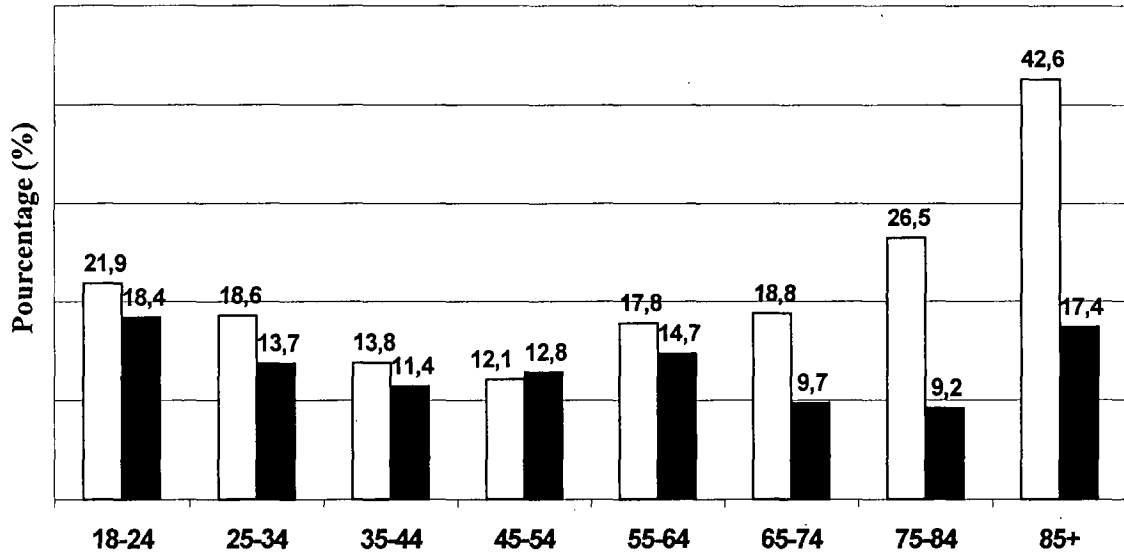
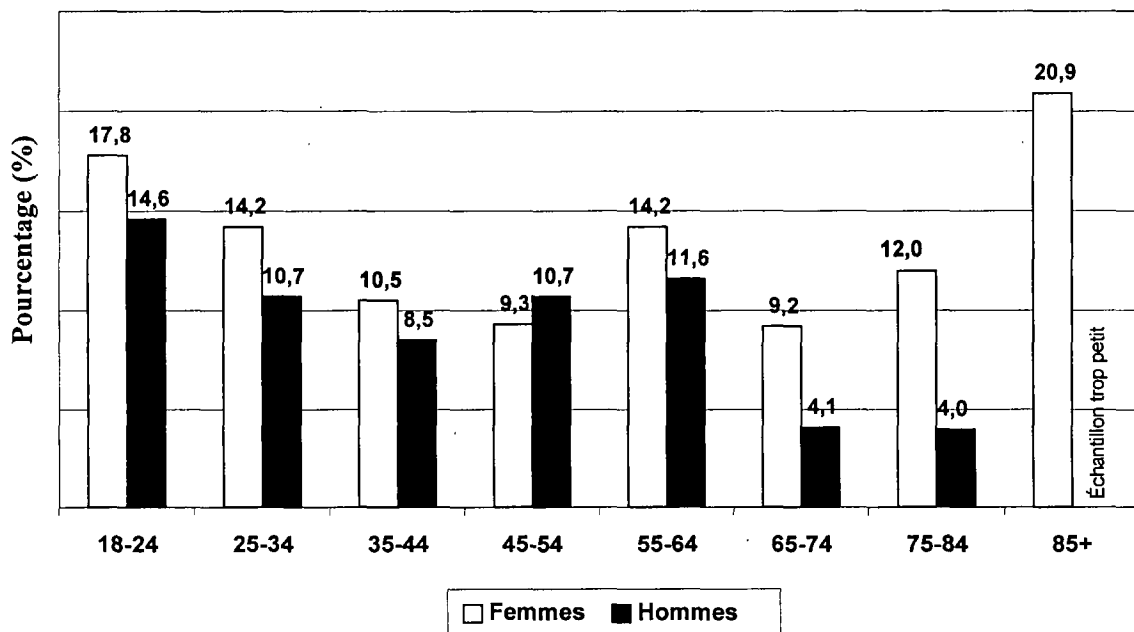


Figure 3.4 : Taux de pauvreté par groupe d'âge et sexe, 1999

Avant impôt



Après impôt



AUTRES DIFFÉRENCES PAR ÂGE, SEXE ET TYPE DE FAMILLE

La figure 3.4 donne les taux de pauvreté avant et après impôt des hommes et des femmes, selon l'âge, mais sans tenir compte de leur situation familiale. À l'exception du groupe des 45 à 54 ans, le taux de pauvreté est toujours plus élevé chez les femmes que chez les hommes. De plus, les différences entre les sexes sont plus prononcées dans les groupes les plus âgés.

Les taux de pauvreté avant et après impôt pour les deux sexes sont relativement élevés dans le groupe des 18 à 24 ans. Cela s'explique en partie par le fort chômage qui frappe les jeunes et en partie par le fait que ces derniers touchent des salaires inférieurs à ceux qui sont versés aux travailleurs expérimentés.

Les taux de pauvreté des femmes diminuent dans les groupes d'âge qui suivent, jusqu'au groupe des 55 à 64 ans. Chez les hommes, les taux de pauvreté baissent jusqu'au groupe des 45 à 54 ans. Ils diminuent de nouveau entre 65 et 84 ans, puis augmentent à partir de 85 ans. Les taux plus élevés pour les hommes et les femmes plus âgées en âge de travailler témoignent des difficultés qu'éprouvent les travailleurs vieillissants lorsqu'ils perdent leur emploi.

Les taux de pauvreté plus élevés pour les femmes de 55 ans et plus que pour les hommes du même groupe d'âge sont le reflet d'importantes différences fondées sur le sexe dans la participation au marché du travail, l'espérance de vie, la situation familiale et l'état de santé ou les invalidités. Règle générale, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. En 1999, la population des personnes âgées comprenait 57 p. cent de femmes. Beaucoup d'entre elles vivaient seules, et nous avons bien démontré dans cette publication que les taux de pauvreté sont plus élevés chez les personnes seules que chez les couples.

La participation des femmes âgées au marché du travail est inférieure à celle des hommes âgés. En effet, en 1999, seulement 3 p. cent des femmes âgées avaient un emploi rémunéré, contre 10 p. cent des hommes âgés¹. De plus, 22 p. cent des femmes âgées et seulement 3 p. cent des hommes âgés ont affirmé n'avoir jamais travaillé à l'extérieur du foyer².

DIFFÉRENCES PAR ÂGE DU GAGNE-PAIN PRINCIPAL

La figure 3.5 présente d'autres renseignements sur les taux de pauvreté avant et après impôt par groupe d'âge, chez les personnes de moins de 65 ans. Les tableaux mettent en évidence des différences intéressantes pour les divers types de familles, selon l'âge du gagne-pain principal. Les deux tableaux indiquent les taux de pauvreté des couples avec enfants de moins de 18 ans, des mères seules, des couples sans enfants de moins de 18 ans, ainsi que des femmes et des hommes seuls.

Comme l'indique la figure 3.5, règle générale, les taux de pauvreté avant impôt étaient plus élevés chez les jeunes chefs de famille, et moins élevés chez les chefs de famille plus âgés³. Toutefois, quel que soit le groupe d'âge, les mères seules affichaient les taux de pauvreté les plus élevés parmi les chefs de famille.

Chez les couples sans enfants de moins de 18 ans, le taux de pauvreté avant impôt était également plus élevé dans le groupe des moins de 25 ans, mais plus bas dans le groupe des 25

¹ Lindsay, Colin, *Femmes au Canada 2000 : rapport fondé sur le sexe*; Chapitre 12 : Les femmes âgées. Statistique Canada, 2000. (La version anglaise) : p. 275.

² Ibid.

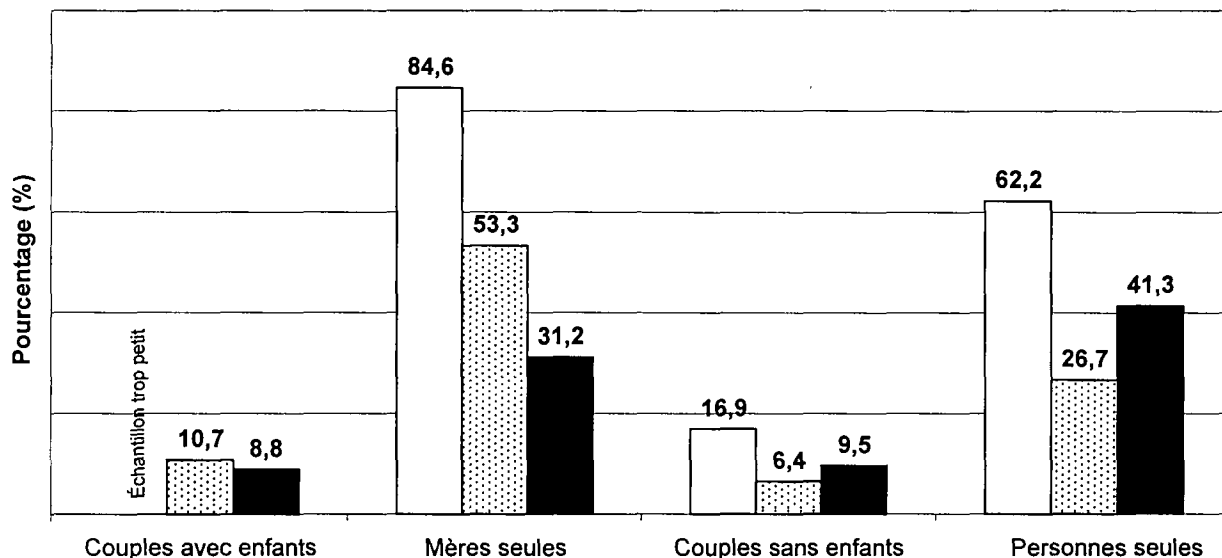
³ Les échantillons des couples de moins de 25 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et des pères seuls de tous les groupes d'âge étaient trop petits pour que l'on puisse faire des analyses fiables.

à 44 ans, au lieu du groupe suivant. Les mêmes profils se répètent dans les taux de pauvreté après impôt.

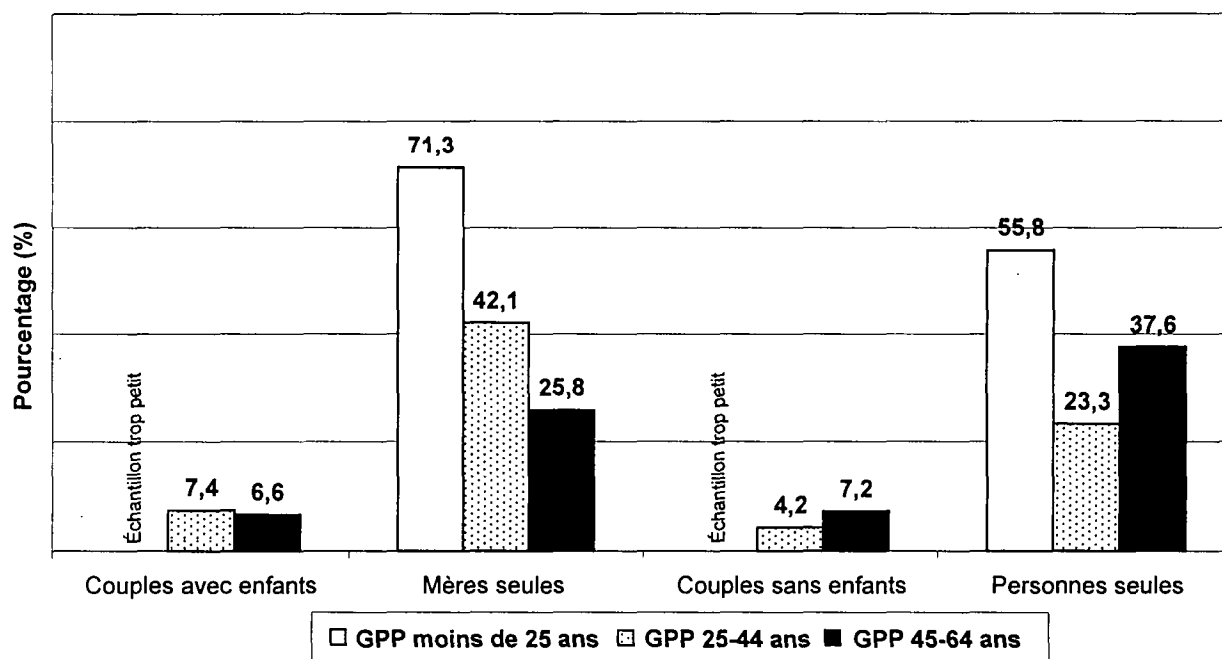
Les figures 3.6 à 3.9 présentent d'autres renseignements sur la répartition des familles et des personnes seules, selon le groupe d'âge. Les parents du groupe des 25 à 44 ans comptent pour plus des trois quarts des couples avec enfants. Cette donnée n'est pas étonnante, car la majorité des femmes ont des enfants pendant la vingtaine ou la trentaine. Il convient de souligner également que 88 p. cent des mères seules vivant dans la pauvreté ont 25 ans ou plus. Les jeunes mères seules de moins de 25 ans constituent souvent le stéréotype des mères monoparentales, mais elles représentent seulement 12 p. cent de l'ensemble.

Figure 3.5 : Taux de pauvreté par type de famille et l'âge du gagne-pain principal, 1999

Avant impôt



Après impôt



GPP = Gagne-pain principal

Figure 3.6 : Répartition des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, selon l'âge du gagne-pain principal, 1999

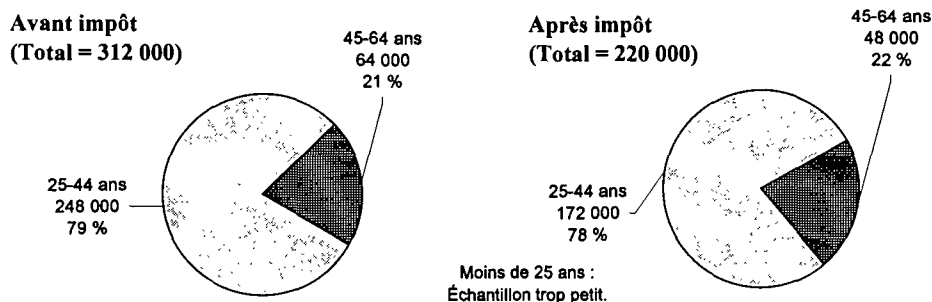


Figure 3.7 : Répartition des mères seules pauvres par âge, 1999

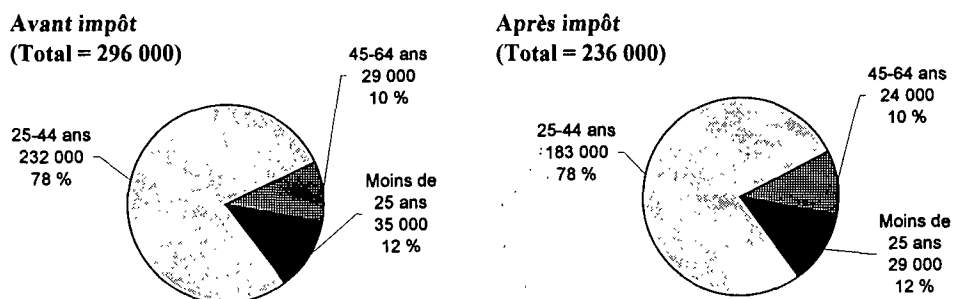


Figure 3.8 : Répartition des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans, selon l'âge du gagne-pain principal, 1999

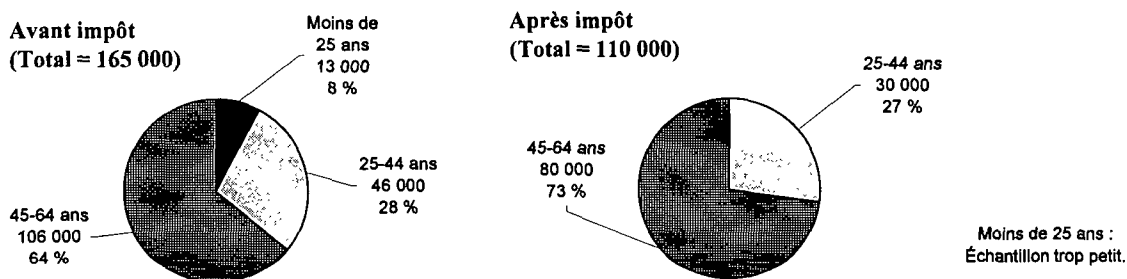
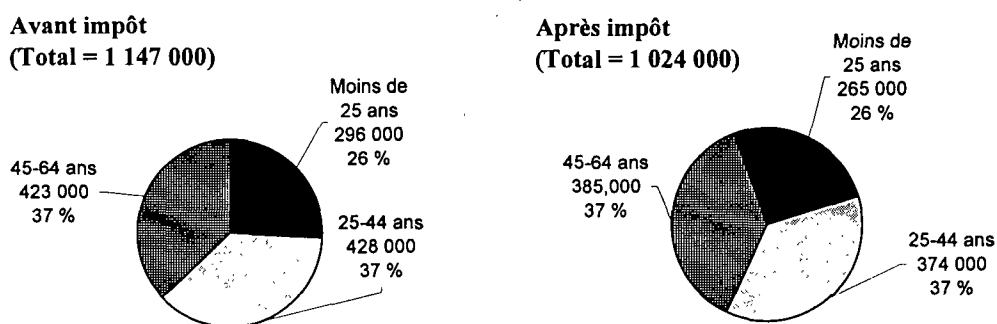


Figure 3.9 : Répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans par âge, 1999



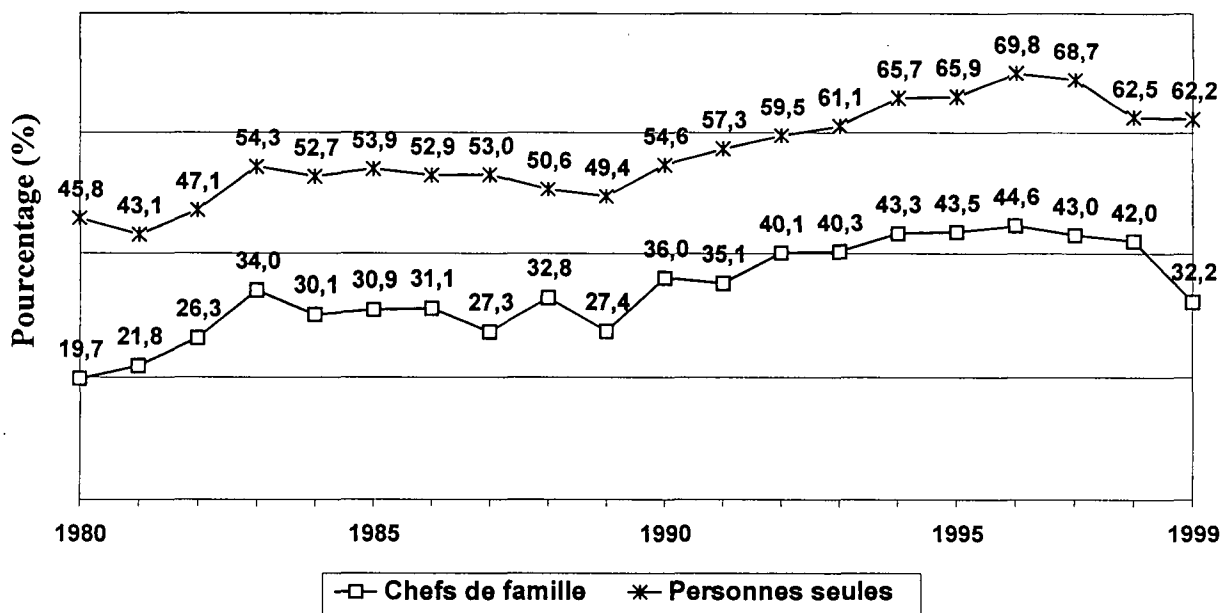
Les taux de pauvreté plus élevés chez les couples âgés sans enfants et chez les personnes seules âgées sont particulièrement inquiétants, compte tenu du grand nombre de personnes pauvres dans le groupe des 45 à 64 ans. Les figures 3.6 à 3.9 montrent que le groupe des 45 à 64 ans comprenait plus de 60 p. cent des couples pauvres sans enfants de moins de 18 ans et 37 p. cent des personnes seules pauvres de moins de 65 ans en 1999.

Le lien entre le vieillissement et la pauvreté chez les couples sans enfants et les personnes seules de 45 à 64 ans rend compte vraisemblablement des problèmes qu'éprouvent les travailleurs plus âgés dans le marché du travail, ainsi que l'augmentation des problèmes de santé ou des invalidités. Certaines personnes seules plus âgées sont sans doute des veufs et des veuves qui ont basculé dans la pauvreté après le décès de leur conjoint.

La pauvreté dans les jeunes familles et chez les jeunes personnes seules demeure inquiétante. La figure 3.10 indique les taux de pauvreté dans les familles dirigées par des personnes de moins de 25 ans et chez les personnes seules de moins de 25 ans, de 1980 à 1999. Les taux de pauvreté des personnes seules ont augmenté après la récession de 1981-1982 et sont demeurés très élevés pendant une bonne partie de la décennie. Après un léger déclin en 1989, ils ont recommencé à grimper pour atteindre un sommet de 69,8 p. cent en 1996, avant de revenir à 62,2 p. cent en 1999.

Pour les jeunes familles, le tableau est un peu moins sombre, mais les taux de pauvreté étaient encore beaucoup plus élevés en 1999 qu'en 1980. La figure 3.10 montre que le taux de pauvreté avant impôt des familles de moins de 25 ans a culminé à 44,6 p. cent en 1996 et a diminué à 32,2 p. cent en 1999.

Figure 3.10 : Taux de pauvreté avant impôt chez les chefs de famille et les personnes seules de moins de 25 ans, 1980-1999



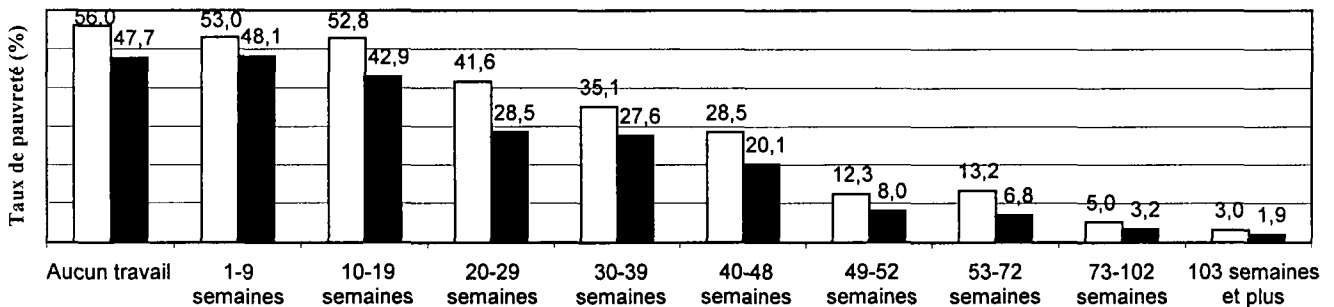
TRAVAIL

Un bon emploi constitue la meilleure assurance contre la pauvreté pour bon nombre de Canadiennes et de Canadiens de moins de 65 ans. Une des meilleures façons de montrer que le risque de pauvreté diminue à mesure que l'activité professionnelle augmente consiste à tenir compte du nombre de semaines travaillées durant l'année.

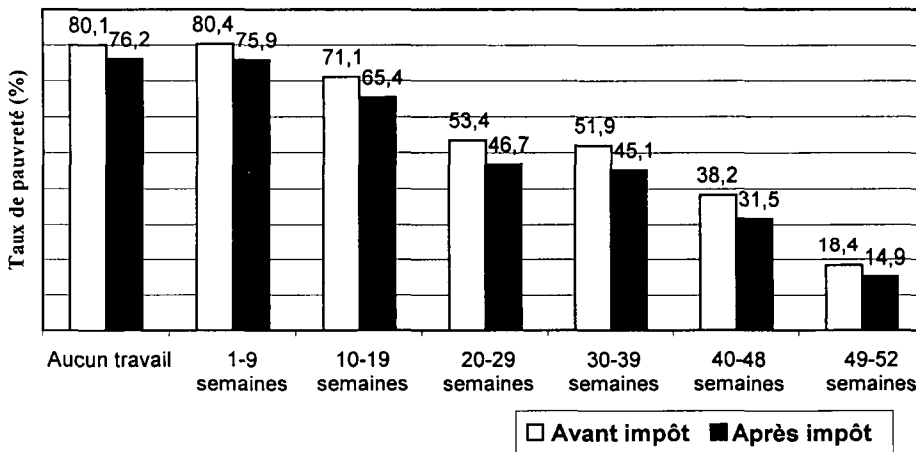
Figure 3.11 : Taux de pauvreté selon le nombre de semaines de travail, 1999

La figure 3.11 montre le recul du taux de pauvreté dans les familles dont le chef a moins de 65 ans et chez les personnes seules, à mesure qu'augmente leur nombre de semaines de

Familles de moins de 65 ans



Personnes seules de moins de 65 ans



SEMAINES DE TRAVAIL

travail. Dans ce tableau, le nombre de semaines de travail dans une famille comprend les semaines de travail du gagne-pain principal et celles du conjoint ou de la conjointe, dans le cas des couples. Tous les couples comptant un seul gagne-pain et toutes les familles monoparentales sont pris en compte dans les barres du graphique qui se terminent à la tranche des 49-52 semaines de travail. Les trois derniers groupes de barres représentent les familles

où les deux conjoints ont accumulé ensemble plus de 52 semaines de travail. Le taux de pauvreté avant impôt des couples ayant au moins 103 heures de travail (l'équivalent de deux emplois temps plein) s'établissait à 3 p. cent en 1999, et le taux de pauvreté après impôt à 1,9 p. cent.

La figure 3.11 révèle que le taux de pauvreté avant impôt des personnes seules n'ayant aucun travail rémunéré s'établissait à 80,1 p. cent en 1999. Le taux comparable chez les personnes seules ayant seulement entre une et neuf semaines de travail en 1999 était encore plus élevé : 80,4 p. cent. Le taux de pauvreté avant impôt a diminué de façon constante à mesure qu'a augmenté le nombre de semaines de travail, pour atteindre un seuil de 18,4 p. cent chez les personnes qui ont travaillé entre 49 et 52 semaines. Les taux de pauvreté après impôt des personnes seules étaient généralement de 4 à 5 p. cent moins élevés, mais le profil général restait semblable.

Toutefois, le fait de travailler pendant toute une année ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté. Selon les figures 3.12 et 3.13, avant même de tenir compte des impôts, 330 000 personnes seules pauvres de moins de 65 ans avaient travaillé entre 49 et 52 semaines et 90 000 familles étaient pauvres, même lorsque les deux conjoints avaient accumulé ensemble au moins 103 semaines de travail pendant l'année.

NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS

Nous avons vu que les taux de pauvreté varient beaucoup d'un type de famille à l'autre. Ils sont relativement faibles parmi les familles biparentales et sont extrêmement élevés parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Dans ce schéma général, les taux varient sensiblement suivant le nombre et l'âge des enfants.

La figure 3.14 montre les taux de pauvreté dans deux types de familles avec enfants⁴. Bien que les schémas ne soient pas parfaits, les deux graphiques donnent à penser que les taux de pauvreté augmentent avec le nombre des enfants, mais baissent une fois que le plus jeune d'entre eux atteint l'âge de fréquenter l'école.

Prenons l'exemple des taux de pauvreté avant impôt des familles dirigées par des mères seules et comptant deux enfants, dans la figure 3.14. Le taux de pauvreté de ces familles, lorsque les deux enfants ont moins de sept ans, s'élevait à 78,6 p. cent en 1999. Il chute à 65,7 p. cent lorsque les deux enfants font partie de groupes d'âge différents – un enfant de moins de sept ans et un autre âgé entre 7 et 17 ans. Le taux le plus bas, 43,7 p. cent, correspond aux familles où les deux enfants ont sept ans ou plus.

⁴ L'échantillon des pères seuls était trop petit pour que l'on puisse faire des analyses statistiques fiables. La taille de l'échantillon du revenu après impôt des mères seules ayant au moins trois enfants de moins de sept ans était également trop petite.

Figure 3.12 : Distribution des familles pauvres de moins de 65 ans, selon le nombre de semaines de travail, 1999

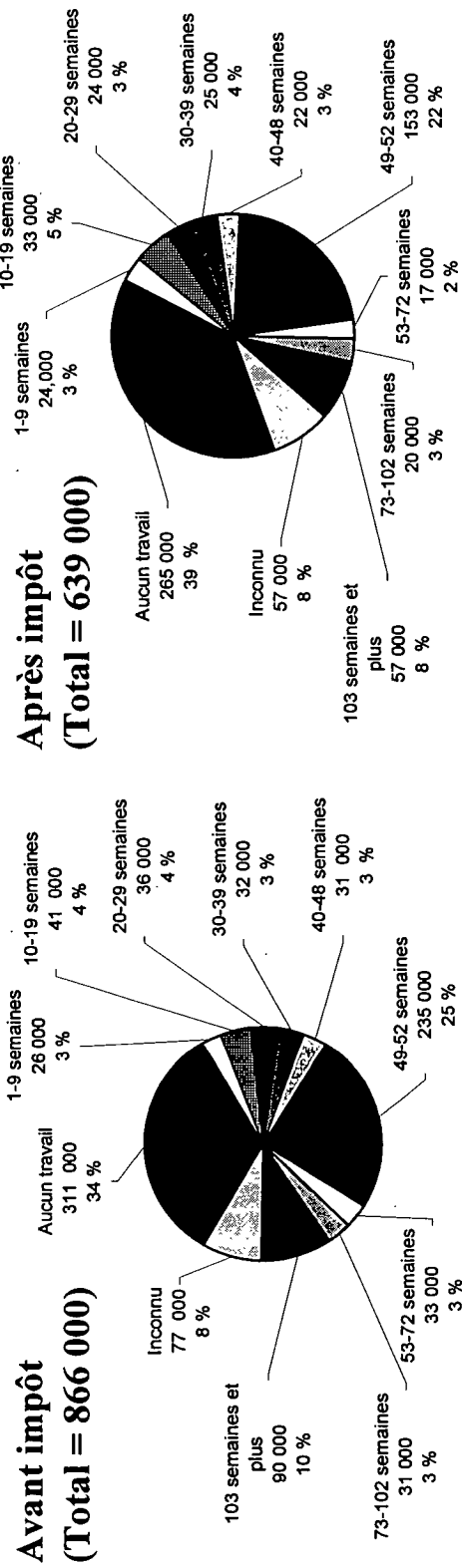


Figure 3.13 : Répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans, selon le nombre de semaines de travail, 1999

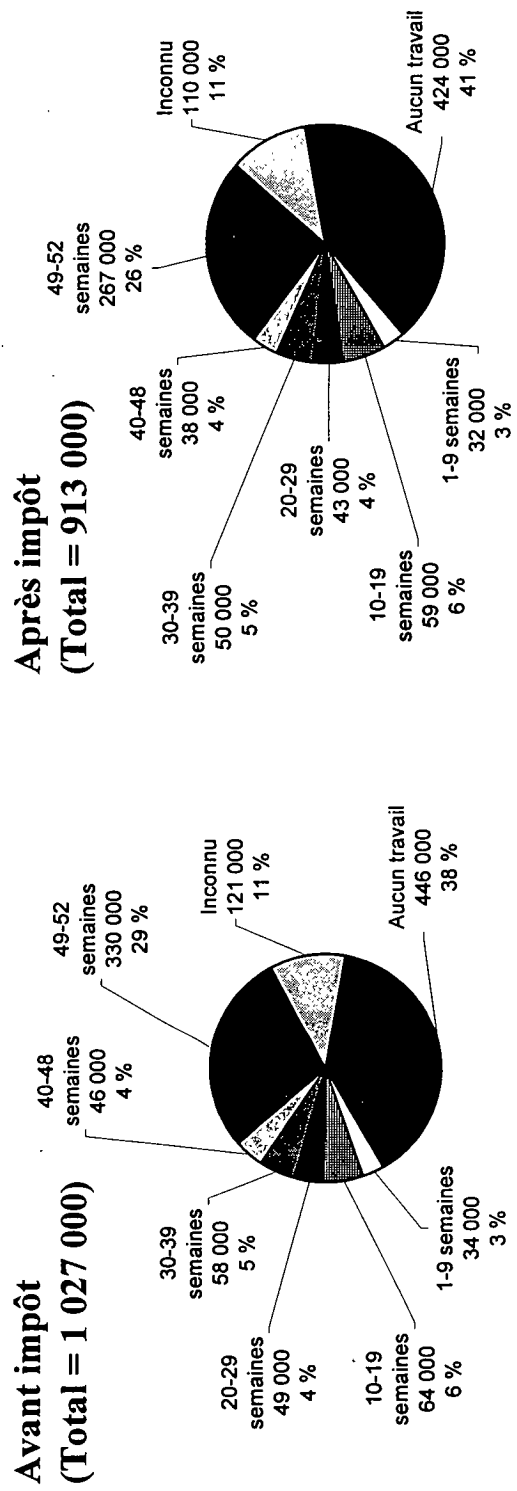
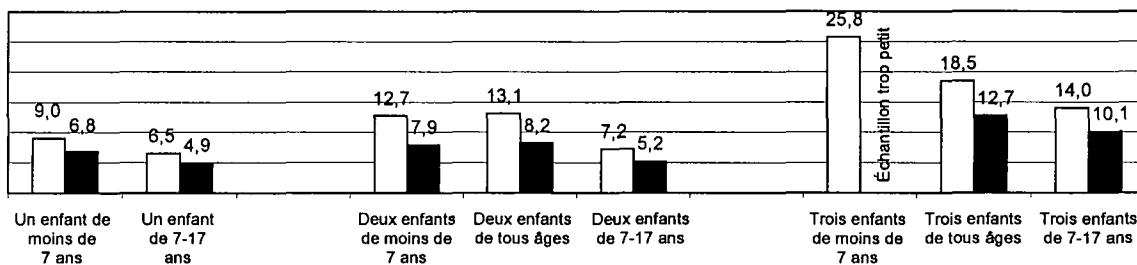
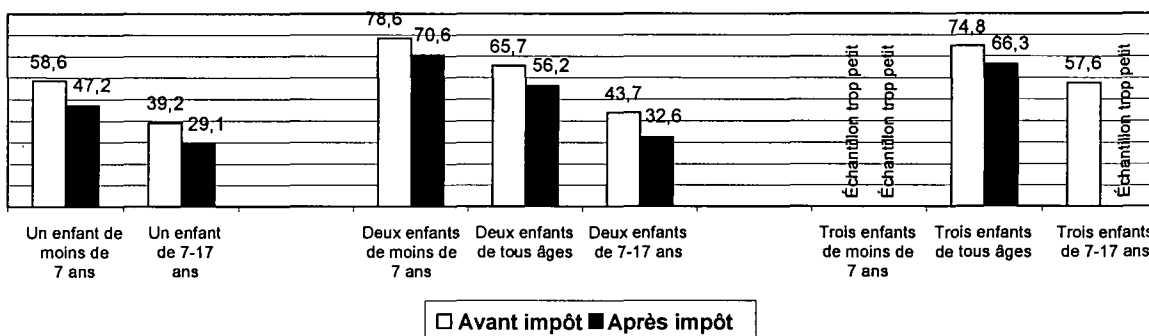


Figure 3.14 : Taux de pauvreté par nombre et groupe d'âge des enfants de moins de 18 ans, 1999

Familles biparentales de moins de 65 ans



Mères seules de moins de 65 ans



Au Canada, le risque de pauvreté est plus élevé pour toutes les familles avec de très jeunes enfants, parce que la tâche de prendre soin des poupons et des jeunes enfants tient un parent, souvent la mère, complètement à l'extérieur du marché du travail pour une période de temps ou bien restreint la quantité de temps disponible pour le travail rémunéré. Pour la plupart des familles canadiennes avec enfants, l'absence de services de garde de qualité supérieure et à coûts abordables est un problème majeur. Le problème est particulièrement important pour les familles monoparentales qui reçoivent peu ou aucun support de l'autre parent de l'enfant.

Dans un rapport récent fondé sur des mesures de la pauvreté différentes des nôtres, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance – Unicef – a constaté que dans des pays comme la Suède et la Norvège, les taux de pauvreté ont tendance à être plus élevés dans les ménages monoparentaux que dans les familles biparentales⁵. Selon les données de l'Unicef pour le Canada, le taux de pauvreté des mères seules canadiennes était de 51,6 p. cent, mais de seulement 6,7 p. cent en Suède. Le Canada devançait quand même les États-Unis d'environ trois points de pourcentage, mais il accusait un retard d'environ cinq points de pourcentage sur le Royaume-Uni.

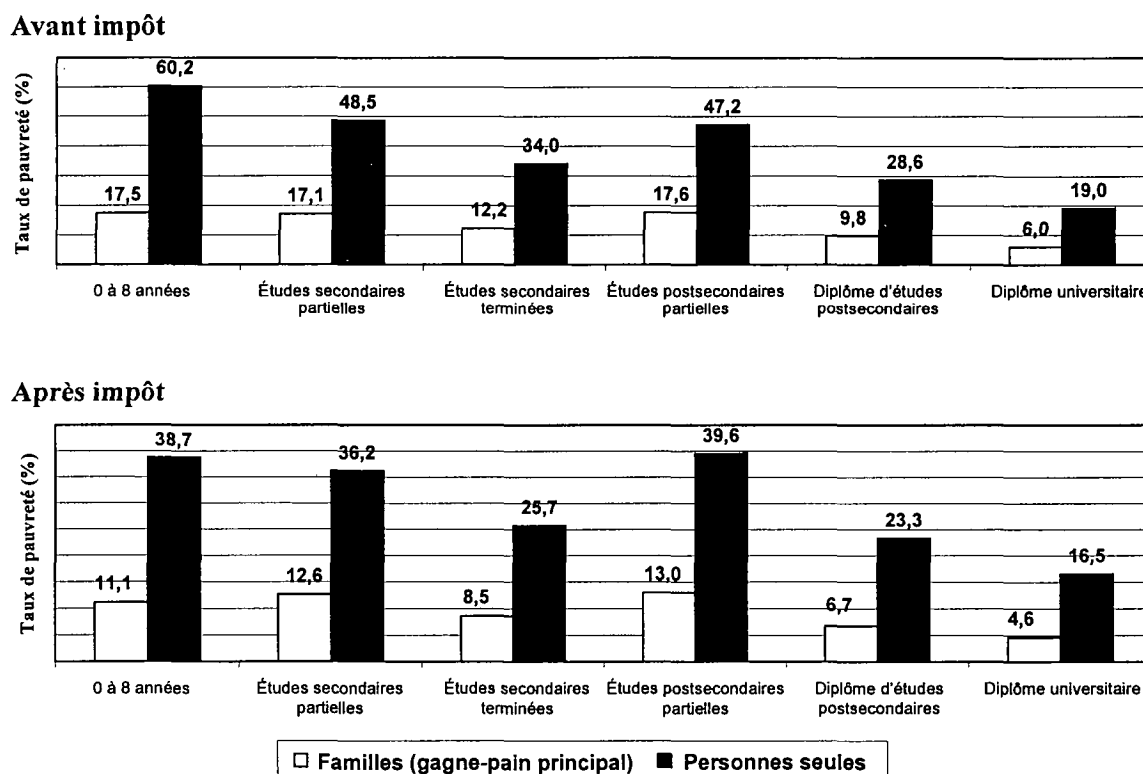
⁵ *A League Table of Child Poverty in Rich Nations*, Rapport Innocenti, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Centre de recherche Innocenti (Florence, Italie, p. 10).

Les écarts des taux de pauvreté dans les familles avec enfants du Canada et de certains pays nordiques, en particulier les familles dirigées par une mère ou un père seul, s'expliquent principalement par le type de marché du travail et les politiques fiscales de chaque pays, et non pas par des différences touchant la croissance économique ou la richesse nationale. La Norvège et la Suède reconnaissent que la participation au marché du travail est un outil important pour réduire la pauvreté. Ces pays reconnaissent également que l'accès à des services de garde abordables est indispensable à la participation au marché du travail par les familles avec enfants, en particulier les familles monoparentales. Les pays nordiques ont donc accordé une plus grande priorité à la mise en place de services de garde et d'autres mesures de soutien des familles avec enfants. En revanche, le nombre de places officielles de garderie au Canada est fortement limité et fluctue d'une province à l'autre.

NIVEAU DE SCOLARITÉ

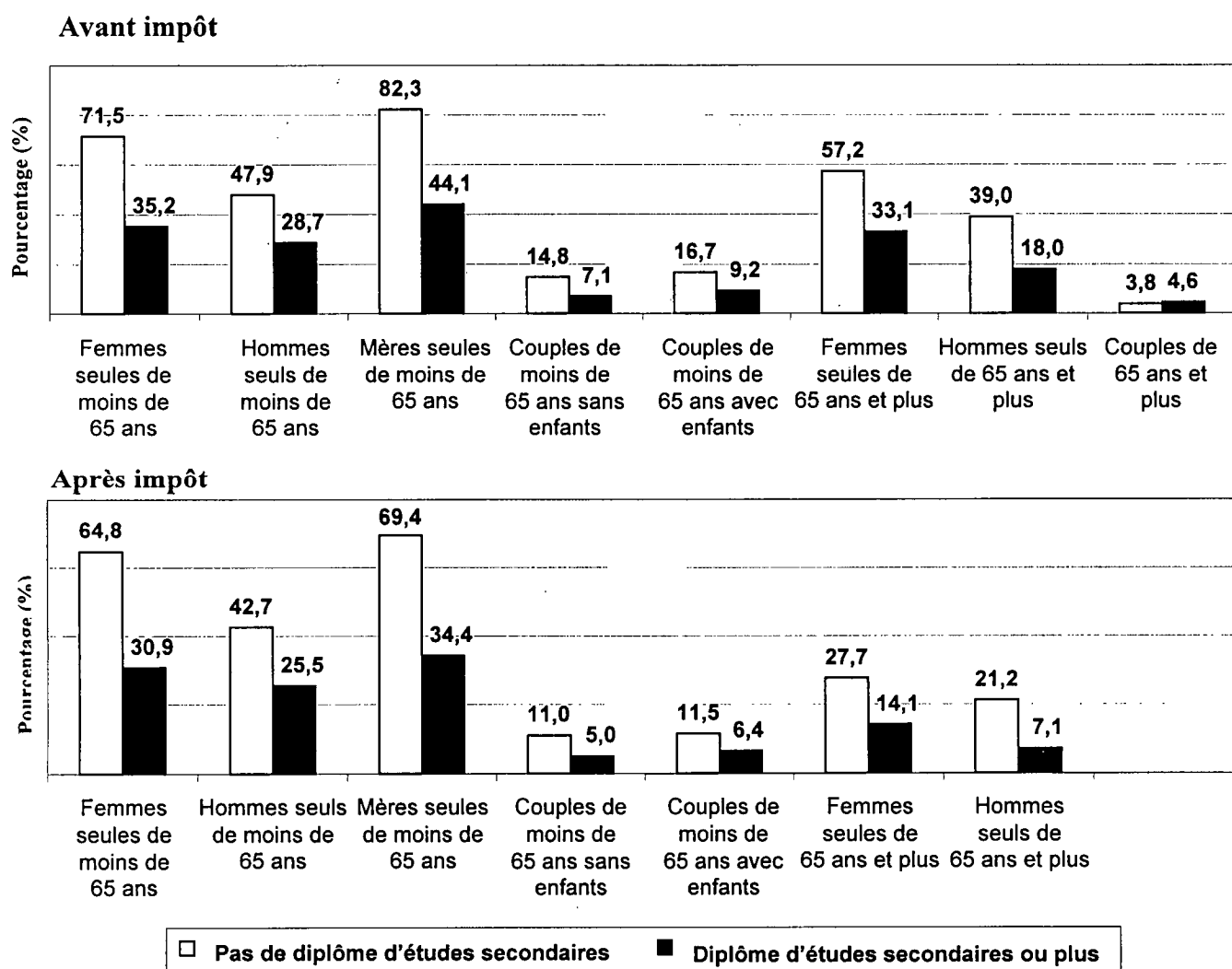
Le risque de pauvreté tend à décroître en proportion inverse du niveau de scolarité. La figure 3.15 révèle que les taux de pauvreté avant impôt des personnes seules, en 1999, diminuaient de façon presque constante, soit de 60,2 p. cent pour les personnes ayant moins de 9 ans de scolarité primaire à 19 p. cent pour les personnes ayant un diplôme universitaire. Les taux de pauvreté après impôt suivent la même tendance.

Figure 3.15 : Taux de pauvreté selon le niveau de scolarité, 1999



Les deux tableaux montrent que les taux de pauvreté sont généralement moins élevés et plus stables chez les chefs de famille que chez les personnes seules. Toutefois, le niveau de scolarité est également un indicateur prévisionnel relativement fiable des taux de pauvreté chez les chefs de famille. Les taux de pauvreté avant impôt les plus élevés étaient de 17,5 p. cent chez les chefs de famille ayant moins de huit ans d'études et de 17,6 p. cent chez les chefs de famille ayant fait des études postsecondaires partielles. Le taux de pauvreté avant impôt le plus bas était de 6 p. cent chez les personnes ayant un diplôme universitaire. Le niveau de scolarité n'est pas directement inversement proportionnel au taux de pauvreté, entre autres parce que beaucoup de personnes ayant fait des études secondaires ou postsecondaires partielles sont soit des étudiants adultes, soit des personnes de 18 à 24 ans.

Figure 3.16 : Taux de pauvreté par type de famille et niveau de scolarité terminée, 1999



La figure 3.16 montre que les taux de pauvreté fluctuent selon le type de famille et le niveau de scolarité. Ainsi, les taux de pauvreté des mères seules et des personnes seules, qu'elles aient terminé ou non leurs études secondaires, étaient plus élevés que ceux des couples. Le taux de pauvreté des familles monoparentales dirigées par une femme n'ayant pas terminé ses études secondaires atteignait 82,3 p. cent – le plus élevé de toutes les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires. Le taux de pauvreté parmi les mères seules qui ont terminé l'école secondaire était de 48,4 p. cent, ce qui était aussi le plus élevé de tous les types de familles confondus, mais beaucoup moins que celui des mères seules sans diplôme d'études secondaires. Ces données prouvent que le type de famille et le niveau de scolarité influent tous deux sur le risque de pauvreté d'une personne.

Un niveau d'instruction limité peut être à la fois une cause et un effet de la pauvreté. Les jeunes gens qui abandonnent leurs études risquent d'être pauvres parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour décrocher de bons emplois. D'autre part, les jeunes femmes qui abandonnent l'école à cause d'une grossesse risquent d'être pauvres en raison des difficultés que connaissent les mères seules. Leur manque d'instruction est plus le résultat de leur situation familiale qu'une cause directe de pauvreté.

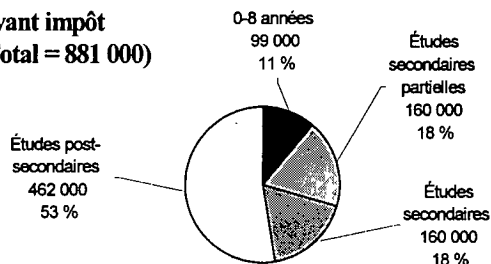
L'instruction est devenue beaucoup plus importante à titre de condition préalable pour plusieurs emplois depuis quelques décennies. Il ne faut donc guère s'étonner de constater un écart prononcé dans les données statistiques sur la pauvreté, selon le niveau de scolarité, entre les personnes de moins de 65 ans et celles de 65 ans et plus.

Les tableaux de la figure 3.17 indiquent la répartition des chefs de famille aptes au travail et des personnes seules pauvres, selon le niveau de scolarité du gagne-pain principal en 1999. Ces données révèlent que la majorité des personnes pauvres de moins de 65 ans avaient plus qu'une éducation secondaire. La situation des personnes âgées vivant dans la pauvreté est fort différente, car la plupart d'entre elles ont moins que 9 années d'éducation, ce qui peut être un facteur primordial de l'accès des personnes âgées aux prestations et aux services.

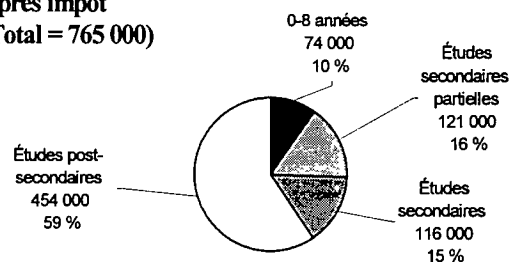
Figure 3.17 : Répartition des familles pauvres et des personnes seules selon le niveau de scolarité terminé du gagne-pain principal, 1999

FAMILLES DE MOINS DE 65 ANS

Avant impôt
(Total = 881 000)

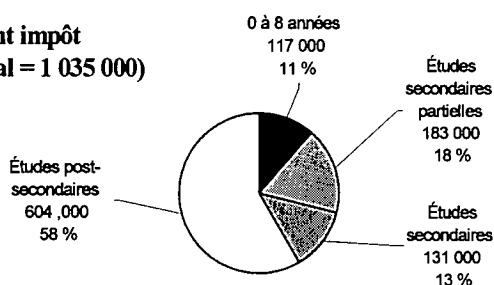


Après impôt
(Total = 765 000)

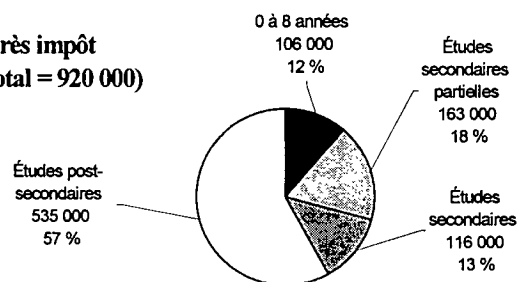


PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS

Avant impôt
(Total = 1 035 000)

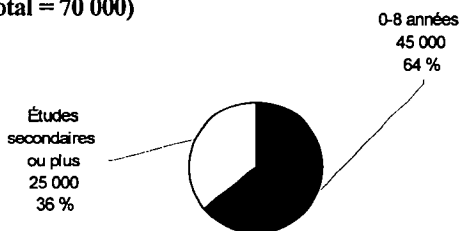


Après impôt
(Total = 920 000)



FAMILLES DE 65 ANS ET PLUS

Avant impôt
(Total = 70 000)

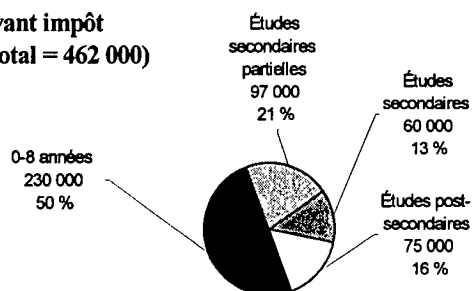


Après impôt

Échantillon trop petit

PERSONN

Avant impôt
(Total = 462 000)



Avant impôt
(Total = 248 000)

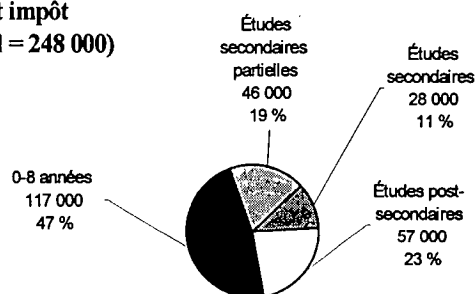
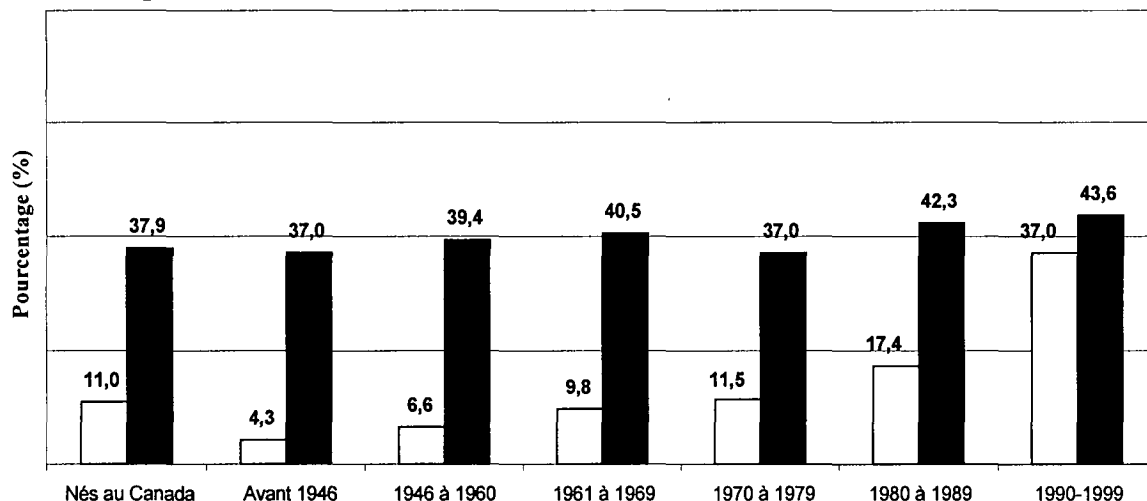
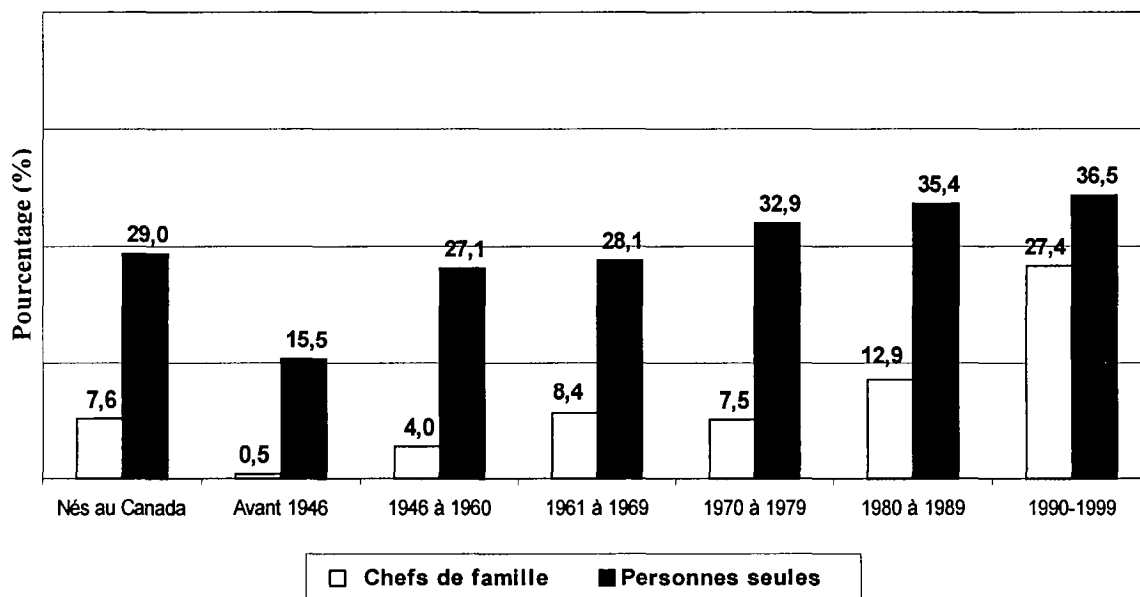


Figure 3.18 : Taux de pauvreté des immigrants par période d'immigration, 1999

Avant impôt



Après impôt



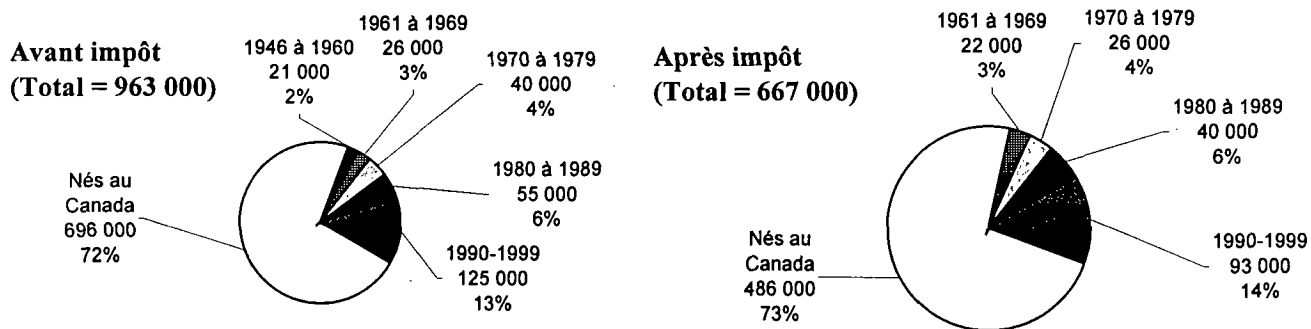
ANNÉE D'IMMIGRATION

Les taux de pauvreté chez les personnes seules nées au Canada et les familles dont le chef est né au Canada sont habituellement plus bas que ceux des groupes correspondants

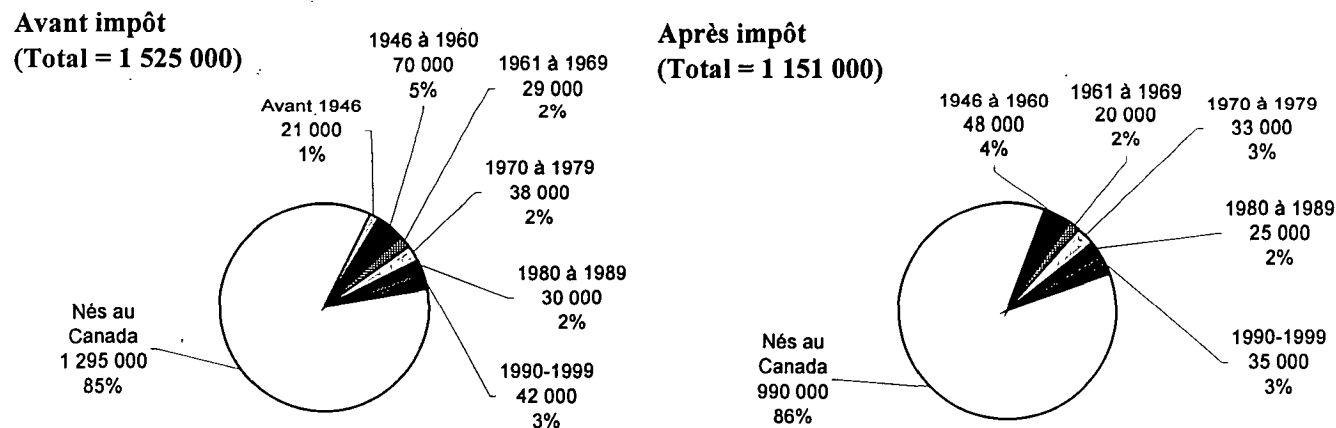
d'immigrants récents. Les raisons des écarts sont diverses. Ainsi, le moment de l'arrivée des immigrants semble être un facteur. En effet, les taux de pauvreté des immigrants arrivés pendant des périodes de croissance sont généralement inférieurs à ceux des immigrants arrivés pendant des récessions. Les obstacles au travail peuvent également jouer un rôle à cet égard. Beaucoup d'immigrants très compétents doivent souvent satisfaire à des critères d'agrément professionnel rigoureux établis en particulier par des organismes provinciaux. Nous démontrons dans le chapitre 7 que les taux de pauvreté sont plus élevés chez les immigrants qui font partie de minorités visibles. La figure 3.19 montre la répartition des familles et des personnes seules pauvres par période d'immigration.

Figure 3.19 : Répartition des familles et des personnes seules pauvres selon la période d'immigration, 1999

FAMILLES



PERSONNES SEULES



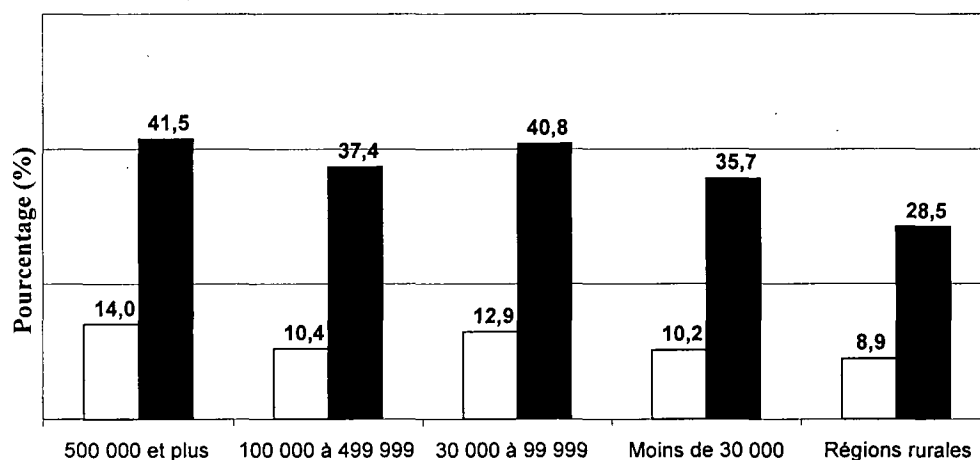
RÉGION DE RÉSIDENCE

Les graphiques de la figure 3.20 présentent les taux de pauvreté dans les familles et chez les personnes seules selon la taille de la collectivité dans laquelle elles vivent. Ainsi, les taux de pauvreté sont plus élevés dans les grandes villes que dans les petites villes et les régions rurales, et ce, autant pour les familles que pour les personnes seules.

La figure 3.21 indique la répartition des familles et des personnes seules pauvres selon la taille de la collectivité. En 1999, 54 p. cent de toutes les familles pauvres et 54 p. cent de toutes les personnes pauvres, d'après le revenu avant impôt, vivaient dans des villes d'un demi-million d'habitants et plus. Les données fondées sur le revenu après impôt montrent qu'une part encore plus grande de familles et de personnes pauvres vivaient dans les grandes villes.

Figure 3.20 : Taux de pauvreté selon la taille de la région de résidence, 1999

Avant impôt



Après impôt

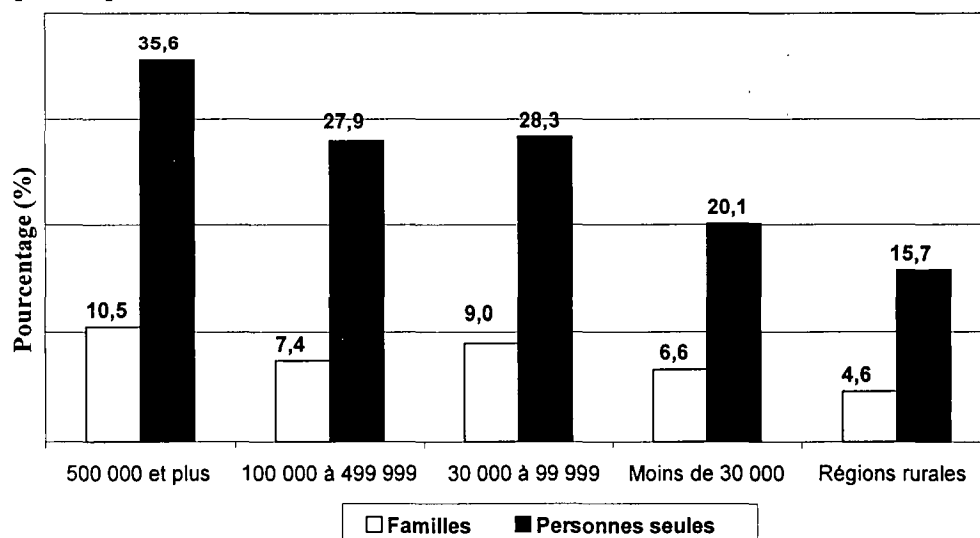
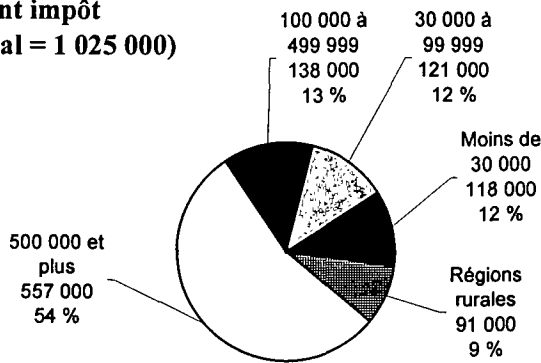


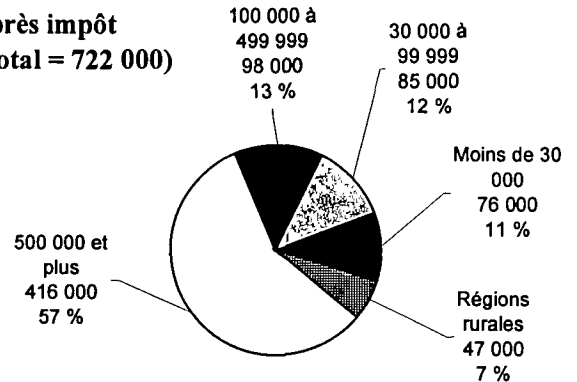
Figure 3.21: Répartition des familles pauvres et des personnes seules selon la taille de la région de résidence, 1999

FAMILLES

Avant impôt
(Total = 1 025 000)

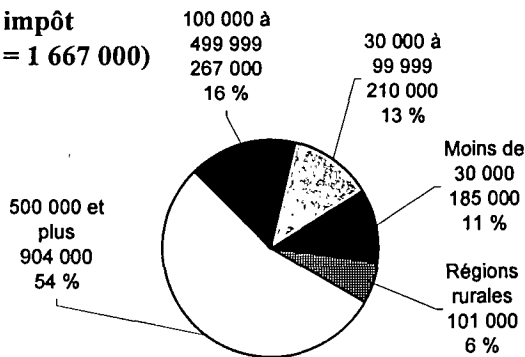


Après impôt
(Total = 722 000)

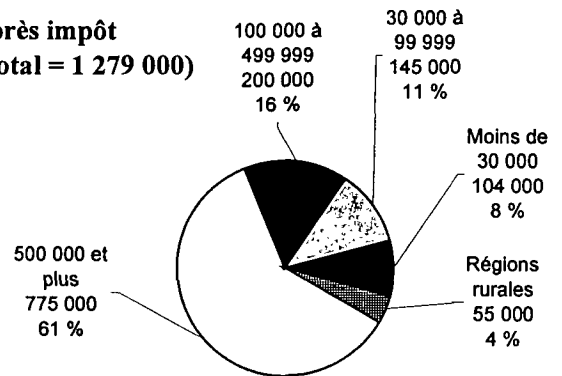


PERSONNES SEULES

Avant impôt
(Total = 1 667 000)



Après impôt
(Total = 1 279 000)



MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Comme le montrent les graphiques de la figure 3.22, les taux de pauvreté sont plus élevés parmi les familles et les personnes seules qui ne sont pas propriétaires de leur logement.

Parmi les familles, les taux de pauvreté des familles qui possèdent leur logement sont plusieurs fois inférieurs à ceux des familles qui sont à loyer ou qui ont d'autres arrangements. Règle générale, à mode d'occupation constant, le taux de pauvreté est plus élevé chez les personnes seules : 6,4 p. cent parmi les familles propriétaires de leur logement et 28,9 p. cent pour les personnes seules propriétaires de leur logement.

Il y a également des différences significatives entre les personnes âgées et les autres. Le taux de pauvreté avant impôt de 15,3 p. cent parmi les familles plus âgées qui ne sont pas propriétaires de leur maison était environ la moitié de celui des familles dont le gagne-pain principal a moins de 65 ans (30,9 p. cent). En revanche, les taux de pauvreté étaient plus

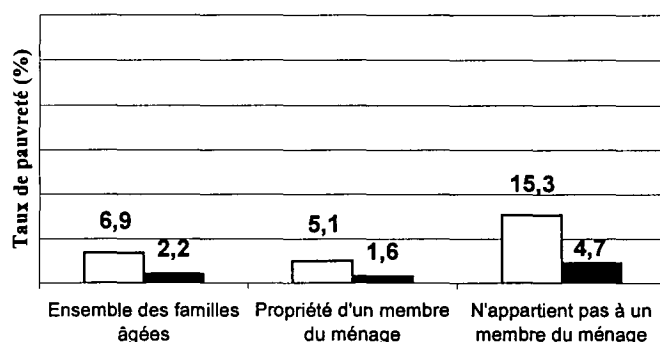
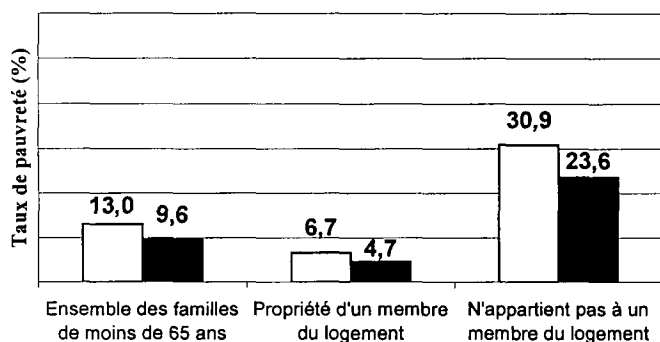
élevés chez les personnes seules de 65 ans et plus que chez les personnes seules de moins de 65 ans.

La majorité des familles pauvres de moins de 65 ans ne sont pas propriétaires de leur logement, contrairement à la majorité des familles pauvres de plus de 65 ans. La plupart des personnes seules des deux groupes d'âge ne sont pas propriétaires, mais on constate néanmoins un écart important, car les personnes seules pauvres de plus de 65 ans sont proportionnellement plus nombreuses à être propriétaires de leur logement que les personnes seules moins âgées.

Figure 3.22 : Taux de pauvreté des familles et des personnes seules, selon le mode d'occupation du logement, 1999

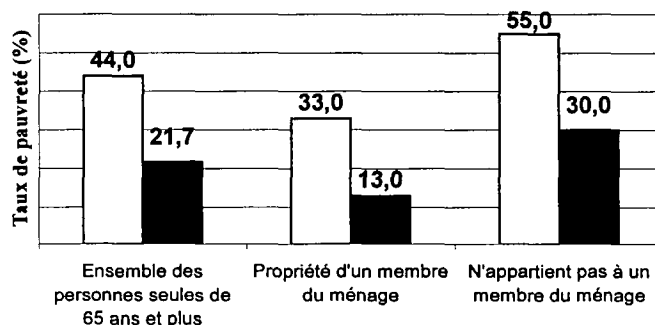
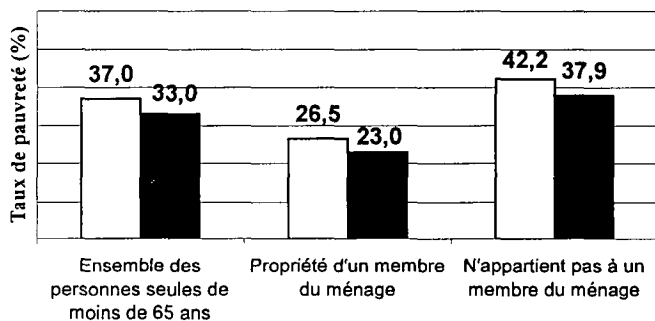
Familles de moins de 65 ans

Familles de 65 ans et plus



Personnes seules de moins de 65 ans

Personnes seules de 65 ans et plus



□ Avant impôt ■ Après impôt

TABLEAU 3.23: RÉPARTITION DES FAMILLES ET DES PERSONNES SEULES PAUVRES, SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, 1999

	Avant impôt		Après impôt	
	Propriété d'un membre du ménage	N'appartient pas à un membre du ménage	Propriété d'un membre du ménage	N'appartient pas à un membre du ménage
Ensemble des familles	397 000	565 000	260 000	419 000
Familles de moins de 65 ans	348 000	539 000	245 000	412 000
Familles de 65 ans et plus	49 000	26 000	15 000	--
Ensemble des personnes seules	469 000	1 090 000	313 000	872 000
Personnes seules de moins de 65 ans	271 000	791 000	235 000	710 000
Personnes seules de 65 ans et plus	199 000	299 000	78 000	163 000

IV. LES PERSONNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENU

Nous décrivons dans d'autres chapitres les difficultés financières des personnes pauvres, du point de vue de la profondeur et de la durée de la pauvreté. Dans le présent chapitre, nous examinons dans quelle mesure les personnes vivant dans la pauvreté ne peuvent pas profiter de la prospérité économique du Canada, en comparant leurs revenus aux revenus moyens des Canadiens non pauvres, selon le type de famille. Nous évaluons également le risque de devenir pauvre, d'après les sources de revenu.

Le tableau 4.1 présente le revenu moyen avant et après impôt des Canadiens pauvres et non pauvres, par type de famille. Les revenus moyens des Canadiens non pauvres étaient au moins plus de deux fois plus élevés que ceux des Canadiens pauvres, et ce, pour presque tous les types de familles. Par exemple, parmi les couples sans enfants, les revenus moyens des pauvres n'atteignaient même pas le cinquième de celui des Canadiens nantis.

On constate également un écart important, selon le sexe, dans le revenu des Canadiens pauvres et non pauvres. Règle générale, les familles dirigées par un homme avaient un revenu moyen plus élevé que les familles ayant une femme à leur tête. Par exemple, chez les personnes seules non pauvres de moins de 65 ans, le revenu avant impôt des femmes (26 017 \$) était inférieur de 4 895 \$ en moyenne à celui des hommes (30 912 \$). De même, chez les parents seuls non pauvres, le revenu moyen avant impôt des femmes (40 044 \$) correspondait à seulement 76 p. cent du revenu moyen avant impôt des hommes (52 706 \$).

Parmi la majorité des chefs de famille pauvre, cependant, le revenu moyen des femmes avait tendance à être légèrement plus élevé que celui des hommes. Par exemple, chez les personnes seules pauvres de plus de 65 ans, le revenu avant impôt des femmes dépassait de 96 \$ celui des hommes. De même, chez les parents seuls pauvres, le revenu des femmes dépassait de 1 505 \$, en moyenne, celui des hommes. Les écarts peuvent s'expliquer par le fait que la proportion des femmes pauvres tend à être supérieure à celle des hommes dans la même situation. De même, on constate une tendance à une moins grande inégalité des revenus entre les femmes pauvres et non pauvres qu'entre les hommes pauvres et non pauvres. Pour les familles, il peut également y avoir des écarts dans le nombre d'enfants dans les ménages ayant un homme ou une femme à leur tête. De plus, les prestations pour enfants peuvent faire augmenter le revenu familial.

Les données sur le revenu après impôt montrent que les gens paient des impôts même si leurs revenus sont très bas. Ainsi, toutes les personnes et toutes les familles, pauvres ou non, ont un revenu moyen après impôt inférieur au revenu avant impôt. Cependant, le pourcentage de l'écart varie. Le revenu après impôt des couples âgés pauvres était fortement réduit, de l'ordre de 28 p. cent, passant de 18 185 \$ à 13 111 \$. De même, le revenu avant impôt des couples pauvres sans enfants et des pères seuls pauvres diminuait de façon appréciable, de l'ordre de 14,9 p. cent et de 13,3 p. cent respectivement. Cette réduction était moins élevée chez les personnes seules, soit 5 p. cent pour les femmes et 5,8 p. cent pour les hommes. Chez les personnes seules de moins de 65 ans, la réduction du revenu fluctuait de 7,5 p. cent pour les hommes à 8,5 p. cent pour les femmes. Une modeste réduction de 7 p. cent s'appliquait également aux mères seules.

TABLEAU 4.1 : REVENUS MOYENS DES CANADIENS PAUVRES ET NON-PAUVRES, 1999

Type de famille	Avant impôt			Après impôt		
	Revenu des pauvres (\$)	Revenu des non pauvres (\$)	Revenu des pauvres en % du revenu des non pauvres	Revenu des pauvres (\$)	Revenu des non pauvres (\$)	Revenu des pauvres en % du revenu des non pauvres
Femmes seules de moins de 65 ans	8 436	38 892	22 %	7 717	37 128	21 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	8 722	41 934	21 %	8 068	40 477	20 %
Mères seules de moins de 65 ans	15 971	40 044	40 %	14 754	36 601	40 %
Pères seuls de moins de 65 ans	14 466	52 706	27 %	12 534	51 039	25 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	12 232	68 012	18 %	10 411	66 638	16 %
Couples de moins de 65 ans avec enfants	22 892	78 564	29 %	20 576	76 850	28 %
Femmes seules de 65 ans et plus	13 249	27 850	48 %	12 590	23 306	54 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	13 153	32 922	40 %	12 390	29 437	42 %
Couples de 65 ans et plus	18 185	45 724	40 %	--	--	--

-- Échantillon trop petit.

TABLEAU 4.1B : REVENUS AVANT IMPÔT DES PAUVRES PAR RAPPORT AUX REVENUS MOYENS, 1998 ET 1999 (EN DOLLARS CONSTANTS DE 1999)

Type de famille	1998			1999		
	Revenu des pauvres (\$)	Revenu des non pauvres (\$)	Revenu des pauvres en % du revenu des non pauvres	Revenu des pauvres (\$)	Revenu des non pauvres (\$)	Revenu des pauvres en % du revenu des non pauvres
Femmes seules de moins de 65 ans	8 466	36 490	23 %	8 436	38 892	22 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	8 701	40 788	21 %	8 722	41 934	21 %
Mères seules de moins de 65 ans	15 384	41 484	37 %	15 971	40 044	40 %
Pères seuls de moins de 65 ans	14 009	54 342	26 %	14 466	52 706	27 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	12 129	69 891	17 %	12 232	68 012	18 %
Couples de moins de 65 ans avec enfants	21 990	77 163	28 %	22 892	78 564	29 %
Femmes seules de 65 ans et plus	13 384	27 485	49 %	13 249	27 850	48 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	12 813	34 555	37 %	13 153	32 922	40 %
Couples de 65 ans et plus	17 983	44 254	41 %	18 185	45 724	40 %

Toutefois, le rapport entre le revenu moyen après impôt des personnes pauvres et le revenu moyen des personnes non pauvres n'a pas changé de façon sensible pour la majorité des types de familles. Ce rapport diminue légèrement, de l'ordre de un à deux points de pourcentage pour les personnes seules, les couples de moins de 65 ans sans enfants, les pères seuls et les couples avec enfants, et il reste inchangé pour les mères seules. Chez les personnes âgées seules, ce rapport augmente de deux points de pourcentage chez les hommes et de six points de pourcentage chez les femmes.

Le revenu moyen des couples pauvres avec enfants a connu la plus forte augmentation, entre 1998 et 1999, soit un peu plus de 900 \$, alors que le revenu des femmes seules pauvres de plus de 65 ans a diminué de 135 \$. Le plus grand changement dans le ratio du revenu des personnes pauvres par rapport aux non pauvres a été pour les mères seules. Il est passé de 37 à 40 p. cent en 1999, toutefois le changement est largement attribuable à une diminution dans le revenu des mères seules non pauvres. Les hommes seuls de plus de 65 ans ont connu une tendance similaire.

PAIEMENTS DE TRANSFERT

De toute évidence, un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens pauvres comptent sur divers programmes publics pour joindre les deux bouts. Dans certains cas, les montants versés sont étonnamment modestes, et les sommes provenant de gains et de sources de revenu extra-gouvernementales sont substantielles. Dans d'autres cas, notamment dans celui de personnes âgées, les sommes ainsi reçues représentent une très grande part du revenu total.

Le tableau 4.2 montre la somme moyenne, avant et après impôt, des « paiements de transfert » reçus par les familles pauvres et les personnes seules pauvres en 1999. Les paiements de transfert comprennent les prestations d'assurance-emploi, la pension de Sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, le Supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, d'autres crédits ou allocations pour les enfants, les prestations d'assistance sociale versées par les provinces et les municipalités, les indemnités pour accidents du travail, les crédits de TPS/TVH, les crédits d'impôt provinciaux et territoriaux et d'autres transferts gouvernementaux. Le Régime de pensions du Canada, le Régime de rentes du Québec et l'assurance-emploi sont administrés par les gouvernements, mais ils sont financés par les contributions versées par les travailleurs et les employeurs, et non pas par le gouvernement.

Le tableau 4.2 montre que les paiements de transfert comptent pour moins de la moitié du revenu avant impôt des couples sans enfants, des personnes seules et des couples avec enfants qui vivaient dans la pauvreté. Les paiements de transfert représentent environ deux-tiers à trois-quarts du revenu avant impôt des parents seuls pauvres, mais près de 90 p. cent ou plus du revenu total avant impôt des personnes âgées pauvres.

À l'exception des couples âgés, les paiements de transfert représentent une part encore plus importante des revenus de ceux qui étaient pauvres selon les mesures après impôt.

TABLEAU 4.2 : PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PAUVRES, PAR TYPE DE FAMILLE, 1999

Type de famille	Paiement de transfert moyen (\$)	Revenu moyen, toutes sources confondues (\$)	Paiements de transfert en pourcentage du revenu total (%)
AVANT IMPÔT			
Femmes seules de moins de 65 ans	3 682	8 436	43,6 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	3 564	8 722	40,9 %
Mères seules de moins de 65 ans	10 752	15 971	67,3 %
Pères seuls de moins de 65 ans	10 585	14 466	73,2 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	5 482	12 232	44,8 %
Couples de moins de 65 ans avec enfants	10 177	22 892	44,5 %
Femmes seules de 65 ans et plus	11 892	13 249	89,8 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	12 434	13 153	94,5 %
Couples de 65 ans et plus	16 466	18 185	90,5 %
APRÈS IMPÔT			
Femmes seules de moins de 65 ans	3 693	7 717	47,9 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	3 527	8 068	43,7 %
Mères seules de moins de 65 ans	10 859	14 754	73,6 %
Pères seuls de moins de 65 ans	9 842	12 534	78,5 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	5 223	10 411	50,2 %
Couples de moins de 65 ans avec enfants	9 973	20 576	48,5 %
Femmes seules de 65 ans et plus	11 464	12 590	91,1 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	12 073	12 390	97,4 %
Couples de 65 ans et plus	--	--	--

-- Échantillon trop petit.

SOURCES DE REVENU

PERSONNES ÂGÉES

La diversité des programmes gouvernementaux destinés aux personnes âgées est l'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté ont beaucoup diminué au fil des ans, comme nous l'avons déjà expliqué. Le tableau 4.3 présente une liste de certains programmes

gouvernementaux et d'autres sources de revenu courantes pour les couples âgés pauvres et pour les femmes et les hommes seuls pauvres de 65 ans et plus.

Les renseignements sont fournis pour chaque type de famille dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, à l'aide des données sur le revenu avant et après impôt. Le tableau indique le pourcentage de familles ou de personnes seules pauvres ayant un revenu d'une source particulière et le montant moyen reçu par bénéficiaire. Les pauvres qui n'ont reçu aucun type particulier de revenu ne sont pas inclus dans le calcul du montant moyen de cette source de revenu.

Presque toutes les personnes âgées pauvres ont tiré une part importante de leur revenu total avant impôt de la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) versés par le gouvernement fédéral. Le fait que les personnes âgées ne touchaient pas toutes un revenu en vertu de la SV ou le SRG s'explique sans doute par le fait que certaines d'entre elles avaient récemment immigré au Canada et qu'elles ne satisfaisaient pas aux conditions de résidence. De plus, certains faits démontrent que les personnes âgées, celles qui sont admissibles au SRG, dont le montant fluctue selon le revenu, n'ont pas toutes demandé cette prestation, pour diverses raisons¹. Le montant moyen de la SV et du SRG versés aux couples âgés pauvres en 1999 était de 12 349 \$, et le montant moyen versé à un homme seul, de 8 271 \$. Le montant maximal de la prestation en 1999 était de 17 694 \$ pour les couples et de 10 913 \$ pour les particuliers.

Les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) constituaient, en importance, la deuxième source de revenu des personnes âgées seules : 81,7 p. cent des hommes seuls pauvres et 72,3 p. cent des femmes seules pauvres de plus de 65 ans ont touché des prestations du RPC ou du RRQ. Quelque 76,8 p. cent des couples âgés pauvres comptaient également sur les prestations du RPC ou du RRQ comme principale source de revenu. La prestation maximale prévue par ces régimes en 1999 était de 9 020 \$, et la rente de survivant maximale, de 5 412 \$. Comme les montants maximaux sont fonction des salaires, les personnes dont les gains étaient inférieurs pendant leur vie active touchent des prestations inférieures à la retraite.

Près de la moitié des couples âgés pauvres et plus de 40 p. cent des femmes seules pauvres de plus de 65 ans ont touché un revenu de placements et d'économies en 1999. Ces placements représentaient 11 p. cent du revenu moyen des deux groupes de personnes âgées. À l'opposé, seulement 26,5 p. cent des hommes âgés pauvres ont touché un revenu de placements. De plus, les placements et les économies représentaient seulement 7 p. cent du revenu total moyen des hommes seuls pauvres de plus de 65 ans.

¹ Voir Shillington, Richard, « The Dark Side of Targeting: Retirement Savings for Low-Income Canadians », série *The Pension Papers*, Institut C.D. Howe (30 septembre 1999); et Longfield, Judi, députée, présidente. *Le Supplément de revenu garanti à la portée de tous : Un devoir*, rapport du Comité permanent du Développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées (décembre 2001).

TABLEAU 4.3 : SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, 1999

Type de revenu	Couples âgés pauvres		Hommes seuls pauvres de 65 ans et plus		Femmes seules pauvres de 65 ans et plus	
	Pourcentage recevant ce revenu (%)	Montant moyen par bénéficiaire (\$)	Pourcentage recevant ce revenu (%)	Montant moyen par bénéficiaire (\$)	Pourcentage recevant ce revenu (%)	Montant moyen par bénéficiaire (\$)
AVANT IMPÔT						
Nombre total de pauvres dans cette catégorie	44 000		101 000		417 000	
Pension de Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti	89,5 %	12 349	99,3 %	8 271	98,5 %	8 489
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	76,8 %	5 110	81,7 %	4 133	72,3 %	3 730
Placements et économies	48,7 %	2 035	26,4 %	949	43,5 %	1 430
Suppléments provinciaux	48,7 %	419	74,0 %	406	61,8 %	401
Régimes de retraite professionnels et REER*	--	--	23,8 %	1 952	21,2 %	3 064
Toutes sources confondues	100,0 %	18 185	100,0 %	13 153	100,0 %	13 249
APRÈS IMPÔT						
Nombre total de pauvres dans cette catégorie	--		53 000		204 000	
Pension de Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti	--	--	98,7 %	8 578	97,5 %	8 829
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	--	--	73,7 %	3 572	60,8 %	3 180
Placements et économies	--	--	--	--	37,6 %	1 644
Suppléments provinciaux	--	--	80,0 %	417	59,5 %	384
Régimes de retraite professionnels et REER*	--	--	--	--	14,5 %	3 028
Toutes sources confondues	--	--	100,0 %	12 390	100,0 %	12 590

* Comprend les pensions et les rentes de retraite, les rentes, les rentes et les prélèvements d'un FEER et les retraits d'un REER.

-- Échantillon trop petit.

La catégorie « suppléments provinciaux » correspond aux suppléments accordés aux personnes âgées à faible revenu par certains gouvernements provinciaux. Elle comprend aussi certaines prestations d'assistance sociale à l'intention des personnes âgées dans les provinces qui ne versent pas de suppléments. Les montants versés aux termes de ces programmes varient considérablement d'une province à l'autre, mais les montants étaient en moyenne modestes. Néanmoins, plus de 60 p. cent des personnes seules de plus de 65 ans recevaient des suppléments provinciaux à titre de revenu, par rapport à moins de 50 p. cent des couples âgés pauvres.

Moins du quart des personnes âgées pauvres tiraient un revenu d'un régime de retraite professionnel. La faible couverture est un problème de longue date de ces régimes, et l'on voit dans le tableau 4.3 que très peu de personnes âgées pauvres peuvent compter sur cette source de revenu. Le revenu tiré d'un régime de retraite privé représentait une part importante du revenu total, soit près du quart du revenu des femmes seules pauvres de plus de 65 ans, selon les mesures avant impôt.

FAMILLES

Les pauvres de moins de 65 ans ont des sources de revenu différentes. Le salaire est souvent la principale source de revenu, mais les prestations d'assistance sociale et d'assurance-emploi sont elles aussi importantes.

Bien que les revenus étaient généralement bas, ils étaient une importante source de revenu en 1999 pour tous les types de famille inscrits au tableau 4.4. Selon les mesures avant impôt, plus de 50 p. cent des couples avec ou sans enfants ainsi que les mères seules ont touché des gains.

Ceci qui semble révéler des lacunes qualitatives ou quantitatives, ou les deux, au chapitre de la participation des familles pauvres au marché du travail. Le revenu moyen avant impôt de 7 893 \$ gagné par les mères seules pauvres, par exemple, équivalait à 32,9 semaines de travail de 40 heures par semaine payées 6 \$ l'heure ou à 16,5 semaines de travail à 12 \$ l'heure. La moyenne de 13 787 \$ gagnés par les couples pauvres avec enfants équivalait à 57,5 semaines de travail à 6 \$ l'heure ou à 28,7 semaines de travail à 12 \$ l'heure. Enfin, le revenu moyen de 8 938 \$ des couples sans enfants équivalait à 37,2 semaines de travail à 6 \$ l'heure.

La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) était une autre source de revenu importante pour les familles avec enfants. Le tableau 4.4 montre que presque toutes ces familles ont reçu la PFCE en 1999. Le montant maximal de la prestation était de 2 018 \$ pour un enfant, pour les familles ayant un revenu inférieur à 20 921 \$. Les familles comptant deux enfants recevaient une prestation maximale de 2 816 \$. Les taux étaient légèrement différents au Québec et en Alberta, à la demande des gouvernements de ces deux provinces. Ainsi, les prestations versées en Alberta fluctuaient selon l'âge de l'enfant, alors que celles du Québec selon l'âge et le nombre des enfants dans la famille. Les prestations moyennes versées aux trois catégories de familles étaient comparables et dépassaient toutes 4 000 \$.

TABLEAU 4.4 : SOURCES DE REVENU DES FAMILLES PAUVRES DONT LE CHEF A MOINS DE 65 ANS, 1999

Type de revenu	Mères seules pauvres		Couples pauvres sans enfants		Couples pauvres avec enfants	
	Pourcentage touchant ce revenu (%)	Montant moyen par bénéficiaire (\$)	Pourcentage touchant ce revenu (%)	Montant moyen par bénéficiaire (\$)	Pourcentage touchant ce revenu (%)	Montant moyen par bénéficiaire (\$)
AVANT IMPÔT						
Nombre total de pauvres dans cette catégorie	295 000		165 000		321 000	
Gains	54,4 %	7 893	58,3 %	8 938	83,4 %	13 787
Assistance sociale	69,8 %	7 632	29,3 %	9 028	34,6 %	10 127
Assurance-emploi	10,6 %	4 111	13,8 %	4 009	22,6 %	4 673
Placements	7,4 %	781	34,4 %	126	27,5 %	1 423
Prestation fiscale pour enfants	99,9 %	4 122	S.O.	S.O.	99,1 %	4 276
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	--	--	21,1 %	6 401	--	--
Régimes de retraite professionnels*	--	--	--	--	--	--
Commission des accidents du travail	--	--	--	--	5,8 %	5 295
Revenu de toutes sources	100,0 %	15 971	100,0 %	12 232	100,0 %	22 892
APRÈS IMPÔT						
Nombre total de pauvres dans cette catégorie	236 000		117 000		224 000	
Gains	46,8 %	6 466	53,9 %	7 126	78,6 %	12 154
Assistance sociale	73,4 %	7 571	27,6 %	8 382	37,1 %	9 852
Assurance-emploi	7,7 %	4 114	10,2 %	4 061	20,3 %	4 086
Placements	6,6 %	625	36,3 %	579	27,5 %	808
Prestation fiscale pour enfants	99,9 %	4 168	S.O.	S.O.	98,2 %	4 260
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	--	--	22,9 %	6 905	--	--
Régimes de retraite professionnels*	--	--	--	--	--	--
Commission des accidents du travail	--	--	--	--	--	--
Revenu de toutes sources	100,0 %	14 754	100,0 %	10 411	100,0 %	20 576

*Comprend les pensions et les rentes de retraite, les rentes, les rentes et les prélèvements d'un FEER et les retraits d'un REER.
 -- Échantillon trop petit.

Les prestations d'assistance sociale constituaient la principale source de revenu avant impôt, après les gains, pour tous les types de familles, avec ou sans enfants. Les mères seules pauvres sont plus nombreuses (69,8 p. cent) à compter sur l'assistance sociale. En revanche, seulement 34,6 p. cent des couples pauvres avec enfants et 29,3 p. cent des couples pauvres sans enfants ont déclaré avoir bénéficié de prestations d'assistance sociale en 1999.

L'assurance-emploi était également une importante source de revenu avant impôt pour les familles de moins de 65 ans. Le tableau 4.4 révèle également qu'il est moins probable que les mères seules reçoivent des prestations d'assurance-emploi comparativement aux couples avec ou sans enfants.

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec ont été déclarées par plus d'un cinquième des couples sans enfants. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ne précise pas le type de prestations, mais il peut s'agir de personnes qui ont reçu une rente de survivant ou une pension d'invalidité. De même, les gens qui ont touché de l'argent de régimes de retraite professionnels ont pu recevoir des prestations de retraite, des rentes de survivant ou des prestations d'invalidité.

Les données sur le revenu provenant de pensions alimentaires pour le conjoint ou les enfants n'étaient pas disponibles pour 1998 ou 1999. Les données de 1997 révèlent que les pensions alimentaires étaient une importante source de revenu des mères seules pauvres. Dix-sept pour cent de ces familles ont reçu en 1997 des pensions alimentaires d'un montant moyen de 4 167 \$.

PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS

On constate un écart évident selon le sexe dans la participation au marché du travail parmi les femmes et les hommes seuls pauvres. Ainsi, 61,4 p. cent des hommes seuls et 53 p. cent des femmes seules ont déclaré des gains en 1999. On a constaté également un écart de gains de 196 \$ en faveur des hommes. Environ 2,8 p. cent plus d'hommes seuls que de femmes seules touchent des prestations d'assurance-emploi. En revanche, 17,6 p. cent des femmes seules, contre 14,1 p. cent des hommes seuls ont touché un revenu provenant de placements et d'économies au cours de l'année écoulée.

Chez les personnes seules de moins de 65 ans, la proportion de femmes qui recevaient des prestations d'assistance sociale était légèrement moins élevée que celles des hommes. Environ 35,8 p. cent des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans, contre 34,8 p. cent des femmes seules pauvres de moins de 65 ans, ont déclaré avoir reçu des prestations d'assistance sociale en 1999. En revanche, 11 p. cent des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans et 8,2 p. cent des femmes seules pauvres de moins de 65 ans ont déclaré avoir touché des prestations d'assurance-emploi en 1999.

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec ont été déclarées par 10,6 p. cent des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans et par 14 p. cent des femmes seules pauvres de moins de 65 ans, d'après les données sur le revenu avant impôt. À l'exemple des familles, plusieurs bénéficiaires ont vraisemblablement reçu des prestations d'invalidité.

**TABLEAU 4.5 : SOURCES DE REVENU DES PERSONNES SEULES
PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, 1999**

Type de revenu	Femmes seules pauvres		Hommes seuls pauvres	
	Pourcentage touchant ce revenu (%)	Montant moyen par bénéficiaire (\$)	Pourcentage touchant ce revenu (%)	Montant moyen par bénéficiaire (\$)
AVANT IMPÔT				
Nombre total de pauvres dans cette catégorie	548 000		600 000	
Gains	53,0 %	7 596	61,4 %	7 792
Assistance sociale	34,8 %	6 289	35,8 %	5 822
Assurance-emploi	8,2 %	2 924	11,0 %	3 770
Placements	17,6 %	1 245	14,1 %	1 089
Prestation fiscale pour enfants	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	14,0 %	5 087	10,6 %	5 321
Régimes de retraite professionnels*	4,3 %	4 453	--	--
Commission des accidents du travail	--	--	2,6 %	3 096
Revenu de toutes sources	99,9 %	8 436	99,8 %	8 722
APRÈS IMPÔT				
Nombre total de pauvres dans cette catégorie	490 000		534 000	
Gains	50,0 %	6 586	58,7 %	7 014
Assistance sociale	36,4 %	6 329	37,3 %	5 701
Assurance-emploi	7,7 %	2 918	10,1 %	3 709
Placements	17,3 %	1 210	15,2 %	1 400
Prestation fiscale pour enfants	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	13,3 %	4 962	11,3 %	5 129
Régimes de retraite professionnels*	4,0 %	4 621	--	--
Commission des accidents du travail	--	--	--	--
Revenu de toutes sources	99,9 %	7 717	99,8 %	8 068

* Comprend les pensions et les rentes de retraite, les rentes, les rentes et les prélèvements d'un FEER et les retraits d'un REER.

-- Échantillon trop petit.

S.O. = sans objet.

Même si les données des tableaux 4.4 et 4.5 nous apprennent beaucoup, elles ne donnent pas un portrait clair des combinaisons habituelles de revenu.

Le Conseil national du bien-être social a demandé à Statistique Canada de faire des analyses spéciales à l'aide de différentes combinaisons de revenu : gains seulement, assistance sociale seulement, gains et assistance sociale ensemble, gains et assurance-emploi ensemble. Ces données sont présentées dans le tableau 4.6.

Le tableau révèle des données surprenantes : les familles dont la principale source de revenu est l'assistance sociale ont un revenu moyen total inférieur de plusieurs milliers de dollars à celui des familles pauvres ayant un salaire comme principale source de revenu. Autrement dit, les familles avec enfants les plus démunies sont aussi les plus susceptibles d'être touchées par la récupération fiscale des prestations fédérales pour enfants, dans la majorité des provinces et territoires. Par exemple, le revenu avant impôt des mères seules qui recevaient seulement des prestations d'assistance sociale était entre 3 000 \$ et près de 6 000 \$ inférieur à celui des familles ayant d'autres sources de revenu.

Les familles qui peuvent compter à la fois sur des gains et sur l'assistance sociale à titre de principales sources de revenu subissent aussi une récupération partielle des prestations fédérales pour enfants. Or, un des buts officiels de la Prestation fiscale canadienne pour enfants consiste à encourager les personnes qui vivent de l'assistance sociale à accepter des emplois rémunérés. Toutefois, une famille qui touche des gains provenant d'un emploi rémunéré, ainsi que des prestations d'assistance sociale, peut perdre le supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Le fait d'éliminer le supplément lorsque la famille a pris des mesures pour entrer dans la population active ou y rester contredit le but énoncé du programme.

Chez les mères seules pauvres, les couples pauvres sans enfants et les personnes seules pauvres de moins de 65 ans, ce sont les familles ayant des gains et des prestations d'assurance-emploi à titre de principales sources de revenu en 1999 qui avaient le revenu moyen le plus élevé. Les plus démunies, c'est-à-dire les familles avec le revenu moyen le plus bas, étaient les familles qui comptaient seulement sur l'assistance sociale comme principale source de revenu, sauf les couples sans enfants. Les gains formaient la principale source de revenu des couples sans enfants les plus pauvres.

TABLEAU 4.6 : REVENU MOYEN PAR SOURCE PRINCIPALE DE REVENU, PAR TYPE DE FAMILLE, 1999

Principale(s) source(s) de revenu	Personnes seules pauvres	Mères seules pauvres	Pères seuls pauvres	Couples pauvres sans enfants	Couples pauvres avec enfants
AVANT IMPÔT					
GAINS (pas d'assistance sociale ou d'AE)					
Revenu moyen total (\$)	9 484	17 379	14 954	12 364	23 588
Gains moyens (\$)	8 477	10 571	8 533	9 385	16 986
Prestations pour enfants (\$)	S.O.	4 149	4 269	S.O.	4 378
GAINS ET ASSURANCE-EMPLOI (pas d'assistance sociale)					
Revenu moyen total (\$)	11 027	20 088	--	15 429	23 892
Gains moyens (\$)	6 967	9 885	--	10 198	13 157
Prestations d'AE moyennes (\$)	3 415	3 826	--	3 106	4 874
Prestations pour enfants (\$)	S.O.	4 724	--	S.O.	3 804
GAINS ET ASSISTANCE SOCIALE (pas d'AE)					
Revenu moyen total (\$)	9 501	17 666	--	12 527	24 578
Gains moyens (\$)	4 380	5 289	--	4 801	7 733
Assistance sociale moyenne (\$)	4 362	6 446	--	5 872	9 730
Prestations pour enfants (\$)	S.O.	4 052	--	S.O.	4 325
ASSISTANCE SOCIALE (pas de gains ou d'AE)					
Revenu moyen total (\$)	8 218	14 098	15 755	13 513	19 988
Assistance sociale moyenne (\$)	6 955	8 792	10 376	10 939	13 129
Prestations pour enfants (\$)	S.O.	4 120	4 509	S.O.	4 580
APRÈS IMPÔT					
GAINS (pas d'assistance sociale ou d'AE)					
Revenu moyen total (\$)	8 616	15 569	14 131	11 354	21 033
Gains moyens (\$)	7 511	8 728	7 457	8 209	15 189
Prestations pour enfants (\$)	S.O.	4 188	4 478	S.O.	4 248
GAINS ET ASSURANCE-EMPLOI (pas d'assistance sociale)					
Revenu moyen total (\$)	10 068	18 400	--	11 871	21 058
Gains moyens (\$)	6 226	6 977	--	6 037	11 596
Prestations d'AE moyennes (\$)	3 298	3 851	--	3 466	4 178
Prestations pour enfants (\$)	S.O.	5 007	--	S.O.	3 611
GAINS ET ASSISTANCE SOCIALE (pas d'AE)					
Revenu moyen total (\$)	8 681	16 254	--	8 123	22 743
Gains moyens (\$)	3 660	4 397	--	127	5 970
Assistance sociale moyenne (\$)	4 303	5 889	--	5 585	9 258
Prestations pour enfants (\$)	S.O.	4 109	--	S.O.	4 603
ASSISTANCE SOCIALE (pas de gains ou d'AE)					
Revenu moyen total (\$)	8 025	13 848	13 936	12 289	19 315
Assistance sociale moyenne (\$)	6 839	8 600	8 483	9 853	12 618
Prestations pour enfants (\$)	S.O.	4 150	4 602	S.O.	4 601

--Échantillon trop petit.

S.O. = sans objet.

V. LES PETITS SALARIÉS

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la majorité des chefs de famille vivant dans la pauvreté ont déclaré des gains en 1999. Dans le présent chapitre, l'expression « petits salariés » désigne ces chefs de famille, qui font normalement partie de la population active. Certains chercheurs réservent l'expression aux pauvres qui occupent un emploi à temps plein pendant presque toute l'année. D'autres y englobent aussi ceux qui ont des liens solides avec le marché du travail, quel que soit le nombre de semaines ou le nombre normal d'heures travaillées par semaine. Nous analysons dans le présent chapitre la situation des deux catégories de petits salariés. Tous les renseignements à leur sujet portent sur des particuliers et des chefs de famille de moins de 65 ans.

Nous établissons deux profils du petit salarié, selon le type de famille, dans chacune des sections qui suivent. Nous indiquons d'abord les taux de pauvreté dans divers types de familles dirigées par des petits salariés à l'aide de graphiques à barres. En second lieu, nous indiquons la répartition des familles et des personnes seules pauvres, selon le revenu avant impôt et après impôt, à l'aide de diagrammes à secteurs.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Les taux de pauvreté fluctuent de façon appréciable selon l'activité professionnelle du gagne-pain principal. À cet égard, nous avons utilisé les données de Statistique Canada pour quatre catégories générales : les personnes qui travaillent à temps plein, les personnes qui travaillent à temps partiel, les personnes qui avaient une restriction permanente relative au travail, en raison d'une invalidité ou d'un piètre état de santé, mais qui n'étaient pas complètement empêchés de travailler et, enfin, les personnes qui étaient capables de travailler, mais qui n'avaient pas d'emploi¹. Une personne qui travaillait à temps plein devait avoir travaillé au moins 49 semaines durant l'année et la semaine de travail habituelle devait compter au moins 30 heures. Le travail à temps partiel signifie que la personne a travaillé soit moins de 49 semaines par année, soit moins de 30 heures par semaine, soit les deux.

La figure 5.1 montre les taux de pauvreté des familles et des personnes seules selon l'activité professionnelle du gagne-pain principal en 1999. On y constate que les taux de pauvreté augmentent en proportion inverse de la participation du gagne-pain principal au marché du travail et qu'ils sont très élevés chez les personnes aux prises avec une invalidité permanente ou une autre restriction au travail. D'autre part, la figure 5.2 révèle que le travail à temps plein durant toute l'année est loin d'assurer une protection efficace contre la pauvreté. En effet, bien que les taux de pauvreté dans les familles qui comptent une personne travaillant à temps plein soient relativement bas, ces familles représentent quand même environ le quart des 828 000 familles pauvres canadiennes.

Les figures 5.2 et 5.3 indiquent la répartition des familles et des personnes seules ayant une restriction au travail, sans emploi rémunéré ou ayant un emploi à temps plein ou à temps partiel.

¹ Les données de 1999 de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu comprennent une cinquième catégorie : « Statut de temps plein ou de temps partiel inconnu ».

Figure 5.1 : Taux de pauvreté selon l'activité professionnelle du gagne-pain principal, 1999

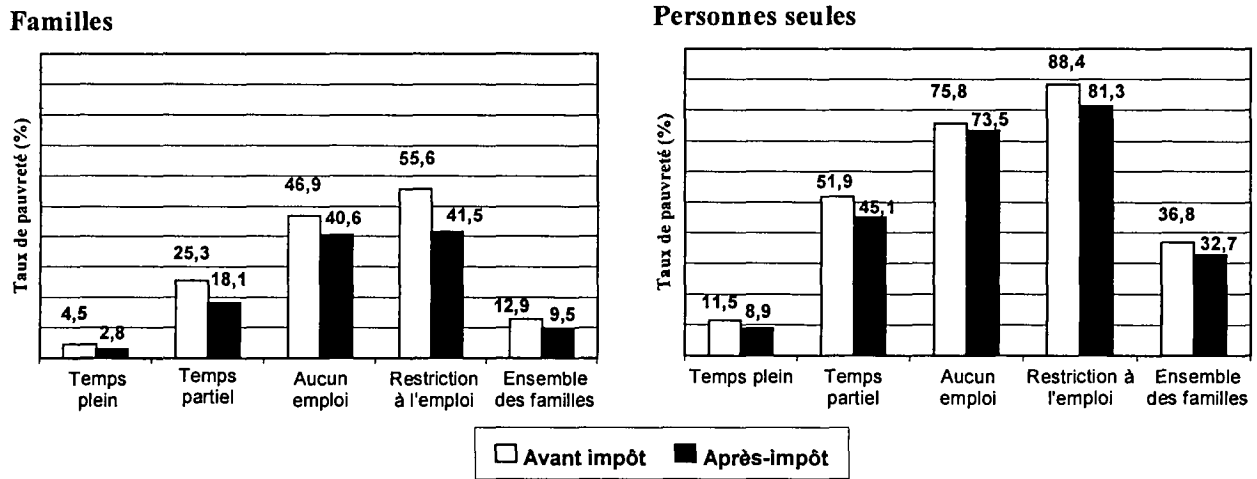


Figure 5.2 : Répartition des familles pauvres selon l'activité professionnelle du gagne-pain principal

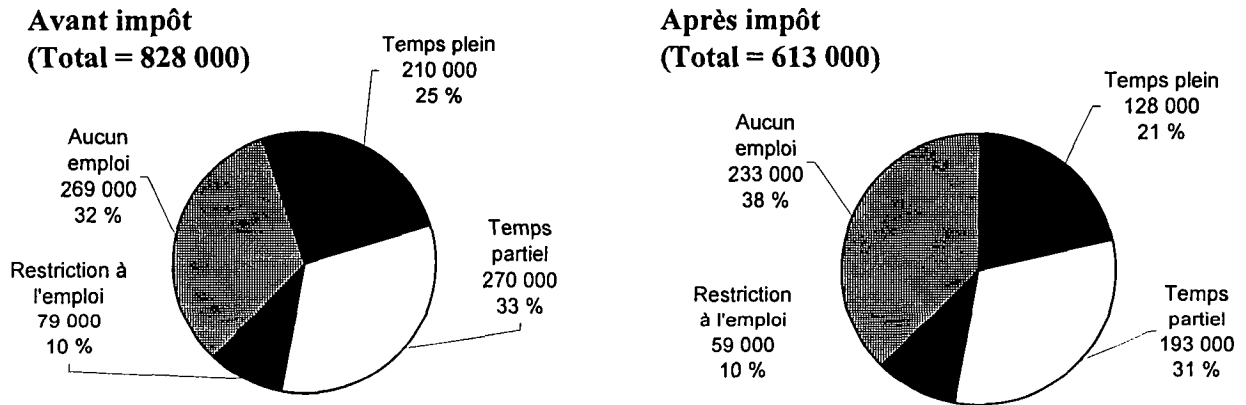
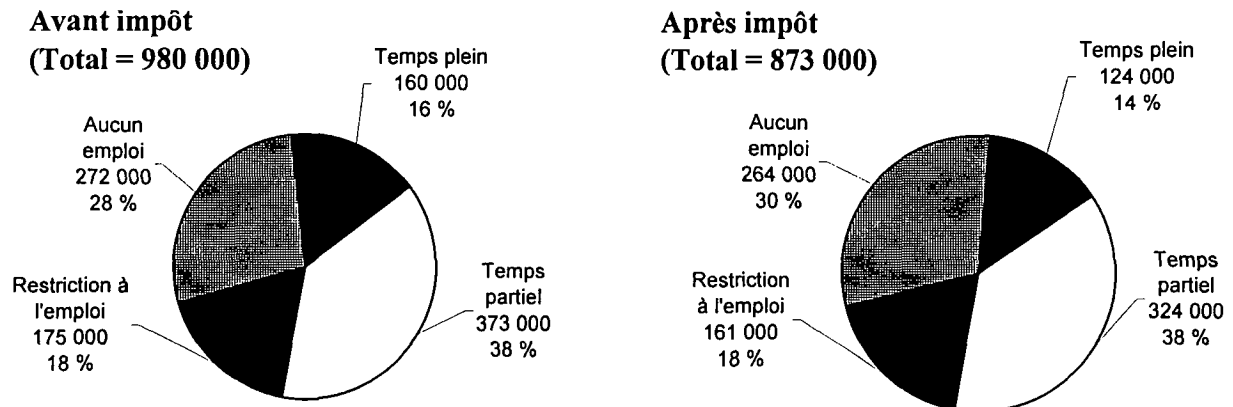


Figure 5.3 : Répartition des personnes seules pauvres selon l'activité professionnelle



Les profils sont légèrement différents dans le cas des personnes seules pauvres, car une plus grande proportion d'entre elles affichaient de faibles niveaux de participation au marché du travail. En 1999, un peu moins d'un cinquième des 980 000 personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté avant impôt travaillaient à temps plein, près de deux cinquièmes travaillaient à temps partiel, un peu plus d'un quart n'avaient aucun travail et près d'un cinquième avaient une restriction relative au travail.

EMPLOI DU GAGNE-PAIN PRINCIPAL ET DES AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE

Nous examinons dans la présente section de quelle façon diverses catégories de familles sont exposées à la pauvreté, selon la situation d'emploi des membres de la famille. Nous avons ventilé la situation professionnelle des couples en quatre catégories : le gagne-pain principal et son conjoint travaillent ; le gagne-pain principal travaille, mais son conjoint ne travaille pas ; le conjoint travaille, mais le gagne-pain principal est sans emploi ; le gagne-pain principal et son conjoint ne travaillent pas. Nous classons les parents seuls en deux catégories : ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas.

La figure 5.4 confirme que le risque de pauvreté est moins grand dans les familles dont le revenu est assuré à la fois par le gagne-pain principal et par son conjoint que pour les parents seuls. À situation d'emploi constante, les taux de pauvreté étaient plus élevés dans les familles monoparentales dirigées par une femme que dans les couples. Le taux de pauvreté avant impôt s'établissait à 45 p. cent pour les mères seules qui travaillaient en 1999, soit environ six fois plus que le taux de pauvreté des couples avec ou sans enfants.

Bien que les taux de pauvreté puissent être moins élevés dans les ménages où les deux conjoints travaillent, ces ménages représentent plus de 50 p. cent des couples pauvres. Les mères seules qui travaillaient affichaient des taux de pauvreté très élevés et représentaient également plus de 60 p. cent de toutes les mères seules pauvres.

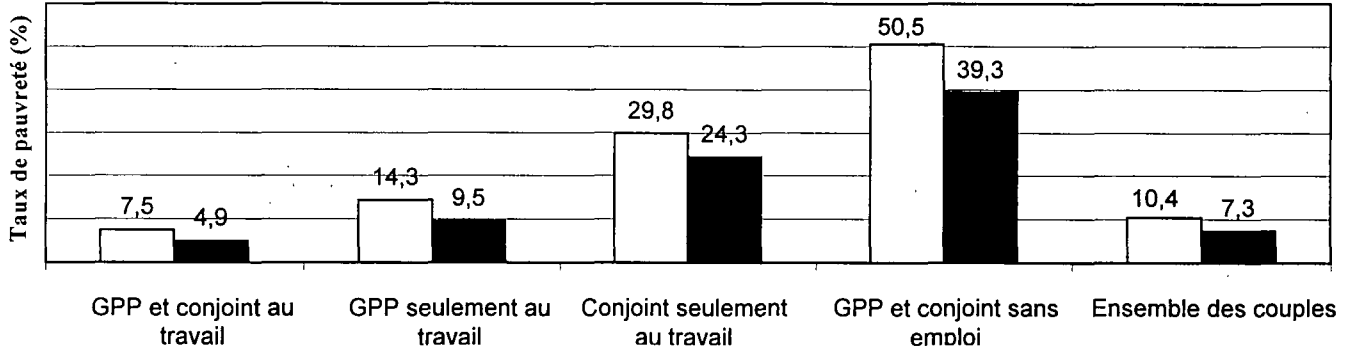
PRINCIPALE ACTIVITÉ DU GAGNE-PAIN PRINCIPAL

Les figures 5.6 et 5.7 confirment une fois de plus qu'une forte participation au marché du travail est un facteur clé du taux de pauvreté. Sur les 8,4 millions de familles canadiennes en 1999, seulement 7,2 p. cent des ménages dont le gagne-pain principal avait un emploi ou exploitait une entreprise vivaient sous le seuil de pauvreté avant impôt. En revanche, le taux de pauvreté fluctuait entre 36,4 p. cent chez les personnes à la recherche d'un emploi et 65 p. cent chez celles qui s'occupaient d'autres membres de la famille.

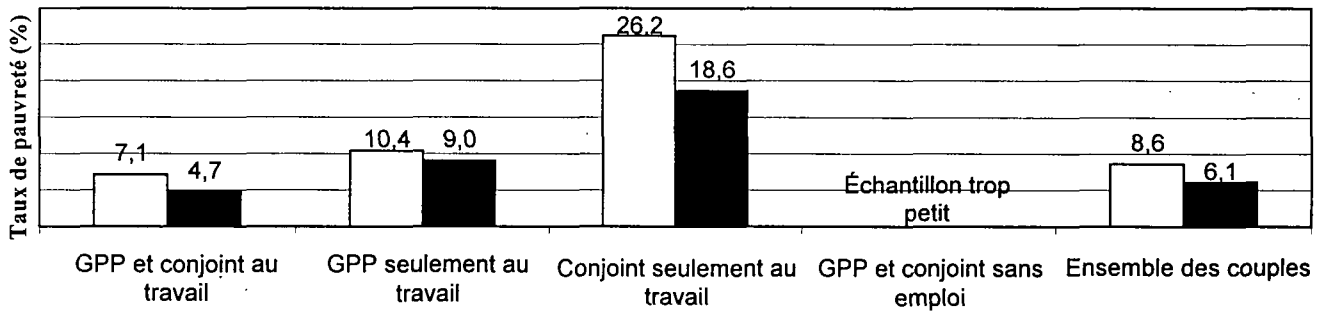
De plus, selon la figure 5.7, le fait d'avoir un emploi ou d'exploiter une entreprise est loin d'assurer une bonne protection contre la pauvreté. Par exemple, plus de 40 p. cent de toutes les familles pauvres étaient dirigées par une personne qui occupait un emploi ou exploitait une entreprise. Les familles dont le gagne-pain principal s'occupait d'autres membres de la famille représentaient 10 p. cent de toutes les familles vivant sous le seuil de pauvreté avant impôt.

Figure 5.4 : Taux de pauvreté selon la situation d'emploi des membres de la famille, 1999

Couples avec enfants



Couples sans enfants



Mères seules

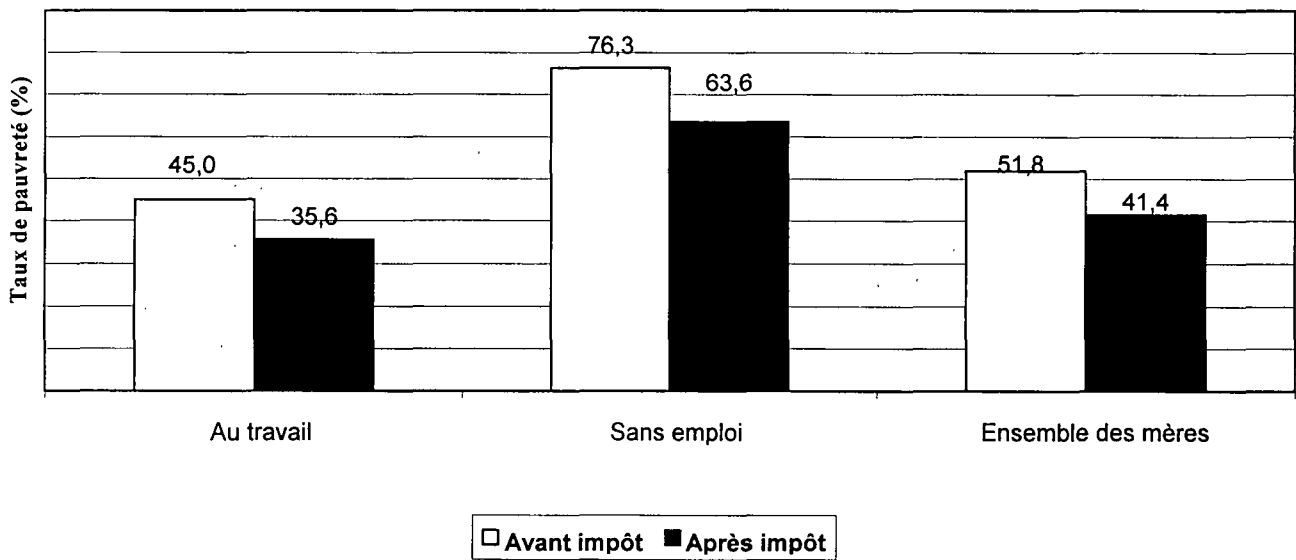
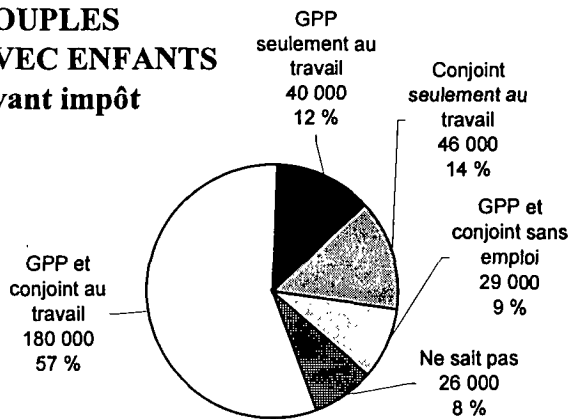
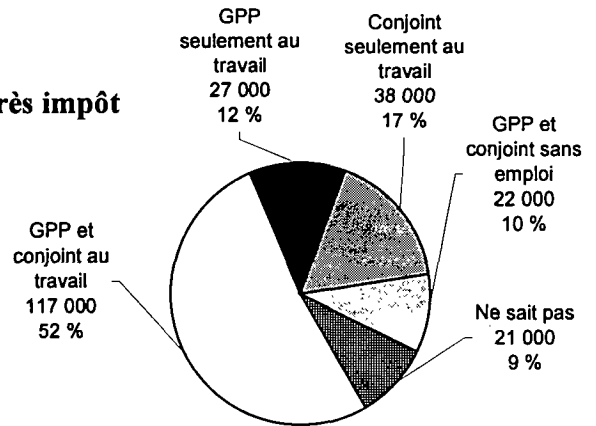


Figure 5.5 : Répartition des familles et des parents seuls pauvres selon la situation d'emploi, 1999

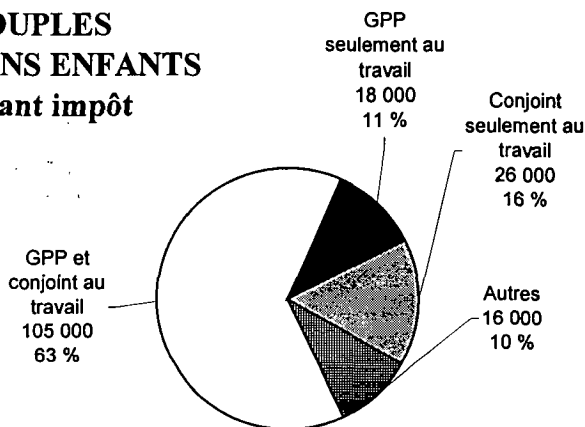
**COUPLES
AVEC ENFANTS
Avant impôt**



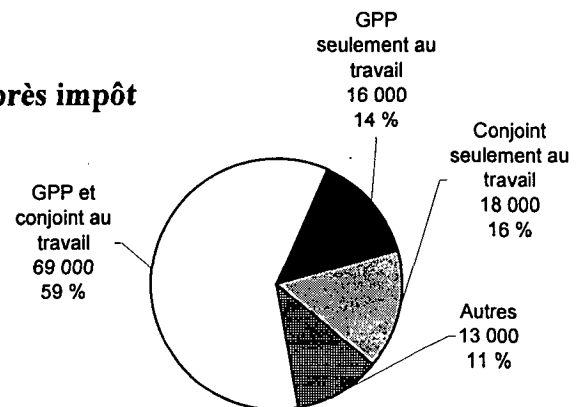
Après impôt



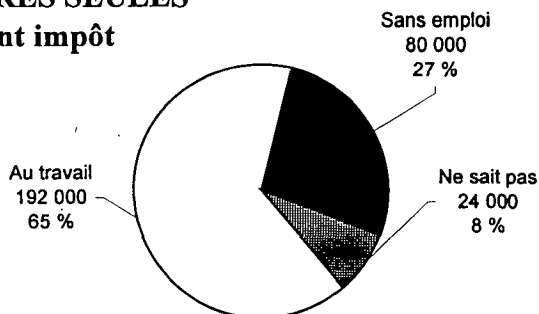
**COUPLES
SANS ENFANTS
Avant impôt**



Après impôt



**MÈRES SEULES
Avant impôt**



Après impôt

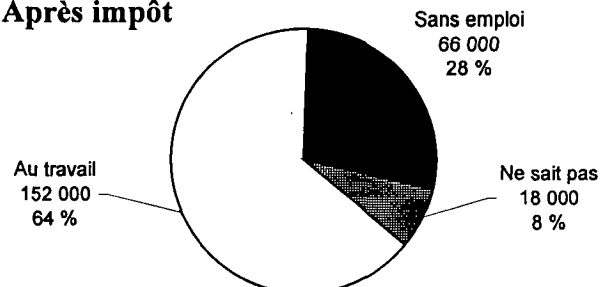


Figure 5.6 : Taux de pauvreté selon l'activité économique principale du gagne-pain principal, tous les groupes d'âge, 1999

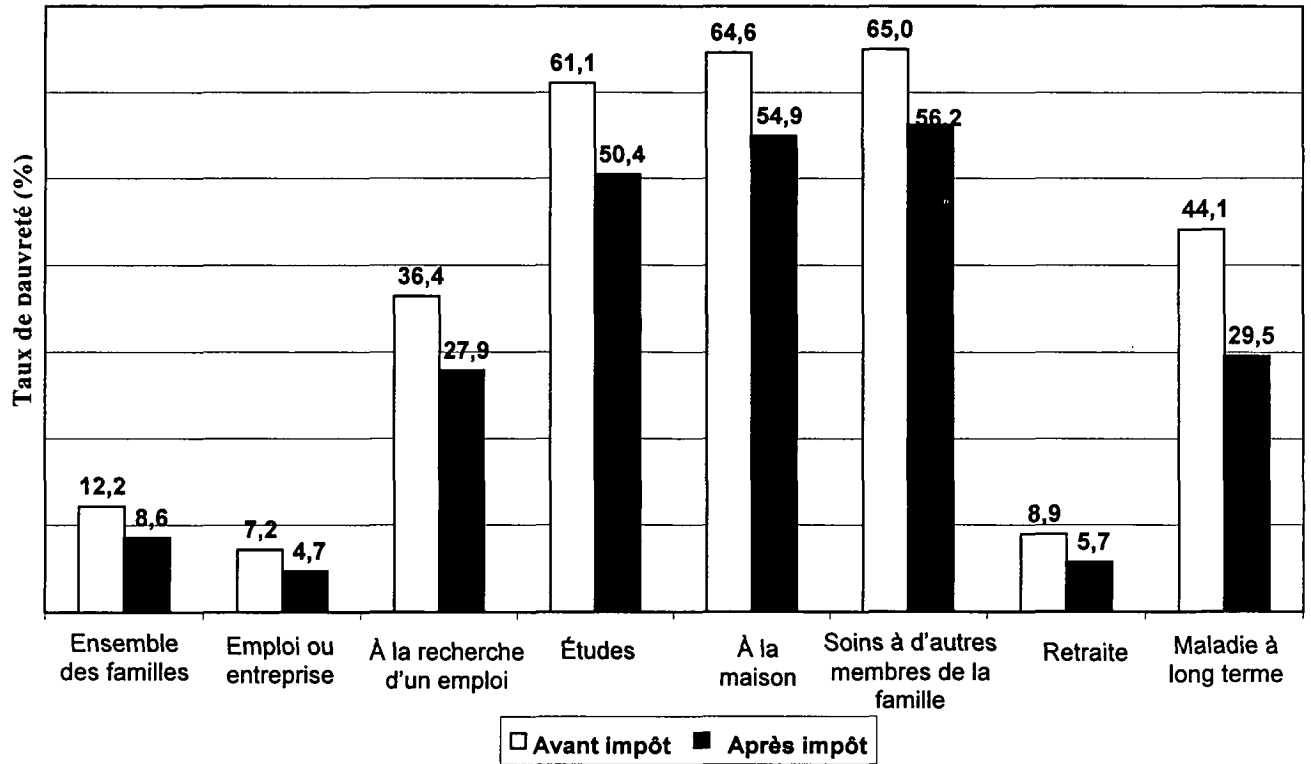
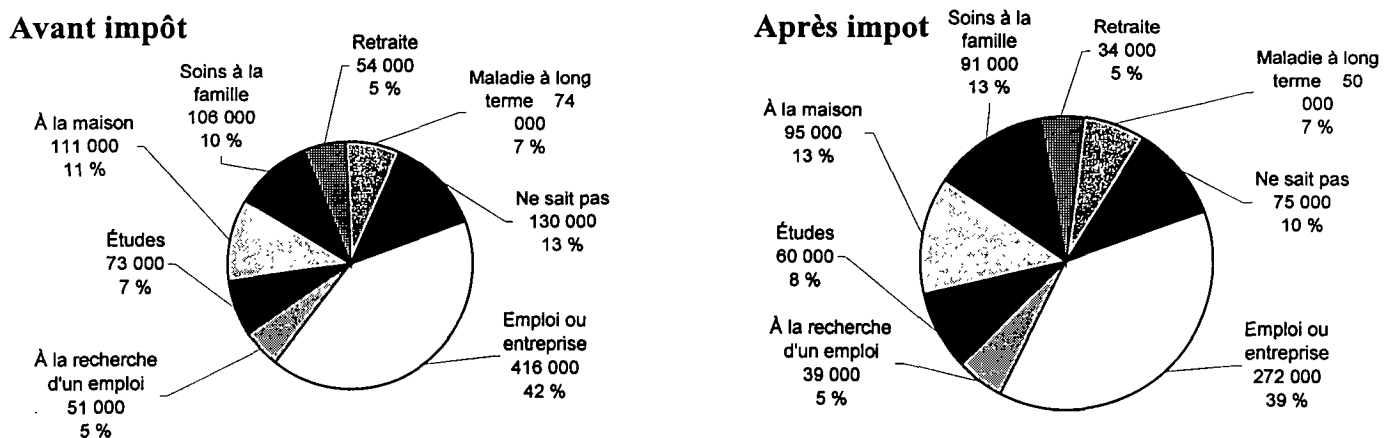


Figure 5.7 : Répartition des familles pauvres selon l'activité principale du gagne-pain principal, 1999



REVENU D'EMPLOI, 1999

Il existe une autre définition des petits salariés : les familles et les personnes seules pauvres qui tirent au moins la moitié de leur revenu total des gains d'un emploi. Cette définition ne fait pas la distinction entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel, et elle met l'accent sur les pauvres qui occupent un emploi rémunéré pendant une bonne partie de l'année.

En se fondant sur cette définition, Statistique Canada a établi que 545 000 personnes seules et 387 000 chefs de famille constituaient le groupe des petits salariés, selon les seuils de pauvreté avant impôt, et que 455 000 personnes seules et 248 000 chefs de famille faisaient partie de la même catégorie, d'après le revenu après impôt.

Le tableau 5.8 fournit plus de renseignements sur les divers types de familles. Les salaires étaient la principale source de revenu pour presque tous ces types de familles. D'après les données sur le revenu avant impôt, 59 p. cent des hommes seuls pauvres, 53 p. cent des femmes seules pauvres et des couples pauvres sans enfants et 55 p. cent des couples avec enfants étaient des petits salariés. Toutefois, seulement 24 p. cent des mères seules pauvres tiraient au moins la moitié de leur revenu d'un salaire. Ces données confirment des résultats antérieurs : les responsabilités familiales et l'absence d'un gagne-pain supplémentaire font que les parents seuls semblent moins aptes à subvenir aux besoins de leur famille en comptant seulement sur un emploi et qu'ils sont donc plus vulnérables à la pauvreté.

La partie inférieure du tableau 5.8 indique le revenu moyen des petits salariés et rend compte de l'importance de leurs gains. Bien que les données se limitaient aux personnes dont les gains équivalaient à au moins la moitié du revenu total, la dernière rangée du tableau montre qu'une partie beaucoup plus grande du revenu total de la majorité des familles vivant dans la pauvreté venait habituellement des gains, qui fluctuent entre 59 p. cent et 90 p. cent du revenu total, selon les données sur le revenu avant impôt.

Les gains moyens des familles étaient sensiblement supérieurs, en particulier ceux des couples avec enfants, ce qui donne à penser que les chefs de famille bénéficiaient d'un meilleur taux de rémunération ou qu'un autre membre de la famille apportait un autre salaire au ménage.

Ces résultats mettent à mal le mythe selon lequel les familles ou les personnes seules pauvres dépendent trop de l'assistance sociale ou de l'assurance-emploi. Pour la majorité des familles, les montants moyens des revenus autres que les salaires étaient minimes.

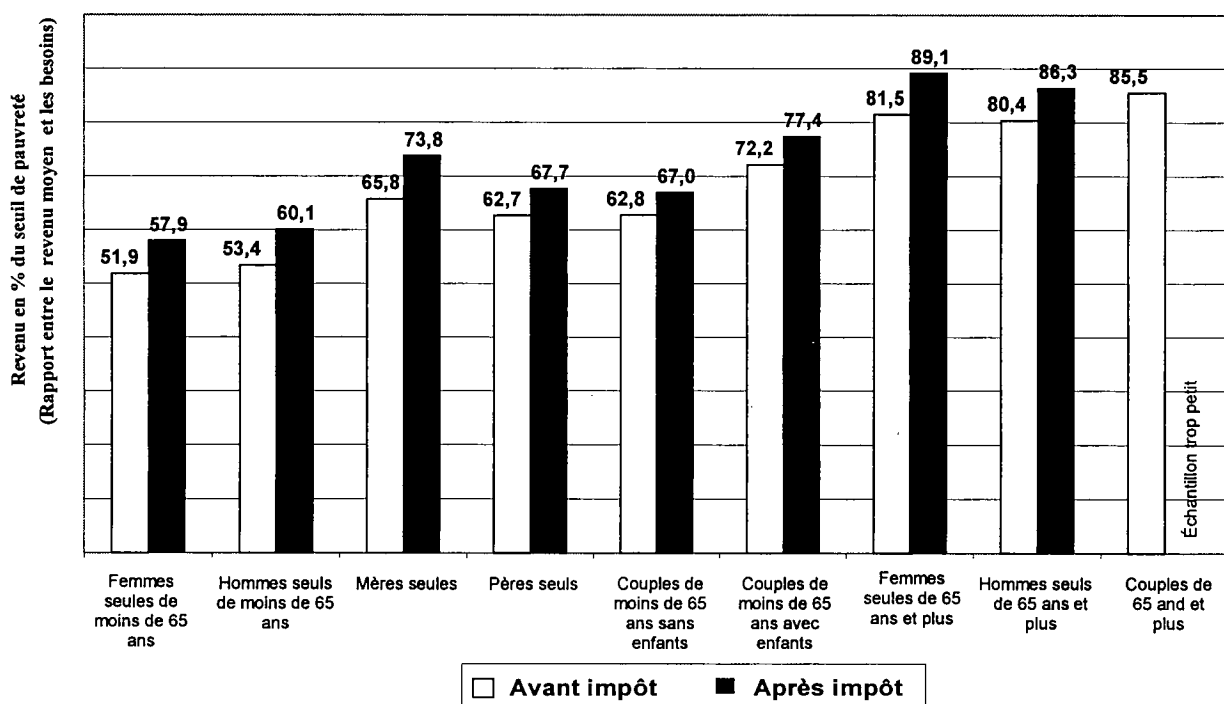
TABLEAU 5.8 : RÉPARTITION DES FAMILLES ET DES PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS POUR QUILLES GAINS REPRÉSENTENT AU MOINS LA MOITIÉ DU REVENU TOTAL DU MÉNAGE, 1999*

	Hommes seuls		Femmes seules		Couples sans enfants		Couples avec enfants		Mères seules	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
Nombre de chefs de famille ou de personnes seules pauvres	517 000	458 000	456 000	404 000	146 000	104 000	305 000	212 000	278 000	222 000
Nombre pour qui les gains tirés d'un emploi représentent au moins la moitié du revenu total	304 000	256 000	241 000	199 000	78 000	49 000	169 000	107 000	66 000	41 000
Pourcentage pour qui les gains tirés d'un emploi représentent au moins la moitié du revenu total	59 %	56 %	53 %	49 %	53 %	47 %	55 %	50 %	24 %	18 %
Gains annuels moyens	8 932 \$	8 094 \$	8 672 \$	7 579 \$	9 992 \$	8 041 \$	18 059 \$	16 464 \$	13 092 \$	11 385 \$
Revenu moyen tiré de sources autres que les gains d'un emploi	990 \$	922 \$	1 078 \$	1 055 \$	2 492 \$	1 794 \$	6 581 \$	6 003 \$	5 775 \$	5 300 \$
Revenu total moyen	9 922 \$	9 016 \$	9 750 \$	8 634 \$	12 484 \$	9 835 \$	24 640 \$	22 467 \$	18 867 \$	16 685 \$
Gains en pourcentage du revenu total	90 %	90 %	89 %	88 %	80 %	82 %	73 %	73 %	69 %	68 %

VI. DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET ÉCART DE PAUVRETÉ

Il est essentiel de tenir compte de la gravité de la pauvreté. Les taux de pauvreté indiquent quel pourcentage des groupes de population est touché par la pauvreté au cours d'une année donnée sans toutefois indiquer la gravité de la pauvreté. Les mesures du « degré de pauvreté » nous disent si les personnes pauvres vivent dans le dénuement le plus total ou juste sous le seuil de pauvreté. En gros, les données sur le degré de pauvreté nous permettent de calculer « l'écart de pauvreté » afin de déterminer quel revenu supplémentaire est nécessaire pour sortir tous les Canadiens et Canadiennes de la pauvreté.

Figure 6.1: Degré de pauvreté selon le type de famille, 1999



La figure 6.1 indique les revenus moyens des Canadiens et des Canadiennes pauvres avant et après impôt en pourcentage du seuil de pauvreté pour les catégories de familles dont il a été question dans les chapitres précédents.

À l'exception des couples âgés, pour lesquels l'échantillon était trop petit, toutes les catégories de familles se situaient plus près du seuil de pauvreté lors du calcul avant impôt qu'avec le calcul après impôt, mais l'incidence fiscale variait d'une catégorie à l'autre. En 1999, ce sont les personnes seules de moins de 65 ans qui étaient les plus pauvres, leur revenu total avant impôt ne représentant que 51,9 p. cent du seuil de pauvreté en moyenne pour les femmes et 53,4 p. cent en moyenne pour les hommes. Les hommes seuls et les femmes seules

de 65 ans et plus avaient un revenu total relativement élevé, soit 80,4 p. cent du seuil de pauvreté avant impôt pour les hommes et 81,5 p. cent pour les femmes. Après impôt, ils s'en tiraient encore mieux, le revenu représentant respectivement 86,3 et 89,1 p. cent du seuil de pauvreté.

De tous les groupes, ce sont les couples âgés pauvres qui affichaient le total le plus élevé, avant impôt, se classant au quatrième rang. Le rapport entre le revenu moyen et les besoins chez les mères seules est de 3,1 points de pourcentage de plus que celui des pères seuls, avant impôt. Après impôt, le revenu total des mères seules, exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, était plus élevé que celui des pères seuls de 6,1 points.

Le degré de pauvreté peut aussi s'exprimer en dollars en tant que différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres. Le tableau 6.2 montre l'ampleur moyenne de la pauvreté dans les diverses catégories de familles, en 1980, 1998 et 1999. Toutes les données sont exprimées en dollars constants de 1999, afin d'éliminer les effets de l'inflation pendant cette période.

Type de famille	Dollars en dessous du seuil de pauvreté			
	en 1980	en 1998	en 1999	
	Avant impôt		Avant impôt	Après impôt
Femmes seules de moins de 65 ans	8 024 \$	7 811 \$	7 944 \$	5 715 \$
Hommes seuls de moins de 65 ans	7 560 \$	7 568 \$	7 662 \$	5 372 \$
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	9 915 \$	9 107 \$	8 459 \$	5 380 \$
Pères seuls de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	9 245 \$	8 536 \$	8 796 \$	6 319 \$
Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	9 017 \$	9 075 \$	8 691 \$	5 852 \$
Couples de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	6 955 \$	7 146 \$	7 515 \$	5 295 \$
Femmes seules de 65 ans et plus	4 551 \$	2 962 \$	3 116 \$	1 580 \$
Hommes seuls de 65 ans et plus	4 958 \$	3 645 \$	3 313 \$	1 931 \$
Couples de 65 ans et plus	3 560 \$	3 446 \$	3 106 \$	4 063 \$

-- Échantillon trop petit.

Les mères seules de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans étaient les plus pauvres en 1980 et en 1998, compte tenu de l'écart entre leur revenu et le seuil de pauvreté. Leur situation s'est légèrement améliorée en 1999, mais leur revenu s'établissait en moyenne à 8 459 \$ sous le seuil de pauvreté, avant impôt, et à 5 380 \$, après impôt. En 1999, les pères seuls de moins de 65 ans avec enfants étaient plus pauvres qu'avant et leur situation s'est aggravée entre 1998 et 1999. La situation des couples pauvres de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans s'est légèrement détériorée entre 1980 et 1998 pour ensuite s'améliorer un peu en 1999.

Venaient ensuite les femmes seules et les hommes seuls de moins de 65 ans. Ils avaient un rang inférieur lorsque le degré de pauvreté est exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, mais ils se classent différemment lorsque la mesure est exprimée en dollars au-dessous de ce seuil. Cette apparente incohérence s'explique par le fait que les seuils de pauvreté sont plus élevés pour les familles que pour les personnes seules. Par exemple, une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville, classée à la moitié du seuil de pauvreté de 28 392 \$ en 1999, se serait trouvée à 14 196 \$ sous le seuil de pauvreté, mais une personne seule classée à la moitié du seuil de 14 771 \$ se serait trouvée à 7 385 \$ au-dessous de celui-ci.

En 1999, l'écart moyen de pauvreté des hommes seuls pauvres de 65 ans et plus est passé de 3 645 \$ en 1998 à 3 313 \$ sous le seuil de pauvreté en 1999, ce qui représente une hausse de 1 645 \$ depuis 1980. Les femmes âgées seules pauvres ont vu leur revenu s'accroître sensiblement entre 1980 et 1998 avant de diminuer entre 1998 et 1999. En 1980, il s'établissait à 4 551 \$ en dessous du seuil de pauvreté, en 1998, à 2 962 \$ et en 1999, il est revenu à 3 116 \$ sous le seuil de pauvreté. L'écart moyen de revenu chez les personnes âgées pauvres vivant seules est encore plus faible après impôt.

La situation des couples âgés s'est améliorée de façon graduelle mais marginale entre 1980 et 1999. En 1980, leur revenu s'établissait à 3 560 \$ sous le seuil de pauvreté avant impôt. En 1998, il se situait à 3 446 \$, ce qui représente une amélioration de seulement 114 \$ en 18 ans. En 1999, il s'établit à 3 106 \$ sous le seuil de pauvreté, soit un gain de 340 \$ en un an.. Après impôt cependant, l'écart de revenu des couples âgés était relativement plus grand – ils avaient besoin de 4 063 \$ pour atteindre le seuil de pauvreté.

ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL POUR LE CANADA

En tenant compte de l'écart de pauvreté moyen exprimé en dollars pour les différents types de familles et du nombre de familles et de personnes seules constituant chaque groupe, il est possible de calculer l'écart de pauvreté total du Canada, c'est-à-dire le montant du revenu supplémentaire qui permettrait de faire passer toutes les Canadiennes et tous les Canadiens au-dessus du seuil de pauvreté durant une année donnée.

Comme l'indique le tableau 6.3, en 1999, l'écart de pauvreté avant impôt était de plus de 18 milliards de dollars. Les femmes seules et les hommes seuls de moins de 65 ans représentent ensemble plus de 47,9 p. cent de cet écart. Trois types de famille avec enfants – les mères seules de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans, les pères seuls de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans et les couples avec des enfants de moins

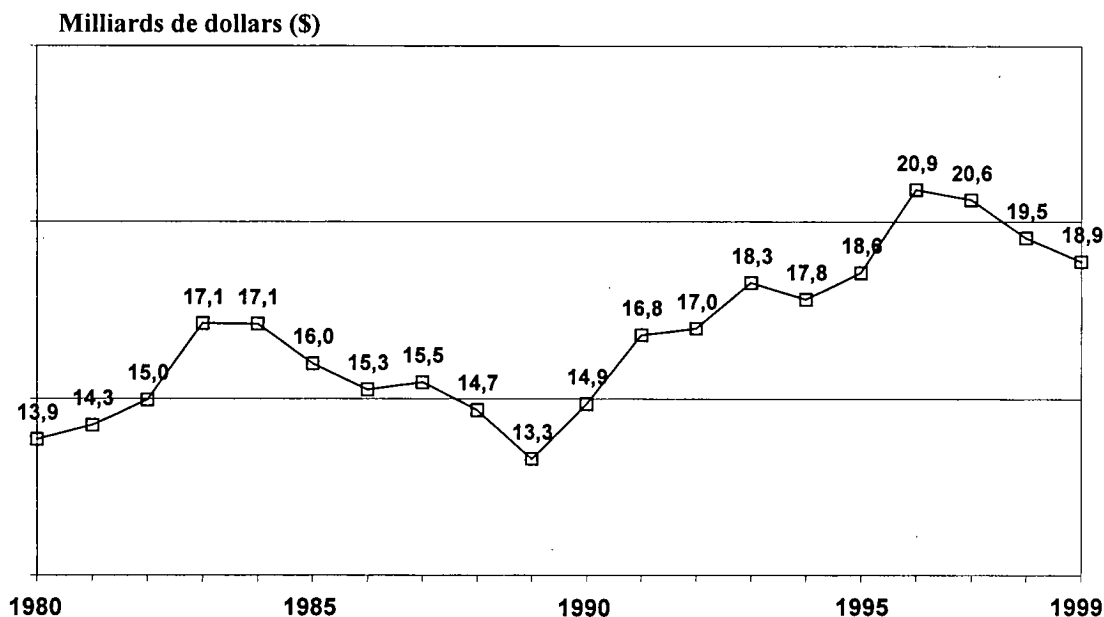
de 18 ans – représentent ensemble 28,9 p. cent de l'écart. L'ordre de classement de ces cinq groupes change d'année en année, mais l'écart de pauvreté n'est jamais aussi important pour aucun autre type de famille. En 1999, l'écart de pauvreté total du Canada après impôt s'établissait à près de 10,2 milliards de dollars.

Type de famille	Écart de pauvreté		Part de l'écart (%)	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
Femmes seules de moins de 65 ans	4 352 000 000 \$	2 798 000 000 \$	23,1	27,5
Hommes seules de moins de 65 ans	4 597 000 000 \$	2 867 000 000 \$	24,4	28,2
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 497 000 000 \$	1 267 000 000 \$	13,2	12,5
Pères seuls de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	170 000 000 \$	92 000 000 \$	0,9	0,9
Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 793 000 000 \$	1 313 000 000 \$	14,8	12,9
Couples de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	1 240 000 000 \$	620 000 000 \$	6,6	6,1
Femmes seules de 65 ans et plus	1 301 000 000 \$	322 000 000 \$	6,9	3,2
Hommes seuls de 65 ans et plus	336 000 000 \$	102 000 000 \$	1,8	1,0
Couples de 65 ans et plus	135 000 000 \$	38 000 000 \$	0,7	0,4
Écart de pauvreté total	18 874 000 000 \$	10 170 000 000 \$	100,0	100,0

L'échantillon après impôt pour les couples de 65 ans et plus est trop petit pour apparaître. Ainsi, les valeurs avant impôt et après impôt de cette catégorie ont été ajoutées à la catégorie 'autres'.

Après impôt, la part des femmes seules et des hommes seuls de moins de 65 ans à l'écart total est passé de 47,5 à 55,7 p. cent, soit une hausse de 8,2 points. À l'inverse, la part des trois types de famille avec enfants a perdu 2,6 points, passant de 28,9 à 26,3 p. cent.

Figure 6.4 : Écart de pauvreté total du Canada en dollars constants de 1999



L'écart de pauvreté du Canada a fluctué au cours des dernières années, suivant en cela les variations des taux de pauvreté, comme on le voit dans la figure 6.4, dans la colonne après impôt. Tous les montants sont exprimés en dollars constants de 1999 afin de montrer les tendances sans tenir compte de l'inflation. L'écart, qui était de 13,9 milliards de dollars en 1980, n'a cessé d'augmenter pour plafonner à 17,1 milliards de dollars en 1983 et 1984. Il a par la suite chuté pendant cinq années consécutives pour s'établir à son plus bas niveau en 1989, soit à 13,3 milliards de dollars. Il a recommencé à grimper en 1990, au début de la récession de 1991-1992. Même si le revenu réel par habitant a augmenté entre 1993 et 1996, le niveau de vie des personnes à faible revenu s'est en fait détérioré au cours de cette période car l'écart de pauvreté total n'a cessé de s'élargir pour atteindre un sommet de 20,9 milliards de dollars en 1996. En 1997, après une période de croissance économique soutenue, l'écart de pauvreté a commencé à se rétrécir pendant trois années consécutives jusqu'en 1999. Le niveau de 1999 est cependant de loin supérieur au niveau le plus bas de 13,3 milliards de dollars enregistré en 1989.

RÉPARTITION DES REVENUS EN POURCENTAGE DU SEUIL DE PAUVRETÉ SELON LE TYPE DE FAMILLE

Il est également intéressant d'examiner le degré de pauvreté en classant les familles et les personnes seules selon leurs catégories de revenu, en pourcentage des seuils de pauvreté.

PERSONNES SEULES

Les figures 6.5 et 6.6 indiquent la répartition des revenus avant et après impôt pour les femmes seules et les hommes seuls de moins de 65 ans pour l'année 1999. Les graphiques montrent qu'avant et après impôt, les hommes sont plus nombreux que les femmes à gagner des revenus de plus de 125 p. cent du seuil de pauvreté. Par contraste, les femmes sont sur-représentées parmi les personnes dont le revenu représente moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté.

Les graphiques montrent qu'en 1999, les femmes seules et les hommes seuls de moins de 65 ans étaient les plus pauvres d'entre les pauvres. 254 000 hommes (14,1 p. cent du nombre total d'hommes seuls de moins de 65 ans) et 253 000 femmes (19,5 du nombre total de femmes seules de moins de 65 ans) avaient un revenu de moins de 50 p. cent du seuil. Pour sortir de la pauvreté, ces deux groupes auraient besoin de plus du double de leur revenu. Moins défavorisés mais parmi les très pauvres sont les 204 000 hommes (11,3 p. cent) et les 173 000 femmes (13,3 p. cent) dont les revenus se situent entre 50 et 75 p. cent du seuil de pauvreté.

Les hommes avec 59 p. cent, sont plus nombreux que les femmes à 50 p. cent, en termes de proportions qui ont eu un revenu de plus de 125 p. cent du seuil de pauvreté. Le calcul après impôt indique que le nombre de femmes et d'hommes de moins de 65 ans ayant un revenu de plus de 125 p. cent du seuil de pauvreté était plus élevé, tandis que le nombre de ceux qui gagnent moins de 75 p. cent est moins élevé.

Par contre, très peu de personnes âgées, surtout parmi les hommes, avaient des revenus inférieurs à 50 p. cent du seuil de pauvreté, aussi bien avant qu'après impôt. Un nombre élevé de personnes âgées se classent dans les catégories variant entre 75 et 125 p. cent du seuil de pauvreté. Les figures 6.11 et 6.12 montrent une proportion significative de personnes âgées qui se situaient entre 100 et 125 p. cent du seuil de pauvreté.

Après impôt, les revenus des personnes âgées, exprimés en pourcentage du seuil de pauvreté, sont nettement plus élevés, avec un écart notable entre les sexes. Près de 69 p. cent des hommes âgés avaient des revenus après impôt supérieurs à 125 p. cent du seuil de pauvreté, après impôt, comparativement à seulement 51 p. cent des femmes âgées.

Pour avoir une idée des répercussions que pourraient avoir de modestes augmentations ou baisses des revenus de l'ensemble des personnes seules de tous âges, le Conseil national du bien-être social a recalculé les statistiques de 1999 sur la pauvreté en se fondant sur la pire et sur la meilleure des hypothèses.

Dans le meilleur des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules pauvres dont les revenus se situent entre 75 et 100 p. cent du seuil de pauvreté – une des tranches gris clair des diagrammes – ont eu suffisamment de revenus supplémentaires en 1999 pour sortir de la pauvreté. Dans ce scénario et avec la méthode de calcul avant impôt, le nombre de ces personnes aurait chuté de 1 667 000 à 1 314 000 et le taux de pauvreté serait tombé de 39 à 24 p. cent.

Dans le pire des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules « presque pauvres » qui avaient des revenus se situant entre 100 et 125 p. cent du seuil de pauvreté ont

perdu assez de revenus en 1999 pour devenir réellement pauvres. Dans ce scénario, le nombre de personnes seules pauvres aurait grimpé de 1 667 000 à 2 125 000 et le taux de pauvreté aurait bondi, passant de 38,9 à 50,5 p. cent. Dans le meilleur des scénarios après impôt, le taux de pauvreté aurait chuté de 28 p. cent à 16,6 p. cent et dans le pire, il se serait hissé à 39,5 p. cent.

FAMILLES

Les figures 6.7 à 6.10 et 6.13 présentent le même type de ventilation des revenus pour les familles. En comparant les chiffres avant et après impôt, les différences entre les familles à un seul revenu et les familles à deux revenus et l'incidence du sexe sont frappantes.

La vaste majorité des familles composées de deux parents et d'enfants (82 p. cent) avaient des revenus de plus de 125 p. cent du seuil de pauvreté, tout comme 73,1 p. cent des pères seuls. À l'opposé, seulement 36 p. cent des familles dirigées par une mère seule avaient des revenus de plus de 125 p. cent du seuil de pauvreté et plus du tiers des mères seules étaient dans la catégorie des 75 p. cent du seuil de pauvreté ou moins.

En utilisant les mesures après impôt, le pourcentage des familles avec enfants dont les revenus étaient supérieurs à 125 p. cent du seuil de pauvreté était le plus élevé des trois groupes. Cependant, plus de 80 p. cent des couples avec enfants et des pères seuls se classaient dans la catégorie des plus de 125 p. cent du seuil de pauvreté, comparativement à seulement 47,9 p. cent des mères seules. Et ceci, malgré que le calcul après impôt indique un pourcentage plus élevé de mères seules dans la catégorie des 75 à 100 p. cent du seuil de pauvreté.

Les couples de moins de 65 ans sans enfants s'en tirent mieux que les familles avec enfants si l'on regarde leur revenu en pourcentage du seuil de pauvreté avant impôt. Près de 88 p. cent des couples de moins de 65 ans sans enfants avaient des revenus supérieurs à 125 p. cent du seuil de pauvreté, avant impôt, comparativement à 82,5 p. cent des couples avec enfants. En utilisant les mesures après impôt, plus de 90 p. cent des couples sans enfants, âgés ou non, avaient des revenus de plus de 125 p. cent du seuil de pauvreté.

En prenant la meilleure hypothèse, toutes les familles de la catégorie de 75 à 100 p. cent du seuil de pauvreté, avant impôt, auraient eu un revenu supplémentaire et seraient sorties de la pauvreté. Le nombre de familles pauvres aurait chuté de 1 025 000 à 562 000, en 1999, et le taux de pauvreté serait tombé de 12,2 à 6,7 p. cent. Selon l'hypothèse inverse, les familles de la catégorie de 100 à 125 p. cent du seuil de pauvreté seraient tombées dans la pauvreté. Le nombre de familles pauvres aurait augmenté de 1 025 000 à 1 636 000 et le taux de pauvreté de 12,2 à 19,5 p. cent. Selon la meilleure hypothèse après impôt, le taux de pauvreté aurait chuté de 8 à 4 p. cent et selon l'hypothèse inverse, il aurait grimpé à 13,7 p. cent.

Figure 6.5 : Répartition des revenus en 1999, en pourcentage du seuil de pauvreté, pour les femmes seules de moins de 65 ans

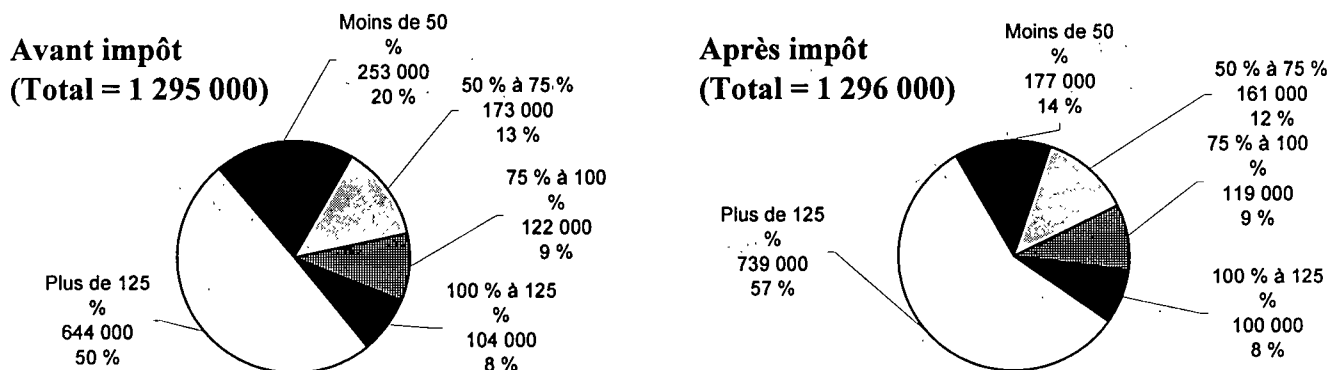


Figure 6.6 : Répartition des revenus en 1999, en pourcentage du seuil de pauvreté, pour les hommes seuls de moins de 65 ans

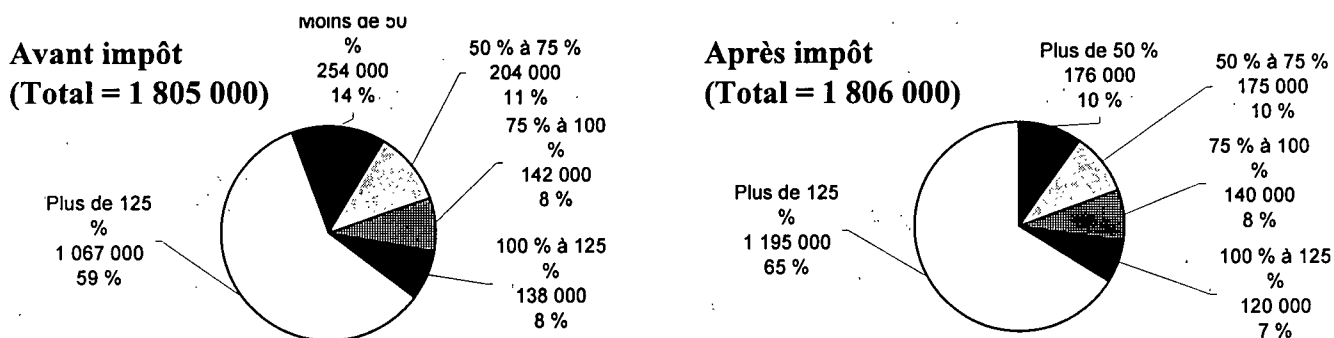


Figure 6.7 : Répartition des revenus en 1999, en pourcentage du seuil de pauvreté, pour les mères seules

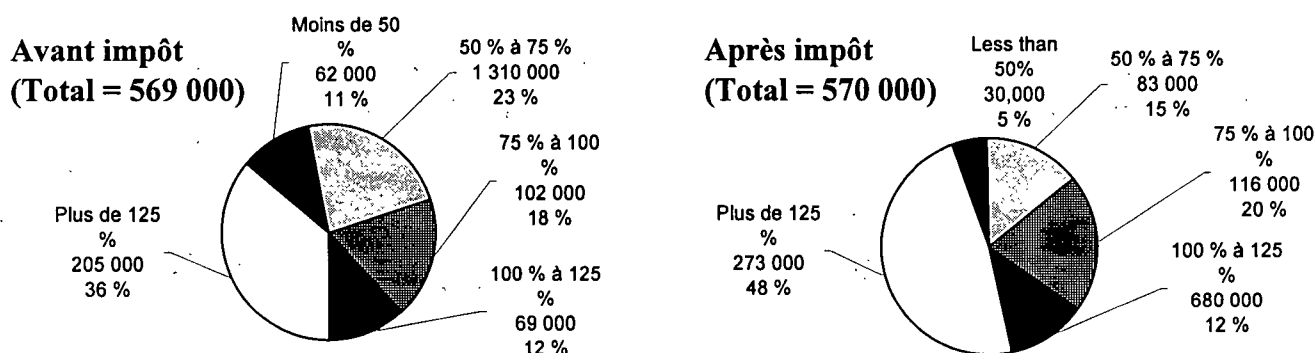


Figure 6.8 : Répartition des revenus en 1999, en pourcentage du seuil de pauvreté, pour les pères seuls

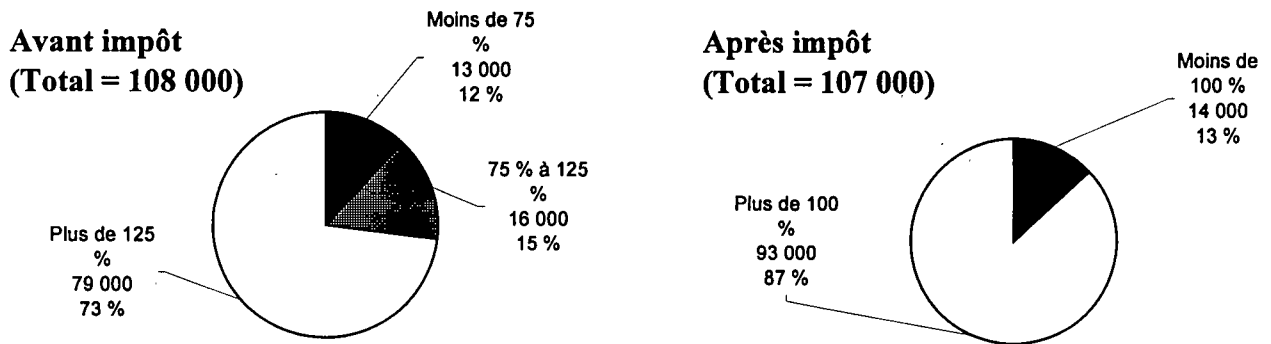


Figure 6.9 : Répartition des revenus en 1999, en pourcentage du seuil de pauvreté, pour les couples de moins de 65 ans sans enfants

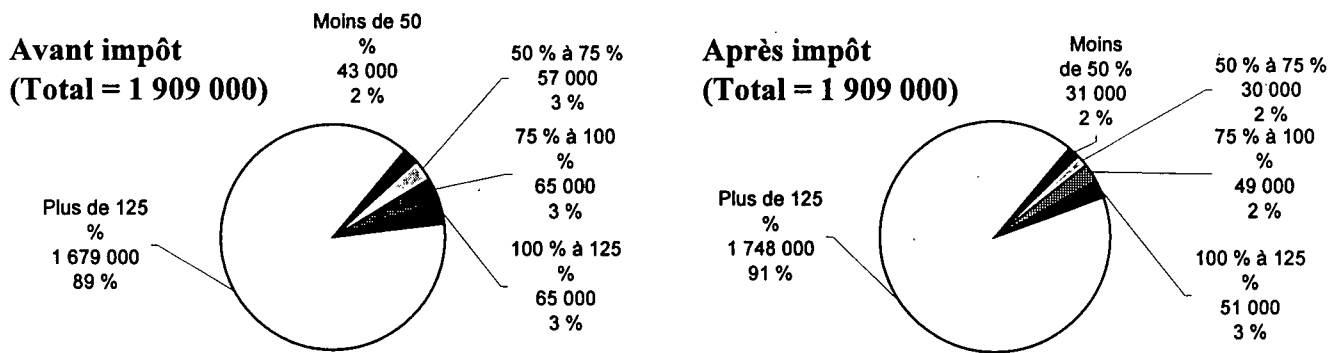


Figure 6.10 : Répartition des revenus en 1999, en pourcentage du seuil de pauvreté, pour les couples de moins de 65 ans avec enfants

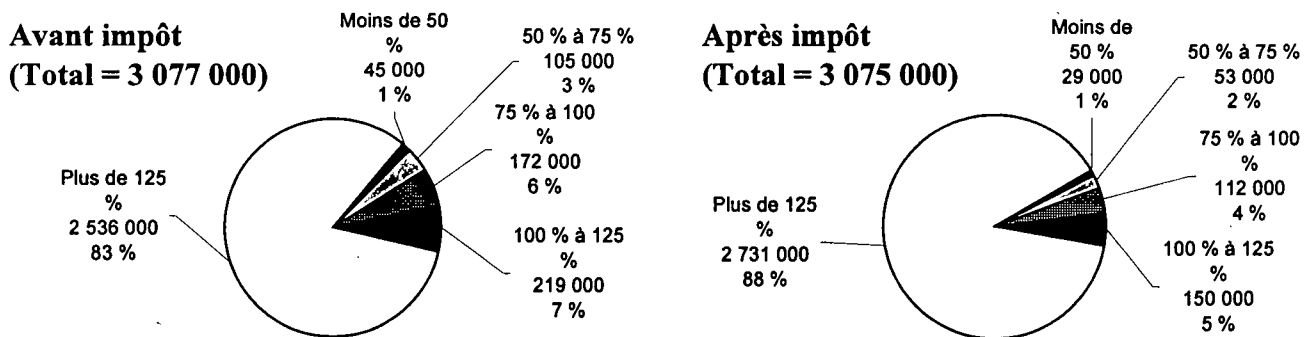


Figure 6.11 : Répartition des revenus en 1999, en pourcentage du seuil de pauvreté, pour les femmes seules de 65 ans et plus

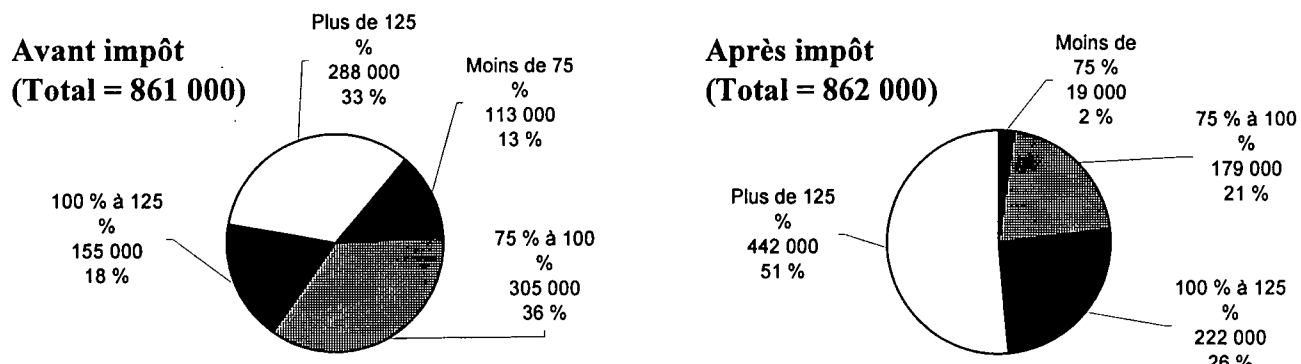


Figure 6.12 : Répartition des revenus en 1999, en pourcentage du seuil de pauvreté, pour les hommes seuls de 65 ans et plus

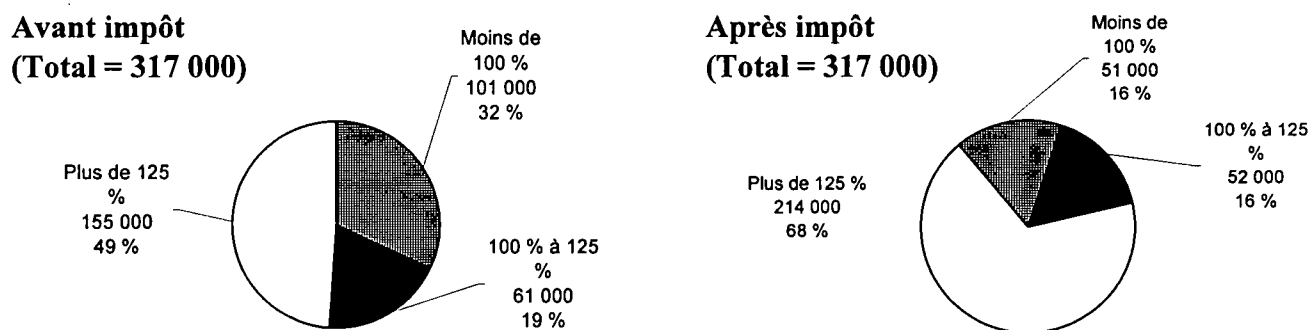
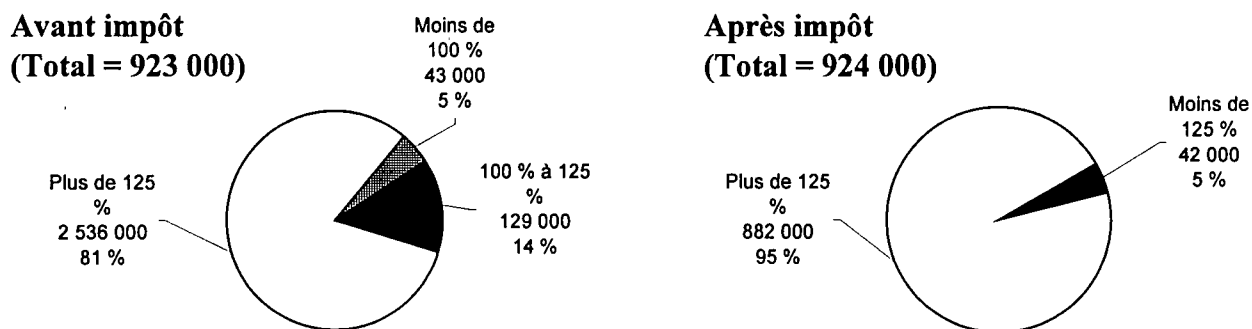


Figure 6.13 : Répartition des revenus en 1999, en pourcentage du seuil de pauvreté, pour les couples de 65 ans et plus



PERSONNES AYANT UN REVENU INFÉRIEUR À LA MOITIÉ DU SEUIL DE PAUVRETÉ

Le Conseil national du bien-être social a lancé depuis longtemps un cri d'alarme au sujet du nombre de personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du seuil de pauvreté. Il a constaté avec stupeur que ce nombre n'a cessé d'augmenter depuis la fin de la récession de 1990-1991, malgré l'amélioration constante de l'économie. Les figures 6.14 à 6.17 mettent en évidence les profils de grande pauvreté de 1989 à 1999, par rapport aux seuils de pauvreté avant impôt.

De 1998 à 1999, la situation s'est améliorée de façon notable, surtout parmi les familles avec enfants. Le nombre de mères seules dont le revenu est inférieur à 50 p. cent du seuil de pauvreté a diminué entre 1998 et 1999, passant de 79 000 à 62 000. Le Conseil a également constaté avec plaisir que le nombre de couples de moins de 65 ans avec enfants a chuté à un palier record de 45 000 – le nombre le moins élevé depuis 1989 alors qu'il s'établissait à 46 000. Le Conseil est également encouragé de constater que le nombre de personnes seules pauvres de moins de 65 ans vivant dans le plus grand dénuement a diminué, passant de 520 000 personnes, en 1998, à 506 000 en 1999.

Les 62 000 mères seules dont le revenu était inférieur à 50 p. cent du seuil de pauvreté en 1999 représentent le deuxième groupe le moins nombreux jamais enregistré depuis 1989. Il n'en reste pas moins qu'en 1999, 10 000 familles de plus qu'il y a 10 ans vivent dans une pauvreté extrême.

Le nombre de personnes seules ayant un revenu inférieur à 50 p. cent du seuil de pauvreté présente également un sombre tableau. Malgré la légère baisse constatée depuis 1998, le nombre de personnes seules extrêmement pauvres était encore très élevé en 1999 (506 000 personnes), c'est-à-dire 150 p. cent de plus que le seuil le plus bas observé en 1990 (307 000 personnes). En 1999, près de 200 000 personnes seules de plus qu'il y a dix ans avaient un revenu inférieur à la moitié du seuil de pauvreté.

Chez les couples sans enfants, ce nombre s'est accru de 9 000 personnes, passant de 34 000 à 43 000 de 1998 à 1999. À l'inverse, chez les couples de moins de 65 ans avec enfants, le nombre de familles pauvres vivant avec un revenu inférieur à 50 p. cent du seuil de pauvreté est passé de 56 000 à 45 000 au cours de la même période.

Ces données devraient clairement réfuter les arguments des personnes qui croient que la pauvreté n'est pas un problème au Canada. Les personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du seuil de pauvreté sont réellement pauvres quel que soit le critère raisonnable de comparaison utilisé. Il est tragique de voir tant de personnes vivre dans le dénuement total et il est épouvantable que les chiffres demeurent toujours élevés, malgré l'amélioration de la situation économique. Le Conseil national du bien-être social estime qu'il s'agit d'un problème très grave qui exige l'intervention immédiate des gouvernements.

Figure 6.14 : Nombre de mères seules ayant un revenu de moins de 50 % du seuil de pauvreté.

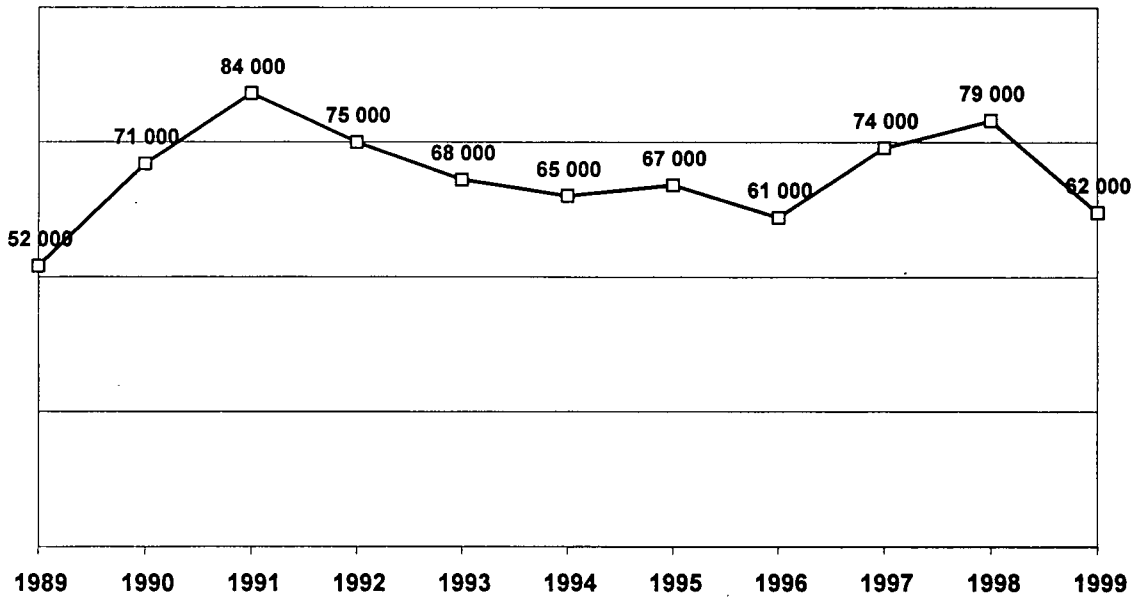


Figure 6.15 : Nombre de personnes seules de moins de 65 ans ayant un revenu de moins de 50 % du seuil de pauvreté.

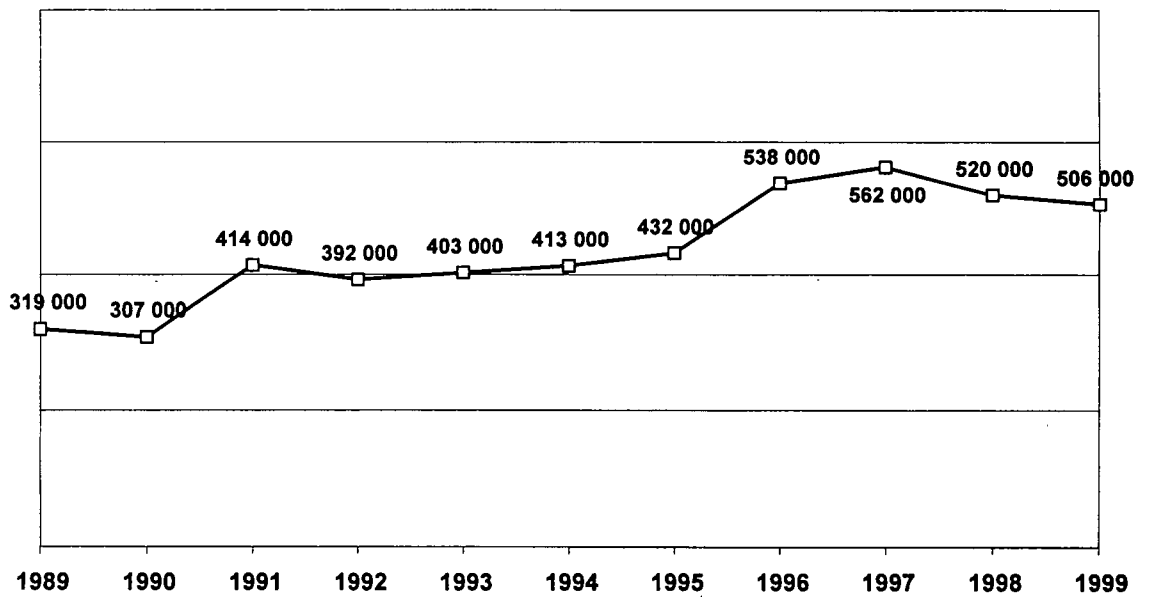


Figure 6.16 : Nombre de couples de moins de 65 ans sans enfants ayant un revenu de moins de 50 % du seuil de pauvreté

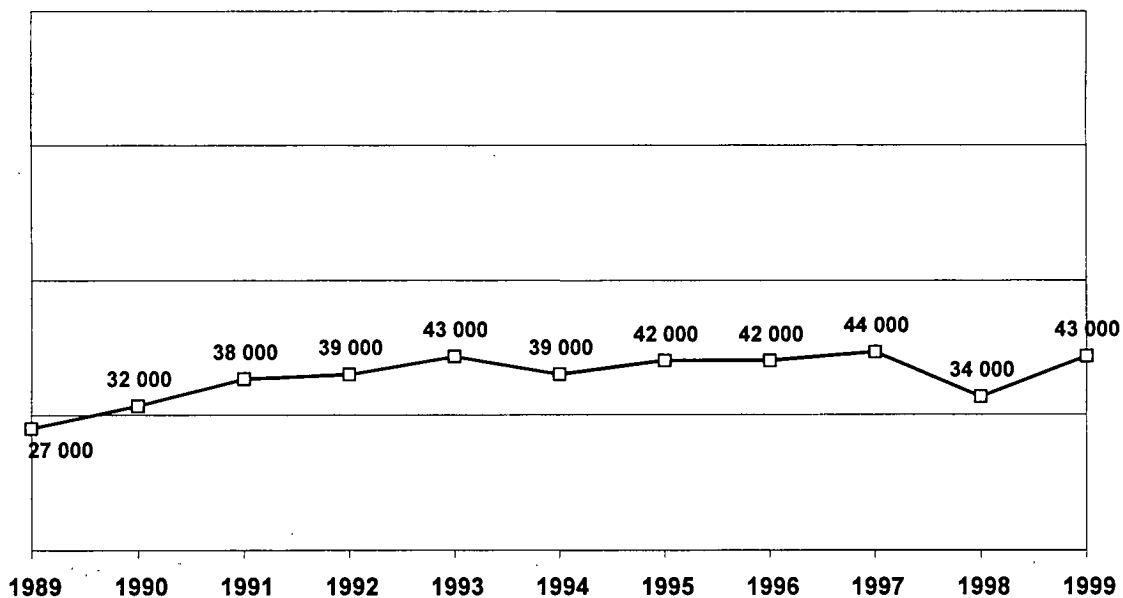
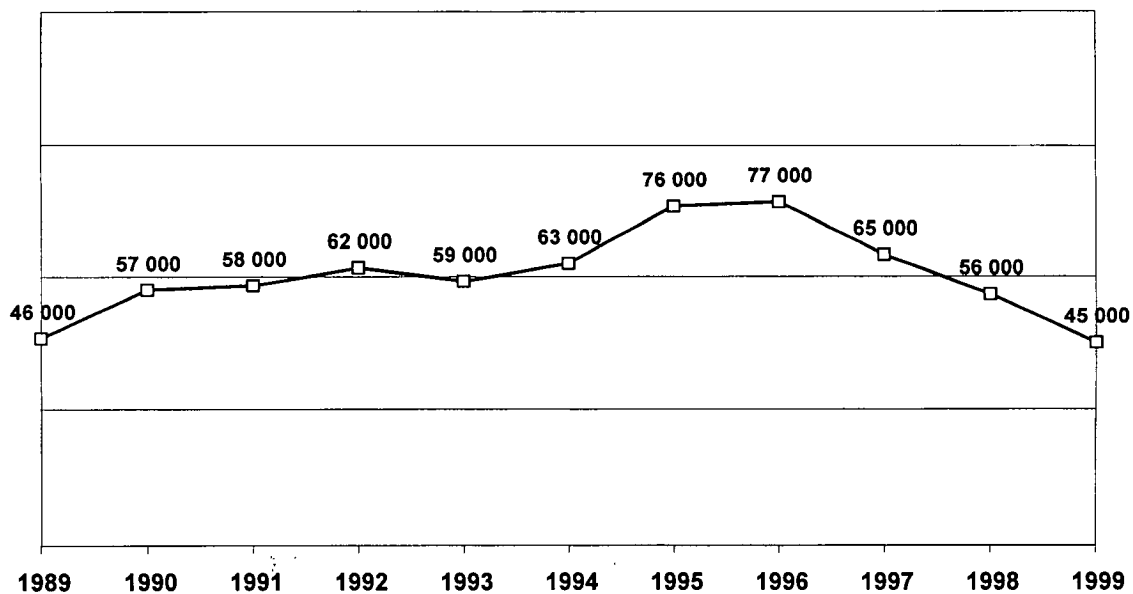


Figure 6.17 : Nombre de couples de moins de 65 ans avec enfants ayant un revenu de moins de 50 % du seuil de pauvreté



VII. DURÉE DE LA PAUVRETÉ

Statistique Canada nous a permis de découvrir une nouvelle façon de comprendre la pauvreté, en 1993, au début d'une nouvelle étude longitudinale – l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Ainsi, au lieu de seulement mesurer les taux de pauvreté annuels, l'EDTR fait un suivi auprès des mêmes groupes de personnes pendant six années consécutives et vise à constater les fluctuations du bien-être économique des particuliers et des familles, au fil des ans. Les données de l'EDTR permettent aux chercheurs de suivre l'évolution de la situation financière des Canadiennes et des Canadiens au fil des ans.

Dans le présent chapitre, nous examinons les données recueillies pendant le premier cycle de six ans de l'EDTR, qui s'est échelonné de 1993 à 1998, à l'aide des données sur le revenu avant et après impôt. Les taux de pauvreté à long terme sont analysés selon les types de familles, le niveau de scolarité, l'âge, l'immigration, les minorités visibles et les restrictions au travail au Canada. Nous étudions également les effets du changement de situation familiale sur la pauvreté.

Les diagrammes à secteurs (et les tableaux à la fin du chapitre) montrent clairement que la pauvreté touche plus de familles et de particuliers, à long terme, que ne le donnent à penser les taux de pauvreté annuels. Plus de sept millions ou 29,5 p. cent des Canadiennes et des Canadiens ont connu la pauvreté pendant au moins une des six années de la période de 1993 à 1998. D'après le revenu après impôt, le nombre est légèrement moins élevé (24,2 p. cent), mais il équivaut à près d'un quart de l'ensemble de la population canadienne¹.

Notre analyse montre que le risque de devenir pauvre fluctue selon le sexe et l'âge, le nombre de gagne-pain possible, le nombre d'enfants, l'appartenance au groupe des Autochtones, des minorités visibles ou des immigrants, et selon les restrictions au travail. Autrement dit, le risque d'être pauvre est plus grand quand le chef de famille est célibataire ou seul, une femme, un parent, une personne handicapée, un membre d'une minorité visible, un Autochtone ou un immigrant arrivé au Canada après 1979.

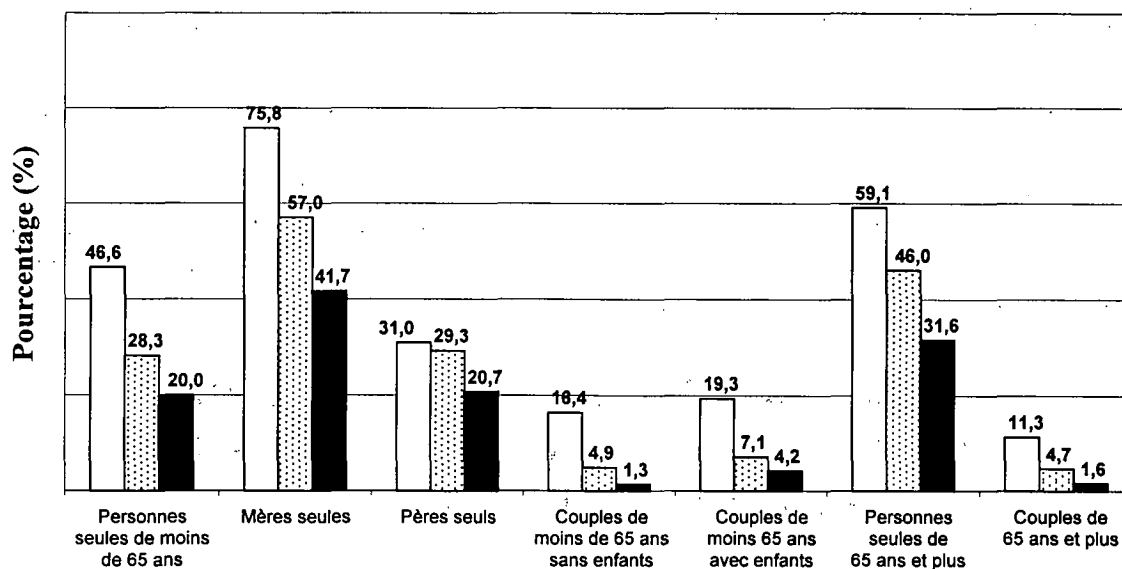
DURÉE DE LA PAUVRETÉ, SELON LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

Les mères seules sont un bon exemple de l'augmentation du risque général de devenir pauvre du simple fait d'être seule, un parent ou une femme (figure 7.1). Nous avons vu dans les chapitres précédents que le taux de pauvreté annuel le plus élevé parmi tous les types de familles se retrouve chez les familles ayant à leur tête une mère seule de moins de 65 ans. Ainsi, la pauvreté a frappé au moins 52,9 p. cent des mères seules pendant chacune des années de la période de 1993 à 1998.

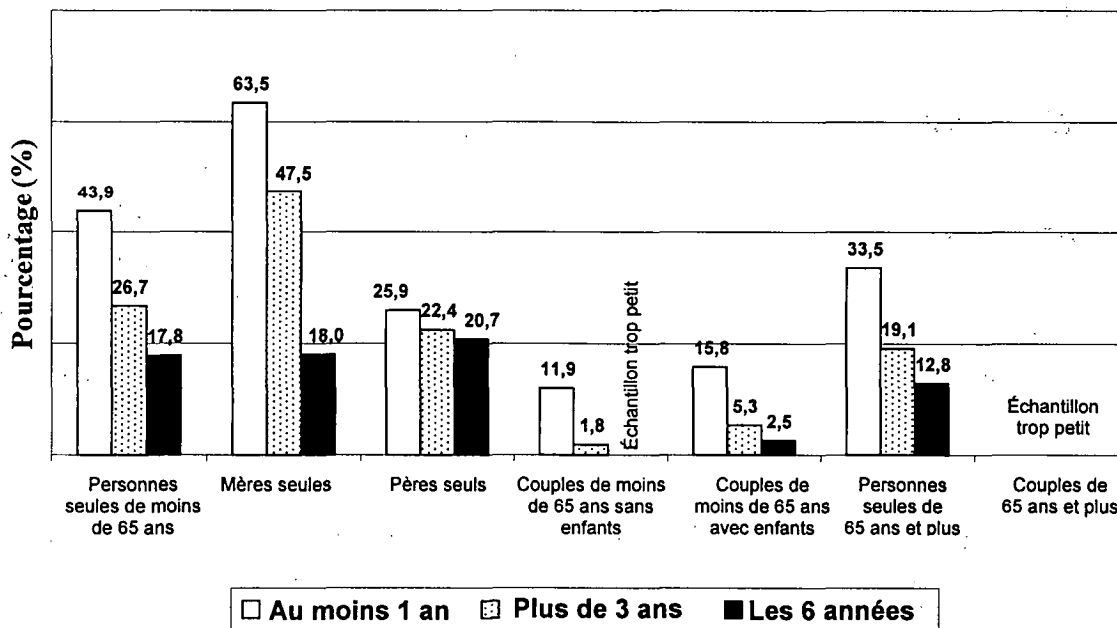
¹ Voir aussi Cathy Cotton, Philip Giles et Heather Lathe. Statistique Canada : « Revenu de 1999 : Un aperçu », *Perspectives du travail et du revenu* (vol. 13, n° 4, hiver 2001).

Figure 7.1 : Durée de la pauvreté par type de famille, 1993-1998

Avant impôt



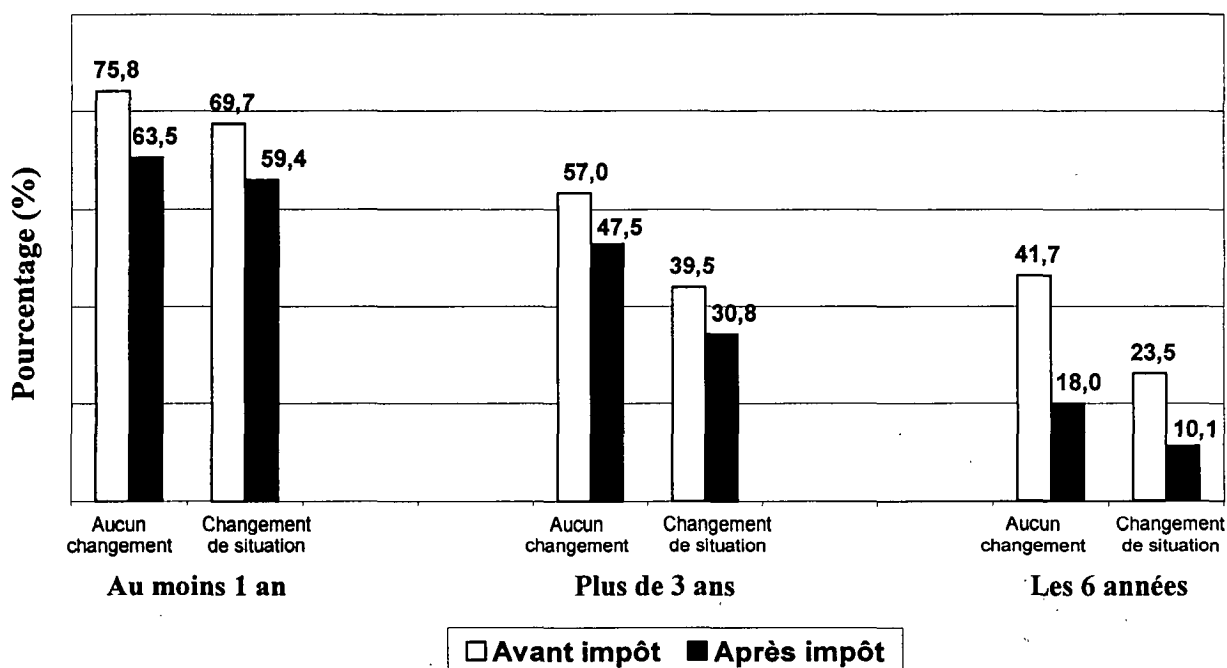
Après impôt



À long terme, les mères seules sont les plus vulnérables à la pauvreté. Selon les données sur le revenu avant impôt, un taux extrême de 75,8 p. cent des mères seules ont vécu dans la pauvreté pendant au moins une des six années, par rapport à 51,2 p. cent des personnes seules, 14,4 p. cent des couples sans enfants et 19,3 p. cent des couples avec enfants. Selon les données sur le revenu après impôt, la proportion des mères seules vivant sous le seuil de pauvreté pendant au moins une année était de 63,5 p. cent.

Selon d'autres données temporaires, le fait de vivre en couple réduit le risque de pauvreté (figures 7.2 à 7.7 et tableau 7.14). Ainsi, selon le revenu avant impôt, 69,7 p. cent des femmes qui étaient des mères seules en 1993, mais dont la situation familiale a changé pendant la période de six ans, par exemple formation de couple, ont vécu dans la pauvreté au moins une fois entre 1993 et 1998. Ce taux est inférieur de 6,1 p. cent aux 75,8 p. cent de mères seules pauvres dont la situation familiale n'a pas changé pendant cette période.

Figure 7.2 : Durée de la pauvreté pour les mères seules selon un changement de situation familiale, 1993-1998



Les taux de pauvreté à long terme ont diminué pour les personnes seules, mais augmenté pour les couples dont la situation familiale a changé pendant cette période. En effet, le taux de pauvreté de 51,2 p. cent parmi les personnes restées célibataires pendant toute la période de l'enquête passait à 49,9 p. cent pour les personnes qui étaient d'abord célibataires avant de changer de situation familiale. En revanche, les taux de pauvreté étaient plus élevés pour les couples dont la composition du ménage a changé pendant le cycle de l'enquête (divorce ou encore arrivée ou départ d'un enfant) que pour les couples n'ayant pas changé de situation familiale.

Figure 7.3 : Durée de la pauvreté pour les couples de moins de 65 ans avec enfants selon un changement de situation familiale, 1993-1998

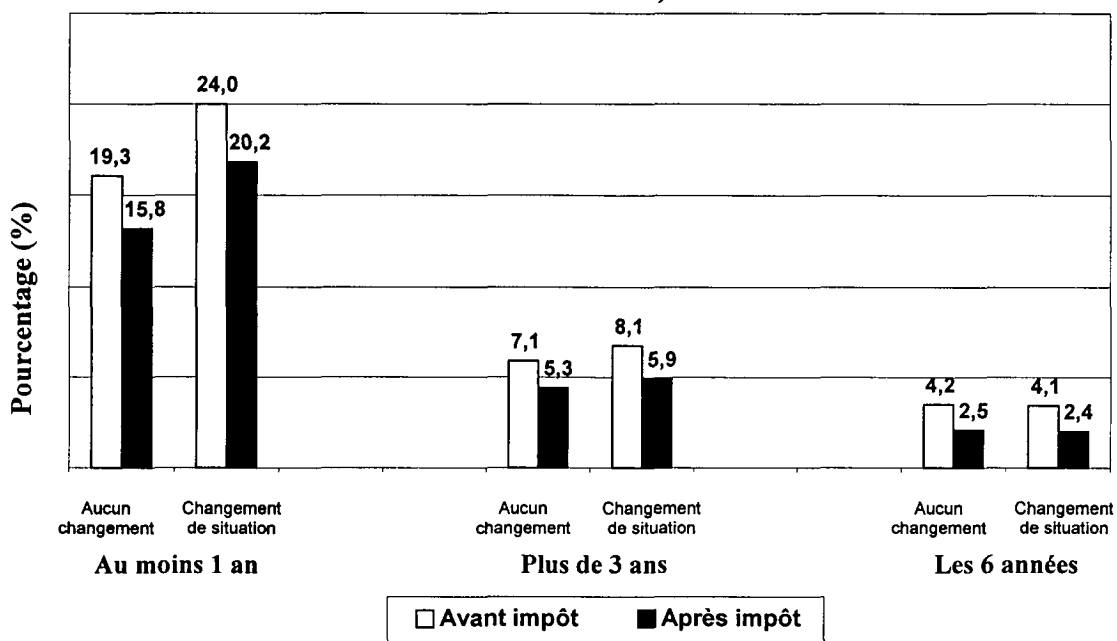


Figure 7.4 : Durée de la pauvreté pour les couples de moins de 65 ans sans enfants selon un changement de situation familiale, 1993-1998

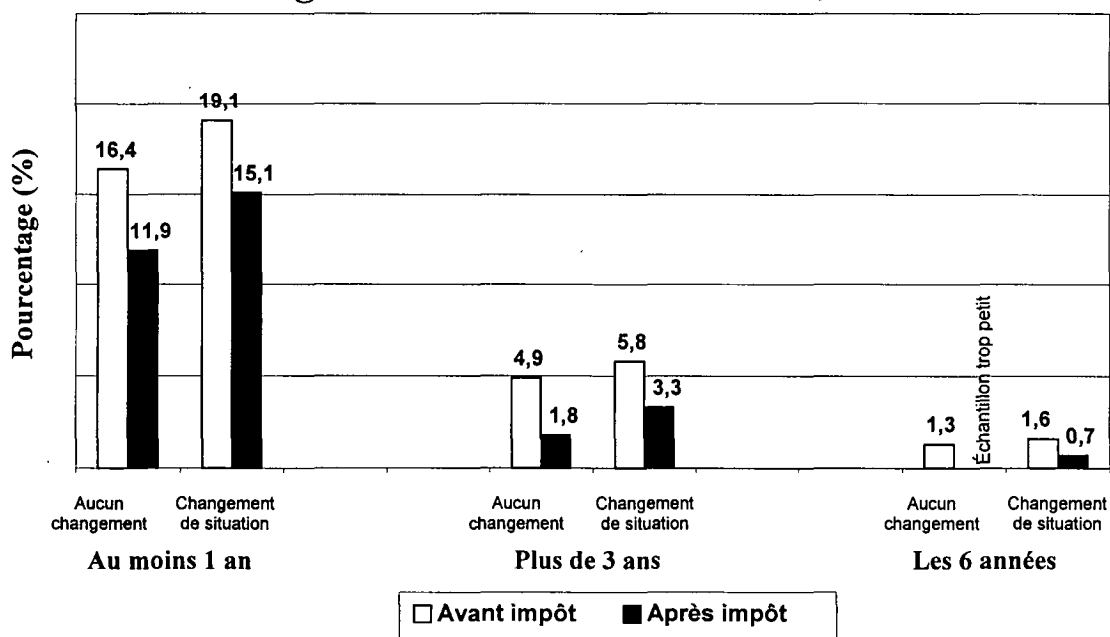


Figure 7.5 : Durée de la pauvreté pour les couples de plus de 65 ans selon un changement de situation familiale, 1993-1998

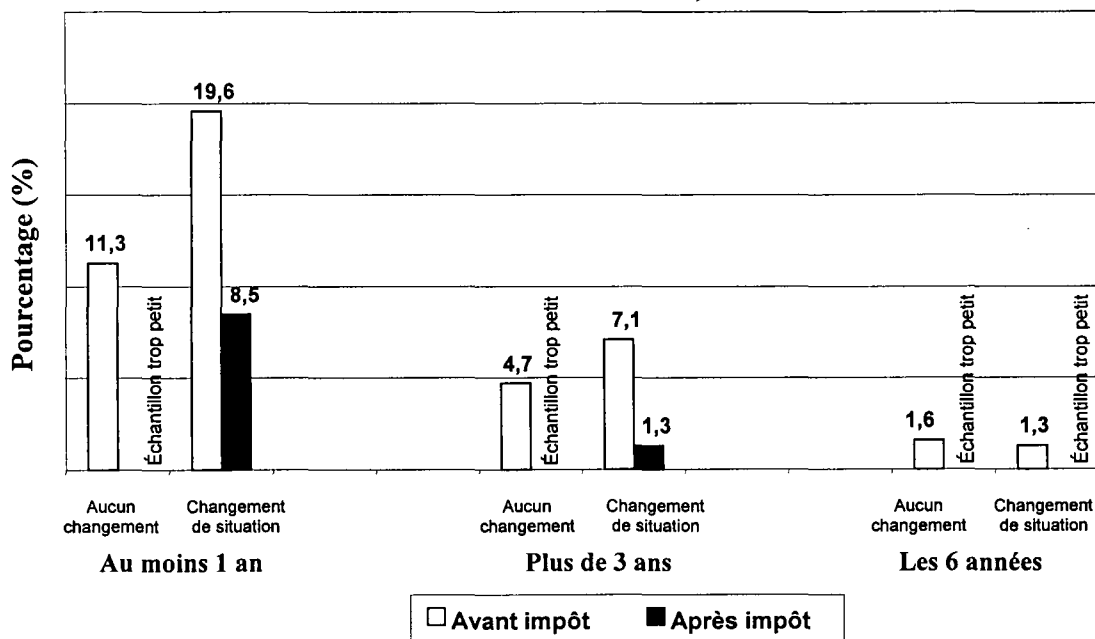


Figure 7.6 : Durée de la pauvreté pour les personnes seules de moins de 65 ans, 1993-1998

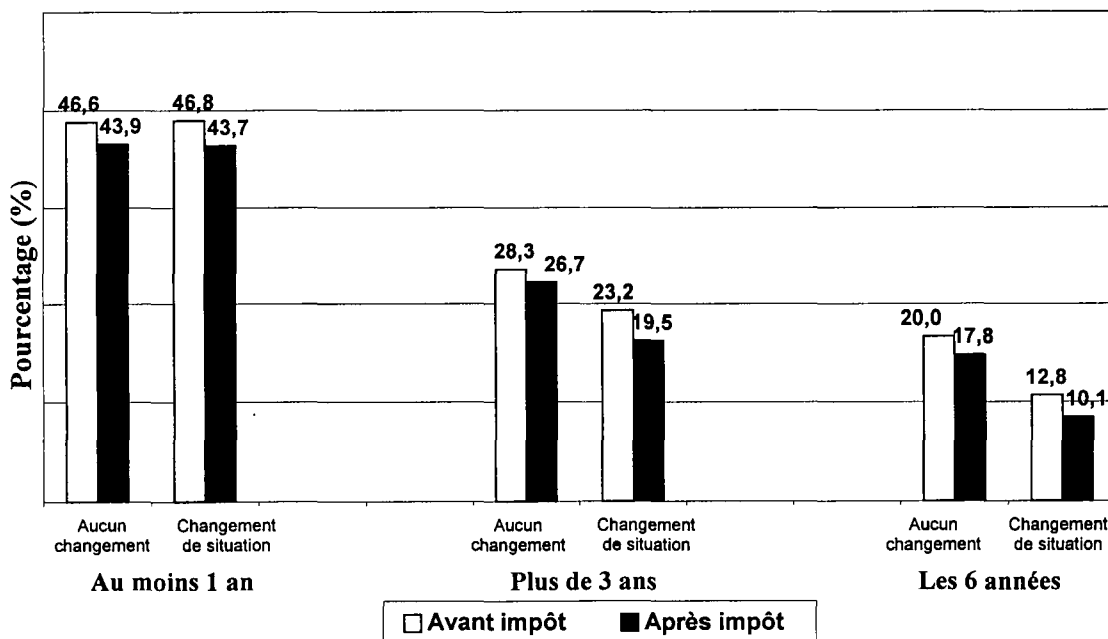
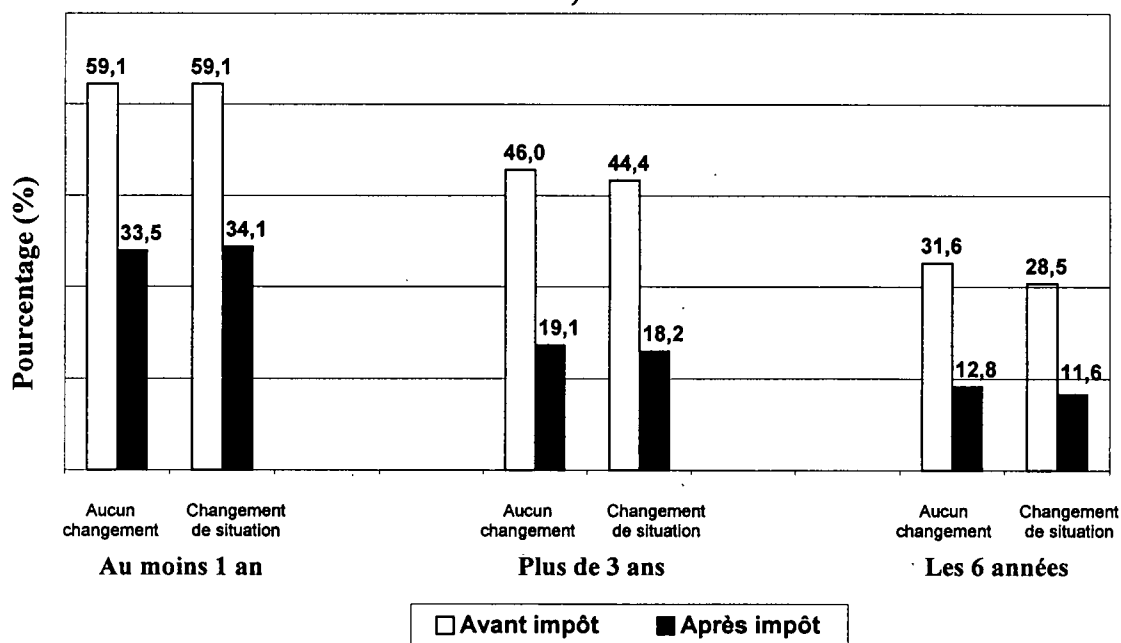


Figure 7.7 : Durée de la pauvreté pour les personnes seules de 65 ans et plus selon un changement de situation familiale , 1993-1998



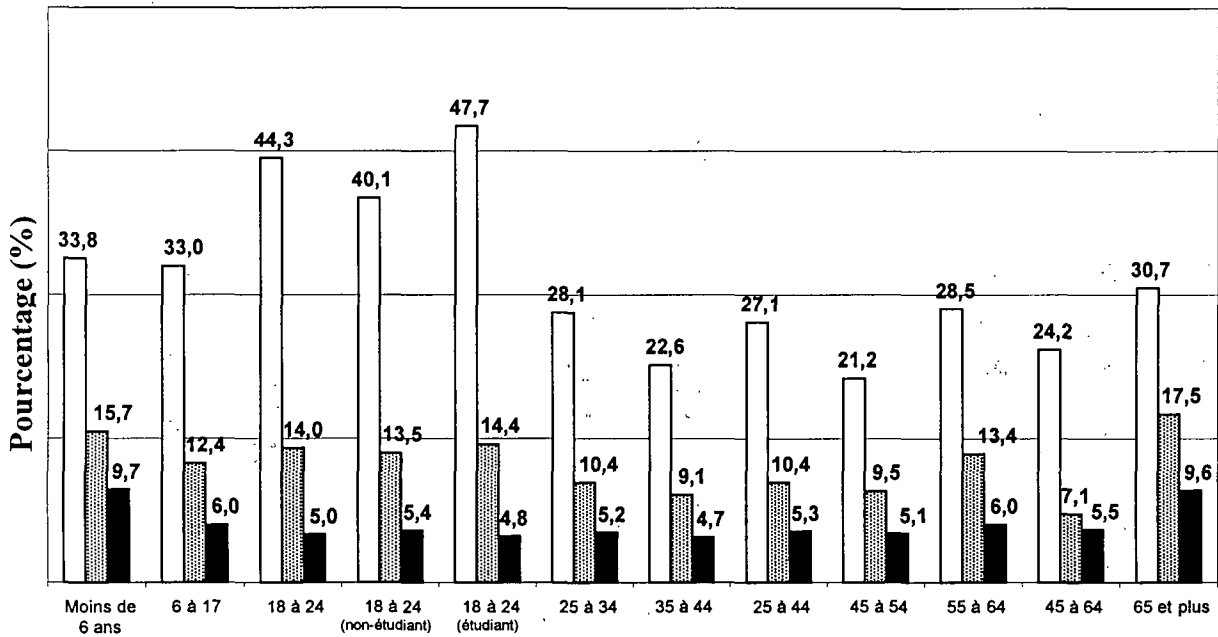
DURÉE DE LA PAUVRETÉ SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Le risque de pauvreté fluctue selon l'âge, mais pas de façon linéaire. D'après les seuils de pauvreté avant impôt, les personnes de 18 à 24 ans, les personnes âgées et les enfants de moins de 18 ans (en particulier les enfants de moins de six ans) risquent davantage que les personnes des autres groupes d'âge d'avoir fait l'expérience de la pauvreté au moins une fois pendant la période de six ans. Dans presque tous les groupes d'âge adulte, un plus grand pourcentage de femmes que d'hommes ont vécu dans la pauvreté au moins une fois et pour de plus longues périodes. (Voir le tableau 7.16 pour les détails).

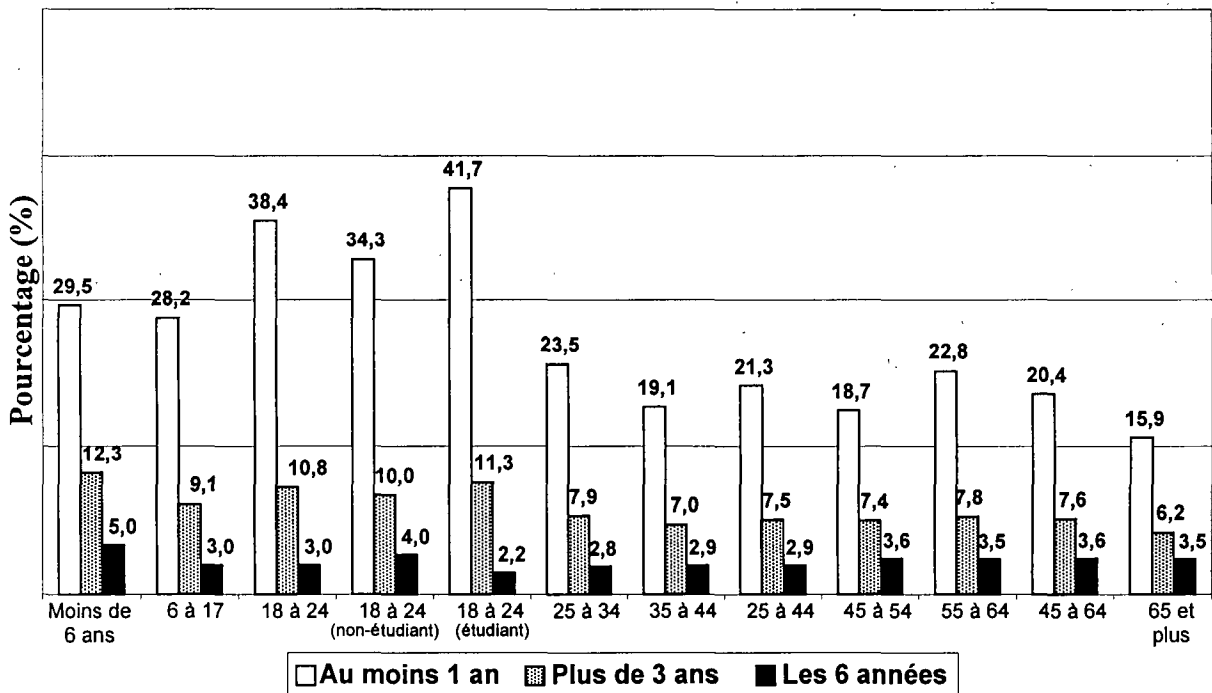
En ce qui concerne les enfants de moins de six ans, la pauvreté tend à durer plus longtemps. Le Conseil national du bien-être social estime tragique que les enfants de moins de six ans aient formé le groupe d'âge le plus susceptible d'avoir connu la pauvreté pendant les six années de l'enquête.

Figure 7.8 : Durée de la pauvreté selon l'âge, 1993-1998

Avant impôt



Après impôt



L'écart entre le revenu après impôt et le revenu avant impôt est beaucoup plus grand chez les personnes âgées que dans tout autre groupe. La figure 7.8 montre en effet que, selon le revenu après impôt, la proportion de personnes âgées exposées à la pauvreté pendant au moins une des six années était de 15,9 p. cent, soit environ la moitié des 30,7 p. cent d'après le revenu avant impôt. En revanche, selon le revenu après impôt, la proportion des enfants qui ont connu la pauvreté au moins une fois ne fluctuait guère (33,2 p. cent d'après le revenu avant impôt et 29,5 p. cent selon le revenu après impôt).

Chez les personnes en âge de travailler, les femmes de 18 à 24 ans ou de 65 ans et plus risquent plus que les hommes des mêmes groupes d'âge d'avoir connu la pauvreté pendant au moins une des six années ou d'avoir vécu dans la pauvreté pendant au moins quatre ans (tableau 7.16).

Chez les personnes de 18 à 24 ans, la pauvreté tend à être un phénomène temporaire de courte durée. Ainsi, bien que 44,3 p. cent de tous les jeunes adultes aient connu la pauvreté au moins une fois, la proportion de ceux qui ont vécu dans la pauvreté pendant quatre ans ou plus est beaucoup plus petite (14,4 p. cent) et seulement 4,8 p. cent ont été pauvres pendant toute la période de 1993 à 1998 (selon le revenu avant impôt). Beaucoup de personnes de 18 à 24 ans sont des étudiants de niveau postsecondaire. Les résultats d'une enquête de référence faite par Les Associés de recherche Ekos inc. au nom de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire² révèlent que les étudiants de niveau postsecondaire éprouvent de graves problèmes financiers : non seulement ont-ils de la difficulté à trouver des emplois d'été, mais les revenus tirés de ces emplois sont trop bas pour qu'ils puissent payer des frais de scolarité en hausse constante. De plus, l'aide des parents n'est pas toujours suffisante. La firme Ekos a ainsi mis en évidence l'augmentation de l'endettement par carte de crédit (qui ne réduit pas le taux de pauvreté) et les faibles niveaux d'aide financière.

DURÉE DE LA PAUVRETÉ, SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ ET LE SEXE

Les personnes dont le statut d'étudiant a changé et celles qui n'avaient pas de certificat non universitaire ou de diplôme universitaire affichaient des taux de pauvreté relativement élevés, avec une pauvreté généralement plus prononcée pour les femmes. Quant aux personnes dont le statut d'étudiant a changé, les taux de pauvreté plus élevés peuvent s'expliquer par divers facteurs. Par exemple, une personne s'inscrit à un programme d'études universitaires comportant des frais élevés et exigeant beaucoup de temps, sa situation financière peut alors s'aggraver temporairement, mais le risque de pauvreté est moins élevé, à long terme. Plus le niveau de scolarité est élevé, plus le taux de pauvreté est bas. (Voir le tableau 7.17 pour plus de détails). Le Tableau 7.17 fournit également des renseignements

² Voir *Enquête sur les finances des étudiants : Résultats de base*, documents de recherche de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (novembre 2001).

Voir aussi Diane Looker et Graham S. Lowe, *L'accès aux études post-secondaires et à l'aide financière au Canada : État de la question et carences en matière de recherche*, étude commandée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pour un atelier des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques sur l'accès aux études post-secondaires et l'aide financière aux étudiants (février 2001).

spécifiques sur les 18-24 ans. Parmi ce groupe d'âge, les femmes et les étudiants risquaient plus que les hommes et les non-étudiants d'avoir connu la pauvreté au moins une fois et d'avoir vécu dans la pauvreté pendant au moins quatre ans.

DURÉE DE LA PAUVRETÉ SELON LES RESTRICTIONS AU TRAVAIL, LE STATUT D'IMMIGRANT OU L'APPARTENANCE À UNE MINORITÉ VISIBLE

Les personnes qui n'avaient aucune invalidité, entre 1993 et 1998, étaient plus susceptibles que les personnes atteintes d'une invalidité temporaire³ ou permanente de vivre au-dessus du seuil de pauvreté pendant les six années de l'étude⁴. Ce résultat se compare aux données sur la pauvreté à court terme, selon lesquelles les personnes atteintes d'une invalidité font partie des groupes qui risquent davantage de devenir pauvres⁵. Par exemple, selon les seuils de pauvreté avant impôt, 23 p. cent des personnes non handicapées, 35,8 p. cent des personnes ayant une invalidité temporaire et 55,2 p. cent des personnes ayant une invalidité permanente ont été exposées à la pauvreté au moins une fois pendant la période de six ans. De même, 3,2 p. cent des personnes non handicapées, contre 7,3 p. cent des personnes ayant une invalidité temporaire et 21,3 p. cent des personnes ayant une invalidité permanente, ont vécu dans la pauvreté pendant la totalité des six années.

Le tableau 7.18 montre les particularités de la variation des taux de pauvreté selon le statut de membres de minorités visibles. Selon les chiffres du recensement de 1996, les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves ne constituaient que 0,9 p. cent de la population canadienne totale. Cependant, 49,4 p. cent d'entre eux, comparativement à 28. p cent pour les personnes non membres des minorités visibles, vivaient sous le seuil de pauvreté pendant au moins une année entre 1993 et 1998.

Pendant la même période de six ans, les immigrants membres des minorités visibles ont constitué environ 6 p. cent de la population canadienne. Or, environ 42,5 p. cent des immigrants membres des minorités visibles, comparativement à 29,5 p. cent de la population totale, ont vécu dans la pauvreté au moins un an pendant la période de six ans.

La proportion des Autochtones vivant dans la pauvreté pendant les six années ou pendant plus de trois ans était beaucoup moins élevée, d'après les taux de pauvreté après impôt. Toutefois, même dans cette situation, les Autochtones étaient sur-représentés parmi les personnes exposées au moins une fois à la pauvreté. De plus, en termes de proportions des personnes ayant vécu dans la pauvreté pendant plus de trois ans, ils n'étaient devancés que par les membres d'une minorité visible nés à l'extérieur du Canada. Les taux de pauvreté après impôt indiquent que 41,2 p. cent des Autochtones, 38,3 p. cent des immigrants, 22,3 p. cent des personnes ne faisant pas partie d'une minorité visible et 18,3 p. cent des

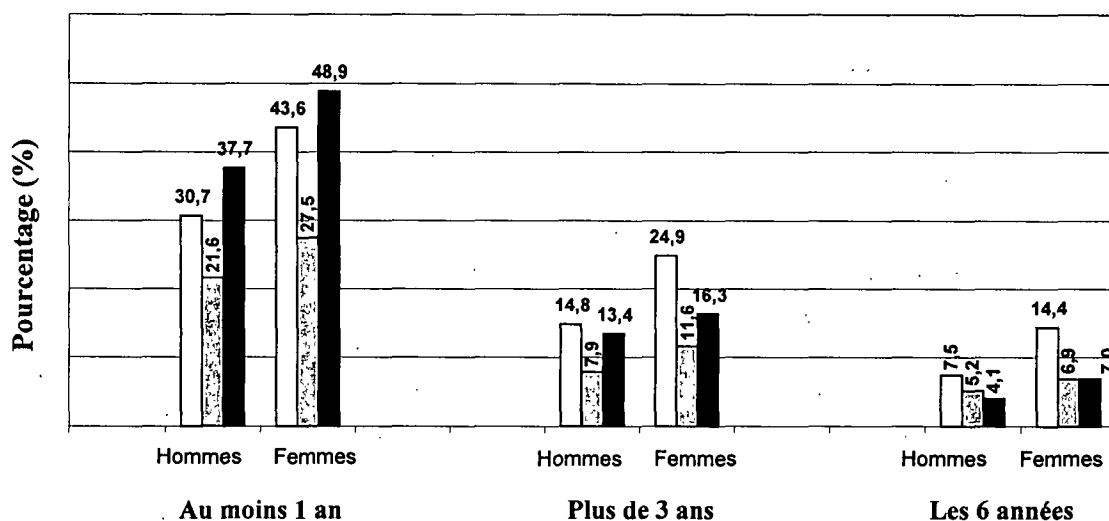
³ Les personnes ayant une invalidité temporaire sont celles qui ont eu une restriction au travail entre 1993 et 1998.

⁴ Dans cette étude, les personnes ayant une invalidité permanente sont celles qui ont eu une restriction au travail pendant toute la période de 1993 à 1998.

⁵ Conseil canadien de développement social, *Fiche d'information du CCDS/Personnes handicapées n° 3*, juin 2001.

Figure 7.9 : Durée de la pauvreté selon le sexe et le niveau de scolarité (études secondaires), 1993-1998

Avant impôt



Après impôt

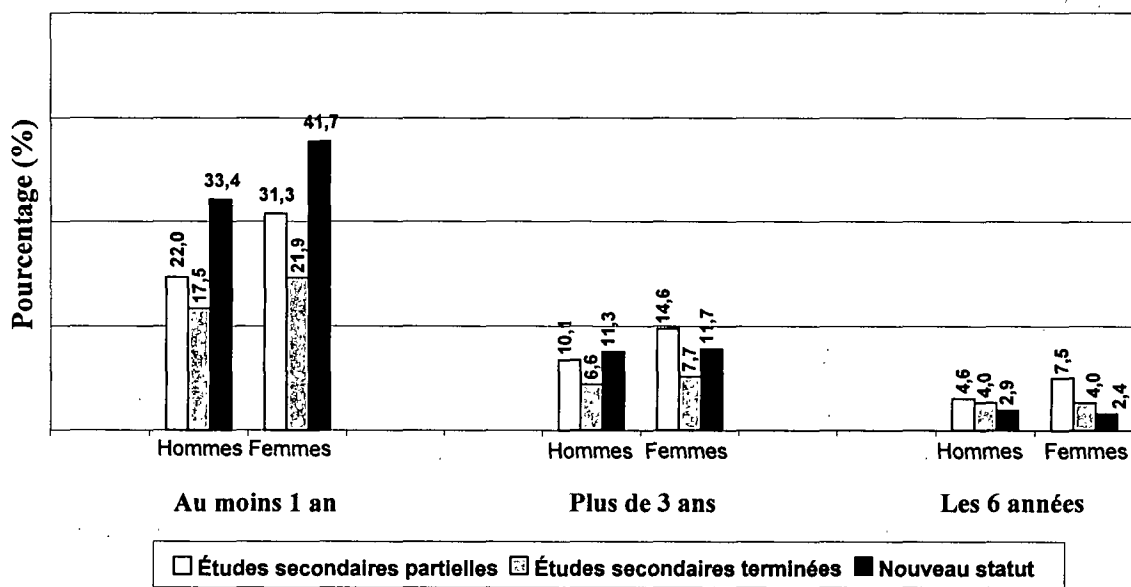
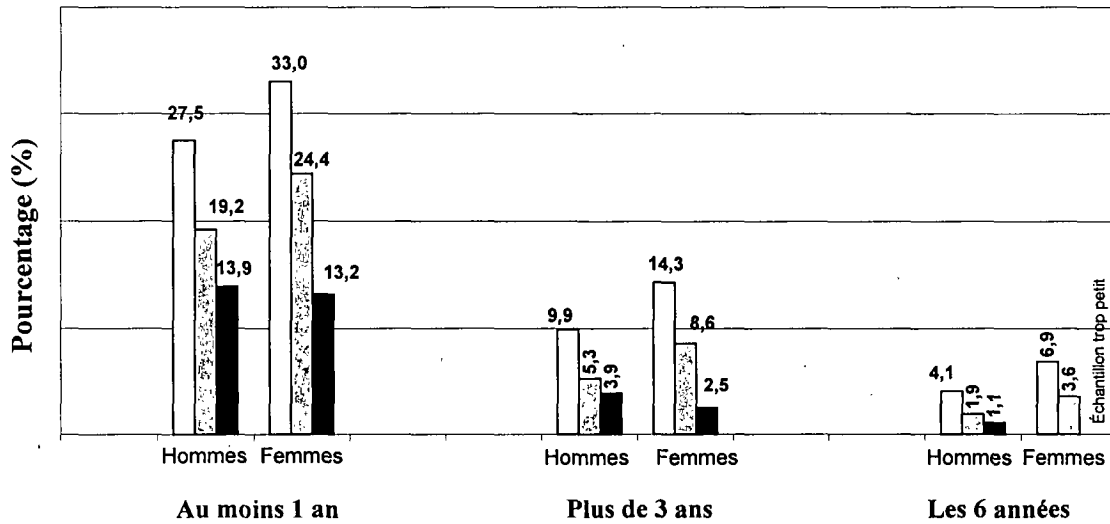
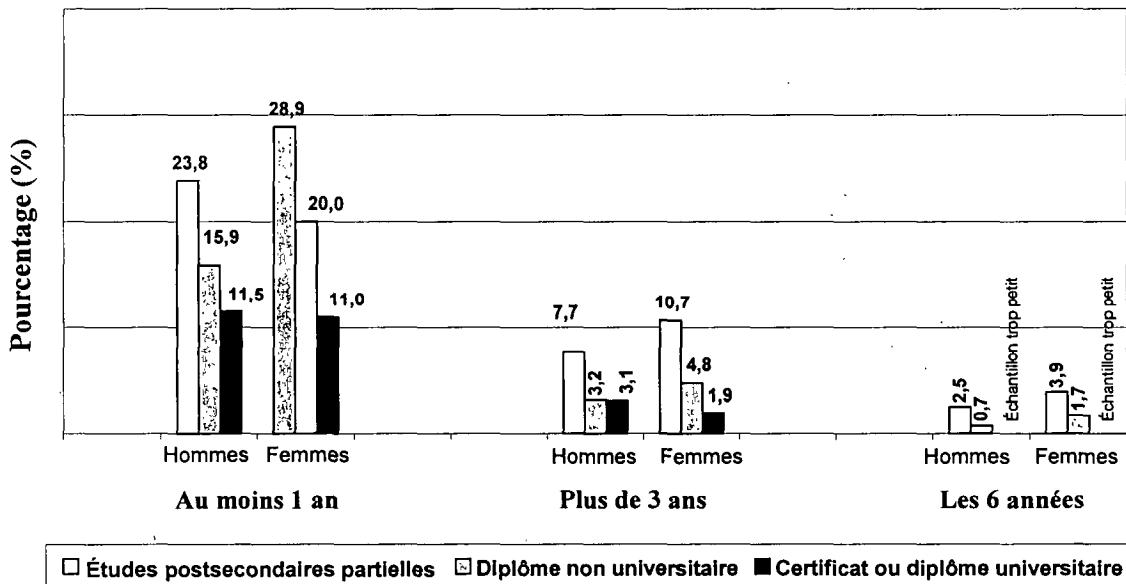


Figure 7.10 : Durée de la pauvreté selon le sexe et le niveau de scolarité (études post-secondaires), 1993-1998

Avant impôt

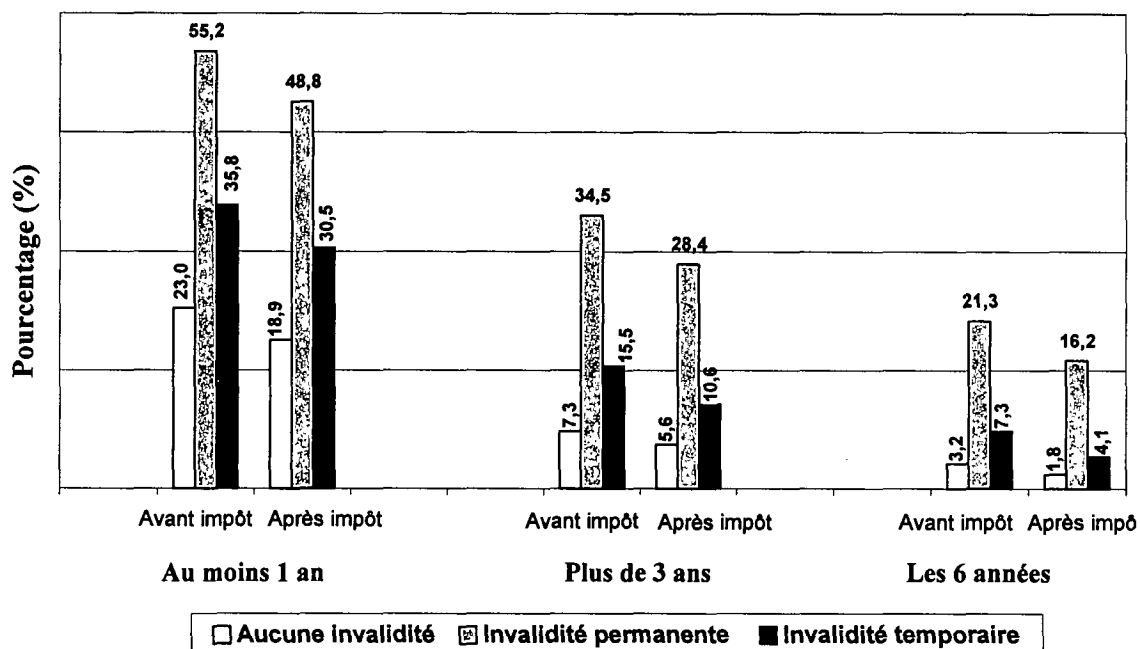


Après impôt



□ Études postsecondaires partielles ▨ Diplôme non universitaire ■ Certificat ou diplôme universitaire

Figure 7.11 : Durée de la pauvreté selon les restrictions au travail, Canada, 1993-1998

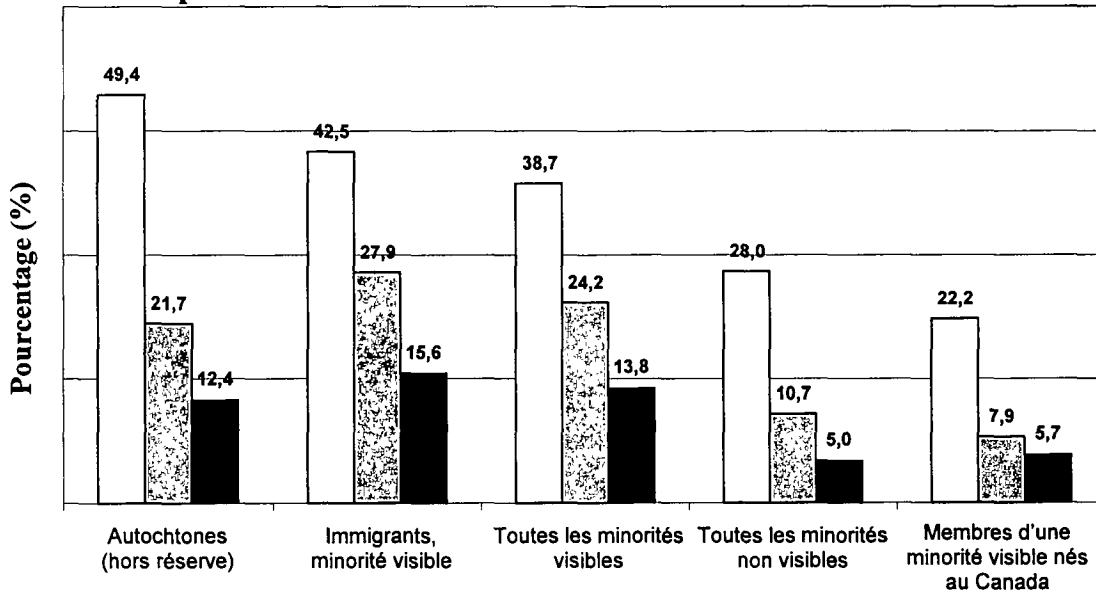


personnes membres d'une minorité visible ont connu la pauvreté au moins une fois pendant la période de 6 ans.

Les personnes qui ont immigré au Canada après 1979 risquent plus que les personnes ayant immigré avant 1970 ou les personnes nées au Canada d'avoir connu la pauvreté au moins une fois, d'avoir vécu dans la pauvreté pendant plus de trois ans et d'avoir vécu dans la pauvreté pendant les six années de l'étude. Les taux de pauvreté après impôt les moins élevés se retrouvaient chez les immigrants de longue date, suivis de près par les personnes nées au Canada. Environ 39 p. cent des immigrants récents, 26,5 p. cent des personnes qui ont immigré entre 1970 et 1979, 22,5 p. cent des personnes nées au Canada et 16,2 p. cent des personnes qui ont immigré avant 1970 ont vécu dans la pauvreté pendant au moins un an.

Figure 7.12 : Durée de la pauvreté, selon l'appartenance à une minorité visible, Canada, 1993-1998

Avant impôt



Après impôt

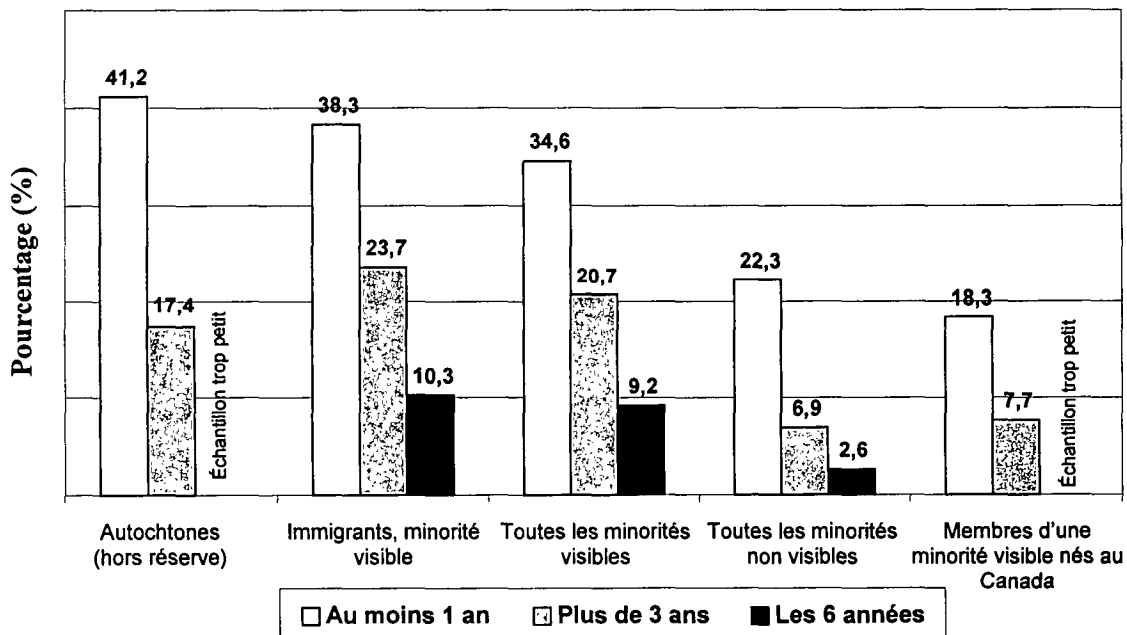
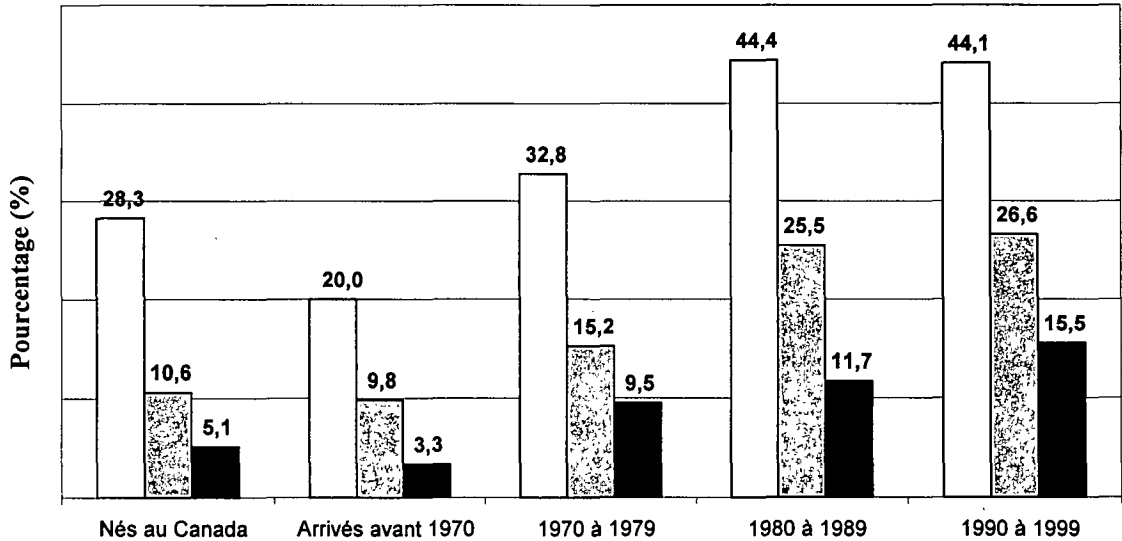


Figure 7.13 : Durée de la pauvreté, selon le statut d'immigrant, 1993-1998

Avant impôt



Après impôt

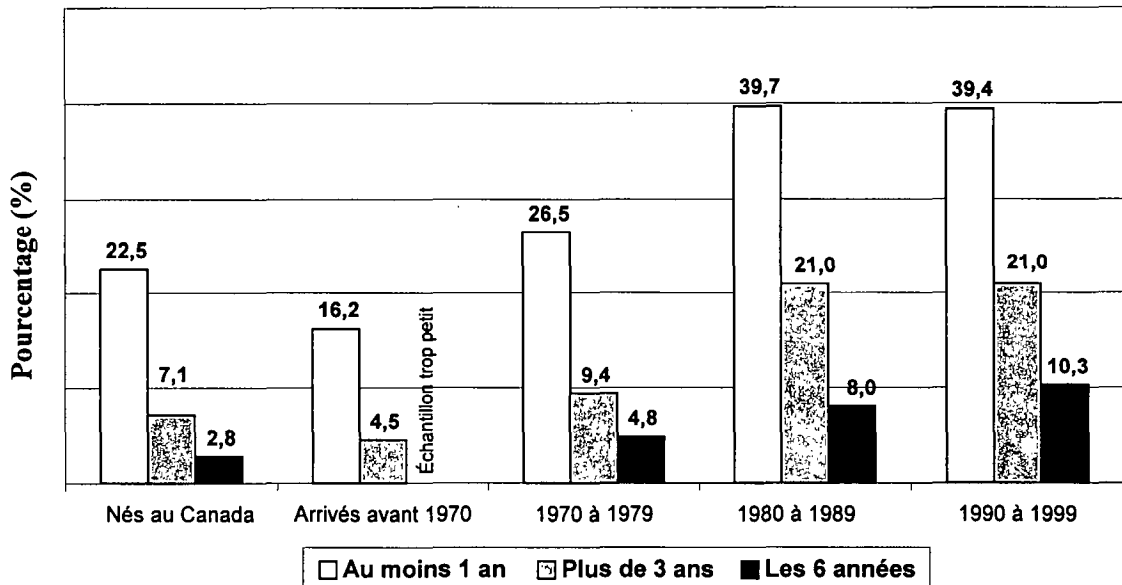


TABLEAU 7.14 : POURCENTAGE DES PERSONNES VIVANT DANS LA PAUVRETÉ,
SELON LA COMPOSITION DE LA FAMILLE, 1993 À 1998

Composition de la famille	Nombre total de personnes ou de familles	Avant impôt			Après impôt		
		Six ans (%)	Au moins une fois (%)	Quatre ans ou plus (%)	Six ans (%)	Au moins une fois (%)	Quatre ans ou plus (%)
Personnes seules (toutes les années)	1 729 000	24,3	51,2	34,8	15,9	40,0	23,9
Personnes seules (1993)	2 870 000	16,7	49,9	28,4	10,4	41,3	19,2
Personnes seules de moins de 65 ans (toutes les années)	1 082 000	20,0	46,6	28,3	17,8	43,9	26,7
Personnes seules de moins de 65 ans (1993)	2 163 000	12,8	46,8	23,2	10,1	43,7	19,5
Personnes seules de 65 ans et plus (toutes les années)	637 000	31,6	59,1	46,0	12,8	33,5	19,1
Personnes seules de 65 ans et plus (1993)	707 000	28,5	59,1	44,4	11,6	34,1	18,2
Mères seules (toutes les années)	598 000	41,7	75,8	57,0	18,0	63,5	47,5
Mères seules (1993)	1 414 000	23,5	69,7	39,5	10,1	59,4	30,8
Parents seuls (toutes les années)	656 000	39,9	72,0	54,5	18,3	60,2	45,2
Parents seuls (1993)	1 652 000	22,9	66,8	38,7	11,4	57,5	30,6
Couples de moins 65 ans sans enfants de moins de 18 ans (toutes les années)	1 530 000	1,3	16,4	4,9	--	11,9	1,8
Couples de moins 65 ans sans enfants de moins de 18 ans (1993)	3 167 000	1,6	19,1	5,8	0,7	15,1	3,3
Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans (toutes les années)	8 073 000	4,2	19,3	7,1	2,5	15,8	5,3
Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans (1993)	11 843 000	4,1	24,0	8,1	2,4	20,2	5,9
Couples sans enfants (toutes les années)	2 529 000	1,4	14,4	4,8	--	7,7	1,1
Couples sans enfants (1993)	4 477 000	1,5	19,2	6,1	0,5	13,2	2,7
Couples de 65 ans et plus (toutes les années)	999 000	1,6	11,3	4,7	--	--	--
Couples de 65 ans et plus (1993)	1 310 000	1,3	19,6	7,1	--	8,5	1,3

-- Échantillon trop petit.

Groupe d'âge	Nombre total de personnes ou de familles	Avant impôt			Après impôt		
		Six ans	Au moins une fois	Quatre ans ou plus	Six ans	Au moins une fois	Quatre ans ou plus
Moins de six ans	1 844 000	9,7	33,8	15,7	5,0	29,5	12,3
6 à 17 ans	4 640 000	6,0	33,0	12,4	3,0	28,2	9,1
Moins de 18 ans	6 484 000	7,1	33,2	13,4	3,6	28,5	10,0
18 à 64 ans	16 415 000	5,1	27,9	10,8	3,1	23,6	8,0
18 à 24 ans	2 480 000	5,0	44,3	14,0	3,0	38,4	10,8
25 à 34 ans	4 487 000	5,2	28,1	10,4	2,8	23,5	7,9
35 à 44 ans	4 226 000	4,7	22,6	9,1	2,9	19,1	7,0
45 à 54 ans	3 027 000	5,1	21,2	9,5	3,6	18,7	7,4
55 à 64 ans	2 196 000	6,0	28,5	13,4	3,5	22,8	7,8
65 ans et plus	2 317 000	9,6	30,7	17,5	3,5	15,9	6,2

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Groupe d'âge	Nombre total de personnes ou de familles*	Avant impôt			Après impôt		
		Six ans	Au moins une fois	Quatre ans ou plus	Six ans	Au moins une fois	Quatre ans ou plus
Femmes- 18 à 64 ans	8 290 000	6,2	30,7	12,5	3,5	25,8	9,0
18 à 24 ans - Toutes	1 250 000	7,1	48,5	17,0	3,6	42,1	12,2
Étudiantes	707 000	6,5	50,2	16,6	1,9	43,7	11,4
Non-étudiantes	542 000	7,9	46,3	17,5	5,8	40,1	13,4
25 à 34 ans	2 260 000	7,0	30,9	12,4	3,5	26,6	9,5
35 à 44 ans	2 141 000	5,0	24,3	9,6	3,0	19,9	7,4
45 à 54 ans	1 509 000	5,4	23,2	10,3	3,4	20,2	7,4
55 à 64 ans	1 130 000	7,0	32,5	16,4	4,5	24,9	9,5
65 et plus	1 393 000	13,8	38,4	23,0	5,1	21,6	8,1
Hommes- 18 à 64 ans	8 125 000	4,0	25,1	9,1	2,7	21,4	7,0
18 à 24 ans - Tous	1 230 000	2,9	40,1	11,0	2,4	34,7	9,3
Étudiants	684 000	2,9	45,1	12,2	2,6	39,6	11,2
Non-étudiants	546 000	2,9	33,9	9,5	--	28,5	6,8
25 à 34 ans	2 226 000	3,4	25,3	8,3	2,1	20,3	6,4
35 à 44 ans	2 085 000	4,3	20,8	8,6	2,9	18,2	6,7
45 à 54 ans	1 158 000	4,8	19,1	8,7	3,7	17,1	7,3
55 à 64 ans	1 066 000	5,0	24,2	10,1	2,5	20,5	6,0
65 et plus	924 000	3,4	19,2	9,3	--	7,3	3,3

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

*En raison de l'arrondissement, le résultat de l'addition des sous-catégories d'un groupe particulier n'est pas toujours égal au total indiqué.

--Échantillon trop petit.

TABLEAU 7.17 : ANNÉES DE PAUVRETÉ SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LE NIVEAU DE SCOLARITÉ, 1993 À 1998

Groupe d'âge	Nombre total de personnes*	Avant impôt			Après impôt		
		Six ans	Au moins une fois	Quatre ans ou plus	Six ans	Au moins une fois	Quatre ans ou plus
Statut d'étudiant inchangé							
Études secondaires partielles							
Tous (toutes les années)	4 578 000	11,1	37,4	20,1	6,2	26,9	12,5
Femmes (toutes les années)	2 393 000	14,4	43,6	24,9	7,5	31,3	14,6
Hommes (toutes les années)	2 185 000	7,5	30,7	14,8	4,6	22,0	10,1
Études secondaires terminées							
Tous (toutes les années)	2 385 000	6,2	25,0	10,0	4,0	20,0	7,2
Femmes (toutes les années)	1 360 000	6,9	27,5	11,6	4,0	21,9	7,7
Hommes (toutes les années)	1 025 000	5,2	21,6	7,9	4,0	17,5	6,6
Études postsecondaires partielles							
Tous (toutes les années)	1 783 000	5,5	30,2	12,1	3,2	26,3	9,2
Femmes (toutes les années)	873 000	6,9	33,0	14,3	3,9	28,9	10,7
Hommes (toutes les années)	910 000	4,1	27,5	9,9	2,5	23,8	7,7
Certificat non universitaire							
Tous (toutes les années)	5 042 000	2,8	22,0	7,0	1,2	18,0	4,0
Femmes (toutes les années)	2 655 000	3,6	24,4	8,6	1,7	20,0	4,8
Hommes (toutes les années)	2 388 000	1,9	19,2	5,3	0,7	15,9	3,2
Certificat ou diplôme universitaire							
Tous (toutes les années)	2 640 000	0,9	13,6	3,2	--	11,3	2,5
Femmes (toutes les années)	1 236 000	--	13,2	2,5	--	11,0	1,9
Hommes (toutes les années)	1 404 000	1,1	13,9	3,9	--	11,5	3,1
Changement de statut d'étudiant							
Tous	2 793 000	5,6	43,3	14,9	2,6	37,6	11,5
Femmes	1 402 000	7,0	48,9	16,3	2,4	41,7	11,7
Hommes	1 391 000	4,1	37,7	13,4	2,9	33,4	11,3
18 à 24 ans							
Tous	2 480 000	5,0	44,3	14,0	3,0	38,4	10,8
Étudiants	1 391 000	4,8	47,7	14,4	2,2	41,7	11,3
Non-étudiants	1 088 000	5,4	40,1	13,5	4,0	34,3	10,0
Femmes- Toutes	1 250 000	7,1	48,5	17,0	3,6	42,1	12,2
Étudiantes	707 000	6,5	50,2	16,6	1,9	43,7	11,4
Non-étudiantes	542 000	7,9	46,3	17,5	5,8	40,1	13,4
Hommes- Tous	1 230 000	2,9	40,1	11,0	2,4	34,7	9,3
Étudiants	684 000	2,9	45,1	12,2	2,6	39,6	11,2
Non-étudiants	546 000	2,9	33,9	9,5	--	28,5	6,8

*En raison de l'arrondissement, le résultat de l'addition des sous-catégories d'un groupe particulier n'est pas toujours égal au total indiqué.
--Échantillon trop petit.

**TABLEAU 7.18 : ANNÉES DE PAUVRETÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES,
LES MEMBRES DE MINORITÉS VISIBLES ET LES IMMIGRANTS, CANADA,
1993 À 1998**

Caractéristiques	Nombre total de personnes ou de familles	Avant impôt			Après impôt		
		Six ans	Au moins une fois	Quatre ans ou plus	Six ans	Au moins une fois	Quatre ans ou plus
Restriction au travail							
Restriction au travail	372 000	21,3	55,2	34,5	16,2	48,8	28,4
Restriction au travail – changement d'état	6 868 000	7,3	35,8	15,5	4,1	30,5	10,6
Aucune restriction au travail	10 450 000	3,2	23,0	7,3	1,8	18,9	5,6
Minorités visibles							
Minorités visibles – Autochtones	127 000	12,4	49,4	21,7	--	41,2	17,4
Minorités visibles – Immigrants	1 140 000	15,6	42,5	27,9	10,3	38,3	23,7
Minorités visibles	1 399 000	13,8	38,7	24,2	9,2	34,6	20,7
Non-membre d'une minorité visible	18 008 000	5,0	28,0	10,7	2,6	22,3	6,9
Minorités visibles – Nés au Canada	252 000	5,7	22,2	7,9	--	18,3	7,7
Immigrants							
Immigrants, après 1989	562 000	15,5	44,1	26,6	10,3	39,4	21,0
Immigrants, 1980-1989	658 000	11,7	44,4	25,5	8,0	39,7	21,0
Immigrants, 1970-1979	782 000	9,5	32,8	15,2	4,8	26,5	9,4
Immigrants, avant 1970	1 612 000	3,3	20,0	9,8	--	16,2	4,5
Nés au Canada	15 794 000	5,1	28,3	10,6	2,8	22,5	7,1

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993-1999.

--Échantillon trop petit.

VIII. ÉTUDE APPROFONDIE DE CERTAINS GROUPES SPÉCIAUX

LES FEMMES

Comme nous l'avons vu, le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Le tableau 8.1 donne les taux de pauvreté pour les femmes et les hommes âgés de 18 ans et plus, de 1980 à 1999, et le rapport entre les taux de pauvreté des femmes et ceux des hommes pour chaque année. Le tableau 8.2 présente les taux de pauvreté avant impôt et après impôt pour les femmes et les hommes, en 1999.

En 1980, le taux de pauvreté était de 18,8 p. cent parmi les femmes adultes, de 13,2 p. cent parmi les hommes adultes, et celui des femmes correspondait à 1,42 fois celui des hommes. En 1999, ces taux s'élevaient respectivement à 17,5 p. cent et 13,2 p. cent, ce qui donnait un rapport de 1,33 entre les deux sexes. Le rapport le plus bas entre les deux sexes pendant la période de 1980 à 1999 était de 1,26 en 1996, et il s'est détérioré sensiblement depuis cette date.

La plupart des différences entre les sexes peuvent s'expliquer par les taux de pauvreté élevés de trois types de familles : les femmes seules de moins de 65 ans, les femmes seules de 65 ans et plus et les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1999, le taux de pauvreté pour les femmes seules de moins de 65 ans était de 42,3 p. cent, comparé à 33,2 p. cent pour les hommes seuls de moins de 65 ans. Dans le cas des personnes âgées seules, les taux de pauvreté étaient de 48,5 p. cent pour les femmes et de 33,2 p. cent pour les hommes. Dans celui des familles monoparentales dirigées par une femme, il était de 51,8 p. cent en 1999. Comme la majorité des familles comptent deux conjoints, les taux de pauvreté des conjoints sont considérés identiques dans ces cas¹.

Dans les familles plus jeunes comprenant un époux et une épouse, il faut souligner le rôle du salaire des femmes lorsqu'il s'agit de préserver leurs familles de la pauvreté. Même si elles gagnent moins en moyenne que les hommes et même si elles se heurtent à un certain nombre d'obstacles qui les empêchent de participer équitablement à la population active rémunérée, leur contribution est essentielle au maintien de faibles taux de pauvreté.

Pour nous faire une meilleure idée de l'importance des gains des femmes mariées, nous avons demandé à Statistique Canada de déduire les gains des épouses du revenu total des familles époux-épouse, puis de calculer les taux de pauvreté hypothétiques des familles en l'absence de revenus féminins (voir le tableau 8.3). Seules les familles dont les femmes avaient des gains en 1999 sont comprises dans ce tableau.

¹ Une mise en garde s'impose. Le Conseil national du bien-être social reconnaît que, dans les faits, les couples ne partagent pas toujours leur revenu de façon égale. Voir Phipps, Shelley; MacDonald, Martha et Macphail, Fiona; « Gender Equity within Families versus Better Targeting » dans *Analyse de politiques* (vol. XXVII, n° 4, décembre 2001).

TABLEAU 8.1 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ PARMIS LES FEMMES ET LES HOMMES DE 18 ANS ET PLUS, 1980-1999

	Femmes		Hommes		Rapport entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes
	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté (p. cent)	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté (p. cent)	
1980	1 657 000	18,8 %	1 133 000	13,2 %	1,42
1981	1 670 000	18,4 %	1 152 000	13,1 %	1,40
1982	1 745 000	18,8 %	1 266 000	14,1 %	1,33
1983	1 930 000	20,5 %	1 431 000	15,8 %	1,30
1984	1 958 000	20,5 %	1 423 000	15,4 %	1,33
1985	1 887 000	19,5 %	1 352 000	14,4 %	1,35
1986	1 812 000	18,5 %	1 298 000	13,7 %	1,35
1987	1 813 000	18,2 %	1 291 000	13,4 %	1,36
1988	1 804 000	17,8 %	1 186 000	12,2 %	1,46
1989	1 668 000	16,2 %	1 087 000	11,0 %	1,47
1990	1 783 000	17,1 %	1 203 000	12,0 %	1,43
1991	1 911 000	18,0 %	1 352 000	13,2 %	1,36
1992	2 000 000	18,5 %	1 449 000	13,9 %	1,33
1993	2 137 000	19,5 %	1 522 000	14,4 %	1,35
1994	2 090 000	18,8 %	1 473 000	13,7 %	1,37
1995	2 122 000	18,8 %	1 595 000	14,7 %	1,28
1996	2 248 000	19,7 %	1 701 000	15,6 %	1,26
1997	2 287 000	19,8 %	1 669 000	15,0 %	1,32
1998	2 146 000	18,3 %	1 555 000	13,8 %	1,33
1999	2 074 000	17,5 %	1 499 000	13,2 %	1,33

TABLEAU 8.2 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ PARMIS LES FEMMES ET LES HOMMES DE 18 ANS ET PLUS, 1999

	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté (p. cent)	Rapport entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté (p. cent)	Rapport entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes
Femmes	2 074 000	17,5 %	1,33	1 466 000	12,4 %	1,25
Hommes	1 499 000	13,2 %		1 127 000	9,9 %	

TABEAU 8.3 : TAUX DE PAUVRETÉ DANS LES FAMILLES ÉPOUX-ÉPOUSE DE MOINS DE 65 ANS, AVEC ET SANS LES GAINS DE L'ÉPOUSE, 1999

Famille	Ensemble des familles	Nombre de familles pauvres				Taux de pauvreté (p. cent)			
		Avec les gains de l'épouse		Sans les gains de l'épouse		Avec les gains de l'épouse		Sans les gains de l'épouse	
		Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
Familles biparentales de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans	2 475 000	142 000	74 000	530 000	369 000	5,8 %	3,0 %	21,4 %	14,9 %
Familles biparentales de moins de 65 ans avec au moins un enfant de moins de six ans	1 035 000	75 000	34 000	215 000	153 000	7,2 %	3,3 %	20,8 %	14,8 %
Familles biparentales de moins de 65 ans dont tous les enfants ont entre 6 et 17 ans	1 441 000	68 000	40 000	315 000	216 000	4,7 %	2,8 %	21,9 %	15,0 %
Couples sans enfants	2 100 000	79 000	43 000	354 000	257 000	3,8 %	2,1 %	16,9 %	12,2 %

Source : Statistique Canada, Division des statistiques sur le revenu, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Les taux de pauvreté parmi les familles avec enfants sont beaucoup plus élevés lorsque les gains de l'épouse sont déduits du revenu total, par rapport aux taux de pauvreté des familles sans enfants de moins de 18 ans. Par exemple, si l'on tient compte du revenu des deux conjoints, le taux de pauvreté réel des familles époux-épouse ayant des enfants de moins de 18 ans est de 5,8 p. cent, selon le revenu avant impôt. Toutefois, si l'on déduit les gains de l'épouse du revenu total, le taux de pauvreté est presque quatre fois plus élevé : 21,4 p. cent.

Le revenu du conjoint a un effet semblable sur les taux de pauvreté avant impôt des couples sans enfants de moins de 18 ans. Si l'on tient compte des gains de l'époux et de l'épouse, le taux de pauvreté est de 3,8 p. cent, mais il passe à 16,9 p. cent, sans les gains de l'épouse. Les écarts sont encore plus appréciables si l'on utilise les taux de pauvreté après impôt. Ainsi, le taux aurait été cinq fois plus élevé pour les familles avec enfants et six fois plus élevé pour les couples sans enfants.

LES ENFANTS

Les taux de pauvreté parmi les enfants sont le reflet des taux de pauvreté parmi les parents et ils ont tendance à fluctuer selon la situation économique. Le taux de pauvreté national chez les enfants est passé de 19,2 p. cent en 1998 à 18,7 p. cent en 1999, et le nombre d'enfants pauvres, de 1 353 000 à 1 313 000. La différence la plus frappante d'une année à l'autre est l'énorme fossé qui sépare les taux de pauvreté parmi les enfants de familles biparentales du taux des enfants élevés par leur mère ou par leur père seulement. On relève aussi des différences importantes entre les provinces.

L'un des mythes tenaces à propos de la pauvreté dans laquelle vivent des enfants veut que la plupart des enfants pauvres grandissent dans des familles monoparentales. Les tableaux 6.5 à 6.7 montrent que ce n'est pas le cas. En 1999, 1 305 000 enfants vivaient dans la pauvreté. De ce nombre, 696 000 vivaient dans des familles biparentales et 522 000 dans des familles dirigées par une femme. Ces nombres n'ont cessé d'augmenter depuis 1980, alors que 652 000 enfants pauvres vivaient dans des familles biparentales, 354 000 avec une mère seule et 19 000 avec un père seul. De plus, 35 000 enfants pauvres, en 1980, et 53 000 en 1999, vivaient dans des familles inhabituelles, par exemple avec des parents de 65 ans ou plus. À l'exception de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan, on trouve plus d'enfants pauvres dans des familles biparentales que dans des familles monoparentales dans la majorité des provinces.

Néanmoins, la proportion d'enfants pauvres élevés par leur mère seulement a sensiblement augmenté depuis deux décennies. Comme on le voit dans la figure 8.4, 33 p. cent des enfants pauvres vivaient dans des familles monoparentales dirigées par la mère, et la plupart des autres, dans des familles biparentales. La figure 8.5 montre qu'en 1999, la proportion comparable d'enfants pauvres vivant avec une mère seule était passée à 40 p. cent, et celle des enfants vivant dans des familles biparentales avait reculé à 53 p. cent.

Les tendances provinciales de la pauvreté chez les enfants en 1999 sont indiquées à la figure 8.6. Les figures 8.7 à 8.16 présentent les tendances provinciales de la pauvreté chez les enfants, de 1980 à 1999. C'est à l'Île-du-Prince-Édouard que l'on retrouvait le taux de pauvreté

chez les enfants le moins élevé en 1999, soit 16,4 p. cent, et le plus élevé (25,7 p. cent), à Terre-Neuve et Labrador.

Figure 8.4 : Répartition des enfants pauvres par type de famille, 1980

(Total = 1 061 000)

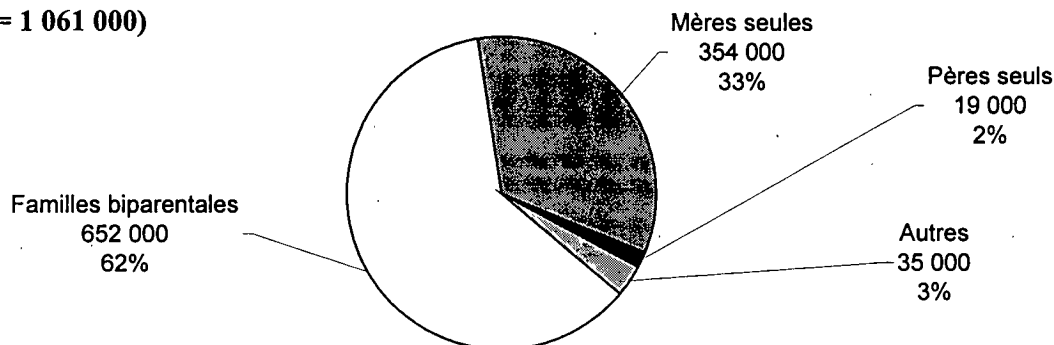
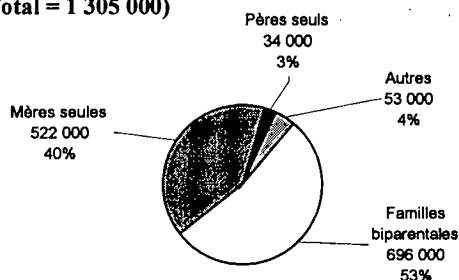


Figure 8.5 : Répartition des enfants pauvres par type de famille, 1999

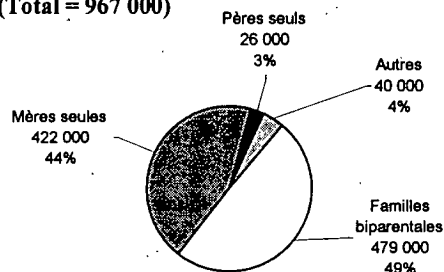
Avant impôt

(Total = 1 305 000)



Après impôt

(Total = 967 000)



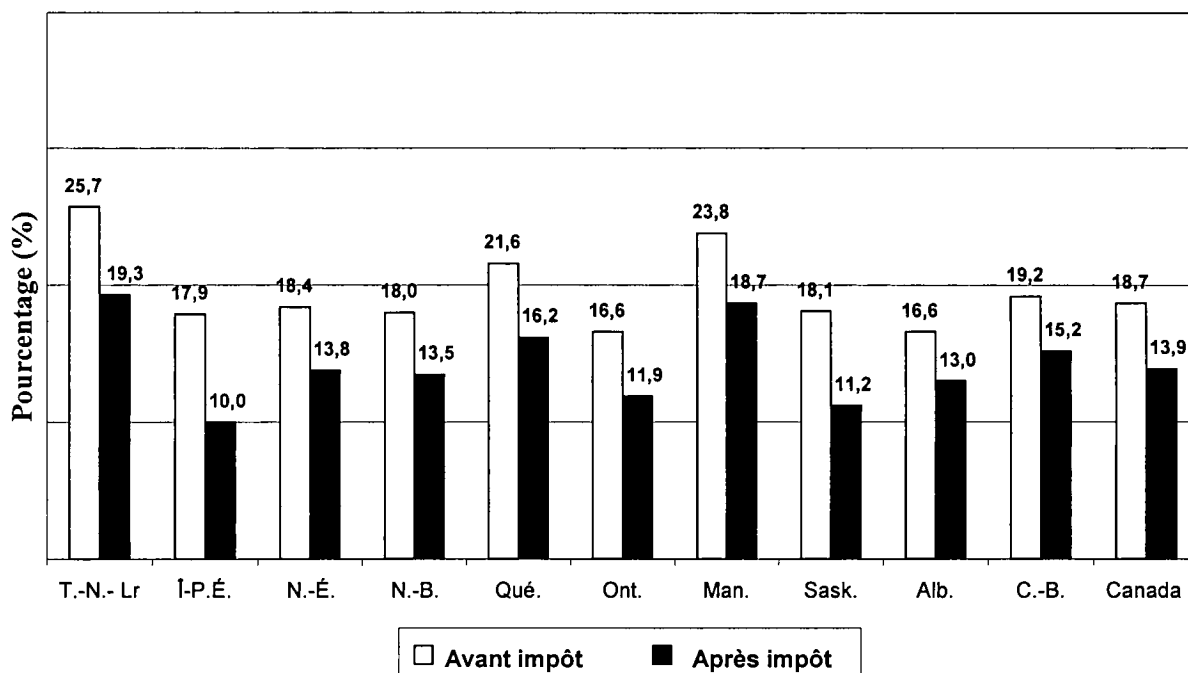
De 1998 à 1999, les taux de pauvreté parmi les enfants ont légèrement augmenté dans deux provinces, soit de 0,2 point de pourcentage au Manitoba et de 0,4 point de pourcentage à Terre-Neuve et Labrador, mais ils ont fait un bond de 5,4 points de pourcentage à l'Île-du-Prince-Édouard. En revanche, les taux de pauvreté ont légèrement diminué dans d'autres provinces, soit 0,1 point de pourcentage au Nouveau-Brunswick, 0,7 point en Saskatchewan et en Alberta, 1,1 point en Ontario, 3,2 points de pourcentage en Colombie-Britannique et 4,1 points en Nouvelle-Écosse.

Le taux de pauvreté national des enfants vivant dans des familles biparentales était de 12,2 p. cent en 1999 et les taux provinciaux allaient de 9,3 p. cent en Nouvelle-Écosse à un sommet de 18,9 p. cent à Terre-Neuve et Labrador. Les taux de pauvreté parmi les enfants vivant avec leur mère seulement étaient extrêmement élevés. Le taux national était de 51,8 p. cent, soit 48,2 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard, pour le taux le plus bas, et 71,6 p. cent à Terre-Neuve et Labrador, le taux le plus élevé.

LES PERSONNES ÂGÉES

La lutte à la pauvreté chez les personnes âgées a été une des plus grandes réussites de la politique sociale du Canada pendant la deuxième moitié du XX^e siècle. Les taux de pauvreté des personnes de 65 ans et plus ont fortement diminué, au fil des ans, et cette baisse se poursuit de façon plus ou moins constante.

Figure 8.6: Pourcentage d'enfants pauvres par province, 1999



En 1999, le taux de pauvreté de l'ensemble des personnes âgées a chuté à 17,7 p. cent, par rapport à 19,7 p. cent en 1998. Les couples âgés et les hommes seuls de plus de 65 ans ont été les principaux bénéficiaires de cette amélioration. Le taux de pauvreté avant impôt des couples âgés a chuté de 7 p. cent en 1998 à 4,7 p. cent en 1999, et celui des hommes seuls est passé de 35,1 p. cent en 1998 à 31,9 p. cent en 1999. Toutefois, le taux de pauvreté des femmes âgées a augmenté, passant de 47,9 p. cent en 1998 à 48,5 p. cent en 1999.

Les taux de pauvreté des personnes âgées ont fluctué d'une province à l'autre et, dans chacune d'elles, entre les hommes et les femmes. L'Ontario affichait un seuil record de faible taux de pauvreté de 18,1 p. cent en 1999 parmi les femmes âgées, par rapport au seuil précédent de 18,3 p. cent en 1998. À l'opposé, le taux de pauvreté parmi les femmes âgées était le plus élevé au Québec, soit 31,8 p. cent en 1999, mais nettement plus bas que le taux de 36,2 p. cent constaté en 1998.

Dans toutes les provinces, les taux de pauvreté des hommes âgés demeurent nettement inférieurs à ceux des femmes âgées. Les taux de pauvreté des hommes et des femmes de toutes les provinces, de 1980 à 1999, sont décrits de façon plus détaillée dans les figures 8.17 à 8.26.

Figure 8.7 : Terre-Neuve et Labrador
Pourcentage d'enfants pauvres

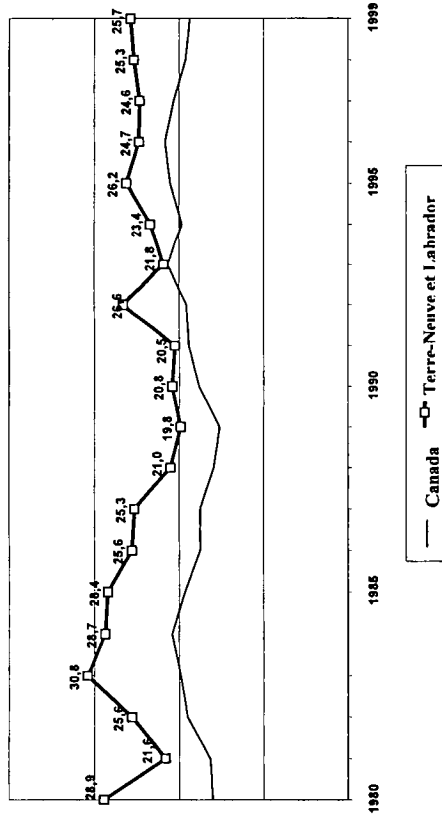


Figure 8.8 : Île-du-Prince-Édouard
Pourcentage d'enfants pauvres

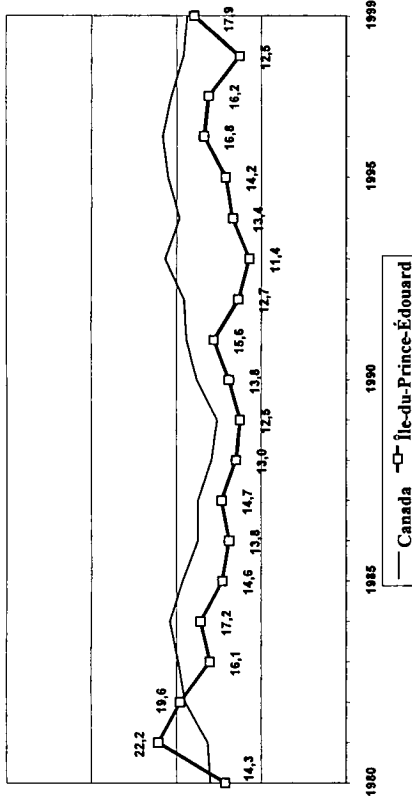


Figure 8.9 : Nouvelle-Écosse
Pourcentage d'enfants pauvres

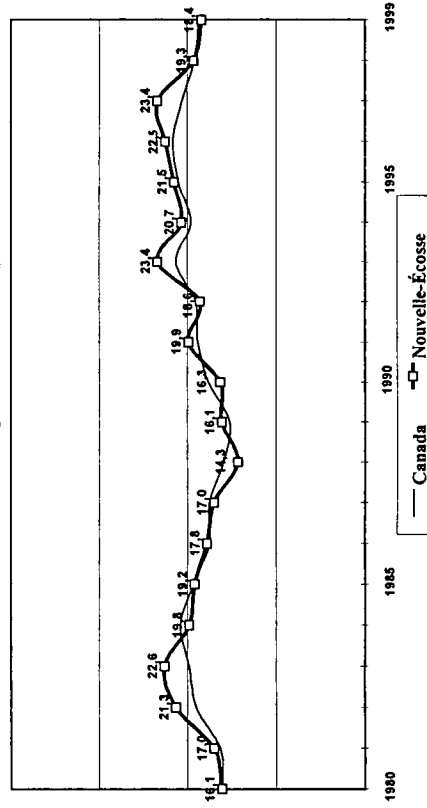


Figure 8.10 : Nouveau-Brunswick
Pourcentage d'enfants pauvres

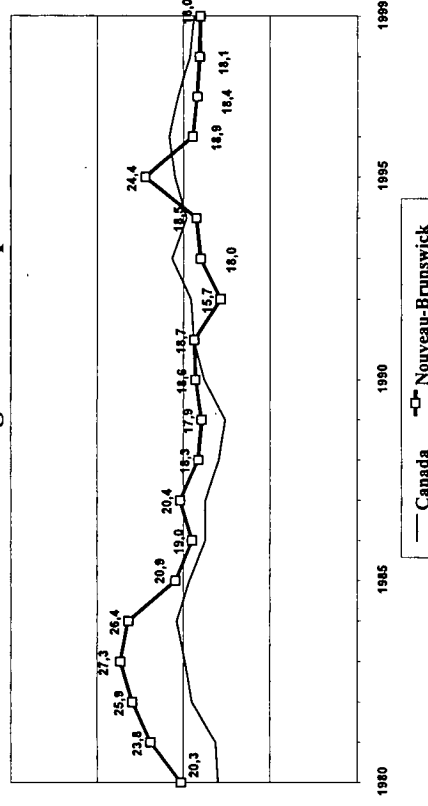


Figure 8.11 : Québec
Pourcentage d'enfants pauvres

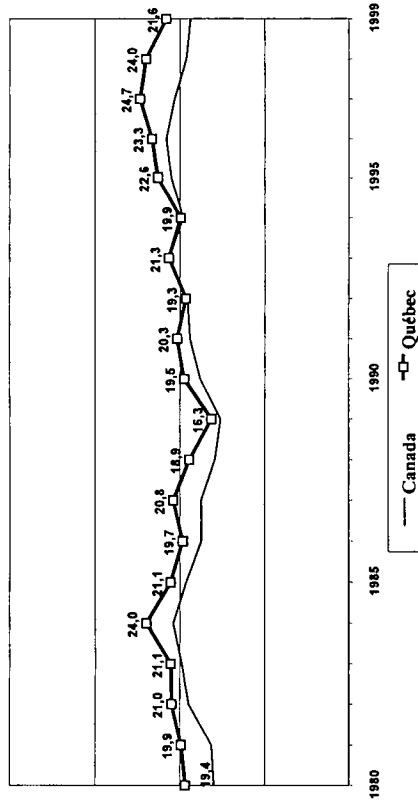


Figure 8.12 : Ontario
Pourcentage d'enfants pauvres

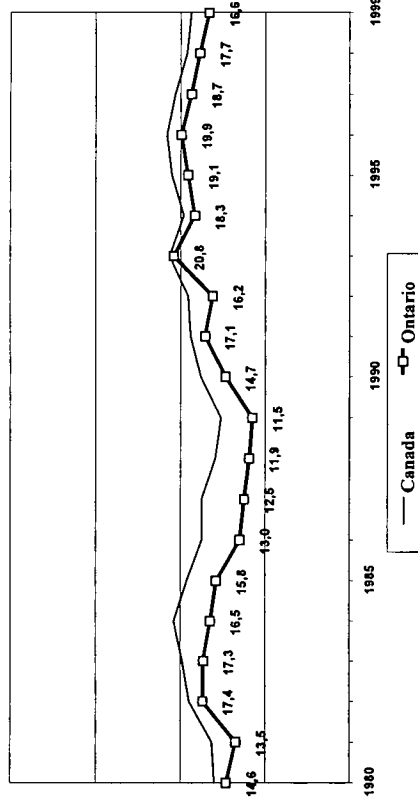


Figure 8.13 : Manitoba
Pourcentage d'enfants pauvres

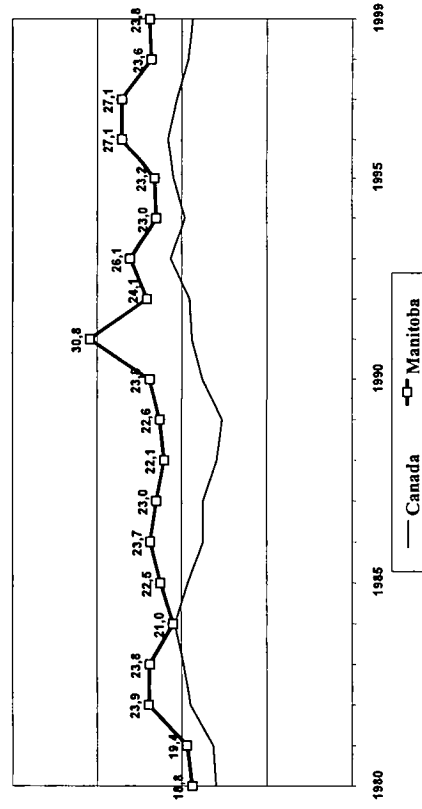


Figure 8.14 : Saskatchewan
Pourcentage d'enfants pauvres

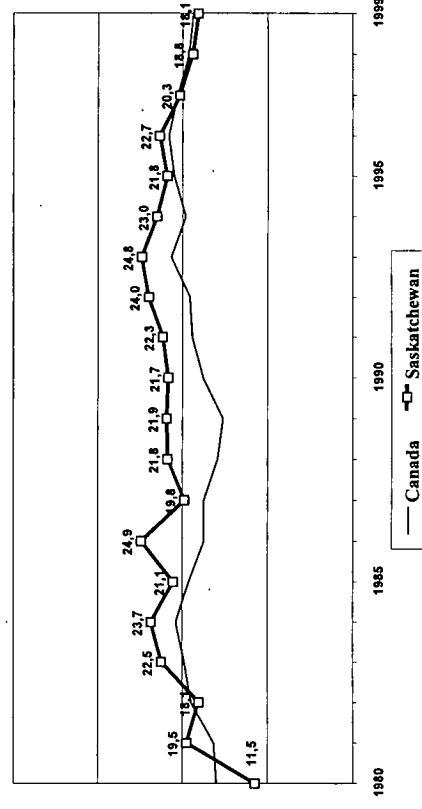


Figure 8.15 : Alberta
Pourcentage d'enfants pauvres

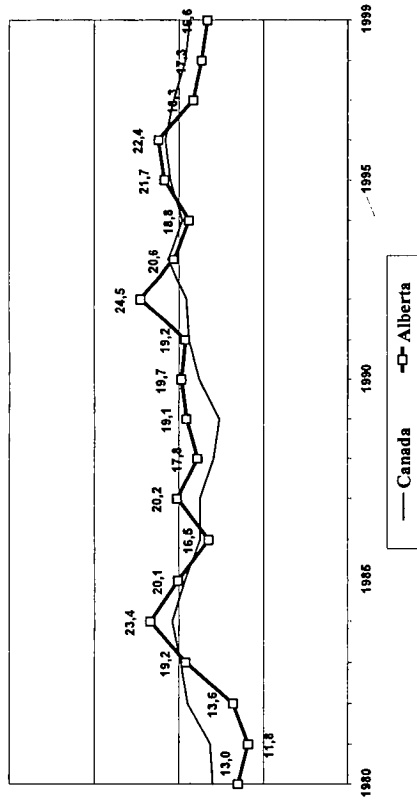


Figure 8.16 : Colombie-Britannique
Pourcentage d'enfants pauvres

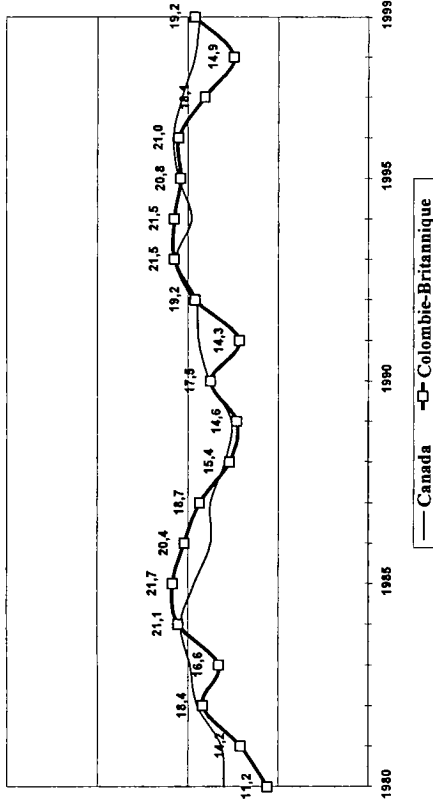


Figure 8.17 : Terre-Neuve et Labrador
Pourcentage de personnes âgées pauvres

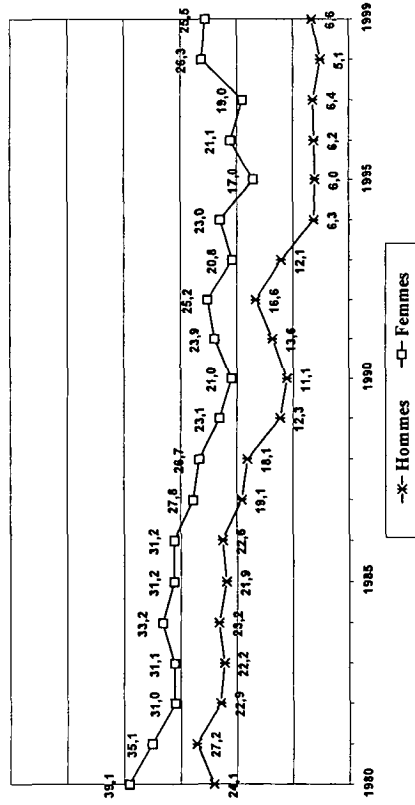


Figure 8.18 : Île-du-Prince-Édouard
Pourcentage de personnes âgées pauvres

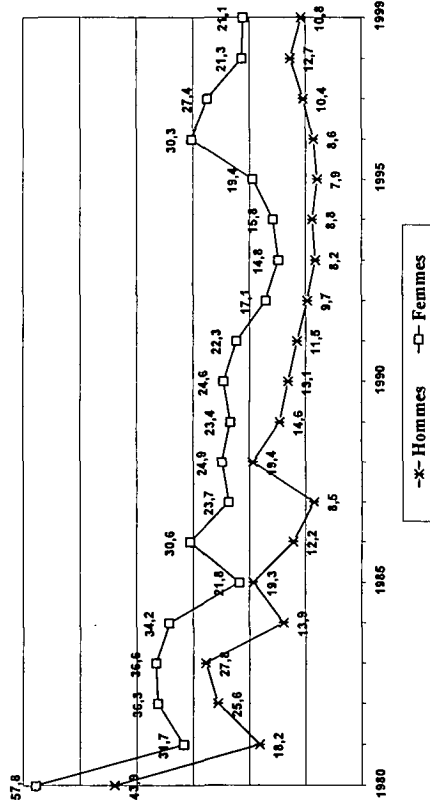


Figure 8.19 : Nouvelle-Écosse
Pourcentage de personnes âgées pauvres

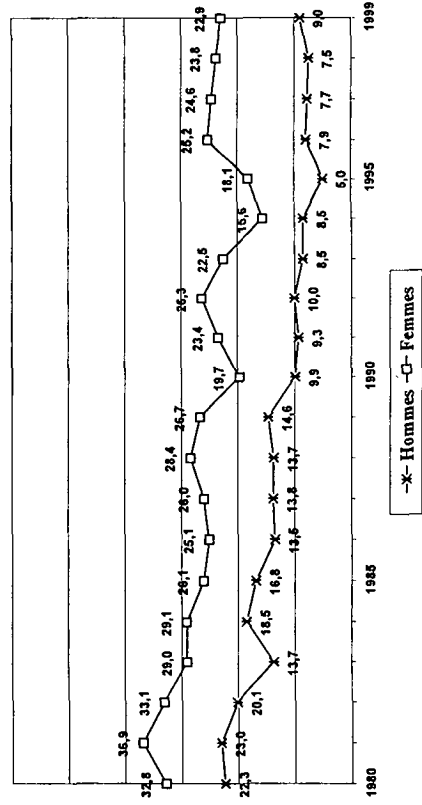


Figure 8.20 : Nouveau-Brunswick
Pourcentage de personnes âgées pauvres

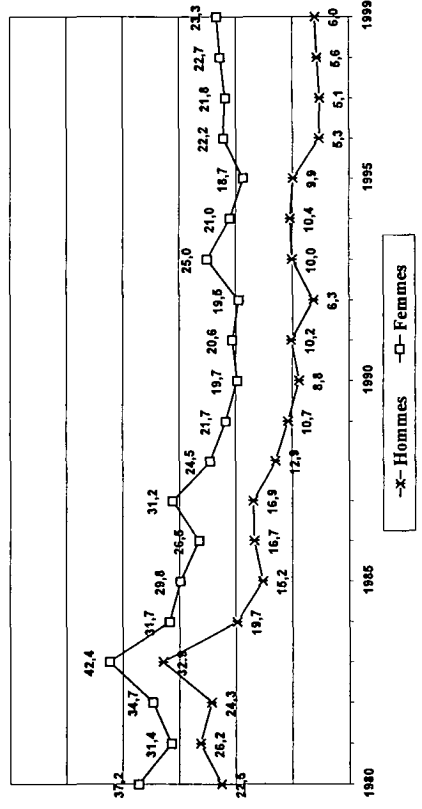


Figure 8.21 : Québec
Pourcentage de personnes âgées pauvres

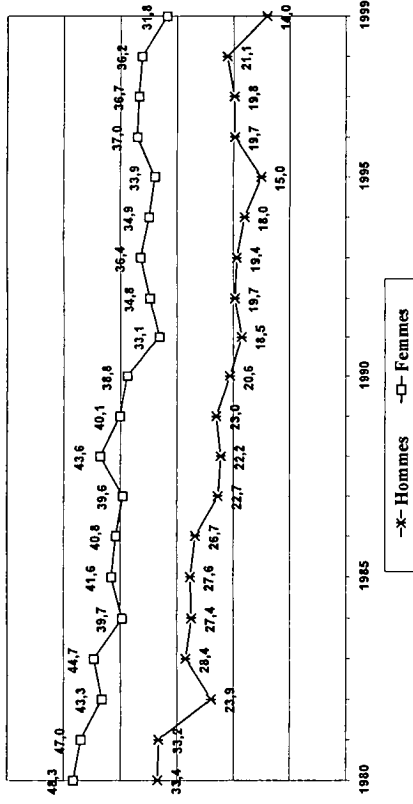


Figure 8.22 : Ontario
Pourcentage de personnes âgées pauvres

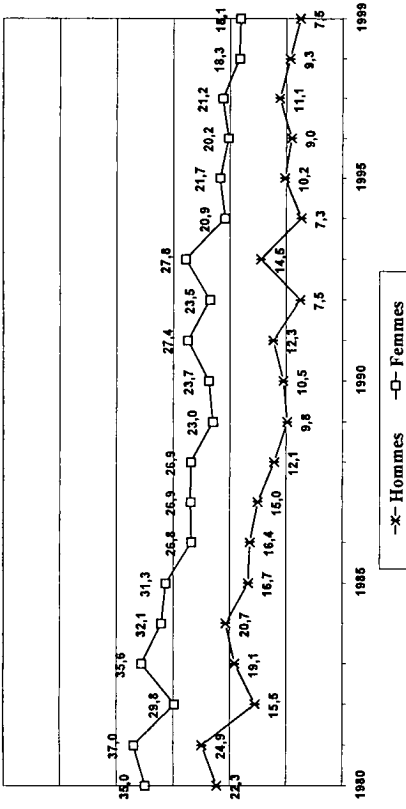


Figure 8.23 : Manitoba
Pourcentage de personnes âgées pauvres

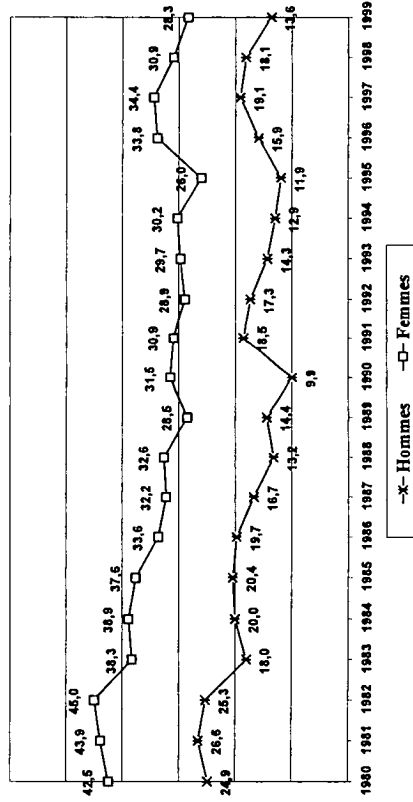


Figure 8.24 : Saskatchewan
Pourcentage de personnes âgées pauvres

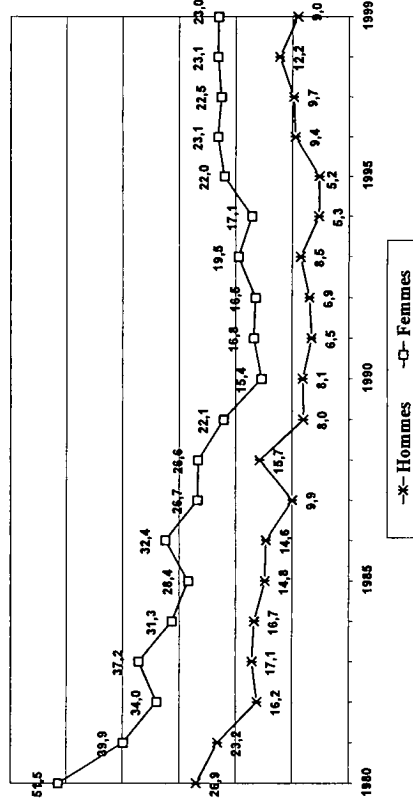


Figure 8.25 : Alberta
Pourcentage de personnes âgées pauvres

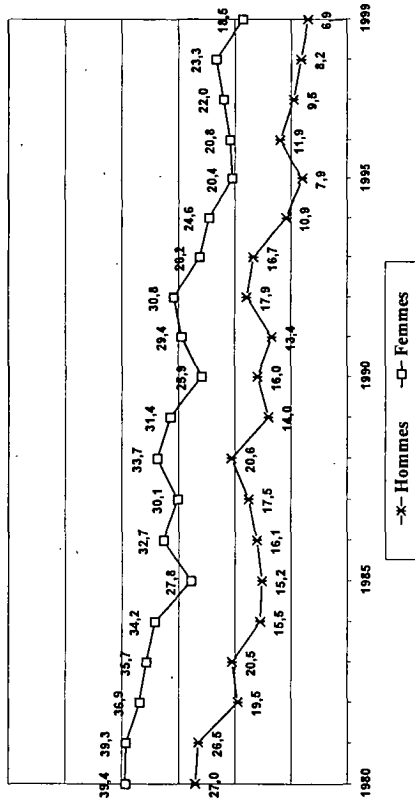
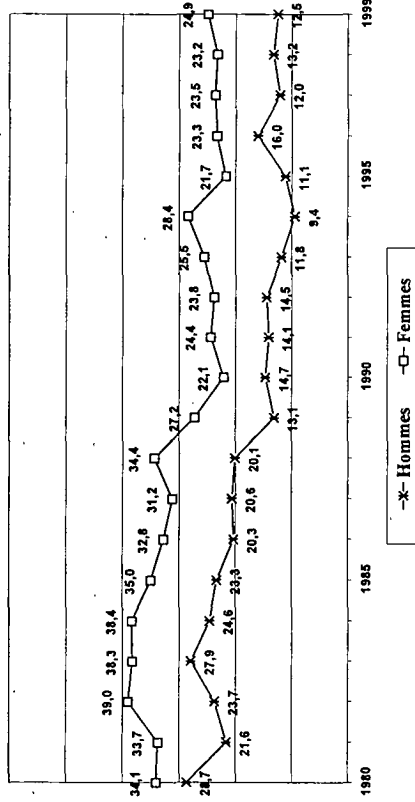


Figure 8.26 : Colombie-Britannique
Pourcentage de personnes âgées pauvres



IX. PEUPLES AUTOCHTONES

Les chapitres précédents présentaient des données sur certains Autochtones – ceux qui habitent à l'extérieur des réserves – extraites de la base de données de l'EDTR employée pour la préparation du *Profil de la pauvreté*. Ces données révèlent l'étendue plus marquée de la pauvreté dans cette population, par rapport à l'ensemble de la population canadienne. Comprendre les réalités des modes de vie des Autochtones et de la pauvreté chez les populations Autochtones est chose difficile, cependant, et exige plus d'informations.

Le présent chapitre comprend des données contextuelles¹ qui aideront le grand public à mieux comprendre certains problèmes auxquels se heurtent les Autochtones du Canada. Nous y décrivons plusieurs facteurs qui rendent les Autochtones, autant les familles que les individus, plus vulnérables à la pauvreté. Nous expliquons certains traits distinctifs des Autochtones et des non-Autochtones qui influent sur la collecte, l'utilisation et l'interprétation des données². Ces différences ont elles-mêmes des effets sur la conception et la mise en œuvre des politiques destinées à améliorer la situation économique et sociale des peuples Autochtones.

De nombreuses enquêtes périodiques et fréquentes destinées à recueillir des données sur les Canadiens ne tiennent pas compte des populations établies dans des territoires ou des réserves et ne comprennent aucune question sur l'origine ethnique ou raciale. Comme ces données détaillées viennent plutôt du recensement de la population, elles sont donc recueillies moins souvent et leur traitement est plus long.

Sauf indication contraire, la population Autochtone décrite dans ce chapitre comprend les personnes qui se sont identifiées à titre d'Autochtones dans le recensement de la population de 1996, ainsi que celles qui ne sont pas identifiées comme des Autochtones, mais qui sont des Indiens inscrits et/ou qui font partie de bandes des Premières nations. Les personnes qui s'identifiaient à titre d'Autochtones pouvaient préciser si elles étaient des Indiens d'Amérique du Nord, des Métis, des Inuits ou si elles étaient d'origine Autochtone multiple.

IDENTITÉ, CULTURE ET LANGUE

La situation des Autochtones d'aujourd'hui remonte à l'arrivée des Européens au Canada et à des traités qui, en théorie, visaient à favoriser l'établissement pacifique de non-Autochtones tout en permettant aux Autochtones de conserver de grandes étendues de terre afin qu'ils puissent protéger leur mode de vie ancestral. Or, les Autochtones formaient

¹ Sauf indication contraire, les données mentionnées dans ce chapitre sont extraites du recensement de la population de 1996 et d'autres documents de Statistique Canada, entre autres *Femmes au Canada 2000 : rapport statistique fondé sur le sexe*.

² Le Conseil national du bien-être social tient à remercier Dr David Newhouse, professeur, "Études Autochtones", de l'Université Trent de son aide et de ses conseils pour la révision d'une version préliminaire de ce chapitre. Le contenu final ainsi que toute erreur dans la présentation des données demeurent néanmoins la responsabilité entière du Conseil.

alors et forment encore un groupe très diversifié. Règle générale, les traditions Autochtones relatives aux droits individuels et collectifs, à la gouvernance, aux liens entre les gens et la terre, et à leurs relations entre eux et avec les autres générations diffèrent de celles qui sont devenues la norme chez la majorité des Canadiens non-Autochtones³.

Pendant la période de colonisation qui suivit, marquée par des controverses qui perdurent encore, la constitution adoptée en 1867 attribuait au gouvernement fédéral la responsabilité envers les Indiens d'Amérique du Nord et des terres leur étant réservées.⁴ La première *Loi sur les Indiens* fut adoptée en 1876 et était fondée sur la notion de tutelle selon laquelle les Indiens d'Amérique du Nord étaient traités comme des mineurs ayant besoin de protection et d'éducation. La Loi a créé un statut particulier de personne appelée un Indien ainsi qu'un registre tenu à jour par le gouvernement fédéral afin de les dénombrer. Elle a également établi des réserves indiennes avec une forme limitée de gouvernance sous administration fédérale ainsi qu'un régime de réglementation qui a exclu les Indiens du courant dominant de plusieurs aspects de la vie canadienne. Par exemple, les Indiens inscrits dont les revenus sont gagnés dans des réserves sont exemptés de payer des impôts sur le revenu, mais ils ont également été exclus, jusqu'à récemment, des principaux programmes canadiens de développement économique et de sécurité du revenu. On leur a toujours refusé de participer à l'élaboration des politiques qui les concernaient. Même le droit politique le plus élémentaire – le droit de voter – n'a été consenti qu'en 1960.

Les Autochtones non-inscrits sous la loi et/ou qui vivent à l'extérieur des réserves sont assujettis aux mêmes régimes politiques fédéral et provincial ou territorial que les autres Canadiens. Or, les politiques et les programmes établis par ces régimes n'ont pas toujours été conçus en tenant compte de leurs situations et de leurs besoins particuliers, entre autres leurs expériences vécues de discrimination ouverte et systémique fondée sur l'origine raciale et ethnique.

Les différentes catégories d'Autochtones ont différentes relations vis-à-vis les structures de gouvernance du Canada. Ces catégories ont un impact sur l'identification et le dénombrement des Autochtones, spécialement ceux qui sont inscrits sous la Loi des Indiens et décrits comme Indiens inscrits. Autrefois, les hommes et les femmes de cette catégorie n'étaient pas traités de la même façon. Les femmes indiennes inscrites qui épousaient des hommes à l'extérieur de cette catégorie perdaient leur statut et ne faisaient plus partie d'une bande des Premières nations. Elles ne pouvaient donc plus continuer d'habiter dans les collectivités où elles avaient grandi et auxquelles elles appartenaient, ni avoir des droits de propriété ou profiter des services de la réserve, et ce, non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour leurs enfants, et même après un divorce. La situation contraire s'appliquait aux hommes indiens inscrits dont les femmes non-inscrites obtenaient le statut indien. Ces règles

³ Pour avoir des renseignements plus complets sur l'histoire et les points de vue des divers peuples autochtones, voir, par exemple, le *rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, volumes 1 à 5, ministre des Approvisionnement et Services du Canada (1996).

⁴ Paragraphe 91(24) de la *Loi sur l'Amérique du Nord britannique*, 1867.

ont été modifiées en 1985. Beaucoup de femmes et d'enfants ont pu revendiquer la reconnaissance de leur statut et, dans certains cas, l'appartenance à une bande.

En revanche, les Métis forment une population d'origine mixte issue d'unions entre des Autochtones et des Européens et qui a acquis sa propre identité culturelle au fil des ans. Malgré le rôle clé des Métis dans l'essor économique du Canada, ils n'ont obtenu une reconnaissance partielle et certains droits que très récemment, par la *Loi constitutionnelle* de 1982. Les Inuits ont une identité particulière qui est étroitement liée à la géographie, ayant vécu dans les secteurs à l'extrême nord du Canada pendant des milliers d'années et ayant beaucoup en commun avec les Inuits d'autres pays circumpolaires. Leur économie mixte associe des revenus de salaires avec des activités de production forestière, de commerce de la fourrure et d'autres activités d'exploitation. Dans la plupart des régions situées au nord, ils constituent la majorité de la population à l'opposé d'autres Autochtones. Ils ont beaucoup accompli au chapitre des institutions politiques adaptées à leur culture, notamment avec la création du nouveau Territoire du Nunavut en 1999. Cependant le Nord lui-même présente des défis économiques et n'a que peu d'influence ou de pouvoir au sein du contexte canadien plus large.

La *Loi sur les Indiens* n'est qu'un des nombreux facteurs qui peuvent influencer sur la réponse possible d'un Autochtone à une question du recensement portant sur l'identité. De fait, les Autochtones s'identifient différemment d'un recensement à l'autre. L'entremêlement de la culture, de la constitution et de la législation sont des facteurs qui influent sur les identités des Autochtones et les amène à changer au fil du temps avec les modifications dans les circonstances individuelles.

En ce qui concerne la langue, un peu plus de 29 p. cent des Autochtones du Canada affirmaient pouvoir parler une langue Autochtone en 1996. Cette proportion atteint un sommet de près de 73 p. cent chez les Inuits, contre environ 35 p. cent chez les Indiens d'Amérique du Nord et un peu moins de 9 p. cent chez les Métis. Le nombre d'Autochtones parlant couramment une langue Autochtone au foyer était toutefois moins élevé. L'âge est un facteur décisif, car les personnes âgées sont proportionnellement plus nombreuses à parler une langue Autochtone.

LA POPULATION AUTOCHTONE DANS LES RÉSERVES ET HORS DES RÉSERVES

La population Autochtone du Canada s'établissait à 799 010 habitants en 1996, soit environ 3 p. cent de la population canadienne. Bien que la majorité des Autochtones n'habitent pas dans des réserves, la proportion de ceux qui y vivent est néanmoins appréciable. Plus de femmes que d'hommes Autochtones vivaient hors des réserves (72 p. cent et 69 p. cent, respectivement). On trouvait donc plus d'hommes (31 p. cent) que de femmes (28 p. cent) dans les réserves. La population des réserves était constituée presque exclusivement d'Indiens d'Amérique du Nord et presque tous les Autochtones (98 p. cent) qui vivaient dans des collectivités Autochtones étaient inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Il importe de rappeler que ces pourcentages ne tiennent pas compte d'environ 44 000 personnes vivant dans des réserves et des établissements indiens qui n'ont pas été recensés.

Les profils de vie des Autochtones et des non-Autochtones en milieu urbain et rural révèlent des ressemblances et des différences. Ainsi, 51,3 p. cent des femmes Autochtones habitaient dans des régions urbaines, à l'extérieur des réserves, contre 79,3 p. cent des femmes non-Autochtones. Chez les hommes, ces proportions étaient de 47,5 p. cent et de 77,6 p. cent, respectivement. La proportion de personnes habitant dans des régions rurales à l'extérieur des réserves était presque identique chez les femmes et les hommes Autochtones et non-Autochtones, soit entre 21 et 22 p. cent. Les Métis formaient le groupe le plus urbanisé, et les Inuits, le groupe le moins urbanisé. D'ailleurs, la majorité des Inuits vivaient dans le Nord, en particulier dans le nouveau territoire du Nunavut, dont la population est majoritairement Autochtone.

Les femmes Autochtones (56,7 p. cent) étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes Autochtones (52,9 p. cent) et les hommes et femmes non-Autochtones (42,7 p. cent et 42,8 p. cent) à avoir déménagé au cours des cinq années précédant le recensement de 1996.

COMPOSITION DES FAMILLES

Les populations Autochtones et non-Autochtones présentent des différences marquées en ce qui concerne la formation des familles et la fécondité. La population Autochtone est, en moyenne, beaucoup plus jeune. En 1996, on y trouvait moins de personnes âgées et plus d'enfants de moins de 15 ans. Cette situation s'explique en partie par le fait que les femmes Autochtones affichent des taux de fécondité beaucoup plus élevés que les autres Canadiennes. Le Recensement de 1996 montre que les Indiennes inscrites, par exemple, avaient un taux de fécondité global de 2,7 enfants, contre 1,6 pour toutes les Canadiennes. De plus, la cohorte suivante de nouveaux parents Autochtones était plus grande, avec 18 p. cent de femmes Autochtones dans le groupe d'âge des 15-24 ans, contre 13 p. cent chez les femmes non Autochtones.

Il importe toutefois de tenir compte du contexte historique et d'éviter de conclure que les individus et familles Autochtones verraient peut-être leur sort s'améliorer si leur fécondité se rapprochait davantage de la moyenne canadienne. Ainsi, des maladies introduites par les Européens ont décimé une grande partie de la population Autochtone d'autrefois, et les politiques publiques ultérieures ont isolé les enfants de leurs parents et rompu les liens familiaux et communautaires. La capacité d'avoir des enfants et de les élever n'a donc pas le même sens pour eux que pour la majorité des Canadiens non-Autochtones.

Compte tenu de la forte corrélation habituelle entre le sexe et la pauvreté, la situation familiale des femmes peut être un facteur important de leur bien-être. On constate d'ailleurs de grandes différences entre les femmes Autochtones et non-Autochtones. Ainsi, en 1996, 32 p. cent des femmes Autochtones vivaient en couple, contre 50 p. cent des femmes non Autochtones. La proportion des femmes Autochtones vivant en union de fait était plus de deux fois plus élevée (17 p. cent contre 8 p. cent). De même, elles formaient une part plus appréciable des parents seuls (18 p. cent, contre 8 p. cent). De plus, les familles monoparentales dirigées par des femmes Autochtones étaient généralement plus grandes, avec une moyenne de 2,3 enfants, par rapport à 1,8 enfants pour les autres familles monoparentales

dirigées par des femmes. Il était moins probable que les femmes Autochtones vivent seules et elles étaient plus susceptibles que les femmes non-Autochtones à vivre avec des membres de leur famille étendue.

SANTÉ

La santé est un facteur important qui peut influencer sur le revenu des personnes et de leurs familles et qui peut être à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté. Les Autochtones sont beaucoup plus touchés par certaines maladies que les non-Autochtones, entre autres par le diabète, les troubles cardiaques, la tuberculose et le VIH/sida. Une très grande proportion d'Autochtones, en particulier des femmes, font état de leur état de santé passable ou mauvais. L'espérance de vie des Autochtones est inférieure à celle des non-Autochtones, bien que l'écart ait beaucoup diminué depuis 20 ans. Dans les deux groupes de population, les femmes tendent à vivre plus longtemps que les hommes.

Les taux de suicide sont également beaucoup plus élevés chez les Autochtones que dans le reste de la population, en particulier chez les jeunes hommes Autochtones. Ainsi, de 1989 à 1993, le taux de suicide par 100 000 habitants dans le groupe des 15 à 24 ans était de 126 chez les Indiens inscrits et 35 chez les Indiennes inscrites alors qu'il était de 24 pour l'ensemble des Canadiens et de 5 pour l'ensemble des Canadiennes⁵.

JUSTICE

La relation des Autochtones avec le système de justice pénale est un autre secteur où l'on constate d'importants écarts avec l'ensemble de la population non-Autochtone. En effet, les Autochtones sont souvent victimes d'actes de violence à connotation raciale, sans compter les taux élevés de femmes victimes d'actes de violence conjugale et d'autres formes de violence fondée sur le sexe. Les Autochtones sont également incarcérés beaucoup plus souvent que les autres Canadiens et des preuves tendent à démontrer que le racisme et des facteurs liés à la pauvreté jouent un rôle important dans ce phénomène⁶.

ÉDUCATION

Une relation évidente entre les études et l'emploi influe sur la vulnérabilité à la pauvreté. Par exemple, le taux de chômage chez les jeunes adultes Autochtones qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires s'établissait à 40 p. cent en 1996 comparativement à 9 p. cent chez ceux qui détenaient un diplôme universitaire. Les Autochtones ont fait des progrès significatifs en matière d'éducation depuis une décennie. Ainsi, le pourcentage des

⁵ Santé Canada, Analyse des programmes de santé, Programmes de santé des Premières nations et des Inuits.

⁶ Voir *La justice et les pauvres*, Conseil national du bien-être social (printemps 2000), qui comprend une analyse approfondie des effets de la condition sociale et de la race sur le traitement des suspects à tous les stades du système de justice pénale.

Indiens inscrits ayant fait certaines études postsecondaires a augmenté de 5,5 p. cent entre 1991 et 1996, comparé à une hausse de 3,8 p. cent pour l'ensemble de la population canadienne⁷. Toutefois, les niveaux de scolarité des Autochtones sont encore nettement inférieurs à ceux des non-Autochtones.

De 1986 à 1996, les Autochtones de 20 à 29 ans ont amélioré leurs compétences à tous les points de vue. La proportion de jeunes femmes et de jeunes hommes (y compris ceux qui fréquentaient encore l'école) n'ayant pas terminé leurs études secondaires avait diminué, pendant que celle des Autochtones ayant terminé des études collégiales doublait, passant de 2 p. cent à 4 p. cent. Ils ont cependant une longue route à parcourir pour atteindre les niveaux des non-Autochtones. Ainsi, jusqu'à 51 p. cent des jeunes adultes Autochtones de 20 à 29 ans qui ne poursuivent plus leurs études n'ont pas terminé leurs études secondaires, contre 23 p. cent chez les autres Canadiens. Environ 18 p. cent des jeunes adultes Autochtones ont obtenu un diplôme d'études collégiales (29 p. cent des jeunes non-Autochtones), et 3 p. cent, un diplôme universitaire (15 p. cent des jeunes non-Autochtones).

À la question de l'Enquête de 1991 auprès des peuples Autochtones visant à savoir pour quelles raisons les jeunes adultes n'avaient pas terminé leurs études postsecondaires, les principales raisons mentionnées comprenaient les problèmes familiaux, chez les femmes (25 p. cent), et les problèmes financiers, chez les hommes (18 p. cent). Sur une note plus positive, les Autochtones, en particulier les femmes, sont plus nombreux que les autres Canadiens à retourner à l'école à un âge plus avancé⁸. Dans le groupe des 25 à 34 ans, par exemple, 20,5 p. cent des femmes Autochtones fréquentaient l'école en 1996, contre 13,5 p. cent des hommes Autochtones et 16,9 p. cent des Canadiennes et 15,2 p. cent des Canadiens non-Autochtones⁹. De plus, contrairement aux attentes, plus de mères seules poursuivaient leurs études malgré une situation familiale plus exigeante. Environ 30 p. cent des mères Autochtones seules et 20 p. cent des mères de familles biparentales fréquentaient l'école en 1996 et la plupart de ces jeunes mères n'avaient pas terminé leurs études postsecondaires.

En ce qui concerne le financement des études postsecondaires, on peut constater des différences chez les étudiants Autochtones. Les Indiens inscrits et les Inuits ont droit aux subventions fédérales prévues par un programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. L'aide aux étudiants indiens inscrits provient des Affaires indiennes et du Nord Canada et est maintenant gérée par les Premières Nations, mais la suffisance des bénéfices a été remise en question. Beaucoup de ces étudiants utilisent les programmes provinciaux de prêts conçus à partir d'une hypothèse de la classe moyenne selon laquelle les parents sont capables de contribuer à l'éducation de leurs enfants, et ainsi, obtiennent leur

⁷ *Analyse des conditions socioéconomiques de 1991 et de 1996 : Comparaison entre les Indiens inscrits, les Indiens inscrits vivant dans les réserves et l'ensemble de la population du Canada*, Affaires indiennes et du Nord Canada, TPSGC (Ottawa, 2000).

⁸ Tate, Heather; « Niveau de scolarité des jeunes adultes autochtones », dans *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada (printemps 1999, n° 52).

⁹ *Femmes au Canada 2000* (p. 256).

diplôme avec un niveau d'endettement très élevé. Les autres étudiants Autochtones auraient droit aux mêmes programmes fédéraux et provinciaux de prêts que les étudiants non Autochtones et seraient aux prises avec le même problème d'endettement qui frappe les étudiants à faible revenu lors de leur graduation.

Divers facteurs historiques, économiques, sociaux et géographiques influent sur le niveau d'instruction des Autochtones. Ainsi, ceux qui habitent dans des collectivités rurales, éloignées ou nordiques ont difficilement accès à des établissements d'enseignement, en particulier aux établissements d'enseignement supérieur. Les étudiants doivent franchir de grandes distances et s'habituer à des milieux sociaux et culturels étrangers qui peuvent être des sources d'aliénation et de découragement. Beaucoup d'Autochtones sont fortement influencés par les effets intergénérationnels négatifs d'études antérieures en pensionnat. L'éloignement du foyer, la perte des liens culturels et les abus que les enfants Autochtones et leurs familles ont subis au nom de l'éducation entravent encore de façon marquée la poursuite des études. La progression de la scolarisation entre 1986 et 1996 devrait toutefois avoir des effets intergénérationnels favorables, car ce groupe d'adultes plus instruits produira plus de modèles pour les enfants et les adolescents Autochtones.

TRAVAIL, EMPLOI ET REVENU

Les Autochtones ont toujours eu moins tendance que les non-Autochtones à faire partie de la population active. Du point de vue de l'emploi, du chômage et du revenu, toutefois, il importe de reconnaître que le travail non rémunéré est sans doute un phénomène important pour certains Autochtones, en particulier ceux qui habitent dans des réserves et dans le Nord. Leur réalité complexe peut souvent comprendre de longues périodes de pêche, de piégeage, de chasse, de couture, d'éducation des enfants et de soins prodigués à des parents et amis. Le fait que les Autochtones qui vivent dans des réserves ne paient pas d'impôt sur le revenu, mais qu'ils ne peuvent pas non plus participer aux régimes de retraite publics, est sans doute un autre facteur qui influe sur les comparaisons de revenus.

En 1996, 41 p. cent des femmes et 48 p. cent des hommes Autochtones de 15 ans et plus avaient un emploi, contre 53,1 p. cent des Canadiennes et 65,6 p. cent des Canadiens non Autochtones. Le groupe des 25 à 44 ans affichait les taux d'emploi les plus élevés : 50,7 p. cent des femmes et 59,8 p. cent des hommes Autochtones, et 71,8 p. cent des Canadiennes et 83,5 p. cent des Canadiens non-Autochtones. En revanche, dans la catégorie des personnes de 65 ans et plus, plus de femmes Autochtones (5,4 p. cent) que non-Autochtones (4,3 p. cent) avaient un emploi. Chez les hommes âgés, les taux se rapprochaient de ceux des hommes d'autres groupes d'âge.

Les taux de chômage des Autochtones (21,1 p. cent chez les femmes et 26,5 p. cent chez les hommes) étaient beaucoup plus élevés que ceux des non-Autochtones (9,7 p. cent des femmes et 9,9 p. cent des hommes).

Les salaires constituent la principale source de revenu personnel autant des Autochtones que des non-Autochtones. En 1995, les salaires représentaient 61,6 p. cent et 71,4 p. cent du revenu des femmes et des hommes Autochtones, respectivement, contre 66,6 p. cent et 71,8 p. cent de celui des Canadiennes et des Canadiens non-Autochtones. Les paiements de

transfert versés par les gouvernements formaient la deuxième source de revenu des Autochtones et des autres Canadiens, mais leur importance était plus élevée pour les premiers. La part du travail indépendant, des placements et des autres sources de revenu était proportionnellement plus élevée pour les autres Canadiens. Les données relatives au revenu total moyen, pendant la même année, sont les suivantes : Autochtones – 13 305 \$ (femmes) et 18 221 \$ (hommes) ; non-Autochtones – 19 348 \$ (femmes) et 31 404 \$ (hommes).

Comme nous l'avons mentionné, la situation familiale est une variable importante de la situation socio-économique. Pour l'ensemble des Autochtones, le revenu moyen des familles Autochtones dirigées par des mères seules était entre le tiers et la moitié de celui des familles biparentales. Le revenu annuel moyen des familles dirigées par des femmes était inférieur à 16 000 \$, contre environ 22 000 \$ pour les autres familles canadiennes également dirigées par des mères seules. Ces montants étaient plus élevés, mais l'écart était plus accentué, dans le cas des pères seuls, soit une moyenne de 21 000 \$ pour les pères Autochtones seuls et de 35 000 \$ pour les pères non-Autochtones seuls¹⁰.

Outre les écarts entre les salaires et les revenus des Autochtones et des autres Canadiens, une étude des données de 1991¹¹ révèle également des écarts encore plus grands parmi et entre les Autochtones. Globalement, les salaires des Métis à l'égard d'un travail comparable étaient sensiblement plus élevés que ceux des Indiens d'Amérique du Nord vivant dans des réserves. De même, la polarisation et l'inégalité de la répartition des salaires étaient plus grandes chez les Inuits que chez les autres peuples Autochtones.

PAUVRETÉ

Comme l'indiquent les données sur les études, l'emploi et le revenu, la pauvreté est un phénomène très fréquent chez les Autochtones. D'après les seuils de faible revenu de Statistique Canada (qui excluent les personnes qui habitent dans des réserves ou dans les territoires), les taux de pauvreté en 1995 chez les Autochtones de 15 ans et plus étaient de 42,7 p. cent chez les femmes et de 35,1 p. cent chez les hommes, soit plus de deux fois ceux des autres Canadiennes et Canadiens. Les taux de pauvreté comparables chez les enfants de moins de 15 ans s'établissaient à 59 p. cent chez les Autochtones et à 25 p. cent chez les autres enfants.

Les taux de pauvreté des Autochtones seraient encore plus élevés si les données tenaient compte de la population des réserves. En 1996, la majorité des Indiens inscrits vivaient dans environ 900 petites collectivités des Premières nations. Selon une étude de Statistique Canada décrivant les conditions de vie dans ces collectivités, presque toutes avaient un niveau de bien-être inférieur à celui de la moyenne des collectivités canadiennes. Les collectivités Autochtones affichaient entre elles des différences socio-économiques, mesurées par la

¹⁰ Hull, Jeremy; *Les mères seules autochtones au Canada, 1996 : Un profil statistique*, Direction de la recherche et de l'analyse, Affaires indiennes et du Nord Canada, TPSGC, Ottawa (2001, p. 88).

¹¹ Bernier, Rachel; *Les dimensions de l'inégalité salariale chez les Autochtones*, n° 109, Direction des études analytiques – Documents de recherche, Statistique Canada (décembre 1997).

scolarité, l'emploi, le revenu et le logement, y compris de grandes différences entre des collectivités des Premières nations très près les unes des autres, au plan géographique. Environ 23 p. cent des Indiens inscrits vivaient dans des collectivités des Premières nations ayant un niveau de bien-être supérieur à la moyenne, 47 p. cent dans des collectivités moyennes et 32 p. cent dans des collectivités inférieures à la moyenne. Ces dernières se caractérisaient par un fort surpeuplement et par de faibles taux de scolarité, d'emploi et de revenu. La proximité de centres urbains ou de régions riches en ressources semblait améliorer le niveau de bien-être, mais certaines exceptions ont été constatées. Des profils sociaux, économiques, culturels et géographiques complexes influent sur la situation des diverses collectivités Autochtones¹².

Les familles dirigées par des mères seules risquent davantage d'être touchées par la pauvreté partout au Canada et une étude commandée par Affaires indiennes et du Nord Canada confirme ce fait, en particulier pour les Autochtones. Ainsi, en 1995, 49 p. cent des mères seules non-Autochtones du Canada ont indiqué que les paiements de transfert versés par les gouvernements (assurance-emploi, aide sociale et prestations pour enfants, entre autres) constituaient leur principale source de revenu. Les données comparables pour les mères seules Autochtones s'établissaient à 72 p. cent pour les Indiennes inscrites, à 71 p. cent pour les Indiennes non-inscrites, à 64 p. cent pour les Métisses et à 59 p. cent pour les Inuites. La dépendance à l'égard des paiements de transfert était plus grande chez les mères seules Autochtones vivant dans des milieux urbains, à l'extérieur des réserves¹³.

La profondeur de la pauvreté constitue un problème critique chez les Autochtones. La proportion de la population qui reçoit des prestations d'aide sociale est un des indicateurs de la profondeur de la pauvreté. Comme le révèlent les rapports périodiques *Revenus de bien-être social* publié par le Conseil national du bien-être social, les prestations d'aide sociale en vigueur au Canada peuvent s'établir à plusieurs milliers de dollars au-dessous des seuils de faible revenu. On constate aussi une forte dépendance au régime d'aide sociale chez les Autochtones, en particulier ceux qui habitent dans des réserves.

Selon les plus récentes données nationales d'Affaires indiennes et du Nord Canada, les prestataires de l'aide sociale comprenaient 35,8 p. cent de la population des réserves en 2000-2001. Ce taux reflète une baisse constante par rapport au taux de 43 p. cent en 1994-1995. Le nombre mensuel moyen de prestataires de l'aide sociale (adultes et personnes à leur charge, ainsi que les célibataires) n'a cessé d'augmenter pendant les années 1990 et a atteint un sommet en 1997-1998¹⁴. Malgré l'amélioration de la situation générale à l'échelle nationale, on constate encore de fortes fluctuations des taux et des profils dans les diverses régions du pays.

¹² Armstrong, Robin; « Profil des collectivités des Premières nations », *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada (hiver 1999, n° 55).

¹³ *Mères seules autochtones* (p. 87).

¹⁴ *Données ministérielles de base – 2000*, Affaires indiennes et du Nord Canada, TPSGC, Ottawa (2001).

Nous ne disposons pas de données récentes sur l'aide sociale pour les autres Autochtones. Toutefois, selon une étude faite en 1995, 28,6 p. cent des répondants à l'Enquête de 1991 auprès des peuples Autochtones ont confirmé qu'ils recevaient des prestations d'aide sociale, soit plus de trois fois le taux de la population en général. Ces taux s'échelonnaient d'un maximum de plus de 40 p. cent pour les populations des réserves à un peu plus de 20 p. cent pour les Indiens vivant à l'extérieur des réserves, les Métis et les Inuits¹⁵.

Les informations fournies dans ce chapitre ont montré que les Autochtones occupent généralement les derniers échelons des indicateurs sociaux et économiques au Canada. Il y a des signes que cette situation est en train de changer, toutefois la pauvreté et tous ses symptômes demeure l'expérience de vie la plus courante des Autochtones. Effectuer des progrès supplémentaires exigera d'analyser et de faire face aux actions et événements historiques qui ont mené à cette situation ainsi qu'aux aspirations contemporaines de gouvernance des Autochtones, lesquelles sont au centre de futurs développements.

¹⁵ Données extraites de « Aboriginal Social Assistance Expenditures », par Moscovitch, Allan et Webster, Andrew, dans *How Ottawa Spends 1995-96: Mid-Life Crises*, publié par Phillips, Susan D. (Carleton University Press, Inc., 1995). Cet article comprend des renseignements sur l'histoire et les incidences de la conception, du financement et de l'administration des prestations d'aide sociale aux Autochtones et explique les différences dans l'évolution du régime destiné aux Indiens inscrits et du régime de l'État-providence qui s'appliquait aux autres Canadiens.

CONCLUSION

Le Conseil national du bien-être social est heureux de constater que la baisse des taux de pauvreté observée en 1998 pour la majorité des familles et des particuliers canadiens s'est poursuivie en 1999. Toutefois, compte tenu des huit années consécutives de croissance économique et d'un taux de croissance exceptionnel de près de 5 p. cent en 1999, il est évident que les personnes pauvres n'ont pas profité de la vague de prospérité économique. Nous sommes convaincus que les gouvernements du Canada auraient pu faire davantage afin d'empêcher plus de familles et de particuliers de sombrer dans la pauvreté. Et ils doivent faire beaucoup plus pour ceux qui vivent une longue période de pauvreté. Il est particulièrement inquiétant de constater que les enfants d'âge préscolaire étaient les Canadiens les plus susceptibles d'avoir vécu dans la pauvreté pendant les six années de la période de 1993 à 1998.

Nous avons été surpris de constater une augmentation de la pauvreté parmi les femmes âgées, et ce, au moment où le taux de pauvreté des personnes âgées atteignait un creux record. Il est également décourageant de constater que malgré une légère amélioration, les 16 p. cent de familles monoparentales canadiennes comptent encore environ 42 p. cent des enfants pauvres du Canada. C'est une situation intolérable dans un pays prospère comme le nôtre. L'évolution de la situation des peuples autochtones du Canada est également marquée par de petites améliorations, bien que les besoins soient énormes et urgents.

Le présent rapport a démontré une fois de plus que le fait d'avoir un emploi, même à temps plein, ne constitue pas une protection contre la pauvreté. De même, les personnes qui contribuent de diverses autres façons au progrès de notre société et de notre économie, en poursuivant des études ou en s'occupant d'enfants ou d'autres personnes à charge, courent un risque élevé de pauvreté, comme c'est le cas pour les Canadiennes et les Canadiens handicapés ou ayant un piètre état de santé. En 1999, 40 p. cent des personnes atteintes de maladie à long terme et plus de la moitié des mères seules étaient pauvres.

Le *Profil de la pauvreté, 1999* a mis en relief de nouvelles données sur les personnes les plus vulnérables à une pauvreté extrême ou une pauvreté qui se prolonge durant de nombreuses années. Notre rapport a également permis de mieux comprendre les effets des impôts et des paiements de transfert sur la pauvreté. Le Conseil espère que ces renseignements pourront servir à concevoir des politiques plus efficaces et plus efficientes.

Les gouvernements du Canada disposent des outils nécessaires pour lutter contre la pauvreté. Nous avons pris des engagements en ce sens, notamment par la Charte des droits et libertés. Nous tenons également à notre bonne réputation. Toutefois, par rapport à d'autres membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, certains signes montrent que notre négligence à cet égard ralentit nos progrès par rapport à d'autres pays. Nous pouvons également compter sur notre expérience, car nous avons presque éliminé la pauvreté chez les personnes âgées. De même, nous pouvons tirer parti de l'expérience d'autres pays européens, par exemple, où les taux de pauvreté des parents seuls et des personnes handicapées sont beaucoup plus bas que les nôtres, voire inférieurs à 10 p. cent.

Le Conseil national du bien-être social croit également que les gouvernements canadiens disposent de ressources suffisantes pour lutter contre la pauvreté. Croire que l'on puisse et

que l'on doive le faire est loin d'être un rêve inutile. Le coût de la pauvreté en est un que tous les Canadiens et les Canadiennes supportent.

La pauvreté est le fruit de choix politiques, et nous pouvons toujours mettre le cap sur des meilleurs horizons.

ANNEXE A. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

De 1965 à 1995, Statistique Canada a employé les résultats d'une enquête sur les ménages appelée Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), afin de recueillir des données sur la répartition du revenu et sur la nature et l'ampleur de la pauvreté dans les ménages privés du Canada. En 1993, Statistique Canada a établi une nouvelle Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Les objectifs de cette enquête sont presque identiques, mais la méthode est différente. En effet, l'EFC donnait un instantané de la situation des gens à un moment précis; l'EDTR suit l'évolution de la situation des gens pendant une période de six ans. L'EDTR remplace donc l'EFC à titre de source des estimations du revenu annuel, à partir de l'année de base 1996.

Les données statistiques sur la pauvreté mentionnées dans le présent rapport sont légèrement différentes de celles des rapports précédents en raison de modifications dans les sources de données et de l'ajout de nouvelles données. La présente section décrit ces modifications. Les révisions n'ont eu que peu d'effets sur les taux ou les profils de pauvreté, mais elles tendent à amplifier légèrement le nombre de personnes pauvres.

Statistique Canada a révisé ses données sur les faibles revenus pour la période de 1980 à 1993 dans la version de 1994 de *Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1992*. Les révisions comprenaient de nouvelles estimations démographiques fondées sur les données du recensement de 1991, l'ajustement des estimations afin de corriger l'insuffisance de la couverture et la prise en compte des résidents non permanents qui sont physiquement présents au Canada. Auparavant, le Conseil national du bien-être social tenait compte seulement de certaines données pondérées de nouveau. Pour le *Profil de la pauvreté, 1999*, le Conseil a utilisé les données révisées de Statistique Canada relatives à toutes les années.

Le *Profil de la pauvreté, 1999* repose sur des données de l'EDTR et de l'EFC. Les données annuelles de 1996 à 1999 viennent de l'EDTR, et celles des années antérieures (1980 à 1995), de l'EFC. Les données à long terme portant sur la période de 1993 à 1998 ont également été extraites de l'EDTR. L'EDTR de 1999 a été faite en janvier et mai 1999 auprès d'un échantillon d'environ 30 000 ménages de toutes les régions du pays, sauf le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, les réserves indiennes et des établissements tels les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées. L'enquête portait sur les revenus de l'année civile 1999. Près des trois quarts des répondants à l'EDTR ont consenti à l'utilisation des données inscrites sur les feuillets T1 pour fournir des données sur leur revenu.

Statistique Canada a publié les résultats de 1999 dans *Le revenu au Canada, 1999*. Statistique Canada a également fourni d'autres totalisations spéciales¹ au Conseil. Nous savons gré à son personnel de l'aide qu'il nous a apportée, et nous remercions tout particulièrement M. Philip Giles et M^{mes} Pina La Novara, Cathy Oikawa et Yvette Cabana, de la Division des statistiques du revenu. Nous sommes aussi reconnaissants de l'aide technique du consultant Olusola Womiloju. Nous tenons cependant à préciser que l'analyse et l'interprétation des données sont celles du Conseil national du bien-être social, et non de Statistique Canada.

Les données sur la pauvreté sont le fruit d'une comparaison entre les résultats de l'enquête et les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. On appelle « seuils de faible revenu » les niveaux de revenu brut à partir desquels les dépenses de nourriture, de logement et de vêtement représentent une part démesurée des dépenses des ménages. Au fil des ans, Statistique Canada a décidé, assez arbitrairement, qu'il était raisonnable de fixer cette part supplémentaire à 20 p. cent. Comme les données sur les habitudes de dépenses recueillies en 1992 indiquaient que la famille moyenne canadienne dépensait 34,7 p. cent de son revenu brut en nourriture, logement et vêtement, il en a déduit que les Canadiennes et les Canadiens à faible revenu consacraient 54,7 p. cent ou plus de leur revenu aux dépenses de première nécessité.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille de l'unité familiale et la population de la région de résidence. Pour ce qui est de la première variable, il existe sept catégories, soit d'une personne à sept et plus. Quant à la deuxième, on dénombre cinq catégories qui vont de la collectivité en région rurale à la grande ville de 500 000 habitants et plus. On arrive donc à 35 seuils de faible revenu, que Statistique Canada met à jour annuellement en se fondant sur l'indice des prix à la consommation.

Les seuils de faible revenu utilisés dans le présent rapport pour l'année 1992 sont appelés « seuils de faible revenu ayant pour base 1992 » pour des raisons techniques, car c'est en 1992 que l'on a enquêté sur les dépenses de nourriture, de logement et vêtement. Le Conseil national du bien-être social utilisait auparavant les SFR ayant pour base 1986. L'ensemble des 35 seuils de faible revenu avant impôt pour 1999 et les estimations des SFR établies par le Conseil pour les années 2000 et 2001 sont présentés dans l'annexe B. Les seuils correspondants de faible revenu après impôt pour 1999 et les estimations des SFR de 2000 et 2001 faites par le Conseil sont énumérés dans l'annexe C.

¹ Les lecteurs remarqueront peut-être que certains chiffres qui figurent dans cette publication diffèrent des chiffres publiés par Statistique Canada. Cette divergence est attribuable à certaines modifications que Statistique Canada a apportées à sa base de données chronologiques. Bien que les chiffres exacts puissent différer, Statistique Canada est d'avis qu'aucun de ces écarts n'a une influence significative sur l'analyse et l'interprétation des données que renferme ce rapport. Par ailleurs, les lecteurs seront peut-être intéressés de savoir que Statistique Canada est en train de réviser la pondération historique de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), de manière à passer des estimations démographiques basées sur le Recensement de 1991 aux estimations basées sur le Recensement de 1996. Dès la diffusion des données sur le revenu du ménage pour l'année de référence 2000, toutes les estimations d'enquêtes changeront.

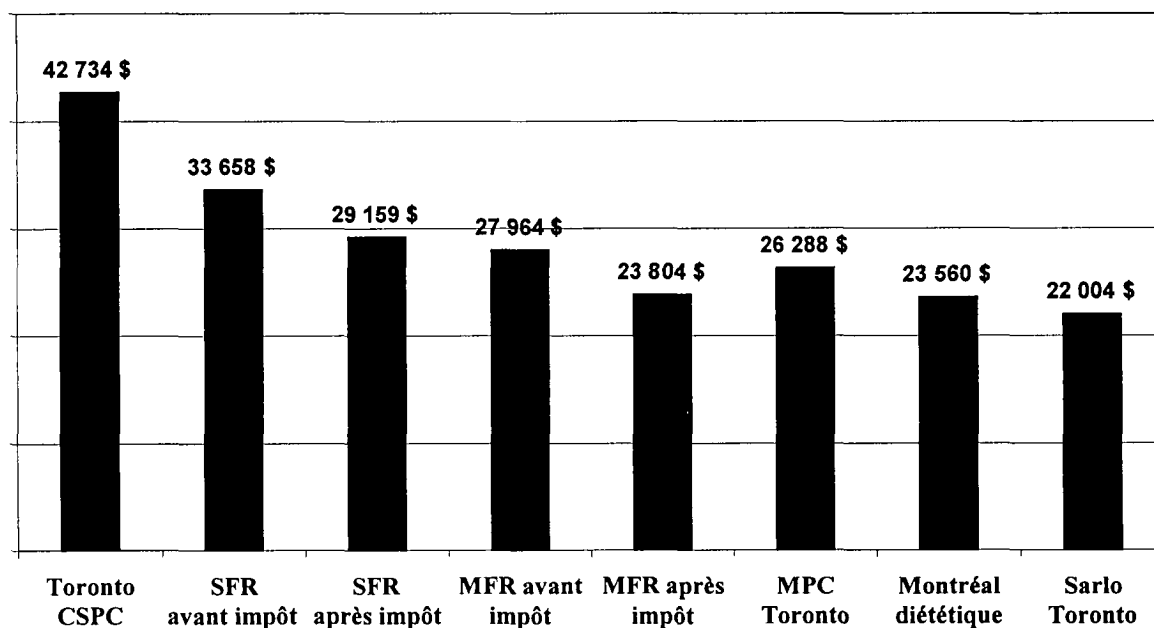
Comme beaucoup d'autres groupes s'intéressant aux politiques sociales, le Conseil national du bien-être social considère les seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté, et il utilise indifféremment les termes « pauvre » et « faible revenu ». D'après Statistique Canada, qui évite soigneusement les allusions à la pauvreté, les seuils de faible revenu n'ont aucune valeur officielle, et l'on ne devrait pas les assimiler à des seuils de pauvreté.

Indépendamment de la terminologie, les seuils de faible revenu sont des instruments utiles pour définir et analyser le segment considérable de la population canadienne qui vit avec de faibles revenus. Ils ne constituent pas les seules mesures de la pauvreté utilisées au Canada, mais ce sont les plus largement reconnues, et ils sont, grosso modo, comparables à la plupart des autres mesures.

La figure A.1 montre huit méthodes de mesures de la pauvreté, soient deux versions des seuils de faible revenu établis par Statistique Canada (année de base 1992) et six autres seuils parfois mentionnés dans d'autres rapports sur la pauvreté². Les seuils de pauvreté peuvent fluctuer selon la portée de l'analyse (municipale, provinciale, nationale ou internationale).

La première barre de la figure A.1 correspond au CSPC de Toronto, c'est-à-dire les guides budgétaires établis par le Community Social Planning Council of Toronto, autrefois appelé le

Figure A.1 : Seuils de pauvreté pour une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville, 1999



² Les données de la figure A.1 viennent en partie du chapitre 2 du rapport intitulé *Données de base sur la pauvreté au Canada – 1994* par Ross, David; Shillington, E. Richard et Lochhead, Clarence, publié par le Conseil canadien de développement social, et la version de 1996 de *Poverty in Canada*, par Sarlo, Christopher A. publié par le Fraser Institute.

Social Planning Council of Metropolitan Toronto. Le Conseil national du bien-être social s'est servi de l'indice des prix à la consommation et des totalisations spéciales fournies par Statistique Canada pour la mise à jour de 1999 des calculs originaux.

Les deux barres suivantes correspondent à deux versions des seuils de faible revenu établis par Statistique Canada. Les SFR avant impôt tiennent compte du revenu total, dont les paiements de transfert aux particuliers, mais non de l'impôt sur le revenu versé aux gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux. Les SFR après impôt reposent sur le revenu après impôt, c'est-à-dire le revenu total, y compris les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu versé aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Les MFR (mesures de faible revenu) avant impôt et après impôt sont établies par Statistique Canada et sont toutes deux calculées d'après la moitié du revenu familial médian. Les MFR varient selon la taille et la composition de la famille, mais elles sont identiques dans toutes les régions du pays. Elles ne tiennent compte ni des coûts plus élevés de la vie dans les grandes villes, ni des coûts moins élevés de la vie dans les régions rurales. Les deux ensembles de MFR sont les deux seules barres de la figure A.1 qui restent constantes partout au Canada.

Le recours à la moitié du revenu familial médian, redressé selon la taille de la famille, est la méthode la plus souvent employée pour faire des comparaisons internationales sur la pauvreté. Les MFR et les autres mesures semblables permettent de faire des comparaisons intéressantes à un moment précis, mais elles tendent à « aplanir » les données sur une longue période et elles ne rendent pas bien compte des hauts et des bas du cycle économique.

Les mesures fondées sur un panier de consommation (MPC) à Toronto sont à l'étape de l'élaboration par Développement des ressources humaines Canada à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces mesures correspondent de façon très générale au coût d'achat d'un panier de produits et de services, sur le marché local. La barre de la figure A.1 correspond à la situation d'une famille de Toronto. Le chiffre a été mis à jour pour 1999 par le Conseil national du bien-être social, mais il ne reflète pas les changements apportés à la méthodologie après 1996.

Les MPC visent théoriquement à mesurer les écarts des coûts du logement, en particulier le loyer dans diverses régions du pays. Elles comprennent les coûts d'une alimentation saine, de vêtements de travail et de loisirs, d'un logement adéquat au coût médian local et des dépenses consacrées aux soins personnels, aux besoins du ménage, au mobilier, au téléphone, aux transports en commun, à la lecture et aux loisirs et aux fournitures scolaires. À la différence des SFR, qui sont calculés à l'échelle du pays et redressés selon le type de famille et la taille de la collectivité, les MPC doivent être calculées à l'échelle provinciale et modifiées selon le type de famille et la taille de la collectivité. Par exemple, pour les familles avec enfants, il est prévu que les MPC comprendront les frais de garde des enfants, pendant que les parents accomplissent un travail rémunéré, ainsi que les pensions alimentaires à l'égard des enfants défrayées par les parents n'ayant pas la garde de ceux-ci. Les MPC tiendront compte également de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales payées par les

membres du ménage, ainsi que des dépenses réelles de soins dentaires et d'optique, de médicaments d'ordonnance et d'aides prescrites à des personnes handicapées³.

Montréal diététique désigne le revenu nécessaire pour assurer un niveau de vie minimum adéquat à un couple ayant deux revenus, ayant un fils de 15 ans et une fille de 10 ans, à Montréal, selon les calculs du Dispensaire diététique de Montréal et les mises à jour du Conseil national du bien-être social. Le groupe a établi également des lignes directrices sur les besoins de base; ces lignes directrices s'appliquent uniquement à l'aide à court terme et sont légèrement moins élevées.

Sarlo Toronto désigne le seuil de pauvreté, à Toronto, établi par Christopher A. Sarlo et comprenant les mises à jour de 1999 faites par le Conseil national du bien-être social. M. Sarlo a également établi des « seuils de confort social » qui sont deux fois plus élevés que ces seuils de pauvreté.

Les statistiques sur la pauvreté sont souvent ventilées entre familles et personnes seules. Les enquêtes ayant servi au présent rapport définissent la famille comme un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions consensuelles) ou par adoption. La plupart des données présentées dans le présent rapport visent l'ensemble des familles, sans s'attarder au nombre de personnes qui constituent l'unité familiale. Une personne seule est une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage.

Les chercheurs utilisent les seuils de pauvreté afin de distinguer les personnes seules et les familles qui vivent dans la pauvreté du reste d'une population donnée. Une famille pauvre ou à faible revenu vit en-dessous du seuil de pauvreté, alors qu'une famille « non pauvre » vit au-dessus de ce seuil. Il en va de même des personnes seules.

Les taux de pauvreté représentent le nombre de particuliers, de familles ou de personnes seules dans une catégorie particulière, exprimé en pourcentage de l'ensemble des particuliers, des familles ou des personnes seules de la même catégorie. Par exemple, on estime qu'en 1999, le nombre total de familles comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme seule de moins de 65 ans était de 570 000. De ce nombre, 295 000 vivaient dans la pauvreté. Le taux de pauvreté en 1999 est donc de 295 000 divisé par 570 000, soit 51,8 p. cent. Les expressions « proportion de la pauvreté » et « risque de pauvreté » sont parfois employées à la place de « taux de pauvreté ». Les trois expressions sont synonymes.

On entend par revenu l'argent reçu par tous les membres d'une famille âgés de 16 ans ou plus, c'est-à-dire les salaires et traitements bruts, le revenu net d'une activité indépendante, le revenu de placements, les paiements de transferts gouvernementaux (assurance-emploi, Sécurité de la vieillesse, Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec, Supplément de revenu garanti, allocations au conjoint, Prestation fiscale canadienne pour enfants, autres crédits ou allocations aux enfants, prestations d'assistance sociale versées en

³ Zeesman, Allen; Hatfield, Michael et Gascon, Stéphane. *La mesure du panier de consommation – Créer une nouvelle mesure de la pauvreté*, Développement des ressources humaines Canada, Bulletin de la recherche appliquée (volume 4, n° 2).

vertu de programmes provinciaux et municipaux, indemnités d'accident du travail, crédits de TPS/TVH, crédits d'impôt provinciaux et territoriaux et tous les autres transferts gouvernementaux), les pensions et les revenus divers (bourses d'études et pensions alimentaires, par exemple). Dans certaines parties du présent rapport, il sera question de « gains » plutôt que de « revenu », et l'on entendra par là les salaires et traitements bruts, ainsi que le revenu net d'une activité autonome.

ANNEXE B : SEUILS DE FAIBLE REVENU (AVANT IMPÔT)

SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA POUR 1999					
Taille de la famille	Population de la collectivité				
	500 000 et plus	100 000 – 499 999	30 000 – 99 999	Moins de 30 000	Région rurale
1	17 886 \$	15 341 \$	15 235 \$	14 176 \$	12 361 \$
2	22 357 \$	19 176 \$	19 044 \$	17 720 \$	15 450 \$
3	27 805 \$	23 849 \$	23 683 \$	22 037 \$	19 216 \$
4	33 658 \$	28 869 \$	28 669 \$	26 677 \$	23 260 \$
5	37 624 \$	32 272 \$	32 047 \$	29 820 \$	26 002 \$
6	41 590 \$	35 674 \$	35 425 \$	32 962 \$	28 743 \$
7 et plus	45 556 \$	39 076 \$	38 803 \$	36 105 \$	31 485 \$

SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA, ESTIMÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, POUR 2000*					
Taille de la famille	Population de la collectivité				
	500 000 et plus	100 000 – 499 999	30 000 – 99 999	Moins de 30 000	Région rurale
1	18 371 \$	15 757 \$	15 648 \$	14 561 \$	12 696 \$
2	22 964 \$	19 697 \$	19 561 \$	18 201 \$	15 870 \$
3	28 560 \$	24 497 \$	24 326 \$	22 635 \$	19 738 \$
4	34 572 \$	29 653 \$	29 448 \$	27 401 \$	23 892 \$
5	38 646 \$	33 148 \$	32 917 \$	30 629 \$	26 708 \$
6	42 719 \$	36 642 \$	36 387 \$	33 857 \$	29 524 \$
7 et plus	46 793 \$	40 137 \$	39 857 \$	37 085 \$	32 340 \$

* D'après un taux d'inflation de 2,7 p. cent en 2000.

SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA, ESTIMÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, POUR 2001*					
Taille de la famille	Population de la collectivité				
	500 000 et plus	100 000 – 499 999	30 000 – 99 999	Moins de 30 000	Région rurale
1	18 849 \$	16 167 \$	16 055 \$	14 940 \$	13 026 \$
2	23 561 \$	20 209 \$	20 070 \$	18 674 \$	16 283 \$
3	29 303 \$	25 134 \$	24 958 \$	23 224 \$	20 251 \$
4	35 471 \$	30 424 \$	30 214 \$	28 113 \$	24 513 \$
5	39 651 \$	34 010 \$	33 773 \$	31 425 \$	27 402 \$
6	43 830 \$	37 595 \$	37 333 \$	34 737 \$	30 292 \$
7 et plus	48 010 \$	41 181 \$	40 893 \$	38 049 \$	33 181 \$

*D'après un taux d'inflation estimatif de 2,6 p. cent en 2001.

ANNEXE C : SEUILS DE FAIBLE REVENU (APRÈS IMPÔT)

SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA POUR 1999					
Taille de la famille	Population de la collectivité				
	500 000 et plus	100 000 – 499 999	30 000 – 99 999	Moins de 30 000	Région rurale
1	14 771 \$	12 442 \$	12 250 \$	11 194 \$	9 684 \$
2	18 024 \$	15 182 \$	14 947 \$	13 659 \$	11 817 \$
3	22 796 \$	19 202 \$	18 905 \$	17 276 \$	14 946 \$
4	28 392 \$	23 916 \$	23 546 \$	21 517 \$	18 615 \$
5	31 733 \$	26 730 \$	26 317 \$	24 048 \$	20 806 \$
6	35 075 \$	29 544 \$	29 087 \$	26 580 \$	22 997 \$
7 et plus	38 416 \$	32 359 \$	31 857 \$	29 111 \$	25 188 \$

SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA, ESTIMÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, POUR 2000*					
Taille de la famille	Population de la collectivité				
	500 000 et plus	100 000 – 499 999	30 000 – 99 999	Moins de 30 000	Région rurale
1	15 167 \$	12 778 \$	12 588 \$	11 496 \$	9 945 \$
2	18 511 \$	15 592 \$	15 351 \$	14 028 \$	12 136 \$
3	23 411 \$	19 720 \$	19 415 \$	17 742 \$	15 350 \$
4	29 159 \$	24 562 \$	24 182 \$	22 098 \$	19 118 \$
5	32 590 \$	27 452 \$	27 028 \$	24 697 \$	21 368 \$
6	36 022 \$	30 342 \$	29 872 \$	27 298 \$	23 618 \$
7 et plus	39 453 \$	33 233 \$	32 717 \$	29 897 \$	25 868 \$

*D'après un taux d'inflation estimatif de 2,7 p. cent en 2000.

SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA, ESTIMÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, POUR 2001*					
Taille de la famille	Population de la collectivité				
	500 000 et plus	100 000 – 499 999	30 000 – 99 999	Moins 30 000	Région rurale
1	15 569 \$	13 114 \$	12 911 \$	11 798 \$	10 207 \$
2	18 997 \$	16 002 \$	15 754 \$	14 397 \$	12 455 \$
3	24 027 \$	20 239 \$	19 926 \$	18 209 \$	15 753 \$
4	29 925 \$	25 208 \$	24 817 \$	22 679 \$	19 620 \$
5	33 447 \$	28 174 \$	27 738 \$	25 347 \$	21 930 \$
6	36 969 \$	31 139 \$	30 658 \$	28 015 \$	24 239 \$
7 et plus	40 490 \$	34 106 \$	33 577 \$	30 683 \$	26 548 \$

* D'après un taux d'inflation estimatif de 2,6 p. cent en 2001.

ANNEXE D : TAUX DE PAUVRETÉ PAR RÉGION

TAUX DE PAUVRETÉ PAR RÉGION, COUPLES DE MOINS DE 65 ANS, 1999								
PROVINCE	Couples avec enfants				Couples sans enfants			
	Avant impôt		Après impôt		Avant impôt		Après impôt	
	Nombre	Taux de pauvreté (p. cent)	Nombre	Taux de pauvreté (p. cent)	Nombre	Taux de pauvreté (p. cent)	Nombre	Taux de pauvreté (p. cent)
Atlantique	25 000	10,5 %	18 000	7,3 %	16 000	10,0 %	11 000	10,0 %
Québec	91 000	12,8 %	64 000	9,0 %	53 000	11,2 %	38 000	8,0 %
Ontario	112 000	9,3 %	72 000	6,0 %	43 000	6,4 %	32 000	4,6 %
Ouest	94 000	10,2 %	70 000	7,6 %	53 000	8,9 %	37 000	8,9 %
Canada	321 000	10,5 %	224 000	7,3 %	165 000	8,6 %	117 000	6,1 %

TAUX DE PAUVRETÉ PAR RÉGION, PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS, 1999								
PROVINCE	Femmes seules				Hommes seuls			
	Avant impôt		Après impôt		Avant impôt		Après impôt	
	Nombre	Taux de pauvreté (p. cent)	Nombre	Taux de pauvreté (p. cent)	Nombre	Taux de pauvreté (p. cent)	Nombre	Taux de pauvreté (p. cent)
Atlantique	42 000	49,7 %	35 000	42,4 %	46 000	39,3 %	40 000	33,9 %
Québec	174 000	46,2 %	166 000	44,1 %	174 000	34,4 %	162 000	32,2 %
Ontario	164 000	36,5 %	143 000	31,8 %	189 000	32,7 %	162 000	28,0 %
Ouest	168 000	43,7 %	145 000	37,7 %	192 000	31,6 %	170 000	28,0 %
Canada	548 000	42,3 %	490 000	37,8 %	600 000	33,2 %	534 000	29,6 %

ANNEXE E : DEGRÉ DE PAUVRETÉ PAR RÉGION, 1999

TYPE DE FAMILLE		Atlantique				Québec				Ontario				Ouest			
		Écart monétaire (\$)		% du seuil		Écart monétaire (\$)		% du seuil		Écart monétaire (\$)		% du seuil		Écart monétaire (\$)		% du seuil	
		Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
Femmes seules de moins de 65 ans	6 806	4 907	53,9	58,7	8 710	6 035	47,9	56,1	7 797	5 733	52,7	57,7	7 574	5 529	54,6	59,7	
Hommes seuls de moins de 65 ans	7 316	5 369	50,1	54,6	7 635	4 874	54,8	65,0	7 351	5 312	55,4	60,7	8 076	5 906	51,0	56,2	
Mères seules	7 051	3 958	68,3	78,6	8 766	5 556	64,5	72,9	8 900	5 626	65,1	73,2	8 139	5 359	66,8	73,9	
Pères seuls	6 966	5 277	62,5	62,3	7 993	6 129	64,9	67,5	8 465	6 273	64,9	67,6	10 553	6 750	58,3	69,4	
Couples de moins de 65 ans sans enfants	6 167	4 095	65,4	70,4	7 366	4 876	64,9	71,0	7 343	4 675	62,8	69,7	8 207	6 608	59,7	59,5	
Couples de moins de 65 ans avec enfants	7 285	4 318	72,7	80,2	8 783	6 062	72,6	77,3	8 520	6 446	72,8	74,8	9 185	5 432	71,1	79,4	
Femmes seules de 65 ans et plus	2 042	582	86,0	95,1	3 587	1 874	78,9	86,9	3 268	1 394	81,0	90,7	2 693	1 493	83,8	89,6	
Hommes seuls de 65 ans et plus	2 000	2 416	85,7	77,0	3 449	2 355	79,4	83,2	3 196	1 256	81,5	91,2	3 559	2 288	79,1	84,1	
Couples de 65 ans et plus	3 104	1 169	83,1	93,1	4 127	5 051	81,1	71,9	2 579	4 976	88,2	72,4	2 546	3 034	88,0	81,9	

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. John Murphy (Président)
Canning (Nouvelle-Écosse)

Mme Doris Bernard	Radisson (Québec)
Mme Judy Burgess	Victoria (Colombie-Britannique)
Mme Olive Crane	Mt. Stewart (Île-du-Prince-Édouard)
Mme Anne Gill	Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
Mme Miriam Green	Montréal (Québec)
Mme Alice Hanson	Edmonton (Alberta)
Mme Allyce Herle	Regina (Saskatchewan)
M. Al Kavanaugh	Riverview (Nouveau-Brunswick)
M. Greg deGroot-Maggetti	Kitchener (Ontario)
M. David Northcott	Winnipeg (Manitoba)
Mme Marilyn Peers	Halifax (Nouvelle-Écosse)
Mme Shaunna Reid	Mount Pearl (Terre-Neuve)
M. David Welch	Ottawa (Ontario)

Directrice intérimaire (septembre 2001 à octobre 2002) : Sheila Regehr

Directrice : Joanne Roulston

Agente principale de recherche : Olufunmilola (Lola) Fabowalé

Agente de recherche : Diane Richard

Agente en administration et information : Louise Gunville

Assistante administrative : Claudette Mann

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre du Développement des ressources humaines sur des questions relatives aux citoyens à faible revenu.

Le Conseil est composé de membres nommés par le Gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Au fil des années, le Conseil a inclus comme membres des assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles ou d'organismes privés d'aide sociale.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité du revenu, la réforme du bien-être social, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la réforme de la fiscalité, la politique de l'emploi, les services sociaux et l'aide juridique.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, 112 Kent Street, 9th Floor, Place de Ville, Tower B, Ottawa K1A 0J9, or by e-mail at ncw@magi.com, or see our web site at www.ncwcnbes.net.